

## Kosovo : la balle dans le camp serbe

Après l'accord donné par les Kosovars au plan international de paix, Slobodan Milosevic est contraint de prendre position. Les pourparlers de Paris reprennent. p. 4

## Cuba : dissidents condamnés

Les quatre dissidents qui avaient réclamé la démocratisation de l'île dans un document intitulé *La patrie appartient à tous*, ont été lourdement condamnés, lundi, par la justice cubaine. p. 38



## Prêt-à-porter, la leçon parisienne

Les défilés de l'hiver 1999-2000 se sont achevés à Paris. Entre chic sauvage et lignes vives (ci-dessus Thierry Mugler). p. 28 et 29

## Concubinage homosexuel

Le Sénat, qui examine mercredi la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité (PACS) votée par les députés de gauche, préférerait étendre aux homosexuels les droits du concubinage. p. 6

## Réformer la recherche

Face aux projets de Claude Allègre, les scientifiques ont choisi de ne pas « dresser un front du refus » et d'organiser une « vaste consultation », explique au Monde François Ledrappier, président du CNRS. p. 30

## Les capacités d'Aerospatiale-Matra

Accusé d'avoir bradé les intérêts du groupe public Aerospatiale, Alain Richard, ministre de la défense, explique sa stratégie au Monde. p. 23

## L'homme du sport

Il voulait faire du Comité olympique une grande institution pacificatrice de la planète. Après les affaires de corruption, Juan Antonio Samaranch a entrepris de nettoyer le CIO. p. 17

## Célébrer Koltès

Les pièces de Bernard-Marie Koltès, violentes, perturbantes, sont de plus en plus lues, jouées et étudiées. Dix ans après sa mort, l'auteur sera célébré en France et à l'étranger. p. 33

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 317 - 7,50 F



# Le rapport qui accable la Commission de Bruxelles

● La Commission Santer a démissionné en bloc dans la nuit de lundi à mardi ● L'enquête des sages révèle des cas de fraude, mauvaise gestion et népotisme ● Ses conclusions mettent en cause « la Commission en tant que collègue » ● Parmi les commissaires épinglés, Edith Cresson fait figure d'accusée numéro un ● L'Europe en quête d'un nouvel exécutif

BALAYÉE par la tempête des scandales, la Commission de Bruxelles a collectivement démissionné, dans la nuit de lundi à mardi. Cette crise politique - la plus grave qu'ait connue l'Europe communautaire depuis sa création - a suivi de quelques heures la publication, lundi 15 mars à Bruxelles, du rapport du Comité d'experts indépendants chargés d'enquêter sur des cas de « fraude, de mauvaise gestion ou de népotisme ». Ces cinq « sages » avaient été désignés conjointement, en janvier, par la Commission et le Parlement européen, qui est à l'origine de la mise en cause politique de la Commission.

Le rapport du Comité des « sages » - 148 pages dont *Le Monde* publie intégralement les conclusions - prend la forme d'un réquisitoire et dénonce « la lourde responsabilité » du collège des vingt commissaires européens, singulièrement celle d'Edith Cresson, char-



gée de la recherche, de l'éducation et de la formation : « Les autorités politiques ont perdu le contrôle sur l'administration qu'elles sont supposées gérer. Cette perte de contrôle im-

plique dès le départ une lourde responsabilité aussi bien des commissaires pris séparément que de la Commission en tant que collègue. » L'enquête a mis au jour « des af-

faites » dans lesquelles les commissaires et la Commission « portaient la responsabilité de cas de fraudes, d'irrégularités ou de mauvaise gestion ». Elle a notamment dirigé ses

investigations sur le programme Leonardo de formation professionnelle - « il est inacceptable que [M<sup>me</sup> Cresson] n'ait pas informé le Parlement » -, le programme MED d'aide aux pays Méditerranéens - « improvisation, précipitation, voire incompétence » -, l'Office humanitaire Echo - « tolérance à l'égard de pratiques notoirement irrégulières ».

Gravement mise en cause, Edith Cresson passe, à la lecture du document, pour l'accusée numéro un. Non seulement elle apparaît dans le dossier du programme Leonardo, mais elle est la seule à être rendue responsable d'un cas « certain » de favoritisme pour avoir embauché, sur des contrats jugés « irréguliers », le docteur Berthelot, dentiste, dont l'essentiel des missions - treize sur dix-sept - a eu lieu à Châtelleraut, la ville dont elle fut maire.

La Commission restera en fonction au moins jusqu'au sommet européen de Berlin, les 24 et 25 mars.

## Jour de gloire pour Monsieur Léon, employé à l'imprimerie du Parlement

BRUXELLES de notre envoyé spécial

Il restera dans l'histoire, Léon Van Hoegaerden ! En coupant, grâce à un solide canif, les ficelles qui entourent les piles du rapport des « sages », ce Batave débonnaire, employé au service de l'imprimerie du Parlement européen, donne le signal de départ d'une des séquences les plus échevelées de quarante années de construction européenne. Il est 5 heures du soir à Bruxelles et les journalistes, dans une joyeuse mêlée, peuvent enfin se procurer les 146 pages qui démontent les pratiques inavouables d'une institution jusqu'alors épargnée par les scandales.

Chacun cherche avec fébrilité si le nom de « son » commissaire figure ou non dans cette liste noire et l'ampleur des turpitudes qui lui seraient reprochées. Les rumeurs avaient couru si bon train depuis une semaine qu'aucun des membres du collège ne pouvait se sentir à l'abri. Rapidement, le couperet tombe, implacable : Edith Cresson et Jacques Santer sont directement mis en cause. Mais le péché est collectif.

Les parlementaires européens prennent possession de leur territoire. Enfin, pas tous. On cherche en vain un représentant des socialistes.

Un de leurs porte-parole tente vainement de les joindre à Paris. « Il faut les comprendre, nous sommes quand même en campagne électorale », explique-t-il sans y croire. Les Verts exultent. Toute à son émoi, une représentante belge en vient à confondre « commissaire » et « commissionnaire ». A la tribune, Paul Van Buitenen, le fonctionnaire européen qui révéla une partie des scandales et fut suspendu un temps pour cette « faute », a le triomphe modeste. Il raconte les moments difficiles qu'il a vécus, et le soutien sans faille de sa femme, Edith (*rires dans la salle*). Le Belge Wilfried Martens n'a rien oublié des leçons des bons pères de l'Université catholique de Louvain ni de ses recherches perpétuelles de compromis lorsqu'il dirigeait le gouvernement du royaume : il rend hommage à l'intégrité de Jacques Santer et... attend de consulter son groupe pour définir une ligne de conduite. Les autres parlementaires ont un peu de mal à être plus clairs. Ils exigent la démission soit d'Edith Cresson, soit du collège dans son ensemble.

Il est 21 heures à Bruxelles. Au siège de la Commission, on attend le « communiqué écrit » que Jacques Santer avait promis pour 19 heures. Un porte-parole vient annoncer qu'il n'y aura pas de communiqué et que le collège

se réunira dans une heure. Hans Van Den Broek, le commissaire néerlandais, profite de ce répit pour aller dîner au Pomo d'oro, le restaurant situé face à la Commission, qui ne désemplit pas depuis midi. « Qu'attendez vous pour ce soir ? », lui demande-t-on. « Ma pizza », répond-il, héroïque. Lorsqu'il s'esquive, un court instant, pour se servir de son téléphone portable, un malin ironise : « Il cherche déjà du travail ! »

Tout va aller ensuite très vite. On annonce la démission du commissaire chargé de l'agriculture, puis d'un autre. Puis on apprend que c'est tout le collège qui rend son tablier. Les cheveux argentés, impeccablement lissés, le regard aussi clair qu'un rapport des « sages », Jacques Santer lit une courte déclaration confirmant l'éclat, dont on ne sait à qui ils sont destinés.

Hans Van Den Broek, l'homme à la pizza, dit qu'il s'en va réfléchir. La plupart des commissaires sortent comme ils sont entrés, discrètement, par le garage. Il y a longtemps déjà que monsieur Léon a plié son canif et qu'il dort du sommeil du juste sur les décombres de la Commission.

José-Alain Fralon

● Le récit d'une journée et d'une nuit qui ont ébranlé l'Europe et conduit à la démission collective de la Commission de Bruxelles. p. 2

● L'historique de la crise et le fonctionnement des institutions européennes. p. 2

● Les principaux points du réquisitoire du comité des sages. p. 3

● L'euro, victime de la défaillance de l'exécutif européen. p. 3

● Le bilan de Jacques Santer, ce président qui avait le « mauvais œil ». p. 3

● La Commission expédie les affaires courantes jusqu'au sommet de Berlin, qui se tiendra les 24 et 25 mars. p. 3

● Le texte intégral des conclusions du rapport des sages et le dossier d'Edith Cresson. p. 18 et 19

● Notre éditorial et la chronique de Pierre Georges. p. 20 et 28

## POINT DE VUE

# Il faut supprimer la mise en examen

par Edouard Ballardur

DANS la recherche, toujours recommandée, d'un équilibre entre la nécessité de l'ordre et les exigences de la liberté, notre pays a ceci de particulier qu'il cumule aujourd'hui deux handicaps a priori contradictoires et dont l'addition illustre une peu enviable « exception française » : l'insécurité est grandissante, comme le gouvernement lui-même le reconnaît ; la protection des droits des citoyens est, tout compte fait, assez faible. Pourtant, il n'y a de bonne justice qu'autant que la protection des droits des citoyens est assurée de manière égale à l'indépendance des juges.

Ces deux objectifs sont-ils atteints en France ? Les débats qu'ils continuent de susciter, les difficultés auxquelles se heurtent les initiatives du gouvernement en font douter. Tout donne à penser qu'on ne s'est guère préoccupé, jusqu'à maintenant, que de mieux assurer l'indépendance des juges. Les dernières grandes réformes, constitutionnelles, notamment, re-

montent à 1993. Six ans après, il est légitime de s'interroger sur les améliorations qui doivent être apportées à la justice de notre pays.

En ce qui concerne l'indépendance des juges - qui n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service de la liberté des citoyens face à l'Etat -, la situation qui prévalait avant 1993 permet de mesurer l'importance du progrès accompli depuis lors. Le Conseil supérieur de la magistrature était désigné en son entier par le président de la République ; sa compétence se limitait aux magistrats du siège ; il était leur instance disciplinaire ; il proposait la nomination des magistrats de la Cour de cassation et des premiers présidents des cours d'appel.

Les réformes résultant de la loi constitutionnelle du 27 juillet 1993 l'ont profondément transformé.

Lire la suite page 21

Edouard Ballardur, ancien premier ministre, est député (RPR) de Paris.

## Un beur chez les « potes »



MALEK BOUTIH

« L'ÉPOQUE des beurs de service est derrière nous » : élu, le 20 février, président de SOS Racisme, Malek Boutih explique combien sa génération a dû apprendre « pour arriver à maturité ». Fils d'un ouvrier algérien, il explique au Monde les raisons pour lesquelles il a décidé de réorienter radicalement les priorités de son association en direction des quartiers en difficultés.

Lire page 10

International	2	Tableau de bord	25
France	6	Aujourd'hui	28
Société	10	Jeux	32
Régions	12	Culture	33
Carnet	14	Guide culturel	35
Horizons	17	Kiosque	36
Entreprises	22	Abonnements	36
Communication	24	Radio-Télévision	37

## VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT



Mme B. Savigny D.R.H.

Comment mettre en œuvre la loi sur les 35 heures dans mon entreprise ? Quels plafonds d'heures supplémentaires retenir ? Quid des salariés à temps partiel ? Quelles sont les règles applicables aux cadres ?...

Si vous n'avez pas de réponses précises à ces questions au moment de décider, vous courez tout simplement le risque de vous tromper.

Vous n'avez pas le droit.



Vous avez le droit



**UNION EUROPÉENNE** Le Comité d'experts indépendants a remis lundi 15 mars à 17 heures son « premier rapport sur les allégations de fraude, de mauvaise gestion et

de népotisme à la Commission européenne ». Celui-ci se révèle sans appel pour le fonctionnement de l'exécutif : les cinq Sages jugent que, collectivement, les commissaires ne

contrôlaient plus les activités de leurs administrations. ● EDITH CRESSON, sur le plan individuel, est la responsable la plus sévèrement critiquée par le rapport. ● LE PRÉSIDENT

Jacques Santer, à l'issue d'une réunion avec les vingt commissaires européens, a annoncé dans la nuit la démission de la Commission. L'exécutif démissionnaire assurera l'inté-

rim et participera aux discussions sur l'Agenda 2000 qui doit être finalisé à Berlin les 24-25 mars. (Lire aussi le document pages 18-19 et notre éditorial page 20.)

## L'Union européenne en quête d'un nouvel exécutif

Le rapport des experts indépendants souligne les dérives généralisées de la gestion de Bruxelles. Il accable « la Commission en tant que collègue ». Pour éviter une motion de censure au Parlement de Strasbourg, il ne lui restait qu'à démissionner collectivement

**BRUXELLES**  
(Union européenne)  
de nos correspondants

Il était minuit quarante-cinq, dans la nuit de lundi à mardi, lorsque le Luxembourgeois Jacques Santer, le président de la Commission européenne, accompagné de Martine Reicherts, son porte-parole, est venu annoncer devant une salle de presse comble la démission du collègue. En deux phrases, et sans laisser place aux questions, le président Santer, visiblement ému, a résumé les deux heures et demie du débat difficile entre les vingt commissaires, qui venait d'aboutir à cette « première » dans l'histoire de la construction européenne. La décision d'une démission collective, prise à l'unanimité, était la conséquence inéluctable du rapport-réquisitoire du comité des sages, rendu public quelques heures plus tôt. « Les autorités politiques ont perdu le contrôle sur l'administration qu'elles sont supposées gérer. Cette perte de contrôle implique dès le départ une lourde responsabilité, aussi bien des commissaires pris séparément que de la Commission en tant que collègue », lit-on en conclusion de ce document de 148 pages.

Le rapport des cinq « experts indépendants », qui avaient été désignés en janvier conjointement par la Commission de Bruxelles et par le Parlement européen, fait donc porter sa critique au moins autant sur le dysfonctionnement général de l'institution que sur les dérives individuelles de ses membres. Sur ce chapitre des fautes personnelles, le comportement d'Edith Cresson, le commissaire chargé de la recherche, la formation et l'éducation, est le plus sévèrement jugé.

Pourtant, à l'aube de cette journée qui marquera, à bien des égards, l'histoire de l'Union, une telle issue dramatique, certes présente à l'esprit de tous, n'apparaissait en rien inéluctable. Inconscience ou forfanterie ? Les

### Les dysfonctionnements commencèrent sous le magistère Delors

commissaires, surtout ceux les plus menacés qui, la veille, avaient pu prendre connaissance des passages les concernant directement, reprenaient courage : tout le monde ou presque était épinglé, le ton de cette compilation de juristes restait civilisé, aucune révélation plus ou moins catastrophique n'apparaissait, expliquaient-ils avec soulagement, brochant presque sur le thème du « beaucoup de bruit pour rien ».

Chacun des cabinets des commissaires faisait ses propres comptes, supputant la stratégie du président Santer ou celle du Parlement, fantasmant sur d'éventuels soutiens venus des capitales. Bref, lundi matin, la vie reprenait sous un jour presque ordinaire. En témoignait, illustration rassurante et parmi les plus prestigieuses de l'activité communautaire, la réunion mensuelle des ministres des finances, où Jacques Santer et Yves Thibault de Silguy, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, notaient avec une sorte de ravissement qu'il était bien davantage question, dans les conversations de couloir, de la dé-

mission d'Oskar Lafontaine, le puissant ministre des finances allemand, que des malheurs de la Commission.

Au briefing traditionnel de midi, la porte-parole, tel le chef d'état-major d'une armée en bon état de marche, donnait l'impression de parfaitement maîtriser la situation. A 17 heures, le président Santer devait recevoir le rapport de la main des cinq sages ; après que le collègue en a pris connaissance, il devait faire, assurait-elle, à 19 heures, une déclaration au nom de l'institution ; il était prévu que la Commission se réunisse à 21 heures pour arrêter sa stratégie. A cette heure du jour, à l'évidence, personne au douzième étage du Breydel, le bâtiment-phare de la Commission, n'envisageait que cette réunion puisse tourner à la déroute. Pour la suite, comme si aucune forme de précipitation n'était nécessaire, le président Santer devait se présenter mardi matin devant les chefs de groupe de l'Assemblée.

Mais, faisant l'effet d'une douche froide, la lecture attentive du rapport mit brutalement fin à ces illusions. On y découvrait, en français ou en anglais, tout au long des 148 pages, l'image d'une institution immature et irresponsable. D'une institution, car le précédent collègue n'était pas épargné. C'est, rappelle à plusieurs reprises le rapport, sous le magistère de Jacques Delors que la Commission, certes poussée dans ce sens par les gouvernements membres et par le Parlement, avait commencé à accepter des missions qu'elle n'avait ni les moyens financiers ni surtout le personnel qualifié pour mener à bien. Là réside assurément la faute originelle.

Telle est bien, au-delà des mises en cause personnelles, la caractéristique principale du rapport : le constat d'une grande organisation politico-administrative privée, dans une large part de son activité quotidienne, d'une direction effective de nature lourde, médiocre à la manœuvre, au commandement trop souvent dépassé par les événements. Cette mise en cause, de nature structurelle, n'était pas attendue, du moins sous une forme aussi dure. Elle provoqua immédiatement étonnement et inquiétude. La critique, pour l'essentiel, ne portait pas sur tel ou tel cas conjoncturel, c'était l'équipe qui était visée.

Ce caractère cruellement gé-

raissait davantage épinglé que le commissaire socialiste espagnol. En bouleversant ainsi la hiérarchie des responsabilités, les sages, qui n'avaient disposé que de six semaines pour conduire leur enquête, montraient ainsi leur aptitude à juger d'eux-mêmes et à prendre leurs distances par rapport à certaines idées reçues.

Edith Cresson est critiquée à un double titre : négligence coupable et mauvaise gestion du programme Leonardo qui concerne la formation professionnelle d'une part, cas avéré de favoritisme de l'autre. Le rapport examine en détail l'aventure bruxelloise de René Berthelot, ce dentiste de Châtelleraut ami de M<sup>me</sup> Cresson, nommé

« visiteur scientifique ». Peu importe, jugent les sages, si les procédures d'engagement ont été à peu près formellement respectées. Ce qui n'est pas acceptable, c'est que M. Berthelot n'avait pas les compétences requises pour le poste occupé ; ce qui ne va pas, c'est que ses missions le conduisaient presque exclusivement à Châtelleraut, promu ainsi au sommet de la recherche européenne. Bref, ce qui ne va pas, c'est « la confusion des genres ». M<sup>me</sup> Cresson utilisait les talents de son protégé pour l'aider dans sa tâche de maire de Châtelleraut, laquelle n'a que peu à voir avec l'Union. « La Communauté n'en a pas eu pour son

argent », concluent les sages pour qui ce cas, à l'évidence, est exemplaire des comportements à proscrire à l'avenir.

En fin d'après-midi, lundi, lecture faite, on distingua aussi quel enseignement le Parlement européen s'appropriait à tirer de l'affaire. Le groupe des Verts demandait très vite la démission immédiate du collègue, avec la menace explicite de déposer une nouvelle motion de censure dans l'hypothèse où la Commission ne s'inclinerait pas. De leur côté, les démocrates-chrétiens (groupe du Parti populaire européen, PPE), dont la priorité depuis le début de l'affaire était de faire « tomber » la socialiste Cresson, se trouvaient en porte-à-faux par rapport à l'orientation du rapport et hésitaient sur la tactique. Une fois de plus, la décision claire de Pauline Green, la présidente britannique du groupe socialiste, exigeant la démission de la Commission en raison du dysfonctionnement généralisé mis en relief par les experts, fut déterminante.

La Commission, qui avait attendu de connaître la position adoptée par les socialistes européens, commença alors sa réunion, consciente désormais que, si elle ne jetait pas l'éponge, elle n'échapperait pas cette fois à une infamante censure. L'affaire était dès lors entendue. Quelques scénarios de rechange - tel celui de démissions individuelles - furent bien suggérés, mais sans conviction. Les sages, par la forme et par le fond de leur rapport, interdisaient toute sorte d'échappatoire.

Philippe Lemaître  
et Marcel Scotto

### « Les autorités politiques ont perdu le contrôle sur l'administration qu'elles sont supposées gérer » lit-on en conclusion du rapport

raliste de l'audit n'exonérait pas cependant les fautes individuelles. A cet égard, la distribution des rôles et des erreurs, telle qu'elle était mise en scène avant l'intervention des sages, se trouvait sensiblement modifiée. Edith Cresson apparaissait pratiquement seule comme méritant un blâme sévère du jury. L'Espagnol Manuel Marin, chargé de la politique méditerranéenne, qui, jusque-là, avait été placé par les observateurs au même niveau d'opprobre que l'ancienne première ministre française, se trouvait, lui, largement blanchi. A telle enseigne que le président Santer, pour son défaut de surveillance du Bureau de sécurité, appa-

« visiteur scientifique ». Peu importe, jugent les sages, si les procédures d'engagement ont été à peu près formellement respectées. Ce qui n'est pas acceptable, c'est que M. Berthelot n'avait pas les compétences requises pour le poste occupé ; ce qui ne va pas, c'est que ses missions le conduisaient presque exclusivement à Châtelleraut, promu ainsi au sommet de la recherche européenne. Bref, ce qui ne va pas, c'est « la confusion des genres ». M<sup>me</sup> Cresson utilisait les talents de son protégé pour l'aider dans sa tâche de maire de Châtelleraut, laquelle n'a que peu à voir avec l'Union. « La Communauté n'en a pas eu pour son

## Edith Cresson pointe les « dysfonctionnements généraux »

**BRUXELLES (Union européenne)**  
de nos correspondants

« C'était prendre un grand risque de déléguer le pouvoir de jugement à une instance extérieure pour évaluer l'activité d'une institution » : Edith Cresson, si elle nourrit quelque ressentiment à l'issue de cette longue et difficile journée bruxelloise, l'adresse apparemment davantage à ceux qui, au sein de la Commission et au Parlement de Strasbourg, ont eu l'idée de mettre en place ce comité des sages qu'aux cinq juges eux-mêmes.

Elle constate, avec soulagement, que le rapport insiste particulièrement sur les responsabilités collectives du collègue. Elle se sait sévèrement épinglée, conteste d'ailleurs certains reproches qui ne correspondent pas, à ses yeux, à la réalité (telle une supposée lenteur de réaction pour stopper les irrégularités du programme d'éducation Leonardo), mais elle relève que ce sont surtout les « dysfonctionnements généraux » qui sont dénoncés.

« Ceux qui ont défini les termes de référence de la mission confiée aux "sages", en pensant faire apparaître principalement les responsabilités individuelles plutôt que les erreurs collectives, subissent maintenant le retour de bâton », fait-elle valoir dans une allusion limpide à la manœuvre du président Jacques Santer.

### « DES RÉSULTATS INCONTESTABLES »

Soupçonnée de « favoritisme », l'une des deux commissaires les plus sévèrement mis en cause dans les fraudes imputées aux services de la Commission de Bruxelles admet devant la presse « avoir peut-être été imprudente (...) ». Mais ce que j'ai fait, je l'ai fait pour l'intérêt général et le travail qui a été accompli par mes services et par moi-même est un travail considérable. En me retournant, je peux en être satisfaite ».

Elle explique que la réunion de la Commission, lundi 15 mars, s'est tenue dans le calme

et la dignité. Certains, comme Leon Brittan et Marcelino Oreja, ont tenté de suggérer une solution autre que la démission collective, mais ils n'ont pas vraiment insisté.

L'ancienne première ministre française évoque, encore une fois, avec un peu de nostalgie « les résultats incontestables acquis durant quatre ans et demi ». Quant à l'avenir ? Après avoir constaté que la Commission « est jusqu'ici une administration avec des règles approximatives », Edith Cresson s'interroge sur l'opportunité de parvenir, coûte que coûte, comme cela semble la tendance aujourd'hui à une culture administrative unique. Et sur France 2, mardi matin, elle ajoutait : « Quand on est très engagée et qu'on a des positions fortes, des fortes convictions entraînent des problèmes, des difficultés qu'il faut savoir surmonter (...). Je continuerai toujours à militer pour l'Europe, où qu'elle soit. »

Ph. L. et M. S.

## Une crise qui couvait depuis plus de six mois

LA COMMISSION européenne est l'exécutif européen siégeant à Bruxelles. Indépendante vis-à-vis des gouvernements, elle propose des lois européennes (directives), veille au respect des traités, gère les politiques communes, notamment agricole et de la concurrence. Elle est composée de vingt personnalités nommées par les Etats membres. Son mandat est de cinq ans. Une accumulation d'événements a conduit, depuis l'automne 1998, à la démission collective annoncée le 16 mars.

● 5 octobre 1998 : le quotidien belge *La Meuse* révèle le contenu très sévère d'un rapport du service de contrôle financier de la Commission européenne datant du mois de mai. Ce rapport dénonce l'absence de supervision quant aux dépenses humanitaires destinées à la Bosnie et à la région des Grands Lacs en Afrique centrale en 1993 et 1994. Fin août, la presse belge révélait déjà que des détournements de fonds et des malversations avaient eu lieu à l'Office d'aide humanitaire de l'Union européenne (Echo). Echo

admet avoir surfacturé le montant des contrats conclus avec des entreprises de fourniture ou des prestataires de services pour que des conseillers ou des experts extérieurs à la Commission puissent être rétribués.

En fait, il y a une escroquerie qui porte sur 400 000 euros qui se sont volatilisés en cours de route. Cette enquête a abouti à la suspension de deux fonctionnaires d'Echo et à la mise en cause de la société luxembourgeoise Perry-Lux, consultant pour la Commission. Le commissaire Manuel Marin était en charge d'Echo à l'époque des faits. Emma Bonino lui a succédé en 1995.

● 5 janvier 1999 : la Commission suspend un de ses fonctionnaires, qui avait écrit pour le groupe des Verts du Parlement européen un rapport sur la gestion des fonds communautaires. Ce fonctionnaire néerlandais, Paul van Buitenen, avait décrit dans son rapport plusieurs cas de mauvaise gestion et de détournements de fonds à la Commission. Etaient particulièrement visés l'entourage

d'Edith Cresson mais aussi les responsables des programmes d'aide aux pays méditerranéens. « J'admets que nous avons connu des difficultés de gestion, mais de là à remettre en cause de façon globale l'action de la Commission, c'est intolérable », déclare Jacques Santer.

● 14 janvier 1999 : le Parlement européen repousse une motion de censure déposée contre la Commission (par 293 voix contre 232), mais décide la mise en place d'un « comité d'experts » indépendant chargé d'enquêter sur les cas de fraude ou de népotisme. Les eurodéputés votent également contre une résolution demandant la démission de deux commissaires, Edith Cresson et Manuel Marin. Le Parlement avait commencé à manifester sa mauvaise humeur à l'égard de la Commission lorsque, en décembre, elle avait refusé de lui accorder son quitus pour sa gestion financière au cours de l'exercice budgétaire 1996.

● 11 février 1999 : la Commission suspend les activités du bureau d'assistance technique exté-

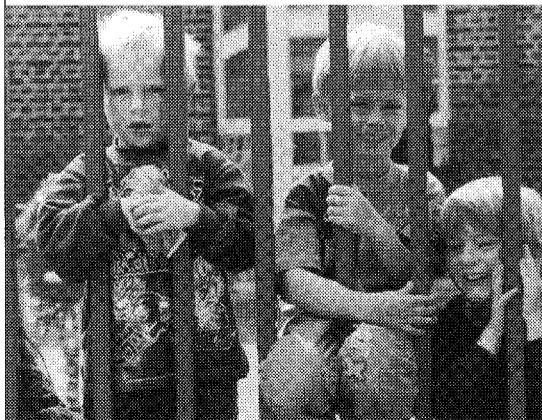
rieur qui gère le programme de formation professionnelle Leonardo. Les services du contrôle financier de la Commission ont mis en évidence des problèmes de gestion et de contrôle financier. Edith Cresson, commissaire européenne à la Recherche, est interrogée quelques jours plus tard par la commission du contrôle budgétaire du Parlement sur ce dossier. Elle est également interrogée sur les raisons pour lesquelles elle a engagé, comme « visiteur scientifique », René Berthelot, un dentiste ami de Châtelleraut, qui a continué à percevoir ses appointements bruxellois alors qu'il était en arrêt maladie.

● 3 mars 1999 : Jacques Santer présente un « code de bonne conduite » qui stipule que les commissaires européens ne pourront exercer aucune autre activité professionnelle, ne pourront avoir aucun mandat élu, et devront déclarer leurs intérêts et avoirs financiers ainsi que ceux de leur conjoint.

Lucas Delattre

Par l'instituteur de  
« Ça commence aujourd'hui »,  
DE BERTRAND TAVERNIER

Dominique  
Sampiero  
Le temps  
captif



Flammarion

Un texte splendide  
Sophie Grassin, L'Express

Un cri trop longtemps  
refoulé

Jean-Claude Rapiengeas,  
Télérama





## Fraudes, irrégularités, favoritisme, irresponsabilité

L'ACCUSATION la plus grave lancée dans le rapport des experts concerne l'affaire Cresson-Berthelot. L'embauche du vieil ami de la commissaire en tant que « visiteur scientifique » alors qu'il n'a visiblement « pas le profil requis » constitue pour les rapporteurs « un cas certain de favoritisme ». En seize mois d'activités rémunérées, dont quarante et un jours de « mission » dûment défrayés à Châtellerault, ville dont M<sup>me</sup> Cresson était maire, le dentiste a produit dix notes, dont une sur le « Sida en Thaïlande », une autre sur « l'innovation en Poitou-Charentes », le tout « totalisant à peine vingt-quatre pages ».

Au total, pour ce travail, M. Berthelot a effectué dix-sept missions dont treize à Châtellerault, une à Issoudun et une à Marseille. « Il est hautement invraisemblable », écrivent les experts, « que de telles missions soient justifiées ». En fait, présumément-ils, elles ont sans doute été effectuées « dans l'intérêt personnel de M<sup>me</sup> Cresson », faisant surgir « une confusion d'intérêts » nette entre le statut de commissaire et celui de maire.

Leonardo da Vinci : piloté depuis 1995 par Edith Cresson, ce programme de formation professionnelle faisait déjà l'objet « d'allégations tellement graves » en 1994 que la commissaire aurait dû intervenir dès le début. Rien n'a été fait. En 1997, un rapport

d'audit « met au jour de nombreuses irrégularités et pratiques frauduleuses » dans la manière dont le contractant privé, Agenor, met le programme en œuvre. « Il n'est pas concevable » que M<sup>me</sup> Cresson n'ait pas été informée, écrit le comité d'experts. Pourtant, rien ne bouge. En juillet 1998, un projet de rapport d'audit dont la commissaire a du prendre connaissance et qui sera finalement adressé au Parlement le 10 décembre, « confirme les allégations de nombreuses fraudes » et « laisse apparaître d'importantes carences » au point « qu'on ne sait pas toujours très clairement qui contrôle qui ». Pourtant, Edith Cresson, qui sait que le Parlement s'apprête à lancer le programme suivant, Leonardo II, ne dit toujours rien. « Inacceptable », concluent les experts, « la commissaire responsable » aurait dû « informer le président et, par son biais, le Parlement » de ces allégations. Le dossier Leonardo fait l'objet d'une plainte contre X avec constitution de partie civile déposée en janvier 1999 par la députée radicale européenne belge, Nelly Maes.

Mais des irrégularités et des fraudes sont révélées par les experts dans d'autres dossiers gérés par d'autres commissaires. Dans le programme MED (aide aux pays méditerranéens : lire notre document en pages 18-19) géré depuis 1995 par Manuel Marin, des

contrats techniques – antérieurs à 1995 et donc pilotés à l'époque par Abel Matutès, actuel ministre espagnol des affaires étrangères – ont été attribués sans appels d'offres, ou alors truffés d'infractions.

Dans le dossier Echo (aide humanitaire), une enquête a révélé la conclusion de quatre contrats frauduleux en Bosnie et en Afrique pour un montant de 600 000 euros. Un fonctionnaire d'Echo a été suspendu en juin 1998 et la société luxembourgeoise Perry-Lux, consultante pour la commission, a été mise en cause. Cette affaire est en cours d'instruction judiciaire.

Pour ce qui concerne l'aide à la sécurité nucléaire dans les pays de l'est, un rapport spécial publié en novembre 1998 mettait en lumière « le manque de clarté et de réalisme » des attributions de fonds.

En définitive, le comité d'experts note que « la responsabilité » des uns et des autres « est trop diluée dans la chaîne hiérarchique », qu'il « devient difficile de trouver quelqu'un à la commission qui ait le moindre sentiment d'être responsable ». Or, « la responsabilité des commissaires ou de la Commission dans son ensemble, ne peut être une idée vague, une notion irréaliste dans la pratique. Elle doit aller de pair avec un exercice permanent de "responsabilisation" ».

# Assommée, la Commission assurera l'intérim au moins jusqu'au Sommet de Berlin

BRUXELLES  
(Union européenne)  
de nos correspondants

Après la démission de la Commission, la balle est clairement dans le camp du Conseil européen, c'est-à-dire des gouvernements qui composent l'Union. Dans l'immédiat, les Quinze vont demander à l'exécutif démissionnaire de gérer les affaires courantes. C'est là une tâche qui laisse suffisamment de latitude à la Commission pour agir de manière active dans le déroulement des grandes négociations en cours. Elle pourra ainsi présenter des propositions de compromis pour favoriser au Sommet de Berlin, les 24-25 mars, la conclusion de l'Agenda 2000 sur le financement futur de l'Europe, ou encore pour piloter les pourparlers d'élargissement aux pays d'Europe centrale.

Mais il est évident que toute initiative d'envergure à caractère politique lui est désormais interdite.

C'est au Conseil européen qu'il revient de désigner une nouvelle Commission. S'il décide de le faire lors d'une de ses prochaines réunions, le nouveau collège ne pourra exercer son mandat jusqu'à la fin de l'année. Plusieurs groupes parlementaires à Strasbourg envisagent une réunion d'urgence des Quinze pour désigner rapidement une nouvelle commission. D'ores et déjà, sept commissaires, non cités dans le rapport, dont Yves-Thibault de Silguy, ont demandé à être de nouveau désignés.

Les Quinze devront en tout état de cause procéder, en accord avec le Parlement, au choix du président qui dirigera le collège entre 2000 et 2004. Peut-on envisager que la

Commission Santer puisse exercer les affaires courantes jusqu'à la fin de cette année ? En dépit des avantages pratiques d'une telle solution – compte tenu des pouvoirs de l'assemblée en la matière, les procédures de mise en place d'une Commission sont longues et compliquées –, une telle formule semble à beaucoup difficile à retenir en raison du discrédit qui pèse sur elle.

C'est au Conseil européen de Cologne en juin que les chefs d'Etat et de gouvernement doivent désigner celui qui présidera la Commission entre 2000 et 2004. Romano Prodi, l'ancien chef du gouvernement italien est à ce jour la personnalité la plus souvent citée.

Ph. L. et M. S.

## Un tournant politique pour l'Union

LA COMMISSION Santer a eu sans doute pour principal tort de gérer les affaires communautaires à un moment charnière de la construction européenne. L'ancien premier

### ANALYSE

Jacques Santer cumulait dès le départ tous les handicaps

ministre luxembourgeois Jacques Santer avait-il le mauvais œil ? Il cumulait dès le départ tous les handicaps. Il succédait à un Jacques Delors au sommet de sa popularité, qui avait su faire de la Commission un véritable moteur d'intégration... dans une Europe à douze qui n'existait déjà plus : une Europe encore dominée par le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl, qui n'avaient pu cependant imposer le candidat de leur choix, le Belge Jean-Luc Dehaene, contre lequel le britannique John Major avait opposé son veto. Une Europe qui, en janvier 1995, lorsque Jacques Santer prend ses fonctions, vient d'intégrer trois nouveaux candidats

(Suède, Norvège, Autriche), ce qui complique singulièrement le fonctionnement des institutions.

Dès le départ, ce candidat de deuxième choix, issu de la droite de l'échiquier politique européen – il était président du parti social chrétien luxembourgeois – s'est en outre heurté à la volonté du Parlement européen de faire valoir face au Conseil et à la Commission les nouveaux pouvoirs que lui avait conférés le traité de Maastricht. Pour la première fois, les parlementaires avaient en effet à se prononcer par un vote de confiance sur le choix qui leur était présenté par les gouvernements européens. Le débat fut difficile, une grande partie de la gauche refusant de donner un blanc seing à un candidat qui apparaissait certes comme un européen bon teint, mais qui ne possédait pas le charisme de son prédécesseur et surtout devait son choix... au premier ministre conservateur britannique. Lourds handicaps dont il ne se débarrassera jamais vraiment, ne réussissant pas à conquérir le cœur des eurodéputés.

### PREMIER AVERTISSEMENT

Ceux-ci, à la recherche de leur propre place dans le nouveau jeu

institutionnel mis en place d'abord avec le traité de Maastricht, puis avec celui d'Amsterdam, ne sont pas inclinés à faire de cadeau. La crise de la Vache folle est un premier avertissement à Jacques Santer. Occupé par des dossiers lourds, qu'il gère correctement, mais de façon technocratique, sans inspiration politique (mise en place de l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999, ouverture des négociations d'élargissement, réforme du financement de l'Union), il ne sent pas le vent tourner lorsque les premières accusations contre la gestion de la commission commencent à être connues.

A sa décharge, lui qui avait commencé à remettre de l'ordre dans un appareil administratif qui commençait à échapper au contrôle, paye, comme le souligne fort bien le rapport de la commission des sages, pour une évolution qui va plus vite que Jacques Santer ne le réalise. Les dirigeants européens, qui n'ont pas réussi à se mettre d'accord jusque là sur la réforme des institutions européennes qui s'impose de manière urgente aujourd'hui, sont placés eux-mêmes devant leurs responsabilités.

Henri de Bresson

## L'euro, autre victime de la défaillance de l'exécutif européen

L'ANNONCE, au milieu de la nuit, de la démission en bloc de la Commission européenne a eu un effet immédiat sur les marchés des changes. L'euro, qui s'était repris à la fin de la semaine dernière après le départ du ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, a immédiatement replongé vers ses plus bas niveaux historiques face au billet vert. La devise européenne est tombée mardi 16 mars dans la matinée jusqu'à 1,0814 dollar, alors qu'elle s'échangeait lundi contre 1,0940 dollar. Face à la monnaie japonaise, l'euro baissait aussi à 127,37 contre 128,62 yens.

« La nouvelle de la démission de la Commission européenne a déclenché des ventes systématiques d'euros. Je crois que nous pourrions voir l'euro atteindre des records à la

baisse dans un proche avenir », a déclaré à Tokyo et à l'agence Reuters Yasuharu Tsuru, de la Mitsubishi Trust and Banking. L'euro

avait atteint son plus bas niveau historique le 4 mars à 1,0785 dollar.

Au-delà des péripéties que sont

les démissions en l'espace de quelques jours de M. Lafontaine et des vingt commissaires européens, la devise européenne est affaiblie par les pronostics récurrents d'une baisse prochaine de ses taux d'intérêt par la Banque centrale européenne (BCE) afin de soutenir la croissance. D'après un sondage effectué en fin de semaine dernière par l'agence Reuters auprès de vingt-quatre économistes, seize d'entre eux parient sur un assouplissement monétaire en Europe avant la fin du mois de mai.

### CONJONCTURE FAIBLE

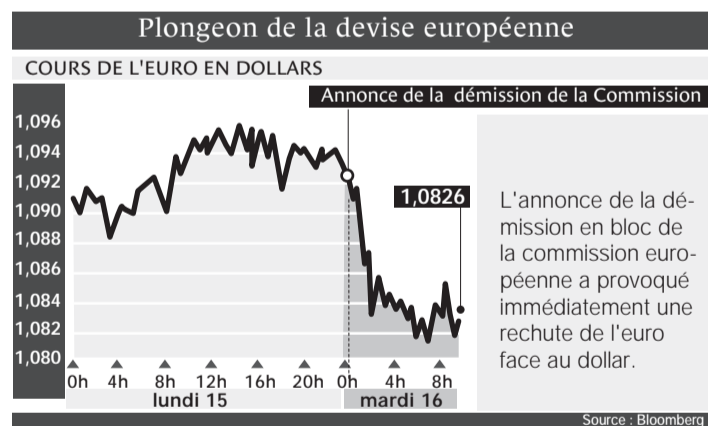
La Commission européenne a d'ailleurs reconnu, lundi 16 mars, la relative faiblesse de la conjoncture en Europe, notamment par rapport aux Etats-Unis. Elle pré-

voit désormais une croissance « autour de 2 % » pour la zone euro en 1999, contre 2,6 % il y a quatre mois. Le ministre espagnol des finances, Rodrigo Rato, a souligné lundi que ce ralentissement était avant tout la conséquence du recul des exportations lié à la crise du commerce mondial.

Enfin, l'euro est aussi affecté par les difficultés économiques et politiques de l'Allemagne, principal pays de l'Euroland. Les ministres

des finances des Quinze ont ouvertement critiqué lundi à Bruxelles le gouvernement et le programme budgétaire allemand pour les trois ans à venir. Le Conseil demande à l'Allemagne de prendre des mesures « pour éviter que la dette publique ne reparte à la hausse » et encourage Bonn à accorder « davantage d'attention à l'investissement public ».

Eric Leser



## Une décision abondamment et diversement commentée

● **Le gouvernement allemand** a accepté « avec respect la décision de la Commission européenne de démissionner après le rapport du groupe d'experts indépendants », a indiqué, mardi 16 mars, le ministre des affaires étrangères à Bonn dans un communiqué. La Commission « a ainsi repris la responsabilité politique » à propos de laquelle le rapport lui avait adressé des « reproches », selon le communiqué.

● **Le ministre danois** des affaires étrangères, Niels Helveg Petersen, a déclaré mardi à la télévision « que la Commission européenne se devait de démissionner, car elle n'avait pas le choix, à la lecture de ce rapport critique ». « Ça aurait été pénible si elle avait été poussée à la porte par le Parlement européen » a-t-il ajouté.

● **Le ministre finlandais** des affaires européennes, Ole Norrback, a déclaré, mardi, qu'il ne faudrait pas que la démission de la Commission européenne interrompe le processus d'avalisation de l'Agenda 2000, et la réforme du financement de l'UE.

● **La Grande-Bretagne** a fait savoir, mardi, qu'elle ferait la démarche nécessaire pour que soient immédiatement réengagés ses deux commissaires européens. Un porte-parole du gouvernement a estimé qu'il n'y avait aucune preuve de ce que le vice-président de la Commission européenne, Sir Leon Brittan, et le commissaire aux transports Neil Kinnock aient fait quelque chose de répréhensible : « Quand nous disions qu'il fallait s'attaquer à la fraude, cela ne veut absolument pas dire que Leon Brittan et Neil Kinnock y étaient impliqués de quelque façon que ce soit. »

● **Le commissaire belge** à la concurrence, Karel Van Miert, a estimé, mardi, que les conclusions du rapport d'audit sur la Commission européenne étaient injustes. « Ils [les experts] ont fait comme si tout ici marchait mal », a-t-il dit à la radio belge VRT. M. Van Miert a mis l'accent sur le fait que la Commission avait pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer son fonctionnement et qu'« à l'exception du cas dans lequel

M<sup>me</sup> Cresson a été impliquée », le rapport d'audit « concernait surtout des cas vieux de plusieurs années ».

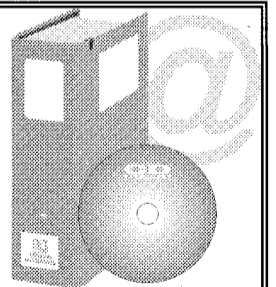
● **Les journaux italiens** soulignent mardi, comme *La Repubblica*, que cette démission représente « une crise institutionnelle sans précédent ». Pour *La Stampa*, « l'UE se trouve décapitée », et dans son éditorial, le *Corriere della Sera* prévoit que « nous assisterons à une nouvelle campagne contre la technocratie de Bruxelles ».

● **Dans la presse britannique**, le *Times* (conservateur) voit dans le rapport la preuve des dysfonctionnements de la « bureaucratie » bruxelloise. « L'Europe, un bateau à la dérive », écrit le très européen quotidien *Daily Mail*. Le *Sun*, qui mène campagne contre l'intégration européenne, parle de « la plus grave crise traversée par l'Union européenne », tandis que le *Daily Telegraph* estime que le psychodrame « risque de compliquer encore un peu plus » les négociations sur la réforme du budget des Quinze.

Le *Guardian* estime pour sa part

que l'affaire a provoqué « un changement profond dans l'équilibre du pouvoir entre les institutions de l'UE » au profit du parlement européen, et le *Financial Times* partage cet avis, en soulignant que la démission collective devrait « au moins assainir la situation », même si la crédibilité de la Commission a été « définitivement affaiblie ».

● **A Paris, les éditorialistes** espèrent que la crise qui secoue l'exécutif européen servira de leçon. « L'exécutif européen est humilié, décrédibilisé, sonné », écrit *La Tribune*. « Longtemps comparée à un rouleau compresseur, la Commission est aujourd'hui en crise. Le navire amiral de l'Union prend l'eau », dit *Le Figaro*, dans un éditorial. Intitulé « Une chance », l'éditorial de *Libération* tire de lui-même les conclusions du rapport « accablant » sur les activités de la Commission, estimant qu'un tel geste collégial est une façon de « reconnaître (...) la primauté d'une éthique stricte et la nécessité d'un contrôle démocratique ». – (AFP, Reuters.)



ux Editions Législatives, nous vous donnons les réponses que vous attendez sur la réglementation des 35 heures, comme sur toutes les questions d'actualité qui vous préoccupent.

C'est pourquoi chaque Dictionnaire Permanent et chaque CD-Rom des Editions Législatives vous donnent le droit de décider, d'agir ou de régir en sécurité.





## Ehoud Barak disculpé sur son rôle dans un accident militaire

JÉRUSALEM. Un rapport du contrôleur de l'Etat, le juge Eliezer Goldberg, publié le lundi 15 mars, a globalement disculpé le chef du parti travailliste israélien, Ehoud Barak, des accusations portées contre lui, concernant un accident qui a coûté la vie à cinq membres d'un commando d'élite, en 1992. M. Barak était chef d'état-major à l'époque des faits. Il était accusé d'avoir abandonné les soldats blessés et tués lors d'un exercice d'entraînement qu'il supervisait. Le document laisse cependant planer un doute sur son comportement personnel dans le drame, ce qui a permis à un haut responsable de la droite au pouvoir de poursuivre sa campagne contre M. Barak à ce sujet. Le procureur s'abstient en effet de dire si M. Barak a eu tort ou raison de ne pas aider personnellement les blessés, soulignant qu'il y a eu des « témoignages contradictoires à ce sujet sur lesquels il n'était pas en mesure de trancher ». — (AFP)

## Plus de 300 cas d'extrémisme de droite dans la Bundeswehr en 1998

BONN. Quelque trois cent-vingt incidents à connotation d'extrême droite ont été recensés en 1998 dans les armées allemandes, selon Claire Marienfeld, chargée de mission à la Chambre des députés pour le contrôle de la Bundeswehr. Il s'agit, précise cette élue de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), d'agissements ou de soupçons d'agissements. Dans le même rapport, elle critique « la bureaucratie croissante » de la Bundeswehr et l'état de son matériel. Selon le quotidien Bild qui fait état du rapport, certaines unités sont contraintes de démonter une part de leurs véhicules pour en maintenir d'autres en état de marche et des soldats, faute de crédits, doivent se cotiser pour acheter du matériel de bureau. — (AFP)

### DÉPÊCHES

■ **POLOGNE** : le président polonais Aleksander Kwasniewski a déclaré mardi 16 mars que son pays pensait être en mesure d'adhérer à l'Union européenne d'ici la fin 2002, soit plus rapidement que ce que prévoient les diplomates. En visite à Kuala Lumpur (Malaisie), M. Kwasniewski a ajouté que la Pologne s'attendait à remplir les critères pour l'adhésion à la monnaie unique européenne entre 2006 et 2008. La plupart des diplomates, à Bruxelles, ne prévoient pas de nouvelle adhésion avant 2005. — (Reuters.)

■ **IRAK** : un avion transportant 110 pèlerins irakiens, dont un ministre, a décollé, mardi 16 mars de Bagdad pour La Mecque (Arabie saoudite), en violation de l'embargo de l'ONU, a annoncé l'agence officielle irakienne INA. En 1997, l'Irak avait déjà envoyé une centaine de pèlerins âgés ou malades par avion à La Mecque, défiant l'embargo qui lui est imposé depuis 1990, et les autorités saoudiennes avaient autorisé l'appareil à se poser. — (AFP)

■ **ISRAËL** : Israël refuse de restituer à leurs familles les dépouilles de Palestiniens tués et détient actuellement au moins 24 cadavres, ont affirmé, lundi 15 mars, deux associations israéliennes de défense des droits de l'homme, Betsalem et Hamoked. Dans un rapport conjoint intitulé « Corps captifs », elles soulignent que la rétention de cadavres par Israël est devenue systématique depuis quatre ans, dans le cadre d'une politique de « punition collective et de vengeance contre les familles des tués ». — (AFP)

■ **ALGÉRIE** : des islamistes présumés ont égorgé ou brûlé six civils et en ont blessé une dizaine dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 mars non loin de la ville-garnison de Blida. Selon des habitants, les victimes, dont deux femmes, étaient toutes membres de familles de « patriotes », des miliciens armés par les autorités. Selon le quotidien El Acil, plus de 400 civils ont été tués depuis l'annonce, en septembre, par le président Liamine Zeroulou de son départ anticipé. — (AFP, Reuters.)

■ **MAROC** : le président tunisien Zine El Abidine Ben Ali est arrivé lundi à Marrakech pour une visite officielle de quarante-huit heures au Maroc. Il s'agit de sa première visite officielle au Maroc depuis son arrivée au pouvoir en 1987, il y a douze ans. — (AFP)

■ **ÉTHIOPIE-ÉRYTHRÉE** : le Conseil de sécurité de l'ONU va demander à l'Éthiopie et à l'Érythrée de respecter strictement le plan de paix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ont indiqué lundi 15 mars des diplomates, alors que sur le terrain se poursuivaient de violents affrontements. Le Conseil, qui a discuté à huis clos de la situation, a chargé son président, l'ambassadeur de Chine Qin Huasun, de convoquer les représentants permanents des deux pays belligérants. — (AFP)

■ **ANGOLA** : le médiateur des Nations unies, Issa Diallo, a quitté définitivement Luanda, lundi 15 mars, pour regagner New York en raison du retrait de la Mission de l'ONU (Monua), décidé fin février. « Je pars d'Angola encouragé. Nous avons fait pour le mieux », a déclaré M. Diallo à la presse. — (AFP)

■ **VIETNAM** : le dissident Nguyễn Thanh Giang a été arrêté pour « avoir violé la loi », a confirmé, lundi 15 mars, un porte-parole officiel sans autre précision. Giang, géophysicien âgé de soixante-deux ans, aurait été arrêté à Hanoï le 4 mars et pourrait être inculpé de « propagande contre le régime socialiste ». Il avait approuvé les critiques du général Trần Đỗ, exclu du parti en janvier. Ces mesures augurent mal de la visite de M<sup>re</sup> Celestino Migliore, diplomate du Vatican, arrivé lundi à Hanoï pour tenter un rapprochement entre le Vietnam et le Saint-Siège. — (AFP Reuters.)

## Le gouvernement japonais envisage une lente reprise de l'économie

TOKYO. L'économie japonaise sort progressivement de la récession, a déclaré mardi 16 mars le gouvernement de Tokyo. « L'économie est toujours dans une situation très difficile, la demande privée stagne encore, mais elle se redresse progressivement, soutenue par les mesures du gouvernement », écrit l'Agence de planification économique (EPA) dans son rapport mensuel. Ce rapport renforce l'optimisme né récemment d'une série d'indicateurs encourageants et qui a contribué à une hausse de 12 % de la Bourse de Tokyo au cours des trois dernières semaines. Mais le gouvernement s'est gardé d'un trop grand optimisme à la lumière de chiffres récemment publiés qui ont montré une récession de l'économie pour le cinquième trimestre consécutif. « Il est difficile d'espérer l'enclenchement d'une reprise auto-alimentée (...) tirée par le secteur privé », écrit la Banque centrale du Japon (BO) dans son rapport mensuel publié mardi 16 mars. — (Reuters, AFP)

**STAGES PÂQUES**

√ 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> ANNÉE

√ DROIT / SCIENCES ÉCO

**ISTH**  
Enseignements Supérieurs Privés  
01 42 24 10 72

3 écoles de commerce :  
BAC + 5  
Concours en terminale

**ESSCA** Angers - Paris  
**IÉSEG** Lille  
**ESDES** Lyon  
03 20 54 58 92 04 72 32 50 48

Inscriptions  
concours 99  
jusqu'au 21 avril

# Les Albanais du Kosovo ont annoncé leur accord avec le plan international de paix

Slobodan Milosevic est contraint de prendre position

Tous les regards étaient tournés, mardi 16 mars, vers le président yougoslave Slobodan Milosevic et ses représentants aux pourparlers de Paris

sur le Kosovo, contraints désormais de prendre position après l'accord donné par les Kosovars au plan de paix de la communauté internationale,

alors que les pourparlers devaient reprendre, mercredi, au Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber.

LES CHOSES ont enfin bougé, lundi 15 mars, à propos du Kosovo, pour la première fois depuis que les grandes puissances tentent de faire admettre un plan de règlement aux parties prenantes au conflit. Alors que reprenaient à Paris les discussions interrompues le 23 février à Rambouillet, les Albanais du Kosovo ont en effet annoncé qu'ils donnaient leur accord à ce plan international. La balle n'est plus désormais que dans le camp des Serbes ; « La République de Yougoslavie est maintenant au pied du mur », disait le ministre français des affaires étrangères Hubert Védrine, en commentant lundi soir cet « élément nouveau très important ».

La décision des Albanais a été signifiée dans une lettre du chef de leur délégation, Hashim Thaqi, adressée à M. Védrine et à son homologue britannique Robin Cook, coprésidents des négociations, ainsi qu'à la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright. Elle a été saluée par ses destinataires comme un acte de « courage politique ». M. Védrine a précisé que, lors des entretiens qu'en compagnie de Robin Cook il avait eus l'après-midi avec Hashim Thaqi, toute ambiguïté avait été levée. « Nous lui avons demandé si cette lettre engage tout

les responsables albanais du Kosovo ; il a répondu oui. Nous lui avons demandé si l'accord englobait bien les deux volets du plan [le volet politique et le volet militaire] qui à nos yeux forment un tout, il a répondu oui. »

Les représentants de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) membres de la délégation albanaise n'avaient pas pu, à Rambouillet, s'engager au nom des leurs sur un plan qui ne promet pas l'indépendance du Kosovo même à terme et qui prescrit le désarmement de l'UCK. Ils ont sauté le pas ; ils affirment avoir convaincu les plus réticents des combattants sur le terrain et leur engagement est considéré comme crédible. « Nous avons accepté l'accord bien qu'il ne soit pas parfait. Nous voulons ainsi donner une chance à la paix », a déclaré Jakup Krasniqi, un des chefs de l'UCK, tandis que le leader modéré Ibrahim Rugova estimait que le plan « ouvre une perspective pour que le peuple du Kosovo décide lui-même de son avenir » et en appelait une fois encore à la communauté internationale pour « mettre un terme à la situation tragique et aux effusions de sang au Kosovo ».

Le succès du « processus de Rambouillet » n'est certes pas assu-

ré à ce stade : pour signer un accord, il faut être deux et la partie serbe n'a manifesté lundi à Paris aucune disposition dans ce sens. Mais la donne a changé. D'une part, comme le soulignait le ministre anglais, « la première ligne de défense des Serbes est tombée ». Depuis le début des pourparlers en effet, Belgrade affichait sa propre disposition à consentir à la province un statut d'autonomie et imputait le blocage des négociations à l'autre partie, accusée de n'avoir en tête que l'indépendance du Kosovo. D'après les diplomates présents aux négociations, les délégués serbes ont paru « surpris » lundi par le changement d'attitude des Kosovars, qui fait désormais peser sur eux seuls la responsabilité d'un éventuel échec.

### SIMPLIFICATION DU JEU

D'autre part, cette simplification du jeu redonne prise aux Occidentaux, qui, dans la confusion précédente, se trouvaient extrêmement démunis, ne sachant plus qu'imaginer pour imposer une paix dont aucune des deux parties ne voulait. L'escalade des pressions sur les Serbes, jusqu'à l'éventualité d'une intervention aérienne de l'OTAN, est de nouveau envisageable. Hu-

bert Védrine a rappelé lundi soir, en réponse à la question d'un journaliste, que « les dispositions prises par l'OTAN [en vue de frappes aériennes] restent inchangées ». On n'en est pas encore là ; les négociateurs internationaux s'attachent pour l'instant à arracher un accord à la délégation serbe. Ils ne se sont pas fixé de délai « mais s'il y en avait un, il serait bref », a indiqué le ministre français.

La fermeté semble de règle dans la conduite des pourparlers de Paris. Les diplomates occidentaux ont ainsi affirmé lundi qu'il n'était pas question de « rejouer Rambouillet » et qu'on ne tolérerait pas que les dispositions institutionnelles du plan de paix, réglées le mois dernier, soient remises en cause par la partie serbe comme elle en avait l'intention. Le point-clé reste donc l'acceptation par Belgrade des mesures de mise en œuvre du plan, à savoir le retrait des forces serbes de la province et le démantèlement de la police, sous le contrôle d'une force de l'OTAN de 28 000 hommes. Cette partie du plan de paix ne peut donner lieu qu'à des arrangements « à la marge » (par exemple sur le calendrier, sur les effectifs de la police des frontières, etc.), mais le principe d'un déploiement de l'OTAN sur le terrain, auquel Belgrade n'a cessé jusqu'à présent de s'opposer, est considéré comme non négociable.

Si Slobodan Milosevic « fait preuve d'intransigeance et d'agression, nous n'aurons que peu d'options », a dit lundi le président américain Bill Clinton en recevant le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, à la Maison Blanche. Comme en écho à la situation nouvelle qui s'est dessinée lundi à Paris, l'état-major yougoslave a annoncé dans la soirée à Belgrade que les soldats devant achever leur service militaire ces prochains jours seraient maintenus trente jours de plus sous les drapeaux, « en raison des pressions renforcées sur la République fédérale de Yougoslavie et des menaces d'intervention armée ».

Claire Tréan

## La lettre du chef de la délégation kosovare

VOICI le texte intégral de la lettre du chef de la délégation kosovare aux pourparlers de Paris, Hashim Thaqi, annonçant, lundi 15 mars à Hubert Védrine et Robin Cook, la décision des Kosovars de signer l'accord élaboré en février à Rambouillet.



VERBATIM

« Après les consultations de la délégation du Kosovo [nom albanais du Kosovo] avec les acteurs politiques et militaires, ainsi qu'avec le peuple du Kosovo, concernant l'accord de paix et d'autonomie (daté

du 23 février 1999) issu de la réunion de Rambouillet, cette délégation, et moi-même personnellement, disons "oui" à cet accord.

» Nous serions honorés de signer l'accord en votre présence à l'heure et à l'endroit que vous choisirez.

» L'accord offre une chance et une perspective pour le Kosovo et son peuple. Nos consultations au Kosovo étaient nécessaires et très importantes. Maintenant qu'un état d'esprit positif a été créé au sein des structures politiques et militaires à propos de cet accord, la délégation du Kosovo peut le signer.

» Dans ce succès, votre contribu-

tion, comme celle des gouvernements de vos pays, a été grande. Le destin du peuple albanais du Kosovo est à un tournant historique et la délégation du Kosovo a une grande responsabilité. Vous avez fait preuve d'attention et de patience à ce sujet. Notre délégation, et moi-même, nous vous remercions beaucoup pour cela.

» Nous espérons à l'avenir votre aide, ainsi que celle de vos gouvernements. Le peuple du Kosovo est, et continuera à être, l'allié de vos pays, vous pouvez y compter. Le Kosovo a besoin de liberté et de démocratie. Votre contribution personnelle et celle de vos pays est essentielle et respectée. » — (Reuters.)

## Une avocate catholique assassinée en Irlande du Nord

UN GROUPUSCULE paramilitaire protestant, opposé au processus de paix en Irlande du Nord, les « Défenseurs de la Main Rouge », a revendiqué, lundi soir 15 mars, dans un appel à la BBC Ulster, le meurtre de l'avocate catholique Rosemary Nelson, connue pour son engagement en faveur de la cause nationaliste irlandaise. M<sup>me</sup> Nelson a été tuée le jour même à Lurgan (ouest de Belfast), dans un attentat à la voiture piégée.

Le groupe « Défenseurs de la Main Rouge » est l'une des deux formations loyalistes dissidentes, qui avaient commencé à signer des actes de violence pendant l'été 1998. Ce sont des extrémistes basés à Portadown, un fief loya-

liste théâtre chaque année des affrontements sanglants entre protestants et catholiques nationalistes minoritaires, au moment de la saison des marches traditionnelles protestantes.

### L'INCAPACITÉ DE LA POLICE

M<sup>me</sup> Nelson était notamment l'avocate des résidents de Garvaghy Road, le quartier catholique nationaliste de Portadown, opposé au passage des manifestations protestantes. Dans un entretien publié lundi par le quotidien nord-irlandais Irish News, elle dénonçait l'incapacité de la police à contrer la mainmise des extrémistes protestants sur la ville.

Dans la soirée, des manifestants masqués ont

jeté des cocktails Molotov et des pierres sur la police et l'armée à Lurgan. Quelque deux cents personnes avaient auparavant défilé pacifiquement dans les rues pour demander la dissolution du RUC, la police d'Irlande du Nord à très forte majorité protestante, accusée de partialité par la communauté catholique.

De Washington où ils se trouvent, le premier ministre (protestant) David Trimble et le vice-premier ministre (catholique) Seamus Mallon – les deux principaux signataires de l'accord du 10 avril 1998, censé mettre fin à trente ans de violence entre catholiques et protestants – ont déclaré que ce meurtre ne saurait enrayer le processus de paix. — (AFP)

## Le terrorisme urbain et la fronde des députés pèsent sur la préparation des élections turques

À UN MOIS des élections générales et municipales prévues pour le dimanche 18 avril, un vent de confusion souffle sur une Turquie soudain confrontée à une nouvelle vague de terrorisme urbain et à la grogne des députés. Ceux d'entre eux qui ont été écartés des listes des candidats, non contents d'avoir obtenu la réouverture du Parlement, menacent désormais de retarder le scrutin. Ils ont par ailleurs introduit une motion de censure visant à faire tomber le gouvernement du premier ministre Bülent Ecevit.

L'arrestation, le mois dernier, du dirigeant du PKK, le parti kurde, Abdullah Öcalan, avait été saluée avec optimisme par les autorités turques comme une étape décisive dans leur lutte contre le « terrorisme ». Bien que, jusque-là, le conflit kurde ait eu un impact limité sur les régions occidentales du pays, au cours des semaines écoulées, la Turquie a été secouée par plusieurs attaques meurtrières, revendiquées par diverses organisa-

tions kurdes ou d'extrême gauche. Lundi 15 mars, alors qu'Istanbul entrait les treize victimes de l'attaque incendiaire lancée l'avant-veille contre un centre commercial bondé et revendiquée par un groupuscule jusqu'ici inconnu, « les faucons vengeurs d'Apo », le PKK a fait monter les enchères en annonçant que le territoire tout entier de la Turquie était désormais une « zone de guerre ». Les touristes étrangers, européens en particulier, sont sommés de ne pas se rendre en Turquie.

### AVENTURE

Dimanche, trois attentats à la bombe, qui n'ont pas fait de victime, ont été signalés dans divers quartiers d'Istanbul et, lundi, une passante a été blessée par l'explosion d'une bombe placée sous un véhicule parqué à proximité des bureaux de l'Union européenne (UE) à Ankara, la capitale. Quatre personnes avaient déjà perdu la vie après l'explosion, le 5 mars, d'un engin explosif qui avait grièvement

blessé le gouverneur de la province de Cankiri.

Sur le plan politique, la situation est tout aussi incertaine. Le mouvement de grogne des députés est en train de prendre de l'ampleur grâce à l'appui du Parti de la vertu (islamiste). Ce dernier espère profiter de la réouverture de l'assemblée nationale pour faire modifier l'article 312 du code pénal – utilisé notamment pour condamner l'ancien maire islamiste d'Istanbul, Recep Tayyip Erdogan – et obtenir la levée de l'interdiction de participer à la vie politique imposée à l'ancien premier ministre Necmettin Erbakan. « La levée de l'article 312 est la précondition principale [pour la tenue des élections] », a déclaré, lundi, le dirigeant du Parti de la vertu, Recai Kutan.

Bien que l'arrestation d'Öcalan ait renforcé les chances de succès du premier ministre Ecevit et de son Parti démocratique de gauche, le Parti de la vertu demeure dans le peloton de tête à l'approche des élections. Il a apparemment été

convaincu de miser sur les parlementaires rebelles par Necmettin Erbakan, le « père » du mouvement islamiste qui, bien qu'absent de la scène politique, continue de faire pression dans les coulisses. Écarté du pouvoir par l'armée en juin 1997 et frustré d'avoir vu sa candidature en tant que député indépendant rejetée par les autorités, Necmettin Erbakan a usé de son influence pour embarquer le mouvement dans une aventure qui pourrait lui coûter de nombreux votes.

Les chances de succès des mécontents apparaissent cependant limitées puisqu'aucune loi ne peut être adoptée sans l'appui du gouvernement. Mais leur initiative, qui a une fois de plus démontré le manque de transparence au sein des partis et les lacunes du système politique, a en quelque sorte déjà atteint son but en causant de sérieux remous au sein du gouvernement et en jetant une ombre sur le processus électoral.

Nicole Pope



# La Chine reconnaît que la crise asiatique affecte sérieusement son économie

Face aux accusations américaines d'espionnage nucléaire, le premier ministre Zhu Rongji amorce la contre-attaque sur un front diplomatique dégradé et dans un contexte de croissance morose, comme l'a montré la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire, qui vient de s'achever

La Chine a inscrit dans sa Constitution le rôle de l'économie privée, une des recettes destinées à élargir la marge de manœuvre des autorités face à un début de marasme économique qui commence à les préc-

cuper. Confronté à une baisse des exportations, le gouvernement veut fouetter la demande intérieure alors que les Chinois, craignant le retour de l'inflation et inquiets pour leur emploi, se réfugient dans

l'épargne domestique. Pékin constate en outre une détérioration du climat diplomatique à son endroit avec les accusations répétées, provenant de Washington, sur ses activités d'espionnage aux Etats-Unis. Le

premier ministre Zhu Rongji, clôturant la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire, a récusé ces accusations en affirmant que la Chine était capable de se doter des technologies militaires modernes par

ses propres moyens. Cependant, les aversissements, alimentés par le débat politique américain, se multiplient sur les faiblesses dont aurait fait preuve l'administration Clinton envers Pékin.

## PÉKIN

de notre correspondant

« Champ de mines. » Lors de son investiture il y a un an, Zhu Rongji avait qualifié ainsi les difficultés qui l'attendaient. Il faisait allusion à son programme controversé de réformes économiques. Douze mois plus tard, un autre « champ de mines » - inattendu celui-là - s'est ouvert sous ses pas : un front diplomatique dégradé où la Chine est sur la défensive, surtout aux Etats-Unis.

Lors d'une conférence de presse tenue, lundi 15 mars, à l'issue de la session annuelle de l'Assemblée nationale du peuple (ANP), M. Zhu a amorcé la contre-offensive chinoise. Sur un ton agacé, il a dénoncé comme une « histoire fautive » les accusations américaines d'espionnage nucléaire, estimant que son pays était « pleinement capable de développer son propre arsenal militaire ».

Sur l'autre dossier chaud - les droits de l'homme -, il a fait preuve de la même pugnacité courroucée. Ironisant sur les listes de dissidents qui lui sont régulièrement transmises par des visiteurs, il a appelé l'Occident à ne pas soutenir ces « soi-disant militants démocrates ». Il a récusé toute leçon en la matière en se prévalant de la lutte passée du Parti communiste « contre la dictature du Kuomintang ». Une seule note personnelle dans ce discours frappé du sceau de l'orthodoxie : « Je ne peux pas dire que la Chine est parfaite. Je suis même plus impatient que vous ne l'êtes. »

M. Zhu a ainsi mis un point final à une session de l'ANP bien tenue en laisse, moins secouée que l'an dernier par la grogne anticorruption mais dominée par l'anxiété de la montée du chômage et de son impact délétère sur l'ordre public. M. Zhu y a répondu par la réaffirmation de l'objectif de ses réformes structurelles - cure d'amalgamation de la bureaucratie, restructuration des entreprises d'Etat -, tout en acceptant d'en ralentir le rythme pour éviter d'exaspérer les tensions sociales. Parmi

les recettes envisagées pour élargir la marge de manœuvre réformatrice du gouvernement, l'ANP a entériné une révision constitutionnelle réhabilitant le rôle du secteur privé. Mais c'est probablement la reconnaissance abrupte par M. Zhu lui-même que l'état de la crise asiatique se resserre autour de la Chine qui aura fait le plus sensation.

## LE SPECTRE DE LA DÉVALUATION

« La crise asiatique a été plus profonde que nous ne l'avions anticipée », a admis le premier ministre. Sur l'ensemble de l'année 1998, les exportations, qui génèrent un cinquième de la croissance, n'ont en effet progressé que de 0,5 %. Il s'agit d'un quasi-effondrement après l'envolée de 21 % en 1997. Les derniers chiffres sont encore plus inquiétants : les biens vendus à l'étranger ont chuté de 10,5 % en janvier et février.

Les médias officiels chinois ne cachent plus la gravité de la situation et annoncent une année morose. Si l'on en croit le *Quotidien du peuple*, la croissance des exportations, cette année, devrait être nulle, voire négative. Comparé aux importations qui, elles, progresseraient (+5 %), un tel grippage de la machine exportatrice aboutirait à une érosion d'environ un tiers de l'excédent commercial. Dans ces conditions, le spectre d'une dévaluation du yuan ne manquera pas de ressurgir. Le gouverneur de la Banque populaire de Chine (banque centrale), Dai Xianglong, n'a jamais caché que la fermeté de Pékin à maintenir la parité du yuan pourrait mollir en cas de dégradation de la balance des paiements.

Le tableau est d'autant plus préoccupant que le deuxième moteur extérieur de la croissance - les investissements étrangers - s'est lui aussi encrassé. Le flux d'implanta-

tions connaît un véritable tassement (0,6 % en 1998). Les investisseurs occidentaux, s'ils voient leur poids relatif augmenter en raison du désistement des Asiatiques, n'en font pas moins grise mine. Le durcissement des contrôles des changes les plonge dans des tracasseries quotidiennes. Les banques sont parmi les plus dépités. La mise en faillite de la société de crédit et d'investissement de la province du Guangdong (Gitic), à l'occasion de laquelle leurs droits de créanciers ont été floués, a profondément altéré leur perception du « risque chinois ».

## INVESTISSEMENTS PUBLICS

Officiellement, la Chine continue d'afficher une hospitalité empressée à l'égard des capitaux étrangers. Devant l'ANP, le premier ministre a expressément recommandé d'attirer les « célèbres firmes multinationales ». Le gouver-

nement se dit prêt à ouvrir de nouveaux secteurs tels le tourisme ou les maisons de commerce. Mais échaudée par les effets d'annonce, la communauté d'affaires étrangère opérant en Chine reste dubitative.

Confronté à ce double enrayement des exportations et des investissements, le gouvernement n'a d'autre recours que de fouetter la demande intérieure dans l'espoir d'atteindre cette année un taux de croissance de 7 % (contre 7,8 % en 1998, 8,8 % en 1997). A entendre Zhu Rongji lui-même, la tâche s'annonce ardue, car « la demande est faible et difficile à stimuler ». En dépit de baisses répétées des taux d'intérêt, les Chinois continuent en effet de se réfugier dans l'épargne de précaution en raison des incertitudes pesant sur l'emploi.

Face à cette atonie de la consommation privée, le gouvernement n'a plus qu'un levier à actionner :

les investissements publics. Un ambitieux New Deal à la chinoise va être lancé, qui va porter le déficit budgétaire à 18,2 milliards de dollars, soit un bond de 56 % en un an. Le gouvernement minimise la portée de ce dérapage des finances publiques en arguant que ce déficit restera contenu dans la limite de 1,7 % du PIB (hors dotations aux entreprises publiques). Il souligne aussi que le péril de l'inflation - un sujet ultrasensible en Chine, car la hausse des prix a souvent nourri des poussées de fièvre populaire - est improbable car l'Etat puisera dans la gigantesque épargne sommeillant dans les banques plutôt que de recourir à la planche à billets. Le pari n'en est pas moins risqué. La Chine ne triomphe plus. Elle devient anxieuse. Et son premier ministre de plus en plus crispé.

Frédéric Bobin

## La Maison Blanche est soupçonnée de laxisme face à l'espionnage militaire chinois

### WASHINGTON

de notre correspondant

Les révélations sur l'espionnage nucléaire chinois pourraient remettre en cause les étroites relations entre Washington et Pékin. Elles menacent la Maison Blanche, accusée par les républicains - qui pourraient bien être à l'origine des révélations - de laxisme envers un pays soupçonné d'avoir financé la campagne électorale démocrate en 1996.

Ces assertions pourraient faire mouche à un moment où l'opinion, choquée par les violations des droits de l'homme en Chine comme par le déficit croissant des échanges entre les deux pays, est de plus en plus hostile à Pékin. Deux mois après les conclusions d'un rapport parlementaire sur la vente de matériel de haute technologie - de nature dite duale, civile et militaire -, les fuites sur le vol des plans de la tête nucléaire miniaturisée W-88 par un espion à la solde de Pékin secouent Washington. Certes, comme le dit l'ex-ambassadeur et chef de la CIA à Pékin, James Lilley, « on enfonce des portes ouvertes en accusant les Chinois d'espionnage : cela fait cinquante ans qu'ils s'y livrent chez nous ». Mais au Congrès, certains demandent déjà la démission du conseiller pré-

sidentiel pour les affaires de sécurité, accusé d'avoir tergiversé. Bill Clinton, lui, a démenti toute négligence. L'expert en armements nucléaires Wen Ho Lee vient d'être écarté de son poste à la base secrète de Los Alamos, où il travaillait depuis 1978. Faute de preuves, il n'a pas été arrêté. Pourtant, les présomptions d'espionnage perpétré dès le milieu des années 80 - sous Ronald Reagan - datent de 1989. Embrouilles entre département de l'énergie et FBI et relâchement des règles de sécurité ont entravé l'enquête ; le gouvernement est accusé d'avoir fermé les yeux. Ce n'est qu'en 1996 que le chef du contre-espionnage de la CIA en fut informé ; il jugea « les dégâts encore plus sérieux que ceux d'Aldrich Ames », l'espion soviétique, ou des Rosenberg dans les années 50.

### LANCEURS INTERCONTINENTAUX

Avec la fin de la guerre froide et après que fut retombée l'indignation causée par le massacre de la place Tiananmen (en 1989), les mesures de sécurité dans les laboratoires de recherche militaire avaient été pratiquement levées au profit de savants chinois ou russes : elles viennent d'être réimposées. Car, malgré les dénégations de Pékin, l'espionnage chinois

n'a jamais cessé. La technologie de la tête W-88 a fait économiser aux Chinois des années de recherche, dit Gary Milhollin, du Projet Wisconsin sur le contrôle des armes nucléaires. Ils ont pu miniaturiser leurs engins nucléaires afin de les loger dans des missiles balistiques lancés à partir de sous-marins, en attendant de se doter de têtes à charges multiples (MIRV). Ils sont aussi en train de moderniser leurs lanceurs intercontinentaux (ICBM) pour les rendre plus performants. Ces fusées ne devraient pas être déployées avant une dizaine d'années, mais déjà la Chine a les moyens de frapper les villes de la Côte ouest. Toutefois, Bates Gill, de la Brookings Institution, remarque que les 18 ICBM chinois ne représentent que 1 % des missiles terrestres américains.

Pour sa part, Gary Milhollin rappelle que les ventes de technologies de pointe sont au moins aussi graves que l'espionnage. Elles ont été développées dans le but de resserrer les liens avec Pékin, mais, selon lui, l'administration Clinton a été beaucoup plus loin que ses prédécesseurs, trop loin même. Il s'agissait, selon lui, de récompenser les Chinois tout comme certains industriels américains qui

avaient financé la campagne Clinton-Gore. Depuis, la vente de satellites de communication par Hughes a été bloquée. Les Etats-Unis sont également inquiets de l'hostilité de Pékin au programme de défense antimissiles TMD préconisé au Japon, en Corée du Sud et à Taïwan, ainsi que de l'appui que pourraient apporter les Chinois au programme balistique nord-coréen. Pour Bates Gill, il s'agit d'un problème plus politique que militaire, le TMD symbolisant la permanence de la présence américaine en Asie. Certains craignent un chantage nucléaire contre les Etats-Unis le jour où les Chinois décideraient de reconquérir Taïwan.

Désormais, la Chine est moins à la mode aux Etats-Unis, et, contrairement à ce qu'affirme Pékin, ce n'est pas seulement le fait d'une poignée d'individus hostiles. On redécouvre aux Etats-Unis l'incompatibilité entre les stratégies nucléaires des deux pays : il y a, entend-on désormais, des limites à ne plus franchir sans nuire à la sécurité. Face à ces attaques, M. Clinton pourrait être contraint de revoir sa politique d'engagement vis-à-vis de Pékin.

Patrice de Beer

**Nouveau CR-V : Vivez l'inédit au quotidien.**



Une nouvelle motorisation avec un moteur 2.0i 147 chevaux pour encore plus de puissance.

Un nouveau dessin de sièges et une meilleure précision dans les réglages pour encore plus de confort.

Une ligne redessinée pour encore plus d'élégance. Nouveau CR-V, vivez l'inédit au quotidien ! Venez vite l'essayer chez votre concessionnaire.

Le concessionnaire le plus proche sur 3615 HONDA (2,23 F/mn).

A partir de

**131 800<sup>F</sup>**

Prix TTC hors option du CR-V 2.0i S au 01.03.99 - AM 99

Modèle présenté CR-V 2.0i ES 156 800 FTTC avec peinture métallisée 2 000 FTTC - Tarif au 01.03.99 - AM 99  
Consommations en l/100 kms, boîte manuelle : 11,9 (urbain)/8,4 (extra urbain)/9,7 (mixte)

**CR-V**

L'innovation au service de l'homme.



**DROIT CIVIL** Le Sénat examine, mercredi 17 mars, la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité (PACS), adoptée par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1998. Cette lé-

galisation du couple homosexuel mobilise contre elle une partie de l'opinion, associant les confessions religieuses et les partis de droite, et soulève des critiques à gauche. La

majorité sénatoriale propose d'étendre la reconnaissance et les droits du concubinage. ● LES SOCIALISTES, au Sénat, sont prêts à entrer dans cette logique, à condition

de préciser explicitement que le concubinage peut être le fait de deux personnes du même sexe. Le gouvernement y est favorable. ● LE STATUT des couples homosexuels

est un problème pris en compte dans la plupart des pays européens, certains ayant déjà adopté une législation à ce sujet, d'autres se préparant à le faire.

# Le Sénat propose d'étendre aux homosexuels les droits du concubinage

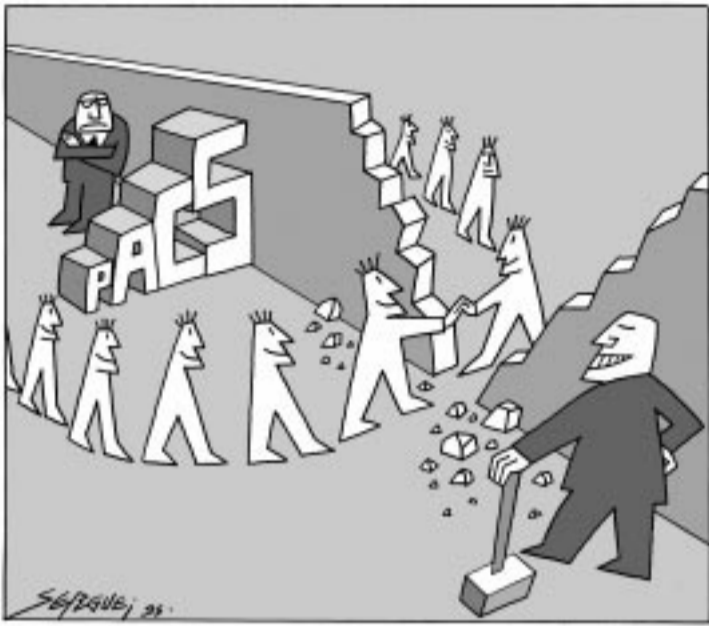
Refusant le pacte civil de solidarité (PACS), voté par les députés de gauche, la majorité sénatoriale préfère inscrire dans la loi des dispositions juridiques, fiscales et sociales liées à l'union libre, celle-ci pouvant concerner des personnes de même sexe aussi bien que de sexes différents

C'EST une belle issue de secours pour la droite et la gauche : faire entrer le concubinage dans le code civil pour dépasser la jurisprudence de la Cour de cassation, qui ne reconnaît le concubinage – et les droits associés – qu'aux couples hétérosexuels. A la veille de la discussion de la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité (PACS) au Sénat, mercredi 17 mars, l'idée s'est imposée dans chaque camp.

Le PACS, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 9 décembre 1998, a pour fonction de permettre aux couples non mariés de formaliser leur union et d'accéder à certains droits. Il a pour inconvénient de priver de droits, à l'inverse, le concubinage ou l'union libre. Cette objection, présente dans les esprits dès la première lecture du texte par les députés, a alimenté les débats des sénateurs socialistes depuis que leur groupe de travail, piloté par Dinah Derycke (Nord), s'est emparé du texte.

A droite, Patrice Gélard (RPR), rapporteur de la commission des lois du Sénat, a vu l'intérêt politique d'une proposition alliant le rejet du PACS, la reconnaissance légale de l'union libre et la possibilité, pour les concubins, de résoudre leurs problèmes matériels en passant un contrat devant notaire ou sous seing privé (*Le Monde* du 10 mars) : moderniser l'image du Sénat et semer la zizanie au sein de la gauche, divisée entre les pro-PACS et les partisans d'une simple extension des droits des concubins – renforcés – aux couples homosexuels.

« J'ai évolué au fil des auditions », indique M. Gélard. Selon sa version, approuvée par la commission



des lois, le 10 mars, le concubinage est « le fait, pour deux personnes, de vivre en couple sans être unies par les liens du mariage ». Jacques Larché (Rép. et Ind.), président de la commission, avait refusé de mettre au voix un sous-amendement socialiste qui visait à compléter cette définition par : « Quel que soit leur sexe. » Faute de cette précision, selon Xavier Tracol, avocat et porte-parole du Collectif pour l'union libre, la proposition de M. Gélard serait, en l'état, « insuffisante » pour entraîner un revirement de jurisprudence de la Cour de cassation. Le rapporteur n'en disconvient pas et se dit prêt, pour lever toute ambiguïté, à accepter, en séance, le sous-amendement socialiste.

Parallèlement, M. Gélard propose de « verrouiller » le mariage

en précisant, dans le code civil, qu'il ne peut être que l'« union d'un homme et d'une femme célébrée par un officier de l'état civil ». Chacun, à droite, pourrait donc trouver son compte dans le dispositif qu'il propose. Les sénateurs ont affiché, en effet, jour après jour, une plus grande ouverture à l'égard des couples non mariés. Après avoir déclaré, le 8 mars, qu'il n'était « pas d'accord » pour reconnaître le couple homosexuel dans le code civil (*Le Monde* du 10 mars), Jean-Jacques Hyest (Un. centr., Seine-et-Marne) a annoncé, deux jours plus tard, le 10 mars, qu'il reprendrait le sous-amendement du PS en séance. « J'ai réfléchi, depuis », a confié M. Hyest, qui a annoncé, lundi 15 mars, le dépôt d'un sous-amendement identique à celui du PS.

Le groupe socialiste du Sénat était devant un dilemme : refuser la reconnaissance du concubinage, pour défendre le PACS, le ferait apparaître comme moins moderne que la droite sénatoriale ; l'accepter aurait pour effet de brouiller l'image du PACS. La formule « concubinage » aurait, toutefois, l'avantage de rassembler la gauche. Robert Badinter (PS, Paris), qui, en 1982, alors garde des sceaux, avait fait voter la dépénalisation de l'homosexualité, n'a jamais caché son désir de voir l'union libre entrer « par la grande porte » du code civil.

## LES MÊMES DROITS SANS DÉLAI

Accusé par ses pairs, lors des débats sur la parité, puis sur le PACS, de faire le jeu de la droite, l'ancien garde des sceaux s'est montré discret, mais actif. Il a tenu à ce que son groupe entende, le 2 mars, Daniel Borrillo, juriste d'Aides, qui plaide en faveur de l'égalité des droits entre les couples homosexuels et les couples mariés, filiation comprise (*Le Monde* du 16 février). Sans être favorable au mariage homosexuel, l'ancien président du Conseil constitutionnel a été sensible au discours universaliste du militant.

Devant les sénateurs PS, désireux de ménager la chèvre et le chou, M. Borrillo a proposé un amendement qui permet aux couples « de même sexe ou de sexe différent », ayant prouvé « leur état de concubinage », d'échapper aux délais prévus dans le PACS pour bénéficier de certains droits. Les sénateurs PS ont finalement tranché en maintenant le texte adopté par les députés... et en introduisant le concubinage. Dans son état actuel, l'amendement du PS défi-

nit l'union libre comme la « cohabitation stable et durable de deux personnes, quel que soit leur sexe ».

L'examen du texte au Sénat a permis d'ouvrir un débat qui n'avait pu avoir lieu au Palais-Bourbon. Après le rejet du PACS, le 9 octobre 1998, les cinq composantes de la majorité avaient chacune déposé sa propre proposition de loi (*Le Monde* du 15 octobre 1998). Celle d'Alain Tourret (PRG, Calvados) prévoyait, outre le PACS, la possibilité de constater le

Le 3 novembre 1998, devant les députés, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, avait expliqué pourquoi la logique du « contrat » – le PACS – avait été préférée à celle du « constat » – la reconnaissance de l'état de concubins. « La société, avait-elle dit, a un réel intérêt à accorder des droits à ceux qui manifestent une volonté claire de s'engager et à encourager une démarche qui concrétise un souhait de stabilité. » Légiférer sur le concubinage, avait ajouté la ministre de la jus-

## Matignon ouvert aux nouvelles propositions

L'irruption du concubinage dans le débat sur le pacte civil de solidarité (PACS) ne suscite de tempête ni à Matignon ni à la chancellerie. Lionel Jospin s'en est entretenu, lundi 15 mars, dans l'après-midi, avec Elisabeth Guigou, garde des sceaux, qui devait organiser, mardi, un déjeuner de presse sur ce sujet. Matignon n'est pas, a priori, défavorable à l'idée de définir l'union libre dans le code civil. Cette perspective, qui couperait court à la polémique à gauche sur le PACS, est même jugée intéressante, étant entendu qu'il ne s'agit en aucun cas de renoncer au PACS, voté par la majorité « plurielle » en décembre 1998. En vue du retour du texte à l'Assemblée nationale, le 30 mars, la proposition de loi fait l'objet d'un « examen technique » au ministère de la justice : outre la suppression des fratries, la chancellerie tient compte de remarques faites devant la commission des lois du Sénat, le 27 janvier, par Jean Hauser, professeur de droit, auteur du pacte d'intérêt commun.

concubinage, défini comme la « possession d'état stable et notoire du couple, que les concubins soient ou non de sexe différent ». « C'est de la dynamite, tu donnes raison à la droite ! », l'avait averti Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis), le 14 octobre 1998, lors de l'examen des textes par la commission des lois, qui n'avait pas retenu la formule de M. Tourret. M<sup>me</sup> Neiertz observe aujourd'hui : « Ce n'était pas une erreur juridique, mais une erreur politique. »

nécessite aussi de « réformer » des textes « multiples et épars dans le code civil, le code de la Sécurité sociale, le code du travail ou, encore, le code des impôts », ce que le calendrier parlementaire ne permettait pas de faire « rapidement ». En février, cependant, M<sup>me</sup> Guigou avait admis la nécessité d'un « réexamen technique » du PACS. Elle ne croyait pas si bien dire.

Clarisse Fabre

## Mariage, PACS, concubinage : trois régimes différents pour les personnes vivant en couple

● **Fiscalité.** 1) Les personnes mariées établissent une déclaration commune de leurs revenus. Il en irait de même pour celles qui auraient conclu un pacte civil de solidarité (PACS) depuis trois ans. Les concubins déclarent leurs revenus séparément. 2) Les personnes mariées font une déclaration commune de leur fortune. Les concubins dont le concubinage est reconnu comme « notoire » font également une déclaration commune. Il en irait de même pour les signataires d'un PACS, sans condition de durée. 3) Le PACS prévoit un régime proche de celui des couples mariés : les personnes « pacées » depuis deux ans bénéficieraient d'un abattement de 300 000 francs en 1999 et de 375 000 francs en 2000 (respectivement 400 000 et 500 000 francs pour les couples mariés) ; les biens transmis seraient taxés à 40 % à hauteur de 100 000 francs et à 50 % au-delà (de 5 % à 40 % pour les personnes mariées, en fonction de sept tranches de revenus) ; le délai de deux ans n'est pas applicable en cas de maladie grave du testateur. Les concubins sont considérés, eux, comme des étrangers aux yeux du fisc : au-delà d'un abattement de 10 000 francs sur les successions, l'héritier acquitte une taxe de 60 %.

● **Patrimoine.** Les couples mariés sont placés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, sauf s'ils ont conclu un contrat de mariage qui en dispose autrement. Les concubins sont soumis au régime de l'indivision pour les biens acquis en commun. Il en irait de même pour les signataires d'un PACS.

● **Protection sociale.** Le conjoint est considéré comme l'ayant droit pour l'assurance-maladie. Il en irait de même pour deux personnes ayant signé un PACS. Dans un couple non marié hétérosexuel, le partenaire qui est à la charge permanente et effective de l'assuré a la qualité d'ayant droit pour l'assurance-maladie. La « Sécurité » accorde le même avantage aux couples homosexuels, à condition qu'ils justifient d'un an de vie commune.

● **Logement.** Dans le cas d'un couple marié, en cas d'abandon du logement ou du décès du preneur, le bail est transféré au profit du conjoint. Les concubins bénéficient de cette disposition, à condition que leur concubinage soit notoire depuis un an. Le partenaire d'un couple homosexuel ne bénéficie pas de ce droit, la Cour de cassation ayant considéré, le 17 décembre 1997, que les couples homosexuels ne sont pas des concubins. Le droit au bail s'appliquerait, en revanche, dès la signature d'un PACS, quel que soit le sexe des signataires.

● **Filiation.** Un couple marié exerce automatiquement l'autorité parentale conjointe sur les enfants qui naissent pendant le mariage. L'adoption plénière peut être demandée par deux époux non séparés de corps, mariés depuis plus de deux ans ou âgés l'un et l'autre de plus de vingt-huit ans. L'adoption conjointe n'est pas ouverte aux couples non mariés. Une personne célibataire de plus de vingt-huit ans peut adopter seule un enfant.

La procréation médicale assistée (PMA) est ouverte sans délai aux couples mariés, ainsi qu'aux concubins qui justifient d'une vie commune d'au moins deux ans. Elle est fermée aux couples homosexuels par l'article 152-2 du code de la santé publique, qui réserve la PMA aux couples formés d'un homme et d'une femme. Le PACS ne contient aucune disposition sur l'adoption ni sur la PMA.

● **Travail.** Les personnes « pacées » bénéficieraient du régime des couples mariés : l'entreprise devrait prendre en compte les possibilités du conjoint (ou partenaire) pour l'attribution des vacances, accorder des jours de congé en cas d'événement grave touchant le partenaire et traiter en priorité les vœux de mutation des fonctionnaires.

● **Nationalité.** Le mariage d'un citoyen français avec un ressortissant étranger ouvre droit, sans délai, à un titre de séjour provisoire, ainsi qu'à l'acquisition de la nationalité française après un an de mariage, ou sans délai lorsqu'un enfant naît avant ou pendant le mariage. La conclusion d'un PACS constitue un des éléments pour apprécier l'existence de liens personnels en France. L'article du PACS relatif à la nationalité, selon lequel, conclu depuis un an, il serait un élément d'appréciation de l'assimilation d'une personne à la communauté française, a été supprimé à l'Assemblée nationale, à la demande du gouvernement, qui s'est engagé à prendre cette mesure par décret. Pour obtenir une carte de séjour temporaire au titre de la « vie privée et familiale », le concubine doit justifier du caractère « notoire » et « relativement ancien » – cinq ans – du concubinage. La naturalisation est accordée par décret, sous conditions, à la demande de l'étranger.

Cl. F.

## Une évolution des législations et des statuts qui concerne plusieurs pays européens

CONTRAIREMENT à ce que certains opposants au Pacte civil de solidarité (PACS) ont pu suggérer, la France n'est pas le seul pays qui envisage d'accorder un statut aux couples homosexuels. Un document rédigé, en décembre 1998, par le service des affaires européennes du Sénat montre, à travers d'une analyse de la situation dans la dizaine de pays européens dont les parlements ont été saisis de cette question au cours des dix dernières années, que plusieurs d'entre eux, essentiellement en Europe du Nord, ont décidé de dépasser la simple reconnaissance des unions de fait.

● **Extension du concubinage.** L'Espagne et le Portugal envisagent de reconnaître les unions de fait, homosexuelles ou hétérosexuelles. De nouveaux textes sont à l'étude après le rejet, par leurs parlements respectifs, en 1997, de précédentes propositions de loi, qui assimilaient les couples de concubins aux couples mariés dans tous les domaines. En Espagne, deux propositions de loi ont été déposées : l'une étend aux couples stables, hétérosexuels ou homosexuels, certains droits actuellement réservés aux couples mariés ; l'autre concerne toutes les catégories de personnes qui cohabitent, sans prendre en compte la nature de leurs relations. Deux textes sont à l'étude au Portugal : l'un, émanant des écologistes, vise à élargir les droits des personnes vivant en union libre ; l'autre, préparé par les socialistes, ne concerne que les couples hétérosexuels. En Catalogne, les couples stables, hétérosexuels ou homosexuels, bénéficient, depuis juin 1998, d'un statut comparable à celui des couples mariés dans tous les domaines relevant de la compétence de la communauté autonome.

● **Législations réservées aux partenaires de même sexe.** Le Danemark a été le premier pays,

en 1989, à se doter d'une loi relative à l'enregistrement des couples homosexuels. La Norvège en 1993, la Suède en 1994, l'Islande en 1996 ont suivi cet exemple. Dans ces quatre pays, le principe général est l'identité de l'union enregistrée et du mariage. L'adoption conjointe et la procréation médicalement assistée sont toutefois refusées aux partenaires. En Islande et en Norvège, deux partenaires de même sexe peuvent bénéficier de l'autorité parentale conjointe. Le Danemark envisage d'assouplir les conditions de nationalité et de résidence nécessaires pour conclure un partenariat enregistré. Des projets concernant les seuls couples homosexuels sont en cours d'élaboration en Allemagne (*Le Monde* du 2 février) et en Finlande.

● **Un nouveau statut pour les couples, quelle que soit leur composition.** La législation entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1998, aux Pays-Bas s'adresse aux couples homosexuels, qui ne peuvent pas se marier, comme aux couples hé-

térosexuels qui ne le veulent pas. Elle confère aux couples « enregistrés » à peu près les mêmes droits qu'aux couples mariés, les couples homosexuels se voyant refuser l'adoption conjointe et le partage de l'autorité parentale. Les partis de la coalition au pouvoir se sont engagés, dans leur programme de gouvernement, à présenter un projet de loi sur l'ouverture du mariage civil aux homosexuels (*Le Monde* daté 13-14 mars).

En Belgique, la loi sur la cohabitation légale, adoptée en octobre 1998, s'adresse à deux personnes qui désirent établir entre elles une communauté de vie, indépendamment de leur sexe et de la nature de leurs relations. La déclaration de cohabitation est remise à l'officier d'état civil du domicile commun. Les personnes concernées bénéficient d'une protection juridique minimale, les modalités de la cohabitation pouvant être réglées par convention notariée.

Jean-Baptiste de Montvalon

### 4 copieurs personnels Chez Duriez

Sans entretien • Compacts et légers  
• Canon FC200 • 4 copies/minutes  
2390 F TTC (1982 F HT) • FC220 bac  
alim. papier 50 feuilles 2980 F TTC  
• FC336 6 copies/minutes 3390 F TTC  
• PC 740 plateau fixe, agrandissement  
réduction 6890 F TTC (5713 F HT).

Duriez, 112 bd St-Germain, Paris 6<sup>ème</sup>.

Sur Minitel la nouvelle version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

08 36 29 00 65  
3623 NXMULTIDEV

NATEXIS GROUPE

NATEXIS MULTIDÉVISES  
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE



# Les agents des finances font grève contre les suppressions d'emplois

La réforme de Bercy inquiète les syndicats

C'ÉTAIT il y a dix ans, en 1989 : pendant plusieurs semaines, un vaste mouvement social avait paralysé l'administration des impôts. Aujourd'hui, les organisations syndicales annoncent une situation presque aussi explosive pour l'ensemble des administrations des finances. La mobilisation des quelque 180 000 employés de Bercy, appelés à la grève par tous les syndicats, mardi 16 mars, sur les thèmes de l'emploi, de la définition des missions et de la réduction du temps de travail, aura valeur de test.

« Le 28 janvier, date de la dernière grève nationale, on a eu des taux de participation qu'on n'avait pas vus depuis dix ans [45 % selon les syndicats, 38 % selon le ministère], à l'exception de la grève d'octobre 1995 qui avait annoncé le mouvement de novembre et décembre 1995 », considère Jean-Pierre Thévenaux (FO impôts). « Localement, les conflits se multiplient. Certains départements envisagent déjà une grève générale reconductible. En 1989, il avait suffi de trois départements pour lancer le mouvement. Aujourd'hui, il y en a cinq qui sont "remontés" : la Moselle, la Sarthe, le Pas-de-Calais, le Gard et le Haut-Rhin », poursuit Bernard Brière (CGT impôts).

A Bercy, on se dit serein dans l'attente du comité technique paritaire qui doit se tenir mi-avril. Mais l'inquiétude est latente. Le 22 février dernier, le ministre et ses quatre secrétaires d'Etat écrivaient une lettre à l'ensemble des salariés du ministère pour les rassurer. Le ministre a même commandé à la Sofres un sondage auprès de 1 400 agents pour tâter le pouls social de son entreprise.

Si, comme l'ensemble des fonctionnaires, ceux de Bercy s'inquiètent des réformes à venir sur les retraites ou de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail, c'est l'emploi qui est au cœur de leurs préoccupations. Pour respecter son objectif de stabiliser les effectifs de l'Etat, Lionel Jospin a demandé à certains ministères de réduire la voilure pour permettre à d'autres de s'étoffer. Dans ce cadre, les finances doivent baisser leurs effectifs de 0,5 % par

an pendant trois ans. Cette année, 696 départs sont prévus, après 555 en 1998. « Depuis douze ans, on a perdu 13 000 salariés », explique Christain Boulais, du Syndicat national unifié des impôts. Les 3 000 à 4 000 départs à la retraite que compte Bercy chaque année ne sont pas toujours intégralement remplacés. « Sur vingt ans, les effectifs sont stables », rétorque Bercy.

## GAINS DE PRODUCTIVITÉ

Aujourd'hui, des menaces sérieuses planent sur l'emploi. Si Dominique Strauss-Kahn simplifie le système fiscal français comme il le promet, s'il modernise son ministère comme il le souhaite, il en découlera d'inévitables gains de productivité. La question de l'emploi ne pourra être évitée. D'autant que 70 000 départs à la retraite sont prévus aux finances d'ici à 2010.

Cette année, diverses simplifications (droit au bail, TVA, certificats de scolarité) se sont traduites pour la direction générale des impôts (DGI, 80 000 personnes) par 15 millions de formulaires en moins à traiter. « Ce sont 850 postes qui deviennent de facto inutiles. Pourtant, seuls 323 postes ont été supprimés cette année. On ne sait pas ce que vont devenir les autres », développe M. Boulais. « La modernisation informatique devrait dégager 5 000 à 10 000 emplois à la DGI. Que deviendront-ils ? De la même manière, que se passera-t-il pour les salariés qui s'occupent du forfait agricole si celui-ci est supprimé l'an prochain ? », interroge-t-il.

A Bercy, on refuse de parler des conséquences sur l'emploi des gains de productivité possibles. Le sujet est tabou. Le groupe de travail, dirigé par Paul Champsaur, sur la réorganisation du recouvrement de l'impôt ne l'aborde pas. Les syndicats craignent que celle-ci ne se traduise par des redéploiements entre la DGI et la Comptabilité publique (60 000 personnes). Les syndicats veulent donc des engagements sur les emplois et la nature de leur mission avant de s'engager, à l'aveuglette, dans toute négociation.

Virginie Malingre

## Mobilisation en ordre dispersé dans toute la fonction publique

LES FONCTIONNAIRES n'entendent pas accepter aujourd'hui « ce qu'ils ont refusé et combattu hier » : pour défendre l'emploi, les retraites et la réduction du temps de travail, menacés par la « politique économique singulièrement orthodoxe » du gouvernement, les syndicats de la fonction publique devaient organiser, mardi 16 mars, un vaste mouvement de grève et de manifestations à Paris et en province.

A l'appel de la Fédération générale des fonctionnaires Force ouvrière (FO) et de la Fédération CGT des services publics territoriaux, plusieurs milliers d'agents devaient participer à une « grande journée nationale » de grève et de manifestations pour « mettre en garde le gouvernement contre la campagne de dénigrement des agents publics, notamment au travers des rapports Roché [sur le temps de travail des fonctionnaires] et Charpin [sur les retraites] ».

### « MÉCONTENTEMENT GÉNÉRAL »

Les agents du ministère des finances (impôts, comptabilité publique, douanes, etc.) ne devaient pas être les seuls à manifester, mardi, dans les rues de la capitale, à l'appel de l'intersyndicale SNUI, CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC et UNSA (lire ci-dessus).

Le mouvement de protestation devait également toucher les fonctionnaires de l'équipement - les fédérations FO, CGT et CFDT du secteur ayant appelé à une journée de grève nationale et à un rassemblement régional devant le ministère -, et ceux de l'arme-

ment, qui devaient se rassembler mardi matin devant le ministère de la défense à l'appel de la CGT et de FO, pour protester contre les restructurations du secteur de l'armement. « Si l'objectif du gouvernement est de supprimer les emplois statutaires dans la fonction publique pour les remplacer par des contrats emploi-solidarité, il faut qu'il le dise clairement », s'empare un gréviste.

Différents syndicats de Force ouvrière, dont celui des officiers de ports, celui des inspecteurs du permis de conduire, ceux de l'aviation civile (DGAC), celui des ingénieurs et techniciens de la météorologie nationale (avec la CGT), ainsi que la Fédération nationale de l'électricité et du gaz FO ont aussi appelé à la grève. Le syndicat des pompiers CGT et les policiers municipaux CGT et UNSA doivent aussi se joindre au mouvement.

« Derrière les revendications sectorielles, ces manifestations doivent inciter le gouvernement à prendre en compte le mécontentement général des fonctionnaires, à qui l'on demande plus de flexibilité sans création d'emplois », affirme Pierre Judith, secrétaire national de l'Union générale CGT des fédérations de fonctionnaires. A l'heure actuelle, on est déjà très loin de la loi Aubry, et très près de ce qu'aurait voulu le patronat. La CGT, qui n'a pas lancé de mot d'ordre unique pour l'ensemble de la fonction publique, n'exclut pas cependant « d'élargir » le mouvement après la semaine d'actions à venir.

Alexandre Garcia

# Le Medef demande le report d'une année de l'application obligatoire des 35 heures

Le patronat souhaite que l'Etat supporte le coût de la réforme du SMIC

Le Mouvement des entreprises de France (Medef) a présenté, lundi 15 mars, à l'issue de son conseil exécutif, ses propositions pour la se-

conde loi sur les 35 heures, qui doit être présentée au Parlement d'ici à la fin de l'année. L'organisation patronale souhaite que cette loi soit la

moins contraignante possible, en s'inspirant des accords de branche déjà conclus. Elle plaide pour un report d'un an de sa date d'application.

POUR ATTÉNUER les « effets négatifs » d'une première loi Aubry « artificielle et perverse », élaborée « à l'abri des vents forts de la concurrence », le Mouvement des entreprises de France (Medef) a sorti l'artillerie lourde. L'organisation patronale a présenté, lundi 15 mars, une série de propositions « réalistes et de bon sens » en vue de l'élaboration de la seconde loi sur les 35 heures, qui doit, à l'automne, fixer les modalités définitives de la réduction du temps de travail. Ces propositions, adoptées à l'unanimité par son conseil exécutif, le Medef n'« imagine pas qu'elles ne soient pas reprises comme base de la seconde loi », selon son président, Ernest-Antoine Seillière.

## PRIORITÉ À LA NÉGOCIATION

Rendant un hommage appuyé au « dialogue social » et invoquant les quarante-six accords de branche déjà conclus, M. Seillière veut « donner la priorité à la négociation collective sur la loi en matière d'aménagement du temps de travail ». Le Medef a ainsi, en guise d'introduc-

tion, réclamé l'application « sans réserves » de « toutes les dispositions » des accords intervenus, signifiant ainsi qu'il n'accepterait pas de voir le gouvernement refuser d'étendre intégralement celui signé dans la métallurgie.

L'organisation patronale demande, de plus, le report d'au moins un an de la date d'entrée en vigueur des 35 heures légales, qu'elle souhaite voir repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour les entreprises de plus de vingt salariés. Pour les plus petites, il souhaite que la date d'application soit également décalée d'un an et que le seuil de vingt salariés soit relevé à cinquante.

A propos du SMIC, le patronat propose de « garantir le revenu » des smicards passant aux 35 heures, « sans augmenter pour autant les prélèvements sur l'entreprise, ni remettre en cause les abattements de charges sociales pour les bas salaires, ni changer l'assiette des cotisations patronales », en mettant le surcoût à la charge de l'Etat. Le coût d'une telle mesure, estimé par le Medef à « une dizaine de milliards de

francs », sur la base de 1,5 million de salariés payés au SMIC, devrait être financée par l'aide structurelle prévue par le gouvernement.

Sur les heures supplémentaires, le patronat demande que les entreprises non couvertes par un accord au moment de l'entrée en vigueur de la loi puissent bénéficier d'« un contingent légal de 188 heures supplémentaires par an », contre 130 heures actuellement. Le taux de majoration de la rémunération de ces heures devrait, selon le patronat, être « fixé à 5 % » pour les heures comprises entre 35 et 39 heures et maintenu à 25 % pour les heures comprises au-delà des 39 heures.

## « AGRESSION CONTRE L'EMPLOI »

Le Medef a également plaidé pour « un décompte annuel de la durée légale du travail » et souhaité des dispositions spécifiques pour les cadres, dissociant leur « mission » de la durée du travail. Quant à la formation professionnelle, l'organisation patronale demande qu'elle soit désormais « réalisée pour tout

ou partie hors du temps de travail ».

Ces propositions ont immédiatement fait réagir la CGT. « Ce n'est pas une base de négociations, c'est un programme d'agression contre l'emploi, contre les droits des salariés », a estimé Maryse Dumas, numéro deux de la confédération. Pour la centrale ouvrière, « la seconde loi sur les 35 heures doit faire barrage aux objectifs » du patronat. M<sup>me</sup> Dumas a adressé une mise en garde au gouvernement, qui « ne peut se contenter d'un rôle de pseudo-arbitre », mais « doit affirmer des choix clairs correspondant aux engagements pris ».

De son côté, dans un entretien à La Croix du 16 mars, le secrétaire général de la CFDT a signifié son opposition à toute augmentation du contingent d'heures supplémentaires, précisant que, lorsque « la négociation introduit une souplesse accrue dans l'organisation du travail, comme l'annualisation, la logique voudrait que les heures supplémentaires diminuent ».

A. Ga et C. M



Singapour

### Communications globales avancées par NTT

Le réseau Arcstar de NTT propose des services de communications globales d'une flexibilité unique. Qui mieux que NTT peut vous connecter à l'Asie et au Pacifique ? A Singapour, par exemple, pour satisfaire au mieux chacun de vos besoins, le centre d'assistance clients de NTT vous offre des services complets d'intégration de réseau et de maintenance. En bonne place parmi les leaders mondiaux de la télécommunication, NTT met à la disposition des entreprises des services de très haut niveau tels que : une assistance multilingue, un service de maintenance 24 heures sur 24, ainsi que de nombreuses technologies de pointe destinées à faciliter vos affaires. En choisissant NTT, vous faites le meilleur choix pour vous relier à l'Asie.

**NTT**

NIHON TELEGRAPH AND TELEPHONE CORPORATION

Pour plus d'informations, contactez: NTT France S.A. 90, Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris TEL: 33-1-40-76-06-60 FAX: 33-1-40-76-00-15

<http://info.ntt.co.jp/global>



# La Bretagne « européenne », première étape de la campagne centriste

François Bayrou en quête d'« authenticité »

JUGON-LES-LACS (Côtes-d'Armor)

de notre envoyée spéciale

« Bon, eh bien, souhaitons que le démarreur démarre ! », a lancé François Bayrou à l'apprenti mécanicien qui s'escrimait sur la pièce de moteur récalcitrante. Pour sa part, c'est au milieu des élèves boulangers et des futurs coiffeurs du centre d'apprentissage de Brest, qu'il était en train de visiter, que le président de l'UDF a officiellement commencé sa campagne pour les élections européennes, lundi 15 mars, dans le Finistère et les Côtes-d'Armor.

Pour mettre en scène cet événement, la Bretagne et ce que l'ancien ministre Ambroise Guellec a appelé ses « vraies légions européennes » ont été choisies comme de favorables auspices par l'état-major de campagne du chef de file de l'UDF. Et puis, a assuré M. Bayrou, « c'est par le vote breton que la France a finalement décidé de dire oui » à Maastricht. Qu'on ne voie surtout pas là la moindre volonté de polémique avec Philippe Séguin, puisqu'il doit être bien clair une fois pour toutes que « rien ne serait plus désespérant pour l'opposition que chacun guette l'occasion de dénigrer le voisin ». « Ayant déjà eu droit à des tombereaux de menaces et d'intimidations, je ne doute pas qu'il y en aura d'autres, mais je ne répondrai pas aux attaques », a ajouté M. Bayrou. Le chef de file de l'UDF a résumé la campagne qu'il ne veut pas faire. De celle qu'il fera, il lui reste encore à définir la tournure.

## PAS D'IMPROVISATION

Dès la première journée, Jean-Louis Borloo, député du Nord et maire de Valenciennes, s'est chargé de lui faire comprendre qu'aux yeux de certains de ses amis, cette campagne ne doit pas avoir pour unique objet d'installer l'image d'un homme, fût-il son chef de file. « Il n'y a pas une liste Bayrou. Il y a François Bayrou qui emmène une liste alternative dans l'opposition républicaine, avec une génération à la fois nouvelle et expérimentée », a déclaré M. Borloo lors d'un point de presse.

Quoi qu'il en soit, le président de l'UDF n'entend pas laisser une

trop grande part à l'improvisation dans cette campagne. En trois mois, il visitera, assure-t-il, tous les départements métropolitains ainsi que les Antilles et la Réunion. « Une campagne, si on la fait, il faut se crever. Ça donne une authenticité », assure-t-il. Dans le mois qui vient, les tournées de M. Bayrou auront aussi pour enjeu des places sur sa liste, dont la constitution ne sera pas rendue publique avant la mi-avril. C'est ainsi qu'en Bretagne, deux postulants au rôle de chef de file de ce haut lieu du centrisme, aujourd'hui quelque peu en déshérence, se sont manifestés, à savoir M. Guellec et Jeanne-Françoise Hutin, épouse du patron de Ouest-France, plus fort tirage de la presse quotidienne. Dans la première semaine de mai, les têtes des listes affiliées au démocrate-chrétien Parti populaire européen (PPE) se retrouveront à Strasbourg. Quant au score qu'il espère pour sa liste, M. Bayrou ne s'avancera pas à dire autre chose, avant le 13 juin, qu'il sera « beaucoup plus haut qu'on ne le croit si les Français l'entendent ».

Reste le contenu du discours. Lundi, M. Bayrou a ouvert une piste en annonçant qu'il voulait proposer aux Français « une Europe heureuse et une France nouvelle ». Une Europe « heureuse » serait celle où le pouvoir politique verrait sa place renforcée, que ce soit par la création d'un « pouvoir politique face à la Banque centrale », l'institution d'un président de l'Union « capable de répondre à Clinton » ou le développement d'une politique de sécurité commune qui pourrait déboucher sur la construction d'un porte-avions européen. Interrogé sur ce point, M. Bayrou a en outre annoncé qu'il était favorable à la taxe Tobin sur les opérations financières : « Une taxe qui enlèverait un peu de leur fluidité aux opérations financières à court terme serait de celles qui justifient la politique », a-t-il fait valoir avant que Pierre Méhaignerie ne change rapidement de terrain. « Les thèmes de la campagne ne sont pas encore installés », reconnaissait peu après M. Bayrou.

Cécile Chambraud

# La FNSEA se ressoude à Versailles en pleine tourmente agricole communautaire

Le congrès devrait réélire Luc Guyau à la présidence du syndicat

La négociation de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) pèse sur les débats du congrès de la FNSEA, qui s'est ouvert mardi

16 mars à Versailles. Les dirigeants syndicaux ont en effet unanimement critiqué le compromis trouvé dans la nuit du 10 au 11 mars. Ces diffi-

cultés ont ressoudé les membres du principal syndicat agricole, qui devrait reconduire son président.

les dégâts ou recule devant des principes essentiels (par exemple le refus de la nationalisation des aides), c'est le gouvernement et lui, comme en 1992, qui seront immédiatement désignés coupables.

Par rapport aux enjeux européens, le congrès ne sera pas un événement syndical majeur. Luc Guyau en effet va se représenter à

unité de façade. Lors des exactions commises dans les bureaux de Dominique Voynet, le 8 février, il avait vigoureusement « désapprouvé » les méthodes des agriculteurs du bassin parisien membres de la FNSEA, mais refusé de prononcer des sanctions.

La composition du conseil d'administration (69 membres) et sur-

sité. Selon M. Chardon, considéré comme progressiste et auteur du rapport qui, au congrès de Toulouse en 1997, avait provoqué une fronde interne à la FNSEA, « l'esprit de Toulouse n'est pas mort ». « Entre les hommes, les produits, les territoires, tout a une valeur. L'agriculteur ne peut être un simple producteur de matières premières. Il faut des politiques spécifiques, pour la montagne, la viticulture, l'élevage bovin à partir de l'herbe... »

## Réunion d'un conseil restreint sur l'Agenda 2000

Comme avant chaque échéance européenne importante – en l'occurrence, le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, à Berlin, les 24 et 25 mars –, le président de la République a réuni, lundi 15 mars, un conseil restreint au sujet de l'Agenda 2000 et de la PAC. Le compromis proposé par la présidence allemande de l'Union est jugé inacceptable à l'Elysée, comme à Matignon. Il conduirait à un dérapage des finances communautaires, dont... l'Allemagne devrait supporter l'essentiel.

On affirme, à Matignon, qu'en dépit des difficultés politiques qui caractérisent inévitablement la dernière ligne droite de la négociation, la position française restera une et indivisible. On ajoute que sur le dossier – très important pour Paris – de la vache allaitante nourrie à l'herbe, la France avait obtenu des avancées significatives, comme pour la viticulture. Les sujets sur lesquels des améliorations doivent être apportées sont surtout les céréales, le lait et les productions oléagineuses riches en protéines.

la présidence et il n'aura probablement pas de rival. En dépit des tensions régionales, sectorielles et politiques qui l'obligent à concilier les requêtes des petits viticulteurs du Sud-ouest, des « industriels du porc » de Bretagne, des céréaliers du Loiret et des éleveurs de bœufs charolais de la Nièvre, il reste l'homme de la moins mauvaise

tout la désignation du secrétaire général et de son équipe, en revanche, donnera lieu à de vifs débats à huis clos, car l'actuel titulaire du poste, Dominique Chardon, qui n'a pas que des amis dans le Massif central, en Bretagne et chez les exploitants de blé et de betteraves, a décidé de briguer un nouveau mandat après avoir longtemps hé-

l'essentiel des débats du congrès tournera autour du rapport présenté par le président de la fédération du Vaucluse, Jean-Pierre Boisson, maire de Chateaufort-du-Pape, sur la protection sociale des agriculteurs, qui avait été approuvé à l'unanimité moins cinq abstentions. Faut-il introduire progressivement, pour les agriculteurs, un régime obligatoire de retraite complémentaire, ce qui suppose que les exploitants acceptent de payer une cotisation supplémentaire et que l'Etat subventionne le futur régime ? Comment modifier l'assiette des cotisations en déduisant du revenu ce qui est réinvesti dans l'exploitation ? Faut-il – question annexe – introduire en France, de façon obligatoire ou volontaire, un système d'assurance récolte comme en Espagne ou au Canada et demander, à nouveau, une aide de l'Etat ? Au moment où le monde agricole a plus que jamais besoin d'unité et de légitimité, ces sujets sont de nature à emporter mieux le consensus que ceux des gros contre les petits ou la redistribution plus juste des subventions.

## TROIS QUESTIONS A...

PHILIPPE MANGIN

1 **Président de la chambre d'agriculture de la Meuse, vous tirez la sonnette d'alarme. Sans électrochoc, le département risque la catastrophe.**

C'est sûr ! La viande bovine compte pour 22 % des livraisons, le lait 33 % et les grandes cultures 37 %. Nous dépendons quasi totalement des orientations de la PAC. L'importance des surfaces moyennes – 120 hectares – cache une vraie faiblesse : la désertification. Le salut ne passe pas par le gigantisme. Nous avons fixé le chiffre de cent installations de jeunes par an et l'on en est à quatre-vingts à peine, ce qui navre l'ancien président du Centre national des jeunes agriculteurs que je suis. Nous avons un contingent de

primes ovines, or nous ne sommes pas en mesure de les consommer. Pis, la Meuse produit peu de valeur ajoutée : elle figure au 10<sup>e</sup> rang pour le revenu moyen par exploitation mais n'est qu'au 74<sup>e</sup> pour la valeur ajoutée.

2 **Comment conviendrait-il de réagir ?**

D'abord par la diversification des productions, car il n'est pas intelligent d'avoir tous ses œufs dans le même panier... européen subventionné. Une quinzaine de jeunes se sont lancés dans la vigne, sur une quarantaine d'hectares. On commence aussi la culture des truffes et certains développent l'élevage du bœuf bio argonnais. Les outils coopératifs devraient prendre davantage en compte les secteurs situés en aval de la production, qui créent des emplois et de la valeur ajoutée.

3 **Comment concilier dynamique économique et sympathie de l'opinion ?**

Ne nous laissons pas bercer d'illusions par les sondages imbéciles qui fleurissent chaque année lors du Salon de l'agriculture sur le thème « Les Français aiment leurs paysans ». Ils risquent d'être utilisés comme alibi pour ignorer les défis : environnement, sécurité alimentaire, tourisme vert pour une nouvelle vie rurale. Répondons en croisant deux logiques : la réalité économique par la maîtrise des coûts, et la vision politique qui place les hommes au cœur du projet agricole. Pour convaincre le consommateur, il faut fournir des produits « à discours », qui véhiculent l'authenticité.

Propos recueillis par François Grosrichard

François Grosrichard

# La compétitivité des produits européens au cœur du débat sur la baisse des prix garantis

LA BAISSÉ des prix garantis, qui soulève un tollé presque unanime chez les agriculteurs français, est l'un des axes majeurs de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Dès le printemps 1997, elle était inscrite dans les propositions initiales de la Commission européenne, aujourd'hui démissionnaire (lire page 2).

Franz Fischler, le commissaire européen chargé de l'agriculture, avance plusieurs raisons pour justifier cette orientation qui, du reste, est globalement approuvée dans plusieurs pays européens. Il s'agit, en diminuant les prix de référence, de rapprocher les niveaux européens des cours mondiaux et, donc, de rendre le blé, la viande, le beurre ou le colza plus compétitifs. Le réajustement vers le bas permet aussi de diminuer la facture des « restitutions », c'est-à-dire des subventions versées par l'Europe aux exportateurs européens lorsqu'ils veulent vendre leurs produits, par définition chers, aux acheteurs étrangers sollicités par les grandes firmes américaines, néo-zélandaises, argentines ou canadiennes. C'est aussi une façon d'aborder en force les futures négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au sein de laquelle les pays qui interdisent les subventions à l'exportation sont majoritaires et où les pratiques européennes seront, à plus ou moins long terme, condamnées.

Bruxelles pense, en outre, en se référant à l'application de la pré-

cedente réforme, celle de 1992, que la baisse des prix intérieurs permettra une reprise en main du marché des Quinze, les quelque 360 millions d'Européens se tournant alors plus volontiers, à qualité égale, vers des produits « made in European Union » que vers des fabrications étrangères mal identifiées. La baisse du prix des céréales, depuis dix ans, a d'ailleurs permis la reconquête spectaculaire, par le blé, l'orge ou le maïs européens, du très dynamique marché de l'alimentation du bétail, au détriment des importations de soja américain ou de manioc thaïlandais. Ces baisses sont, en outre, un précieux ballon d'oxygène pour les producteurs de porcs, confrontés actuellement à une grave crise de surproduction.

Enfin, l'infléchissement vers le bas des prix actuels est une nécessité à l'heure où l'on prépare l'arrivée dans l'Union d'autres pays, qui

sont des puissances agricoles, comme la Hongrie ou la Pologne. A Varsovie ou à Budapest, en effet, les prix sont inférieurs de 30 % à 50 % à ceux pratiqués par les Quinze. Sans diminution, les paysans de ces pays seront naturellement incités à produire le plus possible à des conditions garanties, ce qui provoquera, mécaniquement, le gonflement des stocks de viande, de blé ou de lait, impossibles à exporter sans aides publiques.

## CHIFFON ROUGE

Moins 10 %, 15 %, 20 % ? Indépendamment du niveau, le principe même de la baisse des prix joue le rôle de chiffon rouge chez les agriculteurs, sauf chez les céréaliers, qui savent bien qu'ils peuvent encore dégager des réserves de productivité et qu'il existe, pour l'exportation, de nombreux marchés prometteurs pas toujours bien pénétrés. « Ce n'est pas en diminuant les prix, même de moitié, qu'on fera manger davantage de beurre ou de yaourts aux Français, leur capacité d'estomac est limitée ! », s'insurge Jean-Michel Lemétayer, président de la Fédération des producteurs laitiers. Pour sa part, Jean Glavany ajoute en substance : « Une faible baisse des prix garantis – ce qui est la position de Paris – induit automatiquement des plus faibles compensations, donc de moindres dépenses communautaires. »

Le débat doit être replacé dans la conjoncture mondiale, marquée par une chute sensible des cours

de toutes les matières premières agricoles, à l'exception des huiles et du cacao. Cette baisse résulte, avant tout, de « la contraction de la demande mondiale, notamment asiatique et russe, sans que les agriculteurs aient été en mesure d'ajuster leur production à la baisse », indique l'économiste André Neveu dans une étude que vient de publier la Caisse nationale du Crédit agricole. Il estime que les effets des baisses de prix sur les marchés mondiaux seront « variables » selon les productions. « Les premiers touchés, prévient-il, sont les secteurs structurellement excédentaires, comme ceux du porc et du cognac. »

Fr. Gr.

**DU PRINTEMPS DU QUEBEC**

**LE FEU SOUS LA GLACE**

**DU 16 MARS AU 21 JUIN 1999**  
www.printempsduquebec.org

Association Française d'Action Artistique

Québec

Ministère des Affaires Étrangères

NATP

01 53 69 06 06

Tourisme Québec

## U.C.S. ANTIQUITÉS

Recherche : Meubles anciens  
Argentier - Bronzes  
Objets 1900 - GALLÉ

ACHAT TABLEAUX  
IMPRESSIONNISTES  
Renoir, Bonnard, etc...

ESTIMATIONS GRATUITES  
Partage de successions

21 bis, Av. de Ségur 75007 PARIS  
01.53.69.06.06  
Déplacements Paris - Province

**O I S E**

L'anglais à Oxford  
L'anglais à Dublin  
L'anglais à Bristol  
L'allemand à Heidelberg  
L'anglais à Cambridge  
L'anglais aux USA

OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Avec logement en famille, voyage et loisirs.

Informations et inscriptions:  
Bordeaux 05 56 00 99 99 Lille 03 20 40 28 38  
Lyon 04 78 24 60 74 Paris 01 53 59 44 44  
Rennes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 88 45 38 00



# La CGT fait son entrée dans la Confédération européenne des syndicats

La CFDT et la CFTC approuvent, pas FO

**MARDI 16 MARS** après-midi, la CGT devait être, selon toute probabilité, la soixante-sixième confédération nationale adhérente à la Confédération européenne des syndicats (CES). En effet, en fin de matinée, le comité exécutif de l'organisation syndicale européenne, réuni à Bruxelles, devait se prononcer, à la majorité qualifiée des deux tiers, sur sa candidature. Si l'affiliation de la CGT est acquise, malgré l'hostilité persistante de Force ouvrière, celle de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), également soumise au vote, est moins assurée.

Après avoir siégé pendant près de cinquante ans à la Fédération syndicale mondiale (FSM), depuis la création de l'ex-internationale syndicale communiste, en septembre 1945, jusqu'à 1994, la CGT devrait ainsi rejoindre sur les bancs bruxellois FO, la CFDT et la CFTC. Il s'agit bien évidemment, pour la CGT, d'une journée historique qui consacre son adhésion au fait européen et tourne définitivement la page d'un engagement international marqué par la guerre froide.

## Marc Blondel vilipende les « usurpateurs »

On savait Marc Blondel hostile à l'affiliation à la Confédération européenne des syndicats de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), coupable, à ses yeux, d'avoir accueilli ses principaux opposants. Mais, là, le numéro un de Force ouvrière le dit tout net. Dans une lettre adressée, le 4 mars, au secrétaire général de la CES, M. Blondel s'en prend nommément à deux transfuges : Jacques Mairé, ancien secrétaire général de FO-Paris, et François Joliclerc, ancien trésorier. Ces derniers, écrit-il, « ont quitté FO en laissant une dette de cotisation de 5,3 milliards de francs ». Et d'ajouter : « Seule notre hésitation à saisir la justice bourgeoise et le respect pour le syndicalisme nous freinent dans notre volonté de recouvrement des cotisations par voie contentieuse. » M. Blondel justifie encore son opposition à l'entrée de l'UNSA en expliquant qu'« il serait particulièrement difficile » à ses militants de « cohabiter avec des gens considérés comme des usurpateurs et des aventuriers ».

Caroline Monnot

Clore la parenthèse de la guerre froide... Marc Blondel, le secrétaire général de FO, s'y refuse. Dans *FO-Hebdo* du 10 mars, il rappelle que sa centrale votera contre cette admission « par fidélité au syndicalisme libre et indépendant et à l'histoire du mouvement syndical français en passant par les différentes scissions, le pacte germano-soviétique et l'éclatement de la CGT en 1947 ». Que le mur de Berlin soit tombé ou pas, M. Blondel ne déroge pas à une position traditionnelle de FO, qui s'est toujours déclarée hostile à l'adhésion à la CES des anciens membres de la FSM et avait ainsi contesté, en 1973, l'entrée de la CGIL italienne. Le leader de FO, également opposé à l'affiliation de l'UNSA, a choisi de ne pas se rendre à Bruxelles, laissant le soin à René Valladon, secrétaire confédéral, souvent présenté comme son dauphin potentiel, le soin d'exposer les griefs de son organisation.

En revanche, Alain Deleu, numéro un de la CFTC, qui se prononce en faveur de la CGT et pourrait s'abstenir sur l'UNSA - après avoir annoncé un vote contre -, devait assister aux travaux. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT et vice-présidente de la CES, assurera la présidence de la séance.

L'arrivée de la CGT à Bruxelles couronne, en tout cas, les efforts de deux hommes : l'ancien secrétaire général de la centrale ouvrière, Louis Viannet, et Joël Decaillon, membre de la commission exécutive, responsable des questions européennes. C'est en décembre 1994 que M. Viannet a posé une nouvelle fois la candidature de sa centrale à la CES, après deux tentatives avortées, en 1975 et 1979. Portée devant le comité directeur de l'organisation européenne en novembre 1996, la question de l'entrée de la CGT était différée sur intervention de M<sup>me</sup> Notat. En décembre 1996, la décision de M. Viannet de quitter le bureau national du PCF, suivie de la participation de la CGT à plusieurs « euromanifestations » aux côtés de la CFDT, avait été perçue à la CES comme un signe encourageant. Mais c'est l'alliance nouvelle nouée entre les deux organisations syndicales sur le terrain des 35 heures qui a permis de lever les dernières réticences de la centrale de M<sup>me</sup> Notat.

# Des associations s'inquiètent des conditions du recensement dans les villes FN

Leurs responsables craignent que la confidentialité des informations ne soit pas respectée

Les responsables d'associations de défense des droits de l'homme dans les villes dirigées par les deux FN (Toulon, Orange, Vitrolles et Mari-

gnane) ont demandé au préfet de leur département que le recensement en cours ne passe pas par ces mairies d'extrême droite. Ils craignent

que la confidentialité ne soit pas garantie et souhaitent renvoyer directement à l'Insee les formulaires du recensement.

**LA CONFIDENTIALITÉ** des renseignements recueillis lors du recensement en cours peut-elle être garantie dans les villes détenues par les deux FN ? Parce qu'ils en doutent, les responsables de mouvements antiracistes ou des droits de l'homme des villes d'Orange, Vitrolles, Marignane et Toulon ont écrit, à la fin du mois de février, aux préfets du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var - avec copie au directeur régional de l'Insee -, pour demander que le recensement ne passe pas par ces mairies.

Les responsables de ces associations expliquent les raisons de leurs craintes. Michel Barilley, président d'Alerte Orange, affirme ainsi que, dans sa ville, « la sécurité des dossiers confidentiels, notamment pour les opposants politiques, n'est pas garantie ». Il rappelle que plusieurs plaintes ont été déposées à la suite d'« un fichier de parents d'élèves du primaire piraté » et de l'utilisation « de renseignements confidentiels sur certains opposants » dans des tracts « diffamatoires distribués dans les boîtes aux

lettres ». De même, Toulon Réseau citoyen, qui fédère plusieurs associations, évoque diverses affaires dans lesquelles sont impliqués des adjoints du maire.

« La municipalité frontiste de Vitrolles n'a de cesse (...) d'exercer des pressions, de proférer des menaces et même de harceler tous les opposants politiques », écrivent, de leur côté, les représentants de Ras l'front, qui parlent de « méthodes bafouant les principes élémentaires de la démocratie et des lois républicaines : filmage, fichage, filature ». Ils demandent au préfet des Bouches-du-Rhône, préfet de la

région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de « prendre les mesures qui s'imposent » pour éviter « tout contact, de près ou de loin, avec la municipalité fasciste vitrolloise ».

Les associations orangeoises ont reçu, vendredi 12 mars, un courrier du préfet du Vaucluse. Ce dernier annonce que les bulletins de recensement sont stockés dans « un local extérieur à la mairie [Théâtre municipal], sécurisé de manière suffisante sous la surveillance des délégués de l'Insee ». Il souligne que les agents recenseurs sont tenus au « respect du secret professionnel sous peine de sanctions pé-

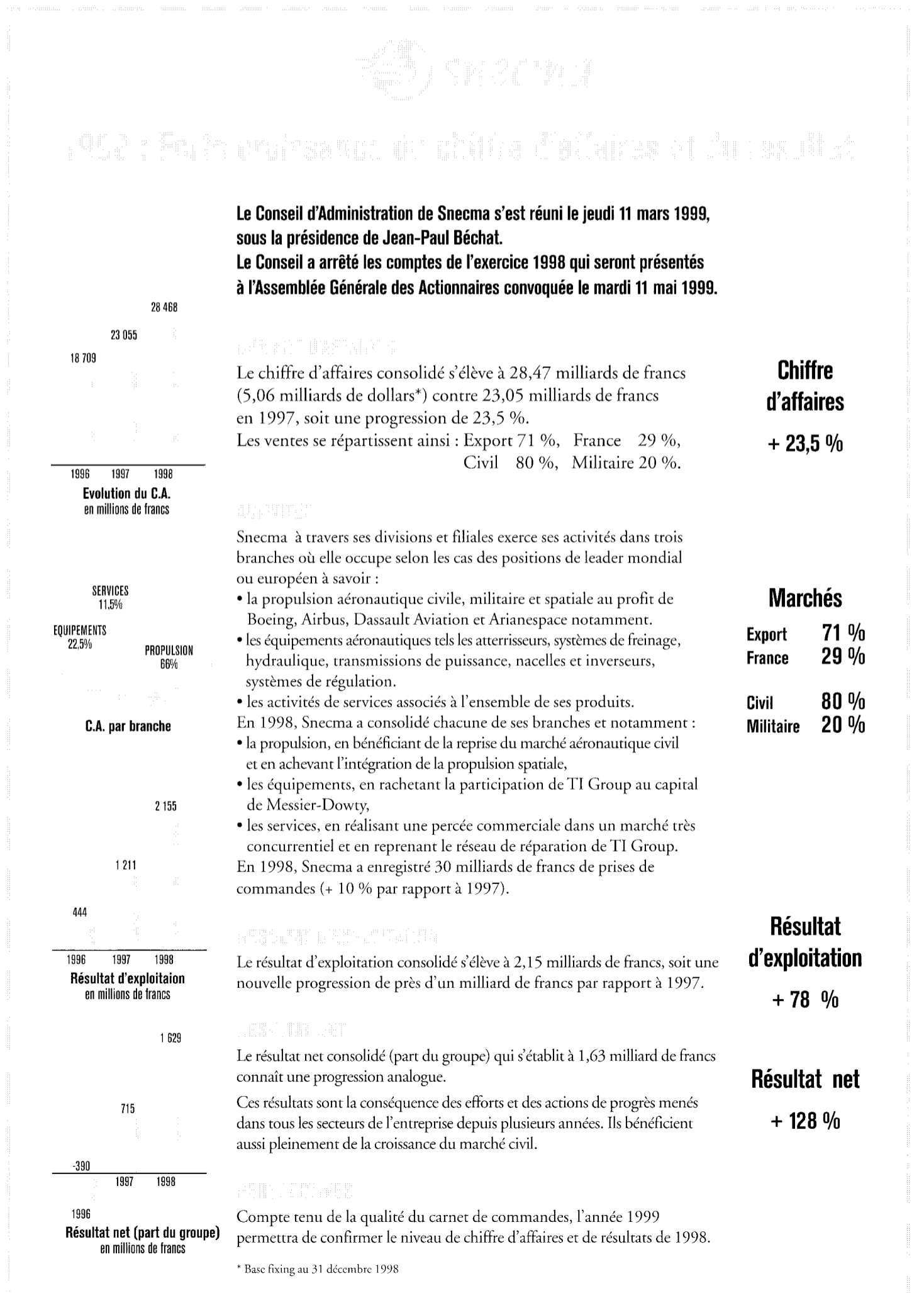
nales ». A la direction régionale de l'Insee de Marseille, Pierre Audibert rappelle que des mesures sont prises par l'Institut pour veiller à ce que la confidentialité soit respectée « dans toutes les villes, quelle que soit leur étiquette politique ». Ainsi, les agents recenseurs, s'ils sont recrutés par les mairies, sont placés, explique-t-il, « sous le contrôle des délégués de l'Insee, eux-mêmes supervisés par des cadres de l'Institut ». Quant aux bulletins, ils sont gardés dans une pièce, fermée à clé, de la mairie ou de locaux communaux.

Les militants de Ras l'front font remarquer que le délégué de l'Insee n'est pas le seul à avoir cette clé et que les locaux ne sont pas gardés en permanence. Pour éviter de s'exposer à un quelconque risque, ces militants ont donc décidé de renvoyer directement leur formulaire à l'Insee-Marseille plutôt que de passer par les agents recenseurs. Ils invitent, par voie de tracts, les habitants des villes frontistes à faire de même.

Christiane Chombeau

## Nouvelle défection chez Jean-Marie Le Pen

Jean-Marc Brissaud, secrétaire de la fédération de Haute-Saône, conseiller régional de Franche-Comté et membre du bureau politique du Front national pour l'unité française, a annoncé, à l'issue du bureau politique, lundi 15 mars, qu'il quittait le FNMF pour rejoindre le Front national-Mouvement national (FN-MN) présidé par Bruno Mégret. « En fermant la porte à tout dialogue et à toute future réunification du mouvement national, le Front national de Jean-Marie Le Pen s'est engagé dans une impasse », a expliqué M. Brissaud, dont le départ pourrait être suivi rapidement de celui de son épouse, directrice de la communication de Jean-Marie Le Pen.



## Les « républicains nationaux » du RPR s'organisent en courant

**ALORS** que le Sénat devait ratifier, mardi 16 mars, le traité d'Amsterdam, l'« aile républicaine et nationale » du RPR a lancé, le même jour, un appel, intitulé « Debout la République ! », et a décidé de se constituer en association.

La création de ce club de réflexion était en préparation depuis l'éviction, le 19 janvier, de Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, du poste de secrétaire national du RPR chargé des fédérations, après que celui-ci eut voté « non » à la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. Dix-sept autres parlementaires ont signé cet appel, parmi lesquels les députés Jean-Jacques Guillet (Hauts-de-Seine), Lionnel Luca (Alpes-Maritimes) et Jacques Myard (Yvelines), proches de Charles Pasqua.

### DÉPÊCHES

■ **CORSE** : José Rossi (DL), candidat à sa propre succession à la tête de l'Assemblée de Corse, a affirmé, lundi 15 mars sur RTL, qu'« il y aura en Corse une majorité relative forte reposant sur une majorité de coalition ». Le président du groupe DL de l'Assemblée nationale a estimé que des « petites listes se réclamant de la famille libérale sont susceptibles de s'associer » à celle qu'il conduisait avec le RPR Jean Baggioni.

■ **RETRAITES** : Nicole Notat explique, dans un entretien publié, mardi 16 mars, par *La Croix*, que « la CFDT est prête à discuter de la durée des cotisations, pas à brûler les étapes ». « Toute décision sur ce point est, à ce stade, prématurée », précise la secrétaire générale de la CFDT. « L'objectif est de garantir les retraites, et non de les mettre à mal. De ce point de vue, passer du critère de l'âge à celui de la durée de cotisation n'est pas une régression », ajoute M<sup>me</sup> Notat.

■ **ASSURANCE-MALADIE** : les dépenses du régime général ont progressé de 1,9 % en janvier, selon les chiffres publiés, lundi 15 mars, par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Les dépenses des hôpitaux, ainsi que des médecins libéraux, ont augmenté de 2,4 %. Les médecins généralistes, en particulier, enregistrent une hausse de 4,6 % (6,6 % pour les honoraires, du fait d'une revalorisation, et 4,4 % pour les prescriptions), tandis que les dépenses des spécialistes sont à la baisse.

■ **ÉDUCATION** : Nicole Borvo, membre du secrétariat national du PCF, a estimé, lundi 15 mars, « indispensable que le gouvernement engage un vrai débat démocratique sur les réformes à entreprendre » dans l'éducation nationale et « sache affirmer une priorité budgétaire ».



**BANLIEUES** La veille des rencontres nationales des acteurs de la prévention de la délinquance qui doivent avoir lieu les 17 et 18 mars à Montpellier en présence de Lionel

Jospin et de plusieurs membres du gouvernement, le nouveau président de SOS Racisme, Malek Boutih, explique, dans un entretien au *Monde*, que la priorité de son association est

de contribuer à résoudre les problèmes des quartiers difficiles. ● S'EN PRENANT à la « gabegie » de la politique de la ville, il explique que l'important est de redonner confiance

aux jeunes dans l'action collective, de leur donner une autre place, sociale et politique. ● LE COLLECTIF Stop la violence, dont nous publions de larges extraits du *Manifeste*, cherche

à prendre une ampleur nationale. Demandant le concours des pouvoirs publics et des élus, il vise à la création, « partout » en France, de comités Stop la violence.

## SOS Racisme réoriente son action vers les quartiers en difficulté

Dans un entretien au « Monde », son nouveau président, Malek Boutih, explique que, pour lutter contre la « violence de décomposition » qui s'installe dans certaines banlieues, il convient de « tout reprendre à zéro ». Et de redonner confiance aux jeunes dans l'action collective

« Comment analysez-vous la situation dans les quartiers difficiles, et en quoi les récentes évolutions concernent-elles SOS-Racisme ?

— Depuis quatre ans, j'ai vu la violence monter et se placer au cœur des rapports entre les habitants. Moins une violence de révolte qu'une violence de décomposition. Une logique de ghetto a commencé à s'installer. Tout ce qu'il y a de meilleur dans ces quartiers cherche à fuir. On assiste à une concentration de gens en difficulté, y compris d'un point de vue ethnique. Dans la tête des jeunes s'opère une rupture totale avec le reste de la société. La généralisation de la violence pose un problème spécifique à notre pays, car l'idée du ghetto est totalement incompatible avec le modèle républicain français. Le choix est clair : ou l'on accepte de remettre en cause les règles du jeu, ou l'on casse ces ghettos.

— Qu'entendez-vous par « casser les ghettos » ?

— On ne peut plus se contenter de constater des dysfonctionnements dans le tissu social, l'éducation, les transports, le logement. Un monde fonctionne à côté d'un autre monde. Il faut tout reprendre à zéro. On peut se demander s'il ne faut pas détruire une partie de certains quartiers ou les réorganiser complètement. Dans les établissements scolaires, il faut une discrimination positive en matière de moyens, mais aussi de pédagogie.

— A vous entendre, les quartiers difficiles seront au centre de l'action de SOS-Racisme. Qu'allez-vous faire concrètement ?

— Il faut d'abord clarifier le rôle

de chacun. Le discours qui consiste à dire aux associations « c'est vous, sur le terrain, qui allez aider à retisser du lien social » est archi-bidon. Ça ne marche pas car les associations sont débordées. On peut, ici ou là, aider quelques gosses, expérimentement, participer à la réflexion des autorités. Mais seules les autorités publiques peuvent transformer le réel. Ma priorité, c'est d'aider les jeunes à reprendre confiance en eux, leur expliquer que le chemin de la violence est un piège. Mais je considère que leur révolte est légitime, qu'il faut leur donner une autre réponse que morale. Les jeunes issus de l'immigration ont fait tout le chemin de l'intégration culturelle. Ils pensent, vivent, s'aiment, rêvent en français. Mais la société n'a pas fait le pas vers eux en matière d'emploi, d'éducation, de représentation. Ils ont épousé la France, mais ils ont épousé une ombre.

— Votre association a mené d'autres combats contre le Front national, pour les sans-papiers. Quelle est aujourd'hui la priorité ?

### PROFIL

### UN BEUR À LA TÊTE DES « POTES »

Les échos de la « marche pour l'égalité » de 1983 avaient éveillé sa fibre militante. Seize ans plus tard, Malek Boutih, trente-quatre ans, successeur de Harlem Désir et de Fodé Sylla, est le premier beur à présider SOS-Racisme, association dont le succès, dès 1985, avait éclipsé le « mouvement beur ».

Fondateur d'une association à Le-

— Je ne dis pas que le débat sur les sans-papiers est dépassé puisqu'il y a encore 60 000 personnes à régulariser. Je pense que c'est avant tout un débat politique. Les gens s'intéressent davantage aux banlieues et à la violence. Le Front national s'est divisé, mais le mari-got sur lequel il prospère s'est élargi. Toute une partie de l'opinion publique est en contact avec ces réalités difficiles. Elle se demande si le discours antiraciste, le projet d'une société républicaine métissée ont encore une réalité ou si, finalement, il faut accepter de se séparer parce qu'on ne peut pas vivre ensemble. Beaucoup de gens ont peur de devenir racistes. Là, il y a une urgence.

— Comment votre association peut-elle agir ?

— Je ne représente pas le syndicat des immigrés. Je suis un citoyen français qui veut que la France réussisse. Le rôle d'une association comme SOS-Racisme est d'abord d'affirmer la possibilité pour la France d'être un pays qui gagne dans le métissage. Entre Zidane et la « racaille », il y a une

vallois (Hauts-de-Seine) au début des années 80, ce fils d'ouvrier algérien milite dès la première heure à SOS-Racisme, dont il devient, en 1988, l'un des deux vice-présidents. En 1992, il s'éloigne des instances dirigeantes en retournant au travail de terrain. Il crée la « Maison des potes » à la cité de la Grande Borne à Grigny (Essonne), au cœur de ce qui deviendra, en 1993, avec son aide, la circonscription de Julien Dray, député PS, cofondateur et mentor de SOS-Racisme. Puis Malek Boutih est nommé président de la Fédération des Maisons des potes et

partie de la population qui aime ce pays et a envie d'y faire de grandes choses. Il faut montrer ce qui peut rassembler les gens, à savoir le cadre démocratique. Dans le cas des discriminations, c'est devant la justice qu'il faut lutter, pas en brûlant des bus. Aujourd'hui, il y a une guerre entre les modèles libéral et républicain. Le modèle républicain gagne des batailles : j'en suis l'exemple, j'adore la France, je sais ce que je lui dois, et je ne suis pas une exception. Mais certaines batailles sont perdues, comme lorsqu'on se demande s'il faut mettre en prison des gosses de douze ans.

— Ces gamins appartiennent-ils à des « noyaux durs », qu'il suffirait d'éloigner des quartiers pour y ramener la tranquillité ?

— Je ne crois pas du tout à la théorie des noyaux durs. La réalité, c'est que, autour de quelques délinquants, il y a une population qui, certes, subit et condamne la violence des jeunes, mais la comprend puisque la violence de la société la vise. Il est trop facile de tout expliquer par une préten-

directeur du mensuel *Potes à potes*, deux structures satellites de SOS-Racisme.

Formé à l'école de la Gauche socialiste de Julien Dray, comme tous les cadres du mouvement antiraciste, Malek Boutih appartient à la direction de ce courant. Mais le nouveau président de « SOS » entend dissocier ses convictions politiques de la vie de l'association, estimant que « les logiques d'instrumentalisation ne sont bonnes pour personne ».

Ph. B. et M.-P. S.

## L'association Droit de cité est en crise

APRÈS plusieurs mois de tirailllements, le mouvement Droit de cité, né en 1992, s'est scindé, dimanche 7 mars, lors d'une assemblée générale au cours de laquelle Sophie Bouchet, un de ses piliers, et plusieurs « cadres » ont annoncé que pour eux l'« aventure est terminée ». Jean-Pierre Masdoua, président de l'association depuis ses débuts, reste à la tête de la structure, les « dissidents » ayant l'intention d'en créer une nouvelle.

Mouvement original, Droit de cité bénéficiait d'une réelle notoriété. Au-delà de la fédération d'associations, il s'est diversifié en réalisant des ateliers d'écriture (Prose Combat, en collaboration avec la FNAC), une école de formation interne, des tournées, un fanzine, des contacts avec l'étranger, etc. Créé par Sophie Bouchet, alors chargée de mission au ministère de la jeunesse et des sports, et des responsables associatifs, il a su obtenir un soutien important des autorités publiques et des entreprises privées.

Jean-Pierre Masdoua reprochait à ses détracteurs de vouloir « engager l'association sur le terrain politico-médiatique ». En décembre, il avait été désavoué au cours d'une assemblée générale, Joëlle Maury avait alors été élue présidente. Deux mois plus tard, il reprenait les rênes, « dans une ambiance insupportable », selon Joëlle Maury.

Pour Sophie Bouchet, cette scission (treize des quinze administrateurs élus en décembre ont quitté le mouvement) résulte d'un fonctionnement trop « familial », l'association n'ayant pas perçu la nécessité « d'évoluer vers une démocratie formalisée ». Selon elle, « le conseil d'administration s'intéressait de plus en plus aux labels de musique, aux partenariats avec des fabricants de vêtements, et refusait de s'ouvrir à de nouvelles associations ».

M.-P. S.

## Le mouvement Stop la violence cherche à prendre une ampleur nationale

LE COLLECTIF des jeunes gens qui ont écrit le manifeste *Stop la violence*, publié dans le mensuel *Nova Magazine* (Le Monde du 3 mars), a organisé sa première conférence de presse, lundi 15 mars, à Paris. Constitués en association, ils ont appelé à la création de comités *Stop la violence* « partout : dans les lycées, les collèges, les facs et les IUT, dans chaque quartier, cage d'escalier par cage d'escalier, et même dans les prisons ».

Ils étaient une quinzaine à la tribune, lycéens pour la plupart, déterminés à faire en sorte que leur initiative fasse tâche d'huile dans toute la France. Leur calendrier est chargé. Certains d'entre eux, invités par Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, devaient intervenir mercredi aux rencontres nationales des acteurs de la prévention de la délinquance, qui doivent avoir lieu les 17 et 18 mars à Mont-

pellier et auxquelles doit participer Lionel Jospin. « Pour la première fois, on nous demande notre avis », notait l'un d'eux. Deux jours plus tard, ils doivent rencontrer toutes les associations, syndicats, et mouvements qui leur ont proposé de l'aide. Une entrevue avec les partis politiques (« à l'exception des FN », précise un communiqué) est également prévue.

Des états généraux sur la violence seront organisés à Bouffémont (Val-d'Oise) le 20 mars et à Sarcelles (Val-d'Oise) le 4 avril. Une délégation de l'association doit se rendre à Lille, à Marseille, à Nantes, à Toulouse, à Lyon, à Strasbourg, à Meaux, à Mantes-la-Jolie, à Corbeil, à Nanterre, à Saint-Denis, à Créteil et à Argenteuil. Ces rencontres doivent aboutir, le 17 avril, à une coordination nationale des comités *Stop la violence*. Un comité de parrainage de l'association est en voie de consti-

tution, dont font déjà partie Akhe-naton, du groupe de rap marseillais IAM, le Père Christian Delorme et les humoristes Djamel et Dieu-donné. Enfin, le collectif cherche des locaux, afin de prendre de la distance par rapport à Radio-Nova, qui héberge l'association pour l'instant.

### LUCIDITÉ

Dans leur appel, les jeunes gens demandent « aux maires, aux élus et, s'ils refusent, aux préfets, d'aider à diffuser le manifeste contre la violence et l'injustice, et à obtenir des salles de réunions et des locaux pour l'organisation des comités ». Le député vert du Val d'Oise, Yves Cochet, avait interpellé le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, lors de la séance des questions d'actualité du 9 mars, à l'Assemblée nationale, en lui demandant ce que comptait faire le gouvernement pour aider à la

mise en place des états généraux réclamés par les jeunes. « J'ai lu avec attention le texte de cet appel, qui rejoint l'idée souvent proclamée que la sûreté est un droit pour tous ; ce texte est réellement parfait », avait répondu le ministre de l'intérieur, en indiquant qu'il avait appelé les préfets à soutenir l'initiative.

« On veut que la lucidité des jeunes soit reconnue », a expliqué l'un des garçons à la tribune. Mais pas question de cantonner le débat aux jeunes ; les adultes sont également interpellés : « On n'a pas la prétention de vouloir tout changer ; il faut que tout le monde se sente concerné. » « La violence, c'est vous aussi ! », a lancé Love, une jeune fille de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), aux journalistes. *Nous, on accepte de faire une autocritique, vous aussi vous devez en faire une !* « *Nous on subit, vous aussi !* », a ajouté une de ses amies. Et presque tous de s'en prendre aux

médias, qui les ont « déçus ».

« Tous les jeunes de Bouffémont en ont marre des médias, vous avez sali l'image de Stéphane, faites quelque chose pour lui, pour sa mémoire », a repris une jeune-fille de Bouffémont (Val-d'Oise) où, le 14 janvier, Stéphane Coulibal y est mort alors qu'il tentait de s'interposer pour empêcher une bagarre. « Défendez-nous un petit peu, pour une fois ! Il faut croire en nous, en ce qu'on fait, parce que c'est quelque chose de sain, a repris un des membres du collectif en s'étonnant du faible nombre de questions des journalistes. Avec la foi, la rage qu'on a, normalement ça va réussir ».

M.-P. S.

★ Association Stop la violence, adresse provisoire : 33, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris, tél. : 01-40-01-93-86.

## « Rendre la justice, ça devrait être merveilleux ! »

par un regard. Mais c'est surtout les mots. (...) Ce langage de défi ! Cette manie d'afficher sa force sur l'autre, en permanence, ça chauffe les esprits. Il faut se parler normalement, garder le contrôle. Certains disent : faut être respecté. Nous on dit : « Si tu veux le respect, commence par respecter les autres ».

— Pas besoin de sa bande pour se parler

C'est quoi, cette manie d'aller toujours chercher sa bande dès qu'il y a un malaise ? Règle numéro un : si t'as un problème, tu viens me le dire. (...) Avec une bande, pas de dialogue possible. C'est le plus chaud qui gagne. Résultat : la guerre. Pour rien.

— Rendre la justice, ça devrait être merveilleux !

Quand on était tout petit, on rêvait tous de devenir policier. (...) La plupart, dès qu'ils arrivent, ils alignent tout le monde contre les

murs et ils fouillent en hurlant. Ils nous prennent pour les ennemis.

(...) Nous, pour un bout de shit [hachisch], on va au trou, avec une tête au carré à deux heures du matin ! Et qui vend les revolvers ? Qui s'occupe de ceux qui vivent de ça ? Tout le monde a le droit d'être protégé. La police doit montrer l'exemple.

— Pas de pouvoir aux crapules

On est tous protégés par les copains du quartier (...). Certains ont transformé leurs bandes en clans. (...) A la fin, ils font régner la terreur pour monter leur business. Les crapules prennent alors le pouvoir. Sur notre dos. Les crapules, c'est la mort des quartiers.

— Les armes, ça ne protège de rien. Au contraire

Celui qui part de chez lui avec une lacrymo, un couteau ou un revolver, même s'il croit que c'est pour se protéger, il va automatiquement s'en servir dès qu'il aura

un problème. Les armes, ça ne protège de rien, au contraire.

— Les mecs qui frappent les filles sont des impuissants

Il y a des agressions sexuelles dans de nombreux lycées et collèges. C'est incroyable d'avoir à expliquer qu'une fille n'est pas une salope parce qu'elle est fille.

— Quand on casse, c'est toujours nous qui payons

Qui peut respecter qui que ce soit quand les lieux où l'on vit sont sans arrêt salopés, quand la moindre porte est cassée, quand tout ce qui est à nous est systématiquement déglingué ? Quand on casse quelque chose dans les quartiers, c'est toujours nous qui payons, jamais celui qui casse. Ça aussi, c'est injuste. A croire qu'on laisse des mecs tout casser pour justifier qu'on nous envoie les flics.

— Il faut savoir contre quoi on se révolte

Pas les uns contre les autres. Il faut s'organiser, en association, en réseau, en comité de quartier. (...) Pour avoir une chance de gagner, il faut s'en prendre aux responsables, pas à nous ! La violence dans les quartiers, c'est l'injustice pour tout le monde.

— Un échec ? C'est pas pour ça qu'on est victime

(...) Marre d'entendre les mecs gueuler contre la société, le système, et ne rien faire pour bouger de là. Que les grands qui s'en sont sortis donnent l'exemple et montrent aux petits comment ça marche.

Qu'ils aillent dans les écoles, les assoc's, les quartiers pour raconter. On peut rêver d'une BMW à 14 ans. Mais dire qu'on est victime, si on n'en a pas, c'est n'avoir rien compris à la vie. La violence, la crapulerie, le racket et le reste, ça se termine toujours mal. Il n'y a pas de bandit heureux.



# La grève des enseignants a été mieux suivie dans les écoles que dans les collèges et les lycées

Les professeurs du second degré défilent de nouveau à Paris le 20 mars

La grève des enseignants a été mieux suivie, lundi 15 mars, dans les écoles que dans les collèges et les lycées. Pour le premier degré, le ministère

évoque un taux de participation de 42,91 % tandis que les syndicats l'estiment à environ 60 %. Une manifestation est prévue, samedi 20 mars, à Paris,

à l'appel du SNES, du Snaic, de la CNGA, des comités anti-Allègre et des associations de professeurs de classes préparatoires.

C'EST désormais la coutume. Le mouvement de grève qui a affecté, lundi 15 mars, les établissements scolaires, a donné lieu à une querelle de chiffres entre le ministère de l'éducation nationale et les syndicats d'enseignants. Selon la Rue de Grenelle, qui fournissait en fin de matinée un tableau du mouvement, le taux de grévistes a atteint 42,91 % dans les écoles élémentaires, 34,82 % dans les collèges et 33,45 % dans les lycées d'enseignement général et technique. Du côté syndical, le Snuipp-FSU et le SGEN-CFDT, qui appelaient à la grève dans le premier degré, affirment que 60 % des instituteurs et des professeurs des écoles ont cessé le travail, tandis que le SNES-FSU évoque « entre 50 et 60 % de grévistes » pour les collèges et lycées.

Au-delà de cette polémique, la volonté des syndicats du premier degré de « mettre sur le devant de la scène les problèmes des écoles, trop occultés ces dernières semaines par la réforme des lycées » a abouti. La carte scolaire annoncée pour

la prochaine rentrée a davantage mobilisé que le projet ministériel de « lycée pour le XXI<sup>e</sup> siècle » puisque environ un instituteur sur deux était en grève. Dans certaines académies comme celles de Versailles, Rennes, Montpellier, Lille ou Grenoble, la grève a été mieux suivie dans les collèges que les lycées, fait-on remarquer au ministère de l'éducation nationale.

## « VIRONS LE BOUFFON »

Quatre mille manifestants à Marseille, 2 000 à Lille, 900 à Toulouse, 800 à Lorient, 600 à Nantes, 500 à Grenoble, Bordeaux, Pau, Rennes, 300 à Bayonne... en province, comme à Paris (voir ci-dessous) : cette journée de mobilisation a réuni les enseignants du premier et du second degré même si les revendications n'étaient pas les mêmes. Alors que les instituteurs et professeurs des écoles réclamaient « des moyens supplémentaires pour transformer l'école », les professeurs des collèges et lycées ont davantage ex-

primé leur opposition au ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, aux cris désormais traditionnels de « virons le bouffon ».

« La mobilisation a été forte », considère Jean-Luc Villeneuve, secrétaire général du SGEN-CFDT. « Les enseignants du premier degré ont exprimé massivement le décalage entre les discours ministériels et la réalité du terrain », souligne Daniel Le Bret, secrétaire général du Snuipp. Ces deux organisations syndicales devraient être reçues dans le courant de la semaine par Claude Allègre. « Si, à l'issue de cette rencontre, c'est le statu quo, nous ne repoussons pas l'éventualité d'une nouvelle action », prévient le responsable du SGEN-CFDT.

Quant au degré de mobilisation dans le second degré, il pourra être réellement mesuré, samedi 20 mars, lors de la manifestation nationale organisée à Paris à l'appel du SNES, du Snaic, de la CNGA, des collectifs et coordinations anti-Allègre et des associations de professeurs de classes préparatoires. Pour le SNES, ce

défilé devrait réunir « plusieurs dizaines de milliers d'enseignants si l'on en juge par la révision à la hausse de toutes les réservations de trains et de cars dans les académies de province et par les inscriptions déjà enregistrées dans la région parisienne ».

## « PRIORITÉ BUDGÉTAIRE »

De son côté, le Parti communiste français a estimé, lundi 15 mars, « indispensable que le gouvernement engage un vrai débat démocratique sur les réformes à entreprendre » dans l'éducation nationale et « sache affirmer une priorité budgétaire ». Les mouvements de grève et de manifestations sont « une chance pour la gauche », car ils sont « porteurs de transformations progressistes », estime dans un communiqué Nicole Borvo, sénatrice de Paris et membre du secrétariat national du PCF. « L'ignorer serait se condamner au statu quo et en réalité à des régressions », ajoute-t-elle.

Sandrine Blanchard

## Deux manifestations parallèles sur le même boulevard

LES MÊMES BALLONS colorés flottent au-dessus du cortège, les manifestants ont souvent les mêmes visages et des démarches d'une tranquillité semblable sous le soleil parisien. Pourtant, les quelques milliers d'enseignants (4 600 selon la préfecture de police, 10 000 selon les organisateurs), qui, ce lundi 15 mars, occupent le boulevard Raspail, ne défilent pas pour les mêmes raisons. A droite du terre-plein central, les instituteurs et professeurs d'école réclament « des moyens pour transformer l'école ». De l'autre côté du boulevard, les enseignants du secondaire critiquent avec vigueur la politique de Claude Allègre.

Partis de la place Denfert-Rochereau, les instituteurs et les professeurs d'école dénoncent les « aberrations » de la carte scolaire, le manque de postes et l'exiguïté des locaux. « Nous étions vingt-sept par classe cette année, l'an prochain, nous serons trente et un, tout ça parce que nous sommes passés sous la barrière de 26,5 élèves en moyenne », regrette Marie-Luce, institutrice à Gif-sur-Yvette (Essonne). « Je suis en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et j'ai vingt-huit élèves dans ma classe, confirme Jacques, professeur d'école à Nanterre. Honnêtement, je n'ai pas l'impression de bien faire mon travail. » D'autres évoquent les remplacements non assurés, l'indifférence

de la hiérarchie, la difficulté croissante du métier, avec, comme référence obligée le film de Bertrand Tavernier, *Ça commence aujourd'hui*.

La charte du XXI<sup>e</sup> siècle proposée par Claude Allègre ? « Les principes, l'aménagement du temps scolaire, le soutien aux élèves en difficulté, le travail en équipe, on ne peut qu'être pour, sourient trois jeunes professeurs des écoles, non syndiqués, de Sèvres (Hauts-de-Seine). Mais, sans les moyens, c'est de la blague. » « Il y a un décrochage complet entre tous les discours, toutes les propositions du ministère et ce que, sur le terrain, on nous offre pour réaliser ces objectifs », résume Daniel Le Bret, le secrétaire général du SNUipp.

## « VŒUX PIEUX BIDON »

De l'autre côté de la chaussée, un air bien différent sort des mégaphones. Partis du Luxembourg, les enseignants du secondaire ont rejoint le cortège au carrefour Vavin, mais n'ont pas rangé leurs mots d'ordre. « Pour une autre politique en faveur du second degré, du supérieur, des infirmières, sur la gauche du boulevard Raspail ! » Au micro, Monique Vuaillet, secrétaire générale du SNES, prend soin de ménager ses cousins du premier degré, à l'origine de la manifestation et toujours chatouilleux devant les tendances hégémoniques des professeurs de collège et de lycée mais, derrière elle, le discours est plus dur. « Ce qu'Allègre nous propose, c'est le couronnement d'une série de réformes toutes plus démagogiques les unes que les autres », s'emportent Yvan et Elisabeth.

Lui est professeur de lettres et elle de mathématiques au lycée Honoré-de-Balzac, à Paris. Ils dénoncent, en chœur, les « vœux pieux bidon » du ministre. Le soutien aux élèves en difficulté ? « Ir-réalisable. » L'interdisciplinarité ? « Un mot magique qui ne répond à rien. » L'adaptation à l'hétérogénéité des élèves ? « C'est en amont, à l'école et au collège, qu'il faudrait agir pour que les élèves soient au niveau. » Le dialogue avec les parents ? « Est-ce que les parents des malades entrent à l'hôpital ? »

Devant eux, les professeurs du comité anti-Allègre exigent la « démission » de celui qu'ils n'appellent plus que « le bouffon ». A côté, un groupe d'instituteurs des Hauts-de-Seine, volontaires pour appliquer la charte du XXI<sup>e</sup> siècle, continuent de réclamer les moyens d'appliquer les projets du ministre. Yvan contemple, « un peu perdu », cette manifestation « hétéroclite ». Puis sourit : « On démontre à Allègre qu'on réagit, c'est quand même mieux que rien. »

Nathaniel Herzberg

## 2,9 millions de personnes touchées par la grippe depuis le 28 décembre 1998

EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, 2,9 millions de personnes ont été touchées par la grippe depuis le 28 décembre 1998, a indiqué, lundi 15 mars, le réseau Sentinelles de l'Inserm. La grippe poursuit son reflux mais, à cette date, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires (301 cas pour 100 000 habitants) restait au-dessus du seuil épidémique (118 cas pour 100 000 habitants) pour la onzième semaine consécutive.

Durant la semaine du 8 au 14 mars, la moitié des patients qui ont eu une grippe avaient moins de 34 ans ; 24 % d'entre eux ayant moins de 20 ans, 60 % entre 20 et 59 ans, 10 % entre 60 et 69 ans et 6 % avaient 70 ans et plus. Des foyers épidémiques restaient actifs dans quinze régions, la plus touchée restant la région Rhône-Alpes (567 cas hebdomadaires) et la moins touchée l'Île-de-France (156 cas hebdomadaires).

## DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le procès de l'ancien président de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), Jacques Crozmarie, aura lieu du 25 mai au 2 juillet devant la 11<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris. Renvoyé devant le tribunal pour « abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux », il est soupçonné d'avoir mis en place un système de surfacturation au préjudice de l'ARC.

■ **CORSE** : les officiers de police judiciaire de Corse menacent, dans un communiqué rendu public lundi 15 mars, de rendre leur habilitation si l'administration « ne soutient pas activement les fonctionnaires exposés », après l'interpellation, le 10 mars, d'un capitaine de la PJ de Bastia pour des contacts supposés avec les indépendantistes. Ils ont constitué une intersyndicale (SNOF, UNSA, SNPT, Alliance, FO) qui a publié une motion signée, selon eux, « par plus de 80 % des effectifs en résidence en Corse ».

■ **POLICE** : une information judiciaire contre X pour violences a été ouverte, vendredi 12 mars, à la suite de la plainte d'un homme placé en garde à vue qui dit avoir subi des violences au commissariat central de Nantes (Loire-Atlantique). « Il n'est pas question de laisser sans réponse ce type de faits, à supposer qu'ils aient été commis », a déclaré Pierre Foerst, le procureur, qui a demandé la saisie de l'Inspection générale de la police nationale.

■ **CONDAMNATION** : le tribunal correctionnel de Rennes (Ille-et-Vilaine) a condamné à un mois de prison avec sursis, sans interdiction d'exercer, une surveillante de prison qui avait fourni un téléphone portable à Valérie Subra, condamnée en 1988 à la réclusion criminelle à perpétuité (son histoire avait inspiré le film de Bertrand Tavernier, *L'Appât*). Valérie Subra a, elle, été condamnée pour ce fait à deux mois de prison avec sursis.



## Les disparités de la carte scolaire

A l'origine de la grève dans les écoles primaires, l'élaboration de la carte scolaire illustre les disparités géographiques dans la redistribution des postes. Le document préparatoire du ministère de l'éducation envoyé aux recteurs, dont *Libération* (daté 15 mars) a publié l'essentiel, traduit les évolutions prévisibles de la rentrée avec la diminution annoncée de 35 000 élèves et la priorité affichée en faveur de la Seine-Saint-Denis (+ 230 postes malgré une baisse de 1762 élèves) et des DOM-TOM. Le département de la Réunion obtient 146 postes pour 110 élèves de plus et la Guadeloupe 44 postes pour 270 élèves de plus.

Les départements bénéficiaires sont essentiellement situés dans le quart sud-est de la France (académies de Grenoble, d'Aix-Marseille, de Nice et de Montpellier), ainsi que dans l'Ouest et la Haute-Garonne. Les diminutions les plus importantes concernent le Nord (3 836 élèves et 112 postes en moins), le Pas-de-Calais (2 179 élèves et 78 postes en moins), la Seine-Maritime, l'Oise et l'Aisne ainsi que le Rhône et la Loire (Le Monde daté 16 mars).

U  
I



# Menaces sur la vallée fromagère d'Époisses

Le décès de deux personnes après la consommation de fromage de ce type porte un rude coup à toute l'économie d'une micro-région de Bourgogne. L'affaire de la listériose est vécue comme une injustice par des producteurs qui ont fait renaître, dans les années 60, ce produit disparu

## ÉPOISSES (Côte-d'Or)

de notre envoyé spécial

Ce jour-là, le 24 février, peu avant l'ouverture du Salon de l'agriculture, le ciel est tombé sur la tête de Jean Berthaut, fromager à Époisses (Côte-d'Or). Il venait d'apprendre, information relayée par les médias, que des fromages de type époisses avaient été contaminés par le germe *listeria* monocytogène. Deux décès lui étaient imputés. Pour M. Berthaut, qui, en 1965, avait relancé, à partir du village d'Époisses - moins de 800 habitants -, adossé à l'impressionnant château où résida M<sup>me</sup> de Sévigné, un fromage alors complètement disparu, un long et patient travail était anéanti.

Depuis ce mois de février maudit - pour lui, pour les cinq autres fabricants laitiers et fermiers d'Époisses, pour la centaine de producteurs de lait implantés sur les contreforts du plateau de Langres -, c'est toute une filière, patiemment mise au point, qui risque de disparaître. Pour cette micro-région de bocage, où l'on estime à deux cent cinquante le nombre de familles vivant du produit, le coup est rude. La fromagerie est le principal employeur du village, et chacun ici a en mémoire le désastre que constitua, en 1997, la contamination des vachers suisses par le même germe. Aujourd'hui, dans le village bourguignon, l'affaire de la listériose est vécue comme une calamité et, surtout, comme une injustice. « Nous sommes les victimes directes d'un épouvantable amalgame », résume Bernard Chevalier, ancien président de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, président du Syndicat de défense de l'époisses.

Effondré dans son bureau, tirant nerveusement sur sa pipe, M. Berthaut rappelle les faits : le foyer de contamination est parti d'une seule fromagerie, qui, pour le malheur du village, est installée sur la commune. « Cette usine a fait l'objet, le 26 février dernier, d'une condamnation par le tribunal correctionnel de Dijon pour avoir utilisé le nom d'époisses pour des fromages qui n'avaient pas droit à l'appellation, rappelle le fromager. D'autre part, l'Institut national des appellations d'origine, à Dijon [INAO], a prononcé, le 25 février, une invalidation de la déclaration d'aptitude de cette fromagerie, que je qualifie d'usurpatrice, pour utilisation de lait

dont l'origine n'est pas garantie. »

La direction des services vétérinaires (DSV) a identifié sans équivoque la fromagerie contaminatrice, dite Les Fromagers d'Armançon, dont le siège social n'est pas en Côte-d'Or, mais dans l'Aube. La DSV a fait procéder à sa fermeture et à l'incinération de sa production, mais l'amalgame était fait. Comment les consommateurs pouvaient-ils faire le distinguo entre ceux qui pratiquent les « usages locaux, loyaux et constants », respectent scrupuleusement le cahier des charges de l'AOC, veillent à la qualité et à la sécurité alimentaire en pratiquant des contrôles permanents sur les

lots, au-delà même de la législation en cours, et une unique fromagerie aux pratiques douteuses ? « Ce que les gens ont retenu, en France et à l'étranger, c'est le terme générique d'époisses », soupire M. Berthaut.

Seul, M. Berthaut erre dans sa fromagerie aseptisée, dont il a conçu un à un tous les procédés de fabrication. En 1998, affirme-t-il, il aura investi 25 millions de francs pour la fiabilité de ses installations. « Dire que tous ces fromages en train de mûrir - j'ai six semaines de stock - vont partir à la benne ! », s'indigne-t-il. Déjà, il a demandé à ses employés de solder leurs vacances, avant d'envisager le chô-

mage technique : « Plus de 60 % de mes époisses n'ont pas trouvé preneur. Rungis les refuse. Même les fondeurs [fromages fondus] n'en veulent pas. Et tout cela arrive peu avant Pâques, fête où l'on connaît un pic des ventes. » Il ajoute : « J'ai 1 million de francs par an de frais fixes. Si la situation ne se renverse pas, moi et les autres producteurs courrons à la cessation de paiements. »

## LE MEILLEUR DE LA TECHNOLOGIE

Dans la petite boutique de vente directe, au cœur du village, les fromages sont en promotion. Les femmes d'alentour viennent en acheter. Beaucoup plus dans un esprit de solidarité que pour la bonne affaire. Car Berthaut, ici, c'est plus qu'une fromagerie : une institution, un patrimoine intime et sécularisé. Au-delà de l'affaire de santé publique, sur fond de polémique (lire ci-dessous), le choc encaissé de plein fouet par le village bourguignon remet en question une histoire exemplaire.

Au début du siècle, environ trois cents fermes produisaient de l'époisses dans la vallée. La guerre de 14-18, qui, là comme ailleurs, vida la région de ses hommes, porta un coup d'arrêt brutal à cette spécialité, attribuée par la tradition orale aux moines cisterciens implantés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. « En 1925, on dénombrait encore vingt-cinq fermes. En 1965, le fromage n'était plus commercialisé », explique Georges Risoux, ingénieur agronome, l'unique permanent du syndicat de défense. C'est M. Berthaut père qui, après une enquête d'ethnologue dans les fermes, retrouva, au milieu des années 50, un savoir-faire disparu.

Son fils lui emboîta le pas en fai-

sant appel au meilleur de la technologie, sans pour autant altérer les caractéristiques de ce fromage au lait cru à croûte lavée, dont le moulage ne saurait être que manuel. Résultat : la prestigieuse AOC - il n'en existe que trente-quatre en France - fut obtenue en 1991. Depuis, sans gros moyens de promotion, loin des volumes réalisés par le comté voisin avec ses 38 500 tonnes, le fromage se fit apprécier hors des frontières de la Bourgogne, gagna les tables parisiennes, belges, allemandes. « Avec 710 tonnes produites annuellement, nous étions l'AOC qui progressait le plus », fait remarquer M. Risoux. « C'est une filière exemplaire de production, à l'échelle d'une micro-région qui se voit menacée parce qu'un acteur n'a pas joué le jeu, constate François Sauvadet, député (UDF) de la circonscription et spécialiste des questions agricoles. Et lorsqu'il y a une perte de confiance, il n'y a plus de marché. »

« Cette filière, nous avons mis des mois à l'organiser, y compris avec les producteurs de lait. Avec eux, nous avons défini un cahier des charges précis concernant la conduite des troupeaux, l'alimentation, l'hygiène de la production laitière, la formation à l'écologie des germes pathogènes, ceci afin de qualifier les élevages », fait valoir M. Risoux. Sur son exploitation de Cessy, dans le nord de l'Auxois, Sylvain Aubay, éleveur de cinquante laitières simmental, la race historique de l'époisses, confirme : « J'ai tout misé sur l'AOC. Je valorise mon lait de 20 à 30 centimes par rapport au prix de base. Faudra-t-il tout recommencer à zéro ? »

Jean Menanteau

## Polémique autour de la sécurité alimentaire

APRÈS l'annonce de deux décès dus à la consommation de fromage de type « époisses » contaminé par une souche de *listeria*, la polémique née autour des risques sanitaires vient, une nouvelle fois, témoigner des dysfonctionnements et des conflits pouvant exister entre les différents services publics en charge de la sécurité alimentaire. Cette affaire survient à un moment où le gouvernement tarde à réformer les organismes de contrôle dans ce domaine : si l'Institut national de veille sanitaire et l'Agence des produits de santé viennent d'être créés par décret (Le Monde du 6 mars), l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments annoncée n'a, elle, toujours pas vu le jour. Aux termes de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relative « au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme », elle aurait pourtant dû être créée avant la fin de l'année 1998.

« Il n'est pas question de minimiser ici ni la gravité des cas humains constatés ni la douleur des proches des victimes, tout comme nous n'anticipons nullement sur les résultats de l'enquête administrative en cours, précise-t-on auprès du Syndicat national des vétérinaires inspecteurs de l'administration. Il convient cependant de préciser que cette affaire survient au moment où est à l'étude le décret relatif à l'organisation et au fonctionne-

ment de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et où se livrent d'après tractations sur la nomination de son président, de son directeur général et la composition de son conseil d'administration. »

Les vétérinaires inspecteurs dénoncent, pour leur part, une situation marquée par l'existence de trois tutelles ministérielles : santé, agriculture et consommation. « Ce partage des contrôles entre trois administrations aboutit à une surcharge, voire à une "guerre des polices", dont les dernières prises de position médiatique sur le récent foyer de listériose ne sont qu'un avatar, expliquent-ils. Si des représentants du ministère de la santé ou du corps médical ont violemment attaqué la compétence des services vétérinaires et leur efficacité, c'est uniquement dans le but d'asseoir la prééminence de ce ministère au sein de l'Agence en gestation. » Tout en reconnaissant que la sécurité sanitaire des aliments peut être améliorée, ils soulignent qu'ils n'ont pu obtenir des moyens supplémentaires qu'à l'occasion de crises majeures, au premier rang desquelles celle de la « vache folle » : ils réclament le regroupement des diverses administrations en une seule instance de contrôle.

Jean-Yves Nau



University  
College  
Dublin

## Diplôme européen de troisième cycle sur la gestion de fonds

Nous accueillons dès à présent toute candidature pour la première édition du programme européen de troisième cycle de gestion de fonds. Le cursus intégrera un semestre à l'université Bocconi à Milan, l'un des meilleurs établissements italiens dans le domaine de l'enseignement et de la recherche économiques, et un semestre à l'University College Dublin en Irlande. Ce troisième cycle bénéficiera du soutien financier total de **UniCredito Italiano - EuroPlus Research and Management** et proposera les cours suivants :

### De juillet à décembre 1999: Università Commerciale Luigi Bocconi - Milan

- Finances d'entreprise (Professeurs Andrea Buraschi et David Goldreich)
- Marchés et instruments à revenu fixe (Professeur Mark Britten-Jones)
- Gestion de portefeuille et répartition de l'actif (Professeur Charles Cuny)
- Approfondissement du cours Finances d'entreprise (Professeurs David Goldreich et Francesca Cornelli)
- Options et opérations à terme (Professeur Anthony Neuberger)
- Mathématiques élémentaires appliquées à la finance (Professeur Lorenzo Peccati)
- Probabilités élémentaires appliquées à la finance (Professeur Sandra Fortini)
- Approfondissement sur les probabilités appliquées à la finance (Professeur Donato M. Cifarelli)
- Méthodes numériques de calcul des dérivées des prix (Professeur Francesco Corielli)
- Réglementation financière et valeurs à risque (Professeurs Harold Rose et Davide Menini)
- Gestion des risques et ingénierie financière (Professeur Andrea Buraschi)

### De janvier à juin 2000: University College Dublin - Dublin

- Finances stratégiques (Professeur Cormac Mac Fhionnlaioich)
- Gestion des institutions bancaires (Professeur Raymond Kinsella)
- Gestion de portefeuille (Professeur Simon Stevenson)
- Ingénierie financière (Professeurs Ronan O'Connor et James Golden)

Les cours théoriques seront complétés par un stage de deux mois organisé par **EuroPlus Research and Management**, Dublin, entreprise de gestion d'actif du groupe UniCredito Italiano, ainsi que par une série de conférences et de séminaires tenus par des autorités et des experts majeurs sur des thèmes tels que: *L'évolution concurrentielle dans le secteur de la gestion de fonds - La BCE: Politique monétaire et son impact sur les marchés de capitaux européens - La Commission européenne et la ré-réglementation des marchés de capitaux - Nouvelles tendances dans la diversification des portefeuilles européens - Crises financières: Principes essentiels de macroéconomie et réponse du marché - Considérations juridiques et jugements relatifs aux contrats et litiges financiers - Problèmes relatifs aux organisations, à la gestion multiculturelle et aux ressources humaines dans les entreprises de gestion de fonds - Relations avec les investisseurs.*

**La langue officielle du cursus est l'anglais.** Nous accueillons les candidatures de personnes hautement qualifiées et vivement intéressées par la gestion de fonds. Des diplômes de troisième cycle et/ou une expérience professionnelle sont souhaitables, mais pas essentiels. Un curriculum vitae détaillé, une présentation des objectifs professionnels, une lettre de motivation (pas plus de 500 mots) et deux photographies récentes de taille officielle doivent être envoyés, avant le 12 avril 1999, à :

Università Bocconi  
Professor Franco Bruni - Istituto di Economia  
Via Sarfatti, 25 - 20136 Milano - Italie - Tel. 39-02.5836.5329 - Fax 39-02.5836.5314

Pour obtenir des informations plus précises sur le contenu de ce cursus, veuillez vous rendre sur notre site Internet au : <http://www.credit.it/universita/eu-degree>

Une commission sélectionnera les candidats qui participeront à des entretiens à la fin du mois d'avril 1999, de façon à pouvoir proposer des places à 15-20 étudiants avant la fin du mois de mai 1999. Les frais de déplacement pour se rendre aux entretiens à Milan, les frais de scolarité et l'aide financière pour le voyage jusqu'à Dublin et l'hébergement sur place seront offerts par notre parrain. Lors de l'acceptation de leur admission, les étudiants doivent régler une somme de 2500 euros dont le remboursement ne peut être exigé.



## Les éoliennes sèment le vent de la division sur le Larzac

### RODEZ

de notre correspondant  
« Marin », « solaire », « gibril », « soulèdre », les quatre vents du Larzac ne devraient pas être coupés en tranches par les pales d'Eole Technologie. De tout temps, le cause du sud Aveyron a été parcouru d'un air de liberté que l'on ne capture pas : ainsi en ont décidé les résidents du haut plateau, face au projet d'implantation d'éoliennes, grandes pourvoyeuses de courant qu'EDF se propose de racheter au prix de celui du nucléaire. Le rêve écologique pouvait prendre forme. Las, une partie des Verts locaux y est hostile.

Un programme de l'Europe et de l'Etat, destiné à favoriser l'implantation de microcentrales par des opérateurs privés, prévoit d'installer ici des champs d'éoliennes. Silhouette de cent mètres de hauteur, élégante ou disgracieuse selon les goûts, une éolienne fournit 1,3 mégawatt par an. Eole Technologie envisage d'en ériger une quinzaine, destinées à produire annuellement 20 mégawatts. Le propriétaire du terrain et les élus sont favorables à l'initiative.

Le débat s'est ouvert pour les cent dix familles qui vivent sur la cause : visites de centrales existantes, rencontres avec les techniciens, discussions et vote motivé. Ceux qui, par le passé, avaient fait front contre l'extension du camp militaire et savent encore, aujourd'hui, se retrouver solidaires, se sont prononcés majoritairement contre le plan d'Eole.

José Bové, pour la Société civile des terres du Larzac, voulait de

cette énergie susceptible, selon lui, « de sortir du nucléaire » : « C'est une contribution à l'avenir en conformité avec l'image du Larzac. » Cette vision alternative n'est pas partagée par une frange des militants Verts. Le premier d'entre eux, Gérard Galtier, trésorier national du parti de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, plaide pour la préservation de l'espace : « En France, il n'y a plus un paysage sans pylône ; cela se verrait depuis le mont Aigual et leur présence ne s'inscrit pas dans la ligne d'une politique énergétique précise, assure-t-il. Après nous avoir fait le coup de devoir choisir entre le nucléaire et la bougie, on recommence avec le nucléaire et l'éolienne. Cette société veut utiliser le symbole du Larzac sur sa carte de visite. »

M. Bové refute l'argument : « Le Larzac, avec ses éoliennes, aurait été une vitrine des airs. La vision des opposants est égoïste. Elle bloque l'évolution de ce pays dans la perspective du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons été de tous les combats. Le Larzac est un symbole d'unité, et nous donnons là une image de division. C'est une page qui se tourne. »

L'avis des habitants du plateau est purement consultatif. Rien ne dit qu'il sera décisif pour la commission nationale interministérielle. Au Caylar, à l'autre extrémité du Larzac, côté héraultais, un champ d'éoliennes va bientôt être planté. Le « marin » et le « gibril » s'y laisseront prendre.

Elian Da Silva

### DÉPÊCHES

■ **CONTRAT DE PLAN** : les régions Bretagne et Pays de la Loire ont engagé la préparation d'un programme de coopération interrégionale et d'un volet interrégional des contrats de plan, ont annoncé, lundi 15 mars, dans un communiqué commun, leurs présidents respectifs, Josselin de Rohan (RPR) et François Fillon (RPR). Une session commune réunira les deux conseils régionaux, le 5 juillet à Rennes, au cours de laquelle les élus adopteront un programme d'actions.

■ **NICE** : le *Journal officiel* du 14 mars publie un arrêté, signé par le ministre des transports, qui institue des mesures destinées à lutter contre les nuisances sonores de l'aéroport de Nice. Il prévoit notamment l'interdiction, la nuit, des avions de chapitre 2 (les plus bruyants) et des essais de moteur.







## DISPARITION

## Bidu Sayao

## Un timbre lumineux

**LA SOPRANO** brésilienne Bidu Sayao (prononcer Sayaon) est morte vendredi 12 mars à Lincolnville, dans l'Etat du Maine (Etats-Unis). Elle était âgée de quarante-sept ans.

Née à Niterói (Etat de Rio) le 11 mai 1902, Bidu Sayao (de son vrai nom Balduino de Oliveira) part très tôt étudier le chant en Roumanie. A Bucarest, elle est l'élève d'Elena Theodorini et y commence sa carrière professionnelle dès 1920. Mais Bidu Sayao devra sa vraie formation à sa rencontre avec le ténor polonais Jean De Reszke (1850-1925), l'un des plus grands chanteurs du XIX<sup>e</sup> siècle : Jules Massenet a écrit son opéra *Le Cid* pour lui, il a été l'un des héros de l'opéra italien et français avant de s'imposer en Lohengrin, Walther, des *Maitres chanteurs*, Siegfried et Tristan de Wagner. De 1923 à 1925, à Vichy puis à Nice, Bidu Sayao suivra l'enseignement de ce maître exceptionnel retiré de la scène depuis 1903. Il lui inculquera la grande technique italienne du chant et la perfection d'articulation typique de la vieille école française, en sorte que Bidu Sayao associera l'élégance, la virtuosité, les acrobaties vocales de la première, et la netteté d'élocution, la projection dramatique héritées de la tragédie lyrique de la seconde.

Après avoir chanté en Italie, en France et en Amérique latine, où les grands chanteurs de l'hémisphère Nord allaient chanter quand leurs théâtres étaient fermés l'été, Bidu Sayao débuta, en 1937, au Metropolitan Opera de New York. Elle triompha dans le rôle de *Manon*, de Massenet. Le Met devint sa maison et elle devint une artiste populaire dans tous les Etats-Unis. Elle chanta douze rôles en treize saisons : dont Mélisande de Debussy, Mimi de *La Bohème* de Puccini, Violetta de *La Traviata* de Verdi, les grands rôles mozartiens et les héroïnes du bel canto romantique. Bidu Sayao chanta aussi à l'Opéra de San Francisco et donna d'innombrables récitals de chant. Car, loin de se limiter à l'opéra, Bidu Sayao chanta la mélodie française avec un goût et un style impeccables, sans le moindre accent. Cette artiste incomparable n'était pas un rossignol impavide, comme d'autres sopranos coloratures de son époque. Elle avait un timbre lumineux, une présence dramatique indéniable et une intelligence musicale, une culture et une sensibilité qui lui permettaient d'aborder tous les genres y compris la musique populaire de son pays. Comme sa grande amie, la guitariste et soprano Olga Coelho, comme Elsie Houston (Brésilienne, elle aussi), Bidu Sayao chanta ces mélodies nostalgiques,

parfois poignantes, parfois drôles, qui forment le fonds de la musique du Brésil.

C'est pour elle que Heitor Villa-Lobos composa sa célèbre *Bachiana pour soprano et douze violoncelles* et c'est avec elle qu'il l'enregistra pour la première fois (Sony « Master Work Heritage »). Ce disque fit un triomphe. Et c'est chanté par Bidu Sayao qu'il faut l'écouter, plus encore que par Victoria de Los Angeles qui l'enregistra, elle aussi, avec le compositeur au pupitre, des années plus tard.

**LA « SAUDADE »**

Le rythme intérieur, l'élocution parfaite, la *saudade*, comme disent les Brésiliens, qui s'y expriment dans la partie murmurée bouche fermée, sont typiques de l'art aristocratique et si proche de cette chanteuse par ailleurs d'une réelle beauté.

« *Qui oserait mettre moins de 10 à Bidu Sayao, cette vieille dame si charmante qui va défilier sur un char de trente mètres de haut au petit matin* », s'interrogeait un chroniqueur du *Jornal do Brasil*, à la veille du carnaval de Rio, en 1995 ? Bidu Sayao s'était installée aux Etats-Unis, mais son pays était fier d'elle. Retirée de la scène en 1954, Bidu Sayao vivait dans le Maine, mais assistait de temps en temps aux représentations du Met, dont elle était l'invitée d'honneur, il y a trois ans pour le jubilee de James Levine, son directeur musical. Elle retourna dans les studios pour retrouver Villa-Lobos. Ensemble, ils enregistrèrent, à New York, en 1959, *La Forêt amazonienne*, l'une des œuvres les plus étonnantes du compositeur brésilien par son mélange de fulgurances modernistes, de mélodies populaires, ses rythmes chaloupés et une orchestration descriptive qui fera l'admiration d'Olivier Messiaen. Dans les *Chansons de l'oiseau*, dans la *Chanson sentimentale*, Bidu Sayao déployait toujours, à cinquante-sept ans, un art dont la prégnance, l'émotion, l'humanité étaient intactes.

De nombreux disques de cette artiste ont été récemment exhumés par Sony et par Naxos dans sa série historique, il est dommage qu'EMI n'importe pas celui-là des Etats-Unis. A une époque où l'on pratique le mélange des genres, il serait bon de rendre justice à un compositeur – qui sut, sans démagogie, faire aimer la musique populaire aux élites et la « grande musique » aux petites gens de son pays – et à une artiste – qui incarne la grandeur de tant de musiciens brésiliens qui continuent, grâce à eux, d'aimer les grands et les petits chefs-d'œuvre de la musique.

**Alain Lompech**

## AU CARNET DU « MONDE »

**Naissances**

**Bruno et Virginie BEUVE-MÉRY, Clément et Nicolas,**  
sont heureux d'annoncer l'arrivée à la maison de

**Valentin,**

né le 2 décembre 1998.

3, villa George-Sand,  
75016 Paris.

**Nadia ALAMOWITZCH, Axel LADOUBLE,**

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

**Kenza,**

le 10 mars 1999.

74, rue Lamarck,  
75018 Paris.

**Antoine et Hugo KERVIEL, Anna KERVIEL, Marie, Romain et Louise DUFIEF,**  
sont heureux d'annoncer l'arrivée de

**Bastien,**

leur frère et cousin,  
né à Castelnou, le 9 mars 1999,

chez **Anne JOFFRE**  
et **Marc KERVIEL,**

**Joséphine et Jean-Claude KERVIEL**  
accueillent avec joie leur septième petit-enfant.

Anne Joffre et Marc Kerviel,  
Le Masot,  
Castelnou,  
66300 Thuir.

**Basile et Mirabelle**

ont la joie d'annoncer la naissance de

**Clémentine,**

le 12 mars 1999, à Washington.

Justine et Ramon Fernandez,  
7025 Barkwater Court,  
Bethesda 20817 Maryland,  
États-Unis.

**Amélie, Constance et Maxime COSSÉ, Thomas COSSÉ,**

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-cousin,

**Sébastien MORRELL,**

fils de **Neil et Hermine MORRELL,**  
à Londres, le 11 mars 1999.

**Pierre-Yves et Marie Chantal COSSÉ,**  
leurs grands-parents,  
se réjouissent avec eux.

75, rue Saint-Charles,  
75015 Paris.  
44, Brandram Road,  
Londres SE1 13 SRT.

**Delphine et Antoine, Marie et Pierre-Olivier,**

ont la joie d'annoncer la naissance de

**Vincent Pablo,**

le 9 mars 1999, à Béziers.

Françoise et Stéphane Cosson,  
34290 Bassan.

**Décès**

– Nous avons le regret de faire part du décès de

**M. Ernest BOISBAULT,**

Légion d'honneur,  
Croix de guerre 1939-1945,  
Médaille militaire,  
ancien officier supérieur,  
ancien agent comptable  
du CROUS de Nantes,

survenu le 10 mars 1999.

De la part de ses fils,  
Michel, Jean-Paul et Thierry Boisbault.

La messe aura lieu à l'hôpital du Val-de-Grâce, mercredi 17 mars, à 10 h 30, suivi de l'inhumation au cimetière parisien d'Ivry.

– M. et M<sup>me</sup> Pierre Danchin,  
M. et M<sup>me</sup> Jacques Polonovski,  
M. et M<sup>me</sup> Bernard Formerly,  
M. Jean-Louis Boutillier,  
ses enfants,  
Ses quinze petits-enfants,  
Ses trente et un arrière-petits-enfants,  
Ses deux arrière-arrière-petites-filles,  
ont la tristesse d'annoncer la mort, à Paris, le 14 mars 1999, dans sa cent deuxième année, de

**M<sup>me</sup> Jean BOUTILLIER, née Marie-Louise RECLUS.**

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 17 mars, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, rue de l'Annonciation, Paris-16<sup>e</sup>.

Ni fleurs ni couronnes.

20, chaussée de la Muette,  
75016 Paris.

– Claude Gorin, sa mère,  
Yves Gorin, son père,  
Marianne et François,  
Jacques-Olivier et Béatrice Gorin,  
son frère et sa belle-sœur,  
Fiona, Colin, Titouan,  
sa nièce et ses neveux,  
Jean-Jacques Gorin et ses enfants,  
son oncle et ses cousins,  
Claire Amiaux, son amie,  
Et toute la famille,  
qui remercie ses proches de toutes les marques d'affection témoignées, ont la douleur de faire part du décès de

**Bruno GORIN,**

survenu le 13 mars 1999, à l'âge de trente-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 17 mars, au cimetière de Pantin, à 12 heures, à l'entrée principale.

Associez dans vos pensées le souvenir de son jeune frère,

**Vincent,**

disparu au Maroc, en 1992.

133, avenue Félix-Faure,  
75015 Paris.

## CARNET DU MONDE TARIFS 99 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,  
AVIS DE MESSE,  
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS  
136 F TTC - 20,73 €  
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,  
MARIAGES, FIANÇAILLES  
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES  
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €  
THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €  
COLLOQUES - CONFÉRENCES :  
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01-42-17-38-42  
Fax : 01.42.17.21.36

## REPRODUCTION INTERDITE

## OFFRES

## INSTITUT DE FORMATION-PARIS

## recherche

**Professeurs de Gestion/Finance**

## diplômés 3ème cycle.

CV + photo + lettre manuscrite

Ecrire (*sous réf. 9912*) à :  
**LE MONDE Publicité - 21 bis, rue Claude-Bernard  
BP 218 - 75226 PARIS Cedex 05, qui transmettra.**

Groupe scolaire privé,  
haut niveau,  
LE CAIRE,  
recrute pour  
son école primaire  
et pour la classe de 6<sup>e</sup>

DES INSTITUTEURS ou  
PROFESSEURS DES  
ÉCOLES et PROFESSEURS

ou PEGC ayant l'expérience  
de responsabilités au collège.  
Expérience de 5 ans min.,  
détachement, salaire français.  
Envoyer candidature  
(CV, lettre de motivation)

à M<sup>me</sup> Esmat LAMEI,  
par télécopie au  
n° (00 2029) 346 46 07  
ou 516 26 08.

H. 49 ans, juriste,  
spécialiste relations  
administrations-usagers  
domaines sociaux, 25 a. exp.  
serv. public, étud. ites propos.  
travail social, ONG, associat.  
Ecrire sous n° 9903  
MONDE PUBLICITÉ  
21 bis, rue Claude-Bernard  
75005 Paris

J. H. cherche poste  
de réception-standardiste  
ayant 15 ans exp.  
Tél. : 01-48-76-97-95

## Un emploi stable ?

Devenez fonctionnaire  
dans l'administration

**3617 FONCTIO**

Tous les concours de la  
fonction publique HE  
392 399 689, 5,57 F/mn.

Pour la prochaine rentrée

**DIRECTEUR LYCÉE  
POLYVALENT**

S/c Education nationale  
internat en région parisienne.

Références exigées.  
Ecrire au Monde Publicité  
sous n° 9911  
21 bis, rue Claude-Bernard  
75226 Paris Cedex 05

## DEMANDES

Rech. travaux salariés RP :  
correction, réécriture,  
éditing PAO, retouches  
images, concept  
et montage HTML,

## Lycée privé

formations sociales  
Paris, recherche une

**SECRETAIRE  
ADJOINTE  
DE DIRECTION**

Connaissances informatiques,  
sens relationnel, bonne  
organisation, capacité  
d'initiative, poste à pourvoir le  
1<sup>er</sup> juin 1999

Adresser CV et lettre de  
motivations au MONDE  
PUBLICITÉ sous n° 9910  
21 bis rue Claude-Bernard  
75226 Paris Cedex 05

– Carmen Gourdji,  
Danièle Gourdji et Alexis Gilodi,  
Manuel Rosales,  
Parents et amis,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Michel GOURDJII,**

survenu le 8 mars 1999, dans sa soixante-deuxième année.

Ils assurent de leur gratitude les docteurs V. Leblond, Célia et Sutton, et tous ceux, nombreux qui, au service d'hématologie de la Pitié, ont su, au-delà de soins compétents, lui apporter tout le soutien possible.

Ils vous prient d'avoir une pensée pour

**Janine GOURDJII,**

sa sœur, décédée le 10 février 1999.

12, avenue Emile-Acollas,  
75007 Paris.

– Angers. Bouchemaine.

Catherine Ride et Noël,  
Marie-Noëlle et Jean Garnier,  
François-Dominique et Evelyne Hocquet,  
Anne-Sophie et Arnaud de Lajarte,  
ses enfants,  
Ses petits-enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès du

**docteur Paul HOCQUET,**  
professeur honoraire  
de la faculté de médecine,

survenu le 13 mars 1999, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie aura lieu le mercredi 17 mars, à 10 heures, en l'église de Bouchemaine (Maine-et-Loire), suivie de la crémation dans l'intimité familiale.

Condoléances sur registres à l'église.

La famille rappelle le souvenir de son épouse,

**Marie HOCQUET,**

décédée le 30 septembre 1994.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Bluet,  
49080 Bouchemaine.

**Gérard HORWITZ**

a quitté les siens, le 11 mars 1999.

Sa famille, ses amis, se réuniront à l'entrée principale du cimetière parisien de Pantin, le vendredi 19 mars, à 10 h 30.

Merci à toute l'équipe de l'Institut Curie pour son efficace et si précieux soutien.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et M<sup>me</sup> Klemberg

et leurs enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Sarah KLEMBERG,**

survenu le 8 mars 1999, dans sa quarante-onzième année.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu le lundi 15 mars, au cimetière parisien de Bagneux.

– Jean Lassner, son époux,  
Evelyne Lassner,  
François et Colette Lassner,  
Claudine Lassner,  
Marianne Lassner et Olivier Bejat,  
ses enfants et leurs conjoints,  
Myriam, Agathe, David, Romain,  
Hélène, Antoine et Claire,  
ses petits-enfants,  
Et toute sa famille,  
ont la tristesse d'annoncer le décès de

**Colette LASSNER,**  
née **DIAMANT-BERGER,**  
ancienne avocate  
à la cour d'appel de Paris,  
volontaire de la France libre (1941-1944),

décédée le 14 mars 1999, dans sa quarante-deuxième année.

– Dominique Main et Catherine Main,  
Marie-Odile Main,  
Elisabeth Main,  
Emmanuelle Main,  
ses frère, sœurs et belle-sœur,  
Ses neveux et nièces,  
Toute sa famille,  
Et ses amis,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Bertrand MAIN,**

survenu le 13 mars 1999, dans sa quarante-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 18 mars, à 13 h 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Croix de Ménilmontant.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, le vendredi 19 mars, à Escales (Aude).

– La Ligue des droits de l'homme a la très grande tristesse de faire part du décès de

**Bertrand MAIN,**  
secrétaire général.

Nous invitons tous ses amis à se réunir pour évoquer sa mémoire, le samedi 20 mars 1999, à 11 heures, au siège de la Ligue des droits de l'homme, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.

– L'ensemble de l'équipe de Handicap International à la grande tristesse de faire part du décès de

**Robert QUESADA,**  
technicien orthopédiste,

en poste à l'île Maurice, survenu subitement, samedi 13 mars 1999, à l'âge de trente-huit ans.

Handicap International adresse à sa famille l'expression de sa profonde sympathie.

– M<sup>me</sup> Geneviève Zehringer,  
présidente,

Et le bureau de la Société des agrégés de l'Université,  
ont la grande tristesse de faire part du décès de

**M. Jean THOREZ,**  
professeur agrégé de russe  
en classes préparatoires  
au lycée Thiers, à Marseille,  
président de la régionale d'Aix-Marseille  
de la Société des agrégés,

survenu le 13 mars 1999.

Un hommage lui a été rendu, ce mardi 16 mars, à 15 heures, au funérarium du cimetière Saint-Pierre, à Marseille.

Société des agrégés de l'Université,  
25, rue Descartes,  
75005 Paris.

**Remerciements**

– Bernadette Desjardins et ses enfants, profondément touchés par toutes les marques d'affection et d'amitié qu'ils ont reçues lors du décès de leur époux et père,

**Jean-Marie DESJARDINS,**

tiennent à remercier tous ceux qui ont pris part à leur chagrin.

**Anniversaires de décès****Annette,**

il y a dix ans.  
Roger et les siens se souviennent.

– Le 16 mars 1975,  
toque noire, casaque noire, la mort emportait au triple galop mon père,

**Jacquelin de CROIX.**

« *Si je mourais, vous auriez de la peine ? – Oui !* »

– Il y a dix ans, le 17 mars 1989,

**Pierre LUBEIGT**

nous quittait.

Sa famille, ses amis se souviennent.

**Francisca MARTINEZ.**

Malgré ton grand départ voici quatre ans, ton cri de révolte contre tous les armements résonne toujours dans nos esprits ; mais malheureusement ta proposition de loi relative au désarmement unilatéral de la France s'enlise toujours de plus en plus dans les profondeurs du Sénat.

**Emilie PLAUD,**  
17 mars 1995.

« *Fiore mio, chi ti ha colto ?  
Lucerna mia, chi ti ha spento ?* »

« *O, ma fleur, qui t'a cueillie ?  
O, ma lumière, qui t'a éteinte ?* »

**Avis de messe**

Jeudi 18 mars 1999, 19 h 45,  
messe pour les Ajacciens de Paris,  
en action de grâces,  
fidélité au vœu de 1660,  
Notre-Dame-des-Victoires, Paris-2<sup>e</sup>,  
Métro Bourse.

**Séminaires**

L'UNESCO (programme « route de l'esclave »), le cercle Frantz-Fanon, le MRAP, organisent un séminaire :

**Hommage à Marcel Manville,**  
analyste du crime contre l'humanité,  
mercredi 17 mars 1999, de 13 h 45 à 18 heures, à l'UNESCO, salle de cinéma, 7, place de Fontenoy, Paris-15<sup>e</sup>.  
Sous la présidence de M. André Mandouze.

Intervenants : MM. Diene, Sala Molins, Memmi, Glissant, Mabanckou, Fredj, Permal.

**Communiqués**

– Dans le cadre des élections européennes, le club **Vouloir la République** rendra public son projet de **Constitution européenne**, le jeudi 18 mars 1999, lors d'une séance exceptionnelle, en présence de **Pervenche Berès**, eurodéputée et présidente de la Gauche européenne.

Informations-réservations :  
01-47-03-17-90.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

## « Le Monde de l'éducation » de mars

**LE MONDE DE L'ÉDUCATION** de mars consacre son dossier central au ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre. Sa carrière, sa façon de diriger le ministère, ses relations avec ses interlocuteurs, la politique qu'il mène et les réactions qu'elle suscite, mais également une fiction « *Et s'il partait ?* » ou encore un entretien avec Jack Lang sur sa propre expérience de ministre de l'éducation, sont les principaux thèmes développés dans ce dossier.

Au sommaire également, en pages Education, le second volet de notre enquête-visite au sein d'un collège de la région parisienne, ainsi qu'un article sur le problème de la violence à l'école. En pages Culture, un dossier sur le renouveau de la poésie. Le forum du mois rassemble les réponses de nos lecteurs à la question : « *Les syndicats d'enseignants : tous corps ?* »











**I**L existe encore des inconditionnels de Juan Antonio Samaranch. Le Tunisien Mohamed Mzali en est un ; il n'est donc pas nécessaire de lui demander s'il accordera ou non sa confiance au président du Comité international olympique (CIO) lors de la session extraordinaire qui doit se tenir les 17 et 18 mars à Lausanne. Membre du CIO depuis 1965 et ami de longue date de M. Samaranch, M. Mzali est redevable d'une sorte de « dette » à l'égard de ce dernier. Les faits remontent à quelques années. D'avril 1980 à juillet 1986, Mohamed Mzali a été le premier ministre de la Tunisie, sous l'autorité du président Habib Bourguiba. Destitué avec fracas par ce dernier, et sentant que sa vie pouvait être mise en danger, il décide, en septembre 1986, de quitter clandestinement son pays, via le désert algérien. Le fuyard n'a alors qu'un seul cap : Lausanne, siège du CIO.

« M. Samaranch m'a pris sous son aile spontanément, avec générosité. Pendant plusieurs mois, j'ai été logé et nourri dans différents hôtels de la ville aux frais du CIO. Deux avocats ont également été mis à mon service afin de régulariser ma situation », raconte l'ancien homme politique. En avril 1987, la justice tunisienne a condamné M. Mzali, par contumace, à quinze ans de travaux forcés pour « détournement de fonds publics et mauvaise gestion ». Il vit aujourd'hui en exil à Paris, « grâce à l'aide d'amis de pays du Golfe », dit-il, et n'a pas d'autre activité internationale que celle que lui procure le CIO.

Le cas de M. Mzali est sans doute exceptionnel dans la galaxie olympique. Les membres du CIO n'ont pas tous le même degré d'obéissance vis-à-vis de M. Samaranch. Combien sont-ils, cependant, à pouvoir prétendre ne rien lui devoir aujourd'hui ? Plus de 80 % de l'assemblée olympique a été élue sous sa présidence, selon le principe de la cooptation. En dix-neuf ans de règne, le Catalan s'est constitué une cour docile et dévouée. « Samaranch possède un don particulier pour satisfaire tout le monde autour de lui, note Maurice Herzog, ancien membre français du CIO. Je n'ai jamais vu d'opposition se constituer en face de lui. Sa force est d'embrasser ses ennemis, mais sans jamais les étouffer. » Depuis 1980, année de son élection à la présidence, détracteurs et candidats à sa succession n'ont pas manqué, pourtant, de se manifester. L'ancien diplomate a su les transformer en amis, en chambellans ou en proches conseillers. Le Congolais Jean-Claude Ganga, dont le nom apparaît en première ligne dans l'affaire de corruption de Salt Lake City, fut le principal artisan du boycottage par les pays africains des Jeux de Montréal, en 1976 : M. Samaranch l'a fait entrer au CIO en 1986, ce qui constituait le meilleur moyen de le contrôler. Le milliardaire mexicain Mario Vazquez Rana, président de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO), lorgnait ouvertement son trône : l'Espagnol lui a ouvert la porte du CIO en 1991 et en a fait un homme de main. L'année suivante fut marquée par l'intronisation de Primo Nebiolo, le puissant président de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) : quelques années plus tôt, le maître de Lausanne avait augmenté la quote-part de droits télévisés réservés à l'athlétisme, signant du même coup une paix armée avec le bouillonnant dirigeant italien.

Dans sa gestion de l'institution aux cinq anneaux, M. Samaranch donne l'impression de n'avoir oublié personne. Une autre de ses initiatives est d'avoir multiplié les commissions au sein du CIO. Il en existe aujourd'hui vingt-six. On y débat de choses très diverses, comme le sport pour tous, la télévision, le sponsoring, la médecine, la presse, l'environnement, les arts, la philatélie... « Tout cela ne sert pas à grand-chose, sinon à offrir un semblant de responsabilités à une grande quantité de membres », explique un ancien serviteur de l'olympisme.

Le groupe de travail le plus convoité est la commission exécutive, composée de onze personnes, que M. Samaranch considère comme le « gouvernement du CIO ». Il y a fait entrer la plupart des postulants à sa succession. On trouve là le Canadien Dick Pound,



MIKE POWELL/ALLSPORT

# La descente de l'Olympe

**A soixante-dix-huit ans, Juan Antonio Samaranch entreprend de nettoyer et de rénover un Comité international olympique (CIO) souillé par les affaires de corruption. Le Catalan, qui nourrissait l'ambition d'obtenir le prix Nobel de la paix, au début des années 90, n'aspire plus qu'à partir « la tête haute » en 2001**

l'Australien Kevan Gosper, l'Américaine Anita Defrantz ou encore le Belge Jacques Rogge. Tous s'observent en chiens de faïence, dans l'attente de 2001, année qui verra le président passer la main. Fin stratège ou chef omnipotent, le Barcelonais s'est bien gardé, en tout cas, de se désigner un dauphin. « Samaranch a oublié de préparer sa succession, un peu comme de Gaulle. Ces gens-là n'arrivent pas à envisager leur départ », observe l'avocat franco-américain Samuel Pizar, qui conseilla le CIO sur diverses questions diplomatiques.

**S**ANS cette subordination quasi générale du cénacle olympique, M. Samaranch n'aurait probablement pas eu les coudees aussi franches pour entreprendre l'œuvre de sa vie : placer le CIO au rang des grandes institutions pacificatrices de la planète. Durant toute sa carrière sportive, l'ancien délégué au sport du général Franco a cultivé une fascination constante pour les hautes fonctions politiques. « Sa religion, c'est les chefs d'Etat », confie le prince belge Alexandre de Mérode, membre du CIO depuis 1964.

L'anecdote faillit passer à la trappe de l'histoire, mais, peu de temps après son élection à la présidence, M. Samaranch a décidé de faire redessiner la médaille d'or de l'ordre olympique, la décoration que le CIO distribue à ceux qu'il estime être de « grands serveurs du sport ». « Il a créé une médaille dont le ruban ne peut pas s'ouvrir ! Résultat : les gens sont obligés de faire une sorte de courbette devant lui pour recevoir cette distinction », raille un vieil ennemi. Rares sont les chefs d'Etat à ne pas avoir effectué la genuflection, lors de ces vingt dernières années. L'Allemand de l'Est Erich Honec-

ker, le Roumain Nicolae Ceausescu ou encore le Bulgare Todor Jivkov figurent parmi les récipiendaires de l'ordre olympique.

Au début des années 90, convaincu que le CIO joue un rôle de réconciliation dans le monde, M. Samaranch se met dans l'esprit qu'il serait en droit de recevoir le prix Nobel de la paix. Des organisations comme la Croix-Rouge ou Amnesty International l'ont obtenu. Pourquoi le cercle créé en 1894 par le baron Pierre de Coubertin ne pourrait-il pas y prétendre ? Une mission de lobbying auprès de l'institution suédoise est confiée à Samuel Pizar. L'avocat international constitue un épais dossier. Une partie est consacrée aux Jeux olympiques de Séoul de 1988 : dans les années précédant la manifestation, le CIO avait, en effet, réussi l'exploit de réunir à six reprises autour d'une table des dirigeants des deux Corées, dans l'espoir de créer une seule et même équipe. L'opération échoua, mais l'initiative marqua les esprits.

Les Jeux de Barcelone, quatre ans plus tard, vont conforter M. Samaranch dans ses ambitions. Le président du CIO est alors au sommet de son olympe. Non seulement les Jeux ont lieu dans sa ville natale, mais ils rassemblent un nombre record de participants – cent soixante-douze nations – malgré les bouleversements dans les pays de l'Est. Les athlètes de l'ex-URSS concourent ensemble sous le drapeau de l'équipe unifiée. Ceux de l'ex-Yougoslavie ont pu s'inscrire individuellement. Cuba, absent à Los Angeles et à Séoul, a répondu présent. De même que l'Afrique du Sud, qui célèbre son retour sur la scène sportive. Partout dans le monde, enfin, les canons se sont tus : les pays en guerre ont respecté la « trêve olympique », ce vieux

concept cher à la Grèce antique et que M. Samaranch a réactualisé, obtenant de l'ONU le vote d'une résolution à l'unanimité.

Rien n'y fera : la fondation Nobel n'osera jamais récompenser le CIO. « C'est à cause de la commercialisation. Il y avait trop d'argent dans les Jeux », indique M. Pizar. M. Samaranch pensait donner de lui l'image d'un humaniste ; c'est celle d'un commerçant, qu'il véhiculera auprès d'une partie de l'opinion publique. Héritier d'une riche famille d'industriels du textile, le Catalan est aussi celui qui a jeté les JO dans les bras du marketing. C'est lui qui fit rayer le mot « amateur » de la Charte olym-

**Il pensait donner de lui l'image d'un humaniste ; c'est celle d'un commerçant qu'il véhiculera**

mique. Lui qui inventa le club de sponsors TOP (The Olympic Program), dont le droit d'entrée se situe aujourd'hui entre 40 et 50 millions de dollars (entre 36,7 et 45,9 millions d'euros). Lui qui encouragea la candidature controversée d'Atlanta, la ville où Coca-Cola – partenaire privilégié du CIO – a son quartier général.

Le moment où M. Samaranch a vu s'envoler tout espoir de recevoir le prix Nobel est probablement le 23 septembre 1993. Ce jour-là, à Monaco, la 101<sup>e</sup> session du CIO désignait la ville olympique des Jeux de l'an 2000. En décachant l'enveloppe, le septuagénaire n'en crut pas ses yeux : les

membres du CIO – lui-même ne vote pas – venaient de préférer Sydney à Pékin. « Peu de temps après, il s'est tourné vers moi pour me demander ce qu'il devait faire, se souvient M. Pizar. Je lui ai conseillé de dire ce qu'il fallait dire en pareille circonstance, à savoir que Sydney était le meilleur choix. C'est ce qu'il fit, mais il n'en pensait rien. Il était persuadé que Pékin serait nommé. En tout cas, c'était son choix. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, "ils" sont tous comme ça : "ils" rêvent tous d'ouvrir la Chine. »

M. Samaranch savait-il que, la veille du scrutin, deux membres africains du CIO – l'Ougandais Francis Nyangweso et le Kényan Charles Mukora – avaient touché 35 000 dollars (32 110 euros) chacun de la part du comité de candidature de Sydney en échange de leur bulletin ? Sydney, ce jour-là, s'imposa au quatrième tour de scrutin par 45 voix contre 43 face à sa rivale chinoise.

Le spectre de la corruption rôdait déjà depuis plusieurs années dans les méandres olympiques. Le président Samaranch a toujours refusé d'y prêter une réelle attention. Ainsi en 1991, lorsque les promoteurs de la candidature de Toronto aux Jeux de 1996 envoyèrent à Lausanne un rapport d'enquête dans lequel ils mettaient en évidence les goûts somptueux des membres du CIO, très avides de cadeaux et autres faveurs, le document de trente-deux pages resta lettre morte. « Des rumeurs existent, mais nous n'avons pas de preuves et il est impossible de condamner des gens sans preuve », assénait déjà, à l'époque, M. Samaranch.

L'homme le plus puissant du sport moderne pouvait-il être si crédule face au problème de la corruption ? « Non, répond un ancien collaborateur. Il n'ignorait rien des exigences des membres du

CIO. En 1981, ceux-ci ont obtenu de se faire rembourser leurs frais de déplacement et d'hébergement dans les villes candidates. En 1983, à la session de New Delhi, ce fut encore plus évident : un membre originaire d'un pays de l'Est a réclamé de l'argent de poche, arguant qu'il n'avait pas de quoi envoyer des cartes postales. Samaranch a fait voter une indemnité de 100 dollars. Et tout le monde l'a acceptée, sauf une personne. » Il faudra attendre la moitié des années 90 pour que l'institution se dote de garde-fous visant à limiter les visites dans les villes candidates et à plafonner le montant des cadeaux. Il est alors bien trop tard. Ces règles n'auront aucun effet : le scandale de Salt Lake City et les nombreuses révélations concernant d'autres villes ayant été candidates aux Jeux le démontrent aujourd'hui.

**Q**U'A fait M. Samaranch durant tout ce temps ? En deux décennies, le président du CIO a multiplié les voyages de par le monde. Le nombre de comités nationaux olympiques a franchi la barre des deux cents. Les membres du CIO sont passés de soixante-dix-sept à cent quatorze. Un Musée olympique, d'un coût de 40 millions de dollars (36,7 millions d'euros), a été érigé en face du lac Léman. En 1995, la chaîne NBC a mis sur la table 3,55 milliards de dollars (3,25 milliards d'euros) pour couvrir les Jeux jusqu'en 2008. Les stars du basket-ball américain font désormais partie de la fête. Et les armes continuent de se taire pendant les deux semaines que dure « le plus grand événement médiatique de la Terre ».

Obsédé par l'essor du CIO, M. Samaranch aurait-il négligé de surveiller l'intérieur même de la maison olympique ? Ces dernières semaines, le « petit homme » de Lausanne a envoyé un courrier à tous les membres du CIO afin de s'assurer de leur présence pour la session extraordinaire des 17 et 18 mars. Certains ont également reçu des copies d'articles de journaux américains peu favorables au mouvement olympique, histoire de rappeler que l'institution a besoin d'unité en ces heures douloureuses. Après avoir failli démissionner au début de l'affaire de Salt Lake City, M. Samaranch a bien l'intention, à soixante-dix-huit ans, de mener jusqu'au bout l'entreprise de nettoyage et de modernisation du CIO. Etre, en sorte, le deuxième rénovateur des Jeux olympiques, après Pierre de Coubertin. Peut-être aurait-il fallu commencer par là.

Frédéric Potet



# Le rapport dévastateur des « sages » qui a entraîné la

## LES PROGRAMMES MED (extraits)

Les programmes MED pour la coopération décentralisée avec les pays méditerranéens ont commencé en 1992, après la guerre du Golfe avec l'Irak, pour contrebalancer l'aide apportée aux pays d'Europe centrale et orientale. L'enveloppement budgétaire pour la période 1992-1996 s'élevait à 116,6 millions d'écus, dont 78 millions avaient été engagés avant leur suspension en octobre 1995. Du temps de la commission Delors, le dossier passe en janvier 1992 des mains du commissaire espagnol Matutes à celle d'un autre Espagnol, Manuel Marin, qui en conservera la responsabilité en 1995 dans la commission Santer.

Le 25 novembre 1992, la commission confie la gestion financière et administrative des programmes à une association, l'ARTM (Agence pour les réseaux transméditerranéens), qui vient d'être fondée avec son aide par trois bureaux d'assistance technique, chargés du suivi des projets. Les directeurs de deux d'entre eux (FERE et Ismeri, basés en France et en Italie) feront partie jusqu'en 1995 de son conseil d'administration. Le 6 octobre 1995, la Cour des comptes informe le vice-président compétent de la commission, Manuel Marin, de certaines irrégularités, notamment sur les aspects traitant de la délégation et des situations de confusion d'intérêts. Le 23 novembre, le commissaire fait ordonner de ne pas renouveler les contrats. Une enquête est diligentée.

Le 15 mai 1997, l'Uclaf présente un rapport confirmant les conflits d'intérêts et mettant en évidence des écarts entre les montants payés et les coûts réels justifiés. Une enquête administrative est ouverte le 10 juin. Le 12 janvier 1998, des erreurs dans la gestion et le contrôle sont imputées au chef d'unité concerné et des erreurs dans l'établissement de la structure gestionnaire à ses supérieurs, le directeur général et un directeur de la DG 1B. Le 3 avril, M. Marin autorise la relance des programmes.

## LES CAS DE FAVORITISME (extraits)

### LE DOSSIER DE M<sup>me</sup> CRESSON

#### ● Les liens entre M<sup>me</sup> Cresson et M. Berthelot

M<sup>me</sup> Cresson a souhaité utiliser les compétences de M. Berthelot au sein de la Commission. Elle a admis à plusieurs reprises que M. Berthelot faisait partie, au moment des faits ici examinés, de ses amis et connaissances depuis longtemps.

Ainsi lors de son intervention à la commission de contrôle budgétaire du Parlement européen, le 28 octobre 1998, M<sup>me</sup> Cresson a déclaré : « Je connais en effet le docteur Berthelot depuis des années. J'ai souhaité bénéficier de ses avis dans le cadre du 5<sup>e</sup> programme-cadre Recherche et Développement. (...) Quand j'ai expliqué aux services que je souhaitais disposer pour la préparation de ce programme d'un conseil indépendant qui avait un profil scientifique, une expérience de terrain et surtout ma confiance pour me donner son point de vue sur les réformes entamées, c'est le statut de "visiteur scientifique" qui m'a été indiqué comme approprié. (...) Il me semble donc tout à fait légitime de faire appel en tant que responsable politique à des conseillers externes, dont certains que je connais bien. (...) »

#### ● Le contrat auprès de la DG XII (1<sup>er</sup> septembre 1995-28 février 1997)

Avant son engagement par la Commission, M. Berthelot, au cours de la seule année 1995, a souscrit deux contrats : l'un avec l'Anvar, l'autre avec la société Parkington Enterprise Limited dont le siège social est établi en Irlande, qui serait semble-t-il liée au groupe Perry Lux.

Le texte juridique applicable au contrat avec la DG XII prévoit que « peuvent être admis comme visiteurs scientifiques (...) a) les professeurs d'université ou d'établissement d'enseignement supérieur scientifique (...) b) le personnel scientifique de haut niveau d'autres organisations de recherche ».

Il ne ressort pas du CV de M. Berthelot, tel que transmis à la DG XII, qu'il rentre dans l'une des deux catégories susvisées (...).

La lettre d'engagement envoyée à M. Berthelot le 26 juillet 1995 mentionne dans son objet « votre candidature spontanée ». Cet engagement avait une durée initiale de six mois et était signé par le directeur général adjoint de la DG XII. Aucune mission spécifique n'est prévue dans cette lettre, contrairement aux exigences des directives. (...)

Le contrat a été prorogé une première fois jusqu'au 31 août 1996. Une deuxième prolongation, dans les mêmes conditions, a eu lieu jusqu'au 28 février 1997. Les deux lettres ont été signées également par le directeur général adjoint.

L'article 7 7 du texte applicable susvisé prévoit que « le visiteur scientifique est tenu de faire parvenir au directeur général, dans un délai d'un mois, un rapport sur l'activité ayant fait l'objet de la visite ». Or, la documentation soumise au Comité d'experts contient de nombreuses notes, très diverses, parfois techniques, parfois très vagues et politiques, toutes établies au nom de M<sup>me</sup> Cresson. Cette documentation ne contient aucun rapport formel sur l'activité ayant fait l'objet de sa visite. En outre ces notes, au nombre de dix, ne portent aucun cachet d'entrée ni de numéro d'enregistrement (...).

L'ensemble de ces notes, correspondant à une année et demie de travail, totalisent à peine 24 pages. Il convient de signaler que la note du 8 juillet 1996 contient, en annexe numéro 1, un relevé de 13 « déplacements à Châtelleraut » (entre janvier et fin mai 1996). L'annexe numéro 2 de cette note contient une liste du « financement communautaire de la recherche en Poitou-Charentes en 1996 » (...).

Dans les demandes d'ordres de mission, M. Berthelot mentionnait toujours la même phrase : « Exécution de tâches spécifiques à la demande directe de M<sup>me</sup> le commissaire ». En tout, M. Berthelot aurait dépensé au moins 41 jours en ordres de mission à Châtelleraut, donc aux frais du budget communautaire.

Ce n'est que le 2 décembre 1997 que le contrôleur financier adjoint, après un audit interne à la DG XII, s'est intéressé à la candidature, aux travaux accomplis et au rapport final du visiteur scientifique en question et envoie une lettre à la

## Les conclusions du rapport du

## comité d'experts indépendants

## sur « les allégations de

## fraude, de mauvaise

## gestion et de népotisme à la

## Commission européenne »,

## rendu public

## lundi 15 mars à

## Bruxelles,

## soulignent que

## le comité « a

## trop souvent

## constaté que le

## sens de la

## responsabilité

## est dilué dans la

## chaîne

## hiérarchique ».

DG XII. Celle-ci n'a répondu, malgré plusieurs rappels, que le 27 avril 1998. Elle constate uniquement que le rapport final demandé ne figure pas dans le dossier et elle allègue des graves problèmes de santé de l'intéressé (...).

#### ● Le contrat auprès du CCR (1<sup>er</sup> mars 1997-31 décembre 1997)

Ce contrat a été conclu pour une année mais résilié plus tôt pour cause de maladie (...). Le 11 décembre 1997, M. Berthelot communique au directeur général « un bref résumé de mes domaines d'activité » et lui fait part de son état de santé (accident cardiaque survenu en avril 1997) afin de résilier le contrat. Le résumé consiste en trois paragraphes très vagues où il mentionne le sida, l'école de la deuxième chance et la voiture électrique. A la même date, le destinataire de la lettre remercie M. Berthelot « de tous les efforts que vous avez

## LES CONCLUSIONS (texte intégral)

#### ● Le mandat du comité et la portée de ses investigations

Conformément à son mandat, le comité d'experts indépendants a pour tâche essentielle de « chercher à déterminer dans quelle mesure la Commission, en tant que collègue, ou tel ou tel membre, à titre individuel, est personnellement responsable des cas récents de fraude, de mauvaise gestion ou de népotisme soulevés lors des débats parlementaires ».

Pour remplir son mandat, le comité a examiné dans le détail un certain nombre de cas spécifiques, qui sont tous, dans une mesure plus ou moins large, connus du public et ont été soulevés dans le cadre de débats parlementaires. Pendant le court laps de temps où le comité a exercé ses fonctions, un certain nombre de cas ont été portés à son attention, dont certains très récemment ; ils méritent un examen complémentaire. Le comité n'a pas pu, dans le temps dont il disposait, instruire ces dossiers aux fins du présent rapport. Les conclusions qui suivent reposent donc exclusivement sur les données contenues dans le présent rapport et ne concernent aucune information extérieure aux dossiers en question. Le cas échéant, et conformément aux modalités fixées par le Parlement pour la deuxième phase des travaux du comité, ce dernier profitera de l'occasion pour examiner de plus près de nouveaux éléments d'information dans son second rapport.

Dans son rapport, le comité a généralement évité, pour des raisons de confidentialité, de citer le nom de personnes : seuls figurent les noms de personnes morales ou de commissaires actuellement en fonctions que le comité a interviewés.

#### ● Responsabilité de la Commission et des commissaires

Tout au long de ses auditions et dans le cadre de l'examen des dossiers, le comité a observé que les commissaires arguaient parfois du fait qu'ils n'étaient pas au courant de ce qui se passait dans leurs services. Des cas de fraude et de corruption indubitables à la Commission sont donc passés « inaperçus » au niveau des commissaires eux-mêmes.

Même si de telles informations, si elles sont sincères, devaient évidemment permettre de dégager la responsabilité personnelle et directe des commissaires pour les cas de fraude et de corruption individuels, elles constituent par ailleurs un sérieux constat d'échec. Le fait que les commissaires protestent de leur ignorance à l'égard de problèmes souvent bien connus de leurs services, même au plus haut niveau des fonctionnaires, revient à admettre que les autorités politiques ont perdu le contrôle sur l'administration qu'elles sont supposées gérer. Cette perte de contrôle implique dès le départ une lourde responsabilité, aussi bien des commissaires pris séparément que de la Commission en tant que collègue.

Le comité n'a pas rencontré de cas dans lesquels un commissaire était directement et personnellement impliqué dans des activités frauduleuses. Il a cependant mis au jour des affaires dans lesquelles les commissaires, ou la Commission en tant que collègue, portaient la responsabilité des cas de fraudes, d'irrégularités ou de mauvaise gestion dans leurs services ou leurs domaines de compétence. Par ailleurs, le comité n'a pas trouvé la preuve qu'un commissaire s'était enrichi financièrement à la suite de telles fraudes, irrégularités ou mauvaise gestion.

#### ● Les cas particuliers examinés par le comité

Dans le dossier **TOURISME**, le comité a constaté que la Commission et les commissaires successivement en charge de ce secteur étaient conjointement responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique pour laquelle les ressources nécessaires n'étaient pas disponibles et sur laquelle il était excessivement difficile d'exercer un contrôle efficace. Ils doivent également assumer la responsabilité d'avoir tardé à réagir à des signaux d'alerte sérieux, qui devaient laisser penser que de graves problèmes se posaient dans l'unité Tourisme. Le commissaire en charge du personnel dans la Commission précédente doit être tenu pour responsable de n'avoir pas pris les sanctions disciplinaires qui s'imposaient à l'égard du ou des deux fonctionnaires concernés au premier chef. Pour terminer, la Commission, en tant que collègue, est coupable d'avoir tardé pendant plus de deux ans à répondre positivement aux demandes de levée d'immunité de trois hauts fonctionnaires, d'avoir fait preuve d'une attitude trop complaisante à l'égard des erreurs de gestion et d'une mauvaise appréciation à l'égard du directeur général de la DG XXIII, et de n'avoir jamais informé le Parlement européen de l'état réel de la situation pendant de nombreuses années.

Dans le dossier **MED**, le comité a constaté que M. Marin, commissaire en charge de ce dossier, avait agi rapidement et de façon appropriée à la suite de la découverte de certaines irrégularités, de conflits d'intérêts et d'un manque de contrôle. Il a laissé passer trop de temps entre l'identification des problèmes par la Cour des comptes et le lancement d'une enquête administrative (20 mois) : c'est là le principal reproche qui peut être adressé à M. Marin. La responsabilité

déployés pour encourager la recherche européenne ». (...)

Les missions à Châtelleraut (la presque totalité des missions effectuées) peuvent difficilement être justifiées uniquement du point de vue communautaire, sans considération de la signification de cette ville et de ses liens avec M<sup>me</sup> le commissaire, dont elle était le maire jusqu'à la fin 1997.

En conclusion, nous sommes ici confrontés à un cas certain de favoritisme. Une personne dont le profil ne correspondait pas aux différents postes sur lesquels elle a été recrutée a néanmoins été engagée. Les prestations fournies sont manifestement insuffisantes en quantité, qualité, et pertinence.

De plus la personne recrutée a principalement travaillé comme collaborateur personnel du commissaire et il y a de très fortes présomptions qu'elle a souvent été employée d'une façon qui n'avait pas grand-chose à voir avec les activités européennes du commissaire.

du commissaire qui a précédé M. Marin est davantage engagée, en ce sens que c'est lui qui a présidé à la création des structures de gestion qui ont ensuite été à l'origine de la situation décrite ci-dessus. Il a péché par omission : il n'a pas surveillé d'assez près la mise en œuvre du programme MED dans une situation à haut risque. La Commission, en tant que collègue, mérite de sévères critiques (comme pour d'autres dossiers à l'examen) dans la mesure où elle a lancé un nouveau programme, politiquement important et très coûteux, sans disposer des ressources nécessaires, notamment en personnel, pour le faire.

Dans le dossier **ECHO**, la principale responsabilité au niveau des commissaires concerne le problème d'effectifs. M. Marin a été informé de la présence de personnel employé irrégulièrement dans le programme ECHO et, même s'il a donné des instructions écrites pour qu'il soit remédié à ce problème, il a été néanmoins amené à tolérer cette situation pendant plusieurs années, dans la mesure essentiellement où ses demandes répétées d'engagement de personnel supplémentaire n'étaient pas suivies d'effet.

D'où les fraudes et les irrégularités dans le programme ECHO. Rien ne laisse penser cependant que M. Marin était au courant des fraudes. Lors des investigations qui ont suivi, M. Marin et M<sup>me</sup> Bonino ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant de l'enquête de l'Uclaf. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins que les faits n'ont été mis au jour et que des mesures correctives n'ont été apportées que tardivement. Dans ce cas également, la Commission en tant que collègue doit être tenue responsable d'avoir lancé une initiative politique importante sans que le service concerné, ECHO, ne dispose de moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Dans le dossier **LEONARDO**, le commissaire Cresson n'a pas réagi alors qu'elle avait connaissance de graves irrégularités répétées et étalées sur plusieurs années : citons tout d'abord l'audit effectué en 1994 par la DG XXII sur le programme précédent, suivi par des rapports de la DG XXII et de la DG XX. Dans le cas de l'audit de la DG XX en 1998, elle porte la responsabilité, conjointement avec le contrôleur financier, de n'avoir pas finalisé les rapports d'audit élaborés par la DG XX, qui auraient dû donner lieu à certaines mesures. Plus généralement, une responsabilité plus large doit être imputée au commissaire responsable pour le manque de contrôle exercé par la DG XXII à l'égard du Bureau d'assistance technique et pour l'insuffisance des mécanismes de

communication et de contrôle interne dans les services de la Commission concernés. Par ailleurs, la responsabilité de M<sup>me</sup> Cresson est sérieusement engagée dans la mesure où elle n'a pas informé, alors qu'elle était parfaitement au courant des faits, le Président de la Commission et, par son biais, le Parlement européen des problèmes relatifs à la mise en œuvre de Leonardo I alors que l'Assemblée devait statuer

sur Leonardo II. Pour terminer, le phénomène des sous-effectifs, qui explique la nécessité de déléguer des responsabilités du secteur public à des consultants extérieurs, peut être une fois de plus reproché à la Commission en tant que collègue.

Dans le dossier **BUREAU DE SECURITE**, le commissaire responsable, M. Santer, a réagi rapidement à la suite des allégations de fraude apparues dans la presse. Ceci étant dit, si le président de l'époque avait donné suite aux résultats de l'audit dès 1993, la nature des problèmes du Bureau de sécurité aurait pu être identifiée beaucoup plus tôt.

Le fait que dans cette affaire, ni M. Santer, qui est personnellement responsable du Bureau de sécurité, ni son Cabinet n'aient accordé un intérêt significatif au fonctionnement de ce Bureau constitue le principal reproche à adresser au commissaire. Dès lors, aucun contrôle n'a été exercé et on a permis qu'un « Etat dans l'Etat » se développe, avec les conséquences décrites dans ce rapport.

Dans le dossier **SECURITE NUCLEAIRE**, le principal reproche adressé par le Comité, à la Commission en général et aux commissaires qui se sont succédés, c'est que l'une et les autres se soient engagés dans une nouvelle politique sans que la Commission dispose de toutes les ressources nécessaires pour mener sa tâche à bien ; ce manquement se retrouve d'ailleurs dans plusieurs dossiers examinés.

#### ● Allégations de favoritisme examinées par le Comité

En ce qui concerne les **CAS DE FAVORITISME** de la part des commissaires, qui ont été examinés par le Comité, ce dernier fait les constatations suivantes :

- Dans le cas de M<sup>me</sup> Cresson, le Comité a constaté que le commissaire portait la responsabilité d'un cas de favoritisme. Elle aurait dû veiller attentivement à ce que le recrutement de l'un de ses proches collaborateurs s'effectue dans le respect de tous les critères de régularité, par la suite, elle aurait dû employer celui-ci exclusivement dans l'intérêt communautaire.

**Le fait que les commissaires protestent de leur ignorance à l'égard des problèmes souvent bien connus de leurs services revient à admettre que les autorités politiques ont perdu le contrôle sur l'administration qu'elles sont supposées gérer**



# démission de la Commission européenne

- Dans le cas de M<sup>me</sup> Wulf-Matthies, le comité a constaté que celle-ci a recruté un collaborateur personnel pour un travail d'intérêt communautaire, mais en utilisant une procédure inappropriée.

- Dans le cas de M. Pinheiro, le comité a constaté que la procédure selon laquelle son beau-frère a été recruté était correcte et que le travail effectué par ce dernier était d'intérêt communautaire. Reste la conviction du comité qu'en aucun cas un commissaire ne doit embaucher dans son cabinet un de ses proches.

- Dans les autres cas, le comité n'a pas trouvé de preuves étayant les allégations de favoritisme adressées aux commissaires Liikanen, Marin et Santer.

## ● Evaluation au regard des normes en matière de conduite appropriée

La Commission et les commissaires doivent agir en toute indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté, ainsi qu'avec honnêteté et délicatesse, conformément à certaines règles de conduite. Comme le comité l'a fait observer au début de son rapport, ces règles font partie d'un tronc commun de « normes minimales de la vie publique » acceptées dans les systèmes juridiques de la Communauté et des Etats membres. Le comité a trouvé des exemples dans lesquels aucune irrégularité, ne fût-ce qu'une fraude, n'a pu être mise au jour, en ce sens qu'aucune disposition législative et/ou aucun règlement n'a été violé, mais où les commissaires ont autorisé, voire même encouragé, une conduite qui, même si elle n'est pas illégale en soi, n'était pas acceptable.

C'est le cas manifestement lorsque le favoritisme est en cause. Très souvent, la nomination d'une personne issue des amis proches ou de l'entourage d'un commissaire, à un poste bien rémunéré de la commission, ou l'octroi d'un contrat de consultant tout aussi bien rémunéré constitue une violation des règles en vigueur. C'est le cas lorsque la personne concernée relève d'une catégorie de personnel pour laquelle elle ne dispose pas

*Les commissaires devraient s'abstenir de nommer des conjoints, des proches de leur famille ou des amis, même si certains disposent des qualifications appropriées, à des postes qui n'ont pas fait l'objet d'un concours externe ou d'une procédure d'appel d'offres*

des qualifications requises. Quoi qu'il en soit, même si de telles irrégularités n'apparaissent pas et même si des règles ne sont pas violées, les commissaires devraient s'abstenir de nommer des conjoints, des proches de leur famille ou des amis, même si certains disposent des qualifications appropriées, à des postes qui n'ont pas fait l'objet d'un concours externe ou d'une procédure d'appel d'offres. Dans de tels cas, il devrait y avoir au moins une obligation de divulgation dans le courant du processus de nomination.

Les principes de publicité, de transparence et de responsabilité constituent la base même de la démocratie et les instruments qui permettent à cette dernière de fonctionner normalement. La publicité et la transparence impliquent que le processus décisionnel à tous les niveaux est aussi accessible que possible à l'opinion publique, et responsable devant cette dernière. Cela signifie que les raisons pour lesquelles des décisions sont prises ou non sont rendues publiques et que ceux qui les prennent en assumant la responsabilité et sont prêts à en accepter les conséquences pour eux-mêmes s'il apparaît ultérieurement que ces décisions n'allaient pas dans le bon sens. Ainsi, les appels d'offres devraient avoir un caractère beaucoup plus public et plus transparent : tout candidat devrait être en mesure de savoir pourquoi son offre n'a pas été choisie et pourquoi une autre a été favorisée.

Le comité a constaté que la relation entre les commissaires et les directeurs généraux ne répondaient pas toujours à cette norme. La séparation entre la responsabilité politique des commissaires (pour des décisions politiques) et la responsabilité administrative du directeur général et des services (pour la mise en œuvre de la politique) ne doit pas être invoquée de façon excessive. Comme indiqué ci-dessus, le comité est d'avis que les commissaires doivent d'effort en permanence d'être informés des agissements et des omissions des directeurs généraux qui relèvent de leur responsabilité et que les directeurs généraux doivent tenir leurs commissaires informés de toutes les décisions importantes qu'ils prennent ou dont ils ont connaissance. Cette obligation d'information mutuelle implique que les commissaires doivent chercher à savoir ce qui se passe dans leurs services, tout au moins au niveau du directeur général, et qu'ils doivent en porter la responsabilité.

Dans le même ordre d'idées, le comité souligne que toutes les personnes qui travaillent dans les institutions communautaires doivent savoir qu'aucune stratégie visant à couvrir quelqu'un ne pourra jamais être considérée comme acceptable. Aucune information ne peut être cachée à d'autres institutions, comme le Parlement, ou à d'autres fonctionnaires - aux commissaires en particulier - lorsque ces derniers sont appelés à jouer un rôle dans le processus décisionnel. Cette remarque vaut également pour les informations qui n'ont pas encore été entièrement soumises à ce qui constitue souvent des procédures contradictoires prolongées (comme c'est le cas pour les rapports d'audit). Ces informations doivent être partagées très rapidement, sous le couvert de la confidentialité évidemment, avec les fonctionnaires, services, directions ou commissaires, qui doivent être au courant de tout ce qui se passe, dans la perspective des décisions qu'ils ont à prendre ou à élaborer.

## ● Réformes à envisager

A partir du début des années 90, la Commission a vu ses responsabilités de gestion directe augmenter considérablement. D'institution de réflexion et de proposition, elle s'est transformée en une institution d'exécution. Parallèlement à la culture administrative et financière, le sens des responsabilités individuelles, la conscience de la nécessité de respecter les règles de bonne gestion financière, n'ont pas évolué avec la même rapidité. La haute hiérarchie, notamment, est restée davantage intéressée par les aspects politiques que par le travail de gestion. Certes, la Commission Santer a entrepris un certain

nombre de démarches pour accélérer le changement des mentalités. Cependant, les insuffisances qui demeurent sont clairement apparues au comité à l'examen des dossiers spécifiques qui traitent de la gestion directe par la Commission.

La plupart des commissaires auditionnés par le Comité ont allégué le manque de ressources humaines comme étant la cause principale du recours aux mini-budgets, BAT, et autres formes d'assistance externe et de recrutement auxiliaire. Cependant la Commission dispose de la possibilité de faire les propositions qu'elle estime nécessaires en matière d'organigramme, au moment où elle soumet son avant-projet de budget à l'autorité budgétaire. C'est pourquoi il est apparu au comité que les excuses formulées quant à l'insuffisance des ressources humaines sont en contradiction avec les décisions prises par la Commission elle-même de maintenir un budget de rigueur depuis 1995.

Nul ne conteste que la Commission a dû faire face, au cours des dernières années, à de nombreux défis nouveaux, tels que la préparation des élargissements successifs, les crises humanitaires et le problème des réfugiés, la crise de la vache folle, etc... Dans ces nouvelles priorités de gestionnaire, la Commission se devait d'opérer des choix entre les priorités, ce qu'elle a manqué de faire, préférant user des fonds communautaires (même illégalement) pour assurer l'adéquation entre les objectifs à mettre en œuvre et les moyens à mettre à disposition. Le recours à l'assistance externe (BAT et les autres) est la preuve que la Commission n'a pas pris l'initiative d'adapter ses ressources humaines (redéploiement, pourvoi des postes vacants).

Le comité estime qu'il était de la responsabilité collective des commissaires d'adopter une position collégiale face aux problèmes de ressources humaines constatés par les commissaires individuellement afin d'éviter non seulement une atteinte à l'intégrité de la fonction publique européenne assortie d'un préjudice moral et économique dénoncé par les services de contrôle interne, d'une part, les institutions du pouvoir de contrôle (Cour des comptes et Parlement) d'autre part, par la presse enfin.

## ● Une discordance lourde de conséquences

A l'origine des difficultés rencontrées dans chacun de ces dossiers se trouve la discordance entre les objectifs assignés à la Commission dans le cadre de la politique nouvelle décidée par le Conseil et le Parlement, sur proposition de la Commission, et les moyens que la Commission a pu (ou su) employer au service de cette nouvelle politique. Le redéploiement des effectifs existants n'a pas été possible pour plusieurs raisons : le cloisonnement des directions générales, l'existence d'autant de féodalités que de commissaires, le sentiment largement répandu qu'un changement d'affectation décidé par l'AIPN sans l'accord de l'intéressé équivalait à une punition, ne l'ont pas permis. L'augmentation des crédits d'auxiliaires au budget de la Commission aurait pu partiellement constituer une solution.

Le Comité des experts n'a nulle part trouvé trace de tentative de la Commission, tendant à apprécier a priori le volume des moyens nécessaires, au moment de la discussion d'une nouvelle politique entre les Institutions de la Communauté.

Le comité n'a pas eu le temps de réfléchir à la gestion du personnel, ni à d'éventuelles modifications du Statut. Cependant, il a noté que plusieurs commissaires lui ont spontanément fait part de leur conviction qu'aucune amélioration sérieuse du fonctionnement du service ne serait possible, sans une réflexion approfondie sur ces points.

S'agissant des modes d'organisation, la même incapacité à anticiper se constate : la Commission n'a pas cherché à l'avance les conditions dans lesquelles chaque nouvelle politique aurait à être exercée, et à prendre en conséquence les dispositions nécessaires. Elle a réagi au coup par coup, sans doctrine et sans vue d'ensemble, d'une part en embauchant du personnel temporaire ou intérimaire, d'autre part en recourant à la sous-traitance aux BAT.

Les contrats de prestation de services ont souvent été passés dans des conditions discutables, favorisées par l'imprécision et la dispersion des textes régissant la passation des marchés, ainsi que par la faiblesse de la CCAM., créant le risque de fraudes et de mauvaise gestion.

## ● Les mécanismes de contrôle

Ainsi se trouve posée la question centrale : pourquoi les mécanismes de contrôle n'ont-ils pas permis de rectifier à temps les dérives ?

L'auditeur externe (la Cour des comptes) a produit pour la plupart des affaires en cause des rapports clairs et pertinents (par exemple en 1992 et 1996 pour le tourisme, en 1996 pour MEDC et ECHO). Mais seule l'une des deux branches de l'autorité budgétaire (le Parlement) les a efficacement examinés.

Au sein de la Commission, les mécanismes d'audit et de contrôle n'ont pas fonctionné efficacement. Le comité considère qu'il s'agit là d'une question centrale. Pour l'analyser, il faut bien distinguer l'audit et le contrôle a priori.

Le contrôle a priori s'exprime par la procédure du visa dont est responsable la DGXX ; cette procédure, telle qu'elle est actuellement utilisée au sein de la Commission, fonctionne très mal. La plupart des irrégularités que le Comité a pu relever ont bénéficié d'un visa favorable du contrôle financier.

L'audit interne est réalisé au sein d'une petite cellule au sein de la DGXX. Ses prestations, telles qu'a pu le constater le Comité, sont le plus souvent satisfaisantes. Mais elles ne couvrent pas en temps utile toutes les affaires qu'il faudrait examiner. Elle n'est pas capable d'exercer la maîtrise dans les opérations visant à redres-

ser la situation. L'UCLAF, qui ne fait pas partie de la DGXX, a de plus en plus tendance à être sollicitée pour des enquêtes purement internes à la Commission, en concurrence avec l'audit interne, ce qui nuit à l'autorité de celui-ci.

Contrôle a priori et audit interne sont des activités dont les techniques et les préoccupations divergent absolument. Les maintenir ensemble, à l'intérieur d'une même direction générale, mérite de faire l'objet d'une réflexion. L'audit interne doit jouer un rôle d'appui efficace, au service de la Commission, afin que celle-ci exerce ses responsabilités. Pour cela, les ressources humaines de l'audit interne doivent être fortement accrues. De plus, celui-ci doit fonctionner de manière indépendante.

En général, les procédures contradictoires d'audit interne prennent trop de temps et se prêtent à l'affaiblissement des constatations. Aussi devraient-elles être encadrées par des règles rigoureuses : passé un délai impératif - de l'ordre de un à deux mois - le service audité qui n'a pas répondu à un pré-rapport devrait savoir que l'audit publiera son évaluation sans la réponse du service.

## ● L'UCLAF

La situation de l'UCLAF au sein de la Commission est quelque peu ambiguë. L'UCLAF ne doit pas être un service d'audit interne : ce n'est pas dans sa capacité, compte tenu de la qualification professionnelle de la majeure partie de ses agents. A présent il semble exister une concurrence entre les deux services d'audits internes. L'UCLAF doit, à côté de l'audit interne, mais de façon distincte, remplir une mission qui lui est propre. Elle consiste à examiner à l'extérieur et à l'intérieur de la Commission, à partir des rapports d'audit (dès le stade du pré-rapport) ou des autres sources d'information disponibles, toutes les situations, concernant la protection des intérêts financiers des Communautés, à mettre en forme des dossiers destinés à être transmis aux autorités judiciaires des Etats membres (parquet de Bruxelles notamment) et à suivre ensuite ces dossiers tout au long de la procédure.

Le fonctionnement de l'UCLAF, tel que le comité a pu le constater à l'examen des affaires en cause, ne correspond pas complètement à ce schéma. Son intervention ralentit parfois les procédures, sans toujours un bénéfice réel.

## ● Les enquêtes administratives et disciplinaires

Afin de découvrir des irrégularités ou des fraudes, les enquêtes administratives sont une procédure informelle que la Commission utilise souvent, surtout lorsque des fonctionnaires de rang élevé sont en cause. Elles sont en général confiées à un directeur général en exercice, parfois à un groupe de trois. Bien que conscient de l'intérêt qu'il peut y avoir à rassembler de cette façon des éléments solides en vue d'une éventuelle procédure disciplinaire, le comité met en garde contre leur multiplication et l'usage qui en est fait. En effet, il a constaté qu'elles

*L'ensemble des notes du docteur Berthelot, correspondant à une année et demie de travail et de salaire, totalise à peine vingt-quatre pages...*

étaient souvent déclenchées trop tard et duraient trop longtemps, pour des résultats parfois faibles. Parfois même, elles dissuadent de passer à la procédure disciplinaire.

Les procédures disciplinaires sont rares, bien que le comité ait constaté un accroissement récent de leur nombre. Il a rencontré des cas où elles auraient dû être engagées et ne l'ont pas été. Cela concerne notamment des fonctionnaires de rang très élevé, auxquels a été appliqué, généreusement et sans hésitation, l'article 50 du statut (retrait d'emploi dans l'intérêt du service), ce qui leur a permis de partir la tête haute, munis d'une confortable indemnité.

En deuxième lieu, les poursuites disciplinaires sont tardives et lentes. Cette constatation rejoint ce qui est écrit plus haut au sujet des faiblesses du contrôle financier, de l'audit interne, de l'UCLAF, des enquêtes administratives et du mélange de leurs activités. Le repérage des responsabilités individuelles est mal assuré au sein de la Commission et de ses services.

Enfin, les conseils de discipline proposent des sanctions trop légères, que l'AIPN hésite à aggraver, comme elle en a pourtant le droit. Le comité considère que l'impossibilité dans laquelle l'administration se trouve de présenter son point de vue au sein du conseil de discipline, et la grande complexité du barème des sanctions prévues par le statut, mériteraient d'être examinés.

## ● La responsabilité

La Commission manque d'une procédure interne, simple, rapide et pratique pour fixer les responsabilités en matière d'irrégularités, et de fraudes éventuellement consécutives, commises par ses propres fonctionnaires. Le comité a constaté cette lacune dans la plupart des dossiers qu'il a examinés. Il serait donc souhaitable que, dans leurs conclusions, les rapports d'audit fassent plus systématiquement place, à l'avenir, à l'évaluation des performances individuelles. Si cette évaluation était franchement négative, un comité administratif indépendant, comprenant un représentant de l'audit interne, pourrait proposer à l'AIPN les suites appropriées.

La responsabilité des commissaires, ou de la Commission dans son ensemble, ne peut être une idée vague, une notion irréaliste dans la pratique. Elle doit aller de pair avec un exercice permanent de « responsabilisation ». Chacun doit se sentir comptable de ce qu'il gère. A travers les études menées par le comité, il a été trop souvent constaté que le sens de la responsabilité est dilué dans la chaîne hiérarchique. Il devient difficile de trouver quelqu'un qui ait le moindre sentiment d'être responsable. Or ce sentiment de responsabilité est essentiel. On doit le trouver, en premier lieu, auprès des commissaires et de leur collègue. La tentation de vider la notion de responsabilité de tout contenu effectif est dangereuse. Cette notion constitue la manifestation ultime de la démocratie.

## Le comité des sages

● Les cinq membres du « comité d'experts indépendants » ont été chargés « d'examiner la façon dont la Commission décèle et traite les cas de fraude, de mauvaise gestion et de népotisme, en procédant notamment à examen de fond des pratiques de la Commission en matière d'octroi de tous les contrats financiers ». Sont membres de ce comité :

● Iga-Britt Ahlenius, suédoise, ancienne présidente du conseil d'administration de l'organisation européenne d'audits suprêmes.

● Juan Antonio Carrillo Salcedo, espagnol, professeur de droit international à l'université de Séville.

● Pierre Lelong, français, président de chambre à la Cour des comptes.

● André Middelhoek, néerlandais, ancien président de la Cour des comptes européenne.

● Walter Van Gerven, belge, avocat et professeur à l'université de Louvain.

## Les sigles

● DG XII : sciences, recherche et développement

● DG XX : contrôle financier

● DG XXII : éducation, formation, jeunesse

● DG XXIII : politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale

● AIPN : autorité investie du pouvoir de nomination

● ECHO : office humanitaire de la Communauté européenne

● MED : programmes pour la coopération décentralisée avec les pays méditerranéens

● UCLAF : unité de lutte anti-fraude de la Commission



JACQUES SANTER

## Les personnalités

● Jacques Santer, président de la Commission européenne.

● Edith Cresson, ancien premier ministre français, commissaire chargé de la recherche et de l'éducation.

● Erkki Liikanen, commissaire finlandais responsable du budget européen et du personnel.

● Manuel Marin, commissaire espagnol responsable des relations avec les pays du sud de la méditerranée et du Moyen-Orient.

● Joao Pinheiro, commissaire portugais responsable de l'aide à l'Afrique.

● Monika Wulf-Mathies, commissaire allemand chargée de la politique régionale



# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Une chance pour l'Europe

**I**l est des sacrifices salvateurs. Frappée à mort par le verdict sans appel du comité des sages, la Commission Santer n'avait plus d'autre choix que de se démettre. Son geste sans précédent ouvre la plus grave crise institutionnelle que l'Europe ait connue en quarante-deux ans d'existence communautaire. Il témoigne d'un rééquilibrage spectaculaire des pouvoirs européens au profit du Parlement de Strasbourg. Mais surtout, ce suicide collectif de l'exécutif bruxellois offre à l'Union – au-delà de ses tourments immédiats – une chance inédite, celle de mieux concilier morale et efficacité, éthique et démocratie, dynamisme et transparence. Etouffée par les règles, salie par les scandales, assoupie dans l'immobilisme, l'Europe peut, en cette grave épreuve, retrouver une jouvence politique et morale salutaire.

Au cœur de cette nuit historique bruxelloise, le commissaire à la monnaie unique, Yves Thibault de Silguy, artisan obstiné de l'euro, confiait son « *écœurement* » d'être contraint au départ « *après avoir bossé comme une bête pendant quatre ans* ». On peut comprendre son amertume. Non seulement certains commissaires n'ont pas démerité, mais la Commission, dans son ensemble, peut faire état, sur certains chapitres, d'un bilan honorable, qu'il s'agisse de l'avènement de la monnaie unique, ou de l'amorce des négociations sur l'élargissement. Même les péchés de gestion qu'on lui reproche pourraient sembler véniels, à l'aune des malversations dont se rendent coupables certains gouvernements

– ou certaines autorités locales – de ses Etats membres.

Mais c'est justement là que Bruxelles a commis sa plus grave erreur politique, en sous-estimant l'évolution de l'« esprit public » européen. L'opinion européenne réclame la mise en œuvre d'une morale publique sans faille. « Eurocritique » sans être europhobe – comme l'attestent les sondages –, elle exige plus des institutions de l'Union que de ses gouvernements. Elle veut une Commission « irréprochable », à laquelle elle est prête à demander des comptes, par la voix de ses élus à Strasbourg. En cette période de lézine budgétaire, elle est prompte à instruire le procès de l'argent public européen et attend de chaque projet la plus grande « valeur ajoutée ». Elle a le sentiment légitime que la Commission a longtemps cherché, par maladresse et mépris, à étouffer le scandale en son sein.

Lorsque viendra l'heure de la relève à Bruxelles, chacun devra prendre ses responsabilités. La future Commission devra assainir ses circuits administratifs et financiers, améliorer ses processus de décision et surtout retrouver l'inspiration et le souffle perdus. Peut-être faudra-t-il d'ailleurs, pour cela, accroître ses moyens et ses effectifs. L'Europe a besoin, pour progresser, d'une Commission forte et unie, tout comme d'un Parlement offensif. Quant aux gouvernements, ils devront enfin s'entendre sur une réforme des institutions. Face aux anti-européens qui tenteront d'exploiter cette crise, il faut au contraire s'en saisir pour aller plus avant vers une Europe démocratique et transparente.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzy, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelwicz (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;

partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### La comédie de l'essence se prolonge

**LE GRAVE** souci de la pénurie d'acier n'existe plus pour nos constructeurs d'automobiles et nos raffineurs de pétrole. Les uns et les autres ont pu augmenter leur cadence de production. Le but final et obligatoire de ces efforts n'est-il pas le développement de la circulation automobile ? Qui donc peut s'y opposer ?

La France est un des rares pays qui ont utilisé moins de produits pétroliers en 1947 qu'avant la guerre. La consommation de 1938 étant prise comme base 100, la Belgique était l'an passé au coefficient 201, la Norvège à 175, la Hollande à 164, la Grande-Bretagne à 158, l'Italie à 141, et la France à 79 seulement.

Depuis longtemps déjà des avis qualifiés ont dénoncé la position rétrograde d'une partie de notre administration en matière de carburants. Aujourd'hui un secteur

considérable de notre activité économique risque de pâtir durablement de cette imprévoyance. Pour quelle raison valable le pool inter-administratif de l'essence continue-t-il de tergiverser ? Les trafics ne seront éliminés que par l'allocation mensuelle et régulière de 30 litres au minimum à tous les automobilistes non prioritaires et le relèvement des contingents prioritaires insuffisants. Et à la condition, bien entendu, que le prix de vente soit unique.

Les responsables de nos finances et de notre activité économique savent mieux que quiconque les répercussions favorables qu'entraînerait le développement du commerce et de la circulation automobile ; il n'est pas possible qu'ils s'obstinent dans une politique fiscale à la Gribouille, dont le seul bénéficiaire est le marché noir.

(17 mars 1949.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30  
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

## A qui sont les mots ? par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

**LA VIE PUBLIQUE** ne se contente plus de commander à nos piétés : fête des morts glorieux, des mères. Elle étend son règne sur le calendrier de nos ferveurs secrètes : l'amour, la rillette.

Cette semaine, un organisme rattaché directement au premier ministre nous ordonne de chérir la langue française. Des « actions » sont prévues dans les moindres bourgs. Des « ateliers d'écriture » joueront avec dix mots choisis on ne sait par qui (sans doute est-ce le *secret d'une transparence ambiguë*, pour s'en tenir aux vocables proposés). La francophonie, notez la date, sera à l'honneur le 20 mars. Internet, qui est partout, ne saurait manquer « sur » une manifestation « interactive » en diable. Colossale coïncidence : l'opération s'achèvera trois jours après l'ouverture du Salon du livre. Son titre sent bon l'invention d'officine publicitaire pour flacon de parfum : « Le français comme on l'aime ».

Qui : « on » ? Mystère. L'administration a adopté le « vous-et-moi » manipulateur des émissions audiovisuelles – « Ici, que voulez-vous ?, on aime Michel Sardou ! » –, de la confection – « On reviendra cet automne à la petite robe noire, vous verrez ! » –, de la Bourse – « A Brongniart, on a adoré le départ d'Oskar Lafontaine » – et de la réclame – « A la maison, on raffole du biscuit Craountch »...

Le bon peuple est donc sommé de faire des

bouquets avec les mots jolis. Mais on se garde bien de lui dire que la cueillette est réglementée, et confisquée la prairie.

Par le pouvoir politique, tout d'abord. Mécontent d'un avis de ses propres experts qui doutait de son droit à réglementer le genre des noms de titres et de fonctions, il s'apprête à passer outre, comme aucun régime de ce siècle n'a osé le faire – hormis les dictatures, reconnaissables à leur prétention de régenter la grammaire. Comme s'il suffisait d'écrire *Got mit uns* sur les ceinturons pour que les bourreaux aient le Ciel avec eux !

L'Académie ? Parlons-en. Elle n'a jamais prétendu légiférer ni verbaliser, depuis que Richelieu a fait de La Fontaine, La Bruyère, Corneille, Racine et quelques auteurs de plutôt bonne venue les greffiers, et non les juges de paix, de l'emploi le plus honnête. Personne autant qu'elle ne respecte la souveraineté des usagers sur la plus démocratique des créations humaines.

On ne peut en dire autant des linguistes médiatisés, toujours les mêmes, que leur monopole de fait ne semble pas encombrer, ni des pouvoirs économiques, qui se conduisent envers les mots comme envers les ressources naturelles et les épargnants, c'est-à-dire en pays conquis. Seuls propriétaires véritables d'une langue qui nous a façonnés et nous constitue, nous n'avons aucun recours contre les margoulinis qui trafiquent le bien commun du vocabulaire (une habitude,

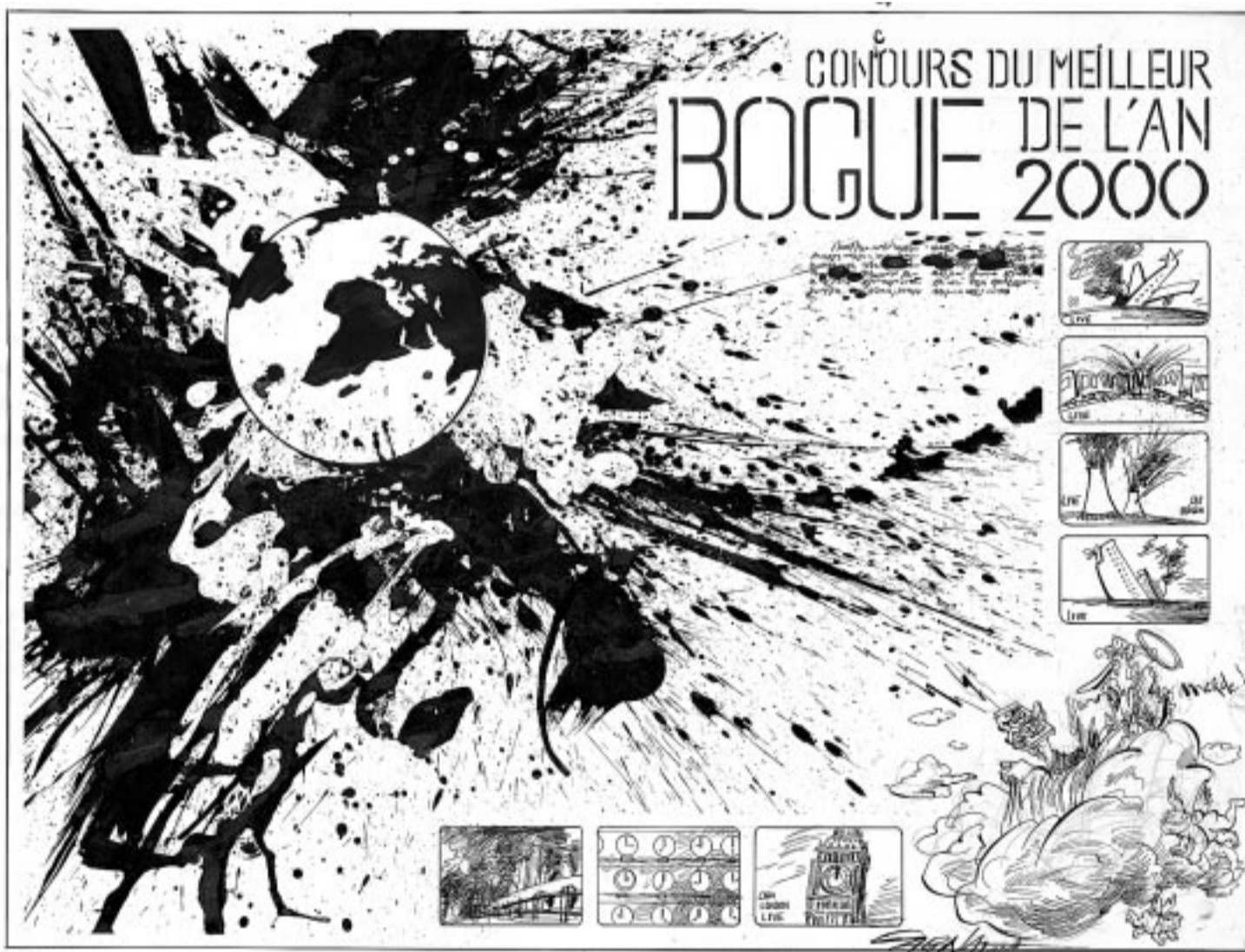
chez eux, de piquer dans la caisse), en imposant à coups de fric l'absurde « Je positive », en privatisant « talents » (si banquiers et spéculateurs « conjuguent leurs talents », que restera-t-il aux artistes ?) ou en décidant d'avance que tel livre ou film sera un « événement », ce dont seule l'opinion devrait librement rester juge.

A qui appartiennent, avant que chacun s'en serve, ces créations éminemment collectives et intimes que sont les mots, y compris les fulgurances que signent les poètes ? Il faudrait relire, là-dessus, le *Cratyle*, de Platon. Au risque d'une perplexité accrue ! Nommer les choses, est-ce pure convention, ou approche de leur nature intrinsèque ? Ce qui est sûr, c'est que les mainmises étatiques et les accaparements du premier arrivé, du plus offrant, du mieux-affichant, sont autant de vols et de viols d'un dépôt sacré parce qu'indivis. En tant qu'organisme vivant, le langage devrait échapper aux décrets gouvernementaux, aux appropriations abusives, aux trafics polluants. Est-ce le cas ?

La « semaine de la langue française » aura été autre chose qu'un catalogue de gentils travaux dirigés si elle incite à considérer le trésor commun des mots en termes d'écologie, à combattre les prétentions des politiques, les empiètements des industriels, les transgénies du rendement. Les aliments de l'esprit valent bien le soin nouveau apporté à ceux du corps.

La vache-qui-rit, oui ; la vache folle : non.

## Projet de célébration de l'an 2000 par Jean-Pierre Cagnat



## Sanction corse contre la politique du gouvernement

**POUR** la première fois, une liste indépendantiste (Corsica Nazione, animée par A Cuncolta indipendentista), favorable à une organisation armée clandestine, le FLNC-canal historique, a recueilli 16,77 % des voix en Corse. Un tel résultat n'avait pas été atteint, y compris aux élections territoriales de 1992, qui avaient vu la mouvance nationaliste-autonomiste obtenir au second tour le score record de 24,83 % des voix : deux listes se partageaient ces suffrages ; elles regroupaient plusieurs mouvements, certains se démarquaient de la violence, la référence à l'indépendance relevait du symbole.

Jusqu'aux années 70, l'idée de quitter le giron français n'avait jamais fédéré les mécontentements. Seule une frange d'intellectuels s'était laissée séduire, avant la deuxième guerre mondiale, par l'irréductibilité de Mussolini qui avait relancé la thématique de l'« *italianité* » de la Corse. Cette dérive avait discrédité le mouvement régionaliste, qui n'a réapparu qu'au début des années 60. En 1975, les événements d'Aleria ont conduit une partie des militants régionalistes de l'époque à radicaliser leurs positions – au terme d'une longue période pendant laquelle les gouvernements avaient donné l'impression de rester sourds au malaise de l'île –, jusqu'à défendre l'idée d'une « *Lutte de libération nationale* » (LLN).

Plus récemment, A Cuncolta a remis en avant le mot d'ordre d'indépendance à l'été 1998, après le durcissement de la politique de l'Etat, commencé en 1996 (lorsque Alain Juppé a désavoué la politique de dialogue de Jean-Louis Debré) et amplifié à la suite de l'assassinat du préfet Claude Erignac en février 1998. En fait, le socle de la revendication d'essence régionaliste est moins l'indépendance que l'autonomie. En 1921 déjà, le président de la République Alexandre Millerand, en visite à Ajaccio, avait lui-même repris cette idée à son compte. En 1991, le statut élaboré par Pierre Joxe, toujours en vigueur, visait notamment à désarmer la contestation nationaliste en donnant plus d'autonomie à l'Assemblée de Corse, dotée d'un conseil exécutif.

Le résultat des élections territoriales indique-t-il une conversion d'une partie non négligeable des Corses à l'idée d'indépendance ? Il s'agit sans doute, pour partie, d'un retour à la fonction « *tribunicienne* » des nationalistes. En 1992, leur score élevé avait montré leur enracinement. La mouvance nationaliste-autonomiste, en modérant sa contestation, dans une période de dialogue avec l'Etat, était devenue la deuxième force politique de l'île.

Sept ans plus tard, dans une situation inverse, avec le positionnement le plus dur de toutes les listes nationalistes, Corsica Nazione

gagne plus de 60 % de voix par rapport au second tour de 1998, au détriment de la gauche d'Emile Zaccarelli (PRG), mais aussi de la droite de José Rossi (DL) et de Jean Baggioni (RPR). Si l'on ajoute les suffrages nationalistes qui ne se sont pas reportés sur Corsica Nazione, sans compter ceux obtenus par les listes « *corsistes* » (qui ont pour caractéristique commune de mettre en avant la spécificité corse), on mesure la force de la résistance face à ce qui est perçu, à tort ou à raison, comme une volonté de l'Etat de normalisation de la Corse.

### MÉTHODES EXPÉDITIVES

Tel est le résultat de l'action menée par le gouvernement et le préfet Bernard Bonnet depuis l'assassinat du préfet Erignac, pour « *redresser la Corse à grands coups de pied au derrière* », selon une formule de l'hebdomadaire le *Journal de la Corse*. Le corps électoral corse sanctionne ainsi de multiples maladrotes et inflige divers démentis au gouvernement. Celui-ci aurait tort de croire que seuls des Corses gênés par la perspective de l'Etat de droit ont voté pour les nationalistes. Le fonctionnement erratique de l'enquête, les méthodes expéditives du juge Bruguière, ont heurté la sensibilité des insulaires et masqué les nécessaires remises en ordre effectuées. Au surplus, le gouvernement a souvent donné

l'impression de confondre Etat de droit et droit commun.

La nécessité d'établir l'Etat de droit en Corse ne se discute pas. La mouvance autonomiste-nationaliste elle-même s'est construite non pas contre, mais pour l'Etat de droit, même si, ensuite, de multiples dérives ont contredit son discours initial. L'établissement de l'Etat de droit, il y a quelques dizaines d'années, aurait sans doute économisé de l'argent, des énergies et évité des morts. Mais l'Etat de droit ne signifie pas la négation de toute spécificité. En ne s'opposant pas à l'abrogation à la hussarde des arrêtés Miot, selon des modalités et un calendrier inapplicables, le gouvernement a donné l'impression qu'il était prêt à s'engager dans cette voie. Enfin, il a paru hésiter entre la prise de compte de la réalité – la pénétration des idées nationalistes dans le corps social corse – et le refus de cette réalité.

Au bout du compte, le gouvernement a semblé considérer que « *la Corse, c'est le Var* », selon l'expression d'un conseiller de Jean-Pierre Chevènement. Or la Corse n'est ni le Var, ni, dans un autre registre, la Creuse ou la Corrèze, mais une île à la singularité sculptée par l'histoire et la géographie. C'est pour l'avoir oublié que Paris, renouvelant les erreurs du passé, a ouvert la voie aux contestataires les plus radicaux.

Jean-Louis Andreani



# Il faut supprimer la mise en examen

Suite de la première page

Le CSM est désormais composé en majorité de magistrats élus par leurs pairs. Son pouvoir de proposition a été étendu aux nominations des présidents de tribunal de grande instance. Surtout, la réforme a consisté à donner aux magistrats du parquet, tout en réaffirmant le lien hiérarchique qui les relie au garde des sceaux, les garanties attachées à l'examen de leur carrière par le CSM : il donne aujourd'hui un avis sur leur nomination, à l'exception de celle des procureurs généraux, et sur les sanctions disciplinaires les concernant. Dans le même temps, le code de procédure pénale était modifié pour assurer la transparence de l'exercice du pouvoir hiérarchique du garde des sceaux en imposant que ses instructions individuelles soient écrites et versées au dossier.

Faut-il, comme le propose le gouvernement, aller au-delà en alignant le statut des magistrats du parquet sur celui des magistrats du siège, en supprimant le pouvoir hiérarchique du garde des sceaux sur les parquets, en limitant le pouvoir du ministre de la justice à celui d'édicter des circulaires générales de politique criminelle ? Je ne le crois pas.

Sauf à renoncer au principe de l'opportunité des poursuites, ce à quoi personne ne songe sérieusement, il y a par définition plusieurs politiques pénales possibles. Ce choix doit continuer de relever du gouvernement, qui est responsable devant l'Assemblée nationale ; c'est la solution la plus conforme à la démocratie. Le projet de gouvernement, s'il était adopté, conduirait de fait à confier cette responsabilité à des autorités nommées et qui n'en rendraient compte à personne, et notamment pas à la représentation nationale ; le risque serait grand d'avoir autant de politiques pénales que de parquets, ce qui serait contraire au principe d'égalité des citoyens devant la loi.

L'indépendance des juges est aujourd'hui garantie comme elle doit l'être. Vouloir aller plus loin, c'est la considérer comme une fin en soi, alors qu'elle n'est qu'un moyen – combien essentiel, il est vrai – au service de l'impartialité du juge. L'équilibre général du système est satisfaisant. Il ne doit pas être modifié.

Si des progrès doivent être réalisés dans le domaine de la justice, c'est en faveur des droits des citoyens : droit du justiciable à voir ses demandes examinées sans retard par la justice lorsqu'il décide de la saisir, droit des victimes à ne pas voir leurs plaintes, comme c'est trop souvent le cas, classées « sans suite ». Cela pose la question des moyens de la justice et de la police. A cet égard, il est regrettable que le rythme des efforts décidés par la loi de programme du 6 janvier 1995 n'ait pas été maintenu. Droit, aussi, à la présomption d'innocence, protection de la liberté individuelle. C'est sans nul doute dans cette direction que d'importants progrès pourraient le plus rapidement être obtenus.

Depuis la loi du 17 juillet 1970, qui transformait la détention préventive en détention provisoire, neuf lois de procédure pénale, sans compter les dispositions éparses, ont modifié le régime de l'instruction et de la détention provisoire. Pour autant, les garanties données aux citoyens n'apparaissent toujours pas suffisantes. Même si elles ont diminué en nombre absolu – mais elles concernent environ quinze mille personnes sur cinquante et un mille détenus, ce qui est énorme –, les détentions provisoires ne semblent pas toujours justifiées et leur durée moyenne augmente. Dans le même temps, la médiatisation des affaires crée des atteintes irréparables à la réputation des personnes présumées innocentes. La réforme sémantique du 4 janvier 1993, qui a substitué la « mise en examen » à l'« inculpation », n'a, de ce point de vue, rien changé.

Le gouvernement ne s'attaque pas de front à ce problème. En effet, se satisfaisant pour l'essentiel de dessaisir le juge d'instruction du pouvoir de placer en détention provisoire, il a multiplié les mesures techniques (conditions et durée de la détention provisoire, fenêtre d'information lors de l'instruction, restriction du port des menottes, communiqué du

parquet, contrat de procédure...). Il va ainsi rendre notre droit positif, que tout le monde s'accorde à reconnaître trop compliqué, encore plus confus, car, du passé, il n'ose faire table rase. Rien ne vient garantir à la personne mise en examen la protection à laquelle elle peut légitimement prétendre dans un état de droit.

Comment y porter remède ? D'abord en limitant aux crimes et aux délits les plus graves, ainsi qu'à la récidive, les cas de mise en détention provisoire, alors qu'elle est aujourd'hui possible si la peine encourue est de deux ans, voire un an seulement en cas de délit flagrant. Il s'agirait de parvenir à une nouvelle répartition entre ce qui pourrait justifier la détention provisoire et ce qui ne devrait relever que de mesures de contrôle judiciaire appropriées, répartition permettant une plus juste conciliation entre l'impératif d'efficacité de l'enquête et la nécessaire préservation de la liberté individuelle.

Il faudrait, surtout, supprimer la mise en examen. En effet, à quoi sert-elle ? Elle met en œuvre au profit du mis en examen les droits de la défense : l'assistance d'un avocat et l'accès au dossier. Sur ce point, force est de constater qu'aujourd'hui le statut de témoin assisté offre les mêmes avantages et que, dans une moindre mesure demain, il en sera de même pour la personne placée en garde à vue. En fait, la mise en examen est surtout utile au magistrat instructeur, car elle lui permet d'utiliser les armes de la détention provisoire ou du contrôle judiciaire à l'encontre du mis en examen. On peut se demander si la commodité de l'instruction n'est pas devenue la seule justification réelle de la mise en examen.

## La mise en accusation ne serait possible qu'à la fin de la procédure, ou au moment décisif qu'est la mise en détention provisoire

Deux cas de figure devraient être distingués une fois la mise en examen supprimée. En premier lieu, il faudrait généraliser le statut de « témoin assisté ». Il en résulterait que toute enquête contre personne dénommée donnerait ipso facto à cette personne le statut de témoin assisté, comme toutes les personnes entendues lors d'une information, sans autre notification. Ainsi, l'exercice des droits de la défense, à savoir l'assistance d'un avocat, l'accès au dossier, serait possible dès le début de l'enquête. Ce n'est, en second lieu, que dans les cas où le juge d'instruction estimerait nécessaire une mesure de contrôle judiciaire ou de mise en détention provisoire qu'il rédigerait, avant la fin de la procédure, une ordonnance de « mise en accusation ». Cette ordonnance serait alors jointe à sa demande de contrôle judiciaire ou de mise en détention provisoire. Elles seraient ensuite examinées en audience publique par un nouveau juge, statuant éventuellement en formation collégiale : le juge de la liberté.

Si ce juge estimait injustifiée la mesure de mise en détention provisoire ou de contrôle judiciaire proposée, la personne demeurerait simplement « témoin assisté ». Ainsi, il ne serait plus possible de placer en détention provisoire quelqu'un contre qui des charges suffisantes n'ont pas été réunies. Pour les personnes n'ayant pas fait l'objet d'une mesure de détention provisoire, le juge d'instruction, dès lors qu'il l'estimerait fondé, rédigerait en fin d'instruction une ordonnance de mise en accusation. Celle-ci serait, bien sûr, susceptible d'appel en audience publique devant la chambre d'accusation. Dès lors qu'elle serait confirmée ou ne serait pas contestée, cette ordonnance de mise en accusation vaudrait renvoi devant la juridiction compétente.

L'examen de cette ordonnance de mise en accusation, par le juge de la liberté ou par la chambre d'accusation, selon les cas, constituerait l'étape publique de la procédure. En contrepartie, toute publicité serait strictement interdite pendant la phase précédant la mise en accusation, grâce notamment à un dispositif protégeant les témoins assistés. Au total, alors

qu'aujourd'hui la mise en examen, non susceptible d'appel, intervient dès le début de l'instruction, elle serait supprimée et la mise en accusation ne serait possible qu'à la fin de la procédure ou au moment décisif qu'est la mise en détention provisoire. Cette mise en accusation serait, dans tous les cas, susceptible d'appel et soumise à une audience publique. A un système opaque et inexorable serait substituée une procédure contradictoire et transparente. Faute d'adopter ces propositions, il n'y aura pas de véritable réforme de la procédure pénale dans le sens de la liberté des citoyens.

Cette nouvelle procédure romprait avec une tradition inquisitoriale que notre pays est un des derniers à pratiquer et qui ne permet pas d'offrir au prévenu les garanties auxquelles il peut légitimement prétendre aujourd'hui. Les choses seraient plus claires : il y aurait deux situations, celle de « témoin », strictement protégée contre toute atteinte à sa présomption d'innocence, et celle de « mis en accusation », cette dernière étant, dans la plupart des cas sans doute, repoussée très au-delà de la mise en examen actuelle et décidée au terme d'une procédure publique. Quant à la détention provisoire, elle ne serait possible qu'en cas de mise en accusation. Les droits de la défense, le respect de la présomption d'innocence seraient ainsi mieux assurés, sans que cela nuise à la recherche des infractions. Un nouvel équilibre entre l'ordre et la liberté serait atteint, plus juste et plus respectueux des droits de la personne.

Edouard Ballardur

# Europe : une crise salutaire

par Olivier Duhamel

Bruxelles, la Commission est tombée. Longtemps latente, l'insatisfaction visait avant tout son président, trop peu consistant. Différée par la réussite du lancement de l'euro, la vraie crise a commencé à la mi-janvier. Les exigences allemandes d'une réduction de leur dépense, les impatiences parlementaires, ravivées à la veille d'élections où il faut exister, les révélations, souvent intéressées et déformées, parfois exactes, ont fait monter la vapeur. Une fois la mécanique lancée, elle ne pouvait que s'accélérer. Une partie de la droite européenne voulait détruire un ou deux socialistes pour se faire une virginité. L'opération a échoué il y a deux mois. Mais, en échange, la gauche européenne a arraché au président de la Commission une enquête par un comité d'experts, assortie d'un calendrier.

D'aucuns espéraient s'en tirer en prenant Edith Cresson comme bouc émissaire. Elle cumulait les handicaps : une certaine arrogance aiguësée par la certitude légitime d'être honnête et injustement visée, la maladresse qu'elle commit en recrutant un proche pour l'aider – comme tous les dirigeants français le font au sein de leurs cabinets, mais les Nordiques y voient du favoritisme. Ajoutons un contexte francophobe : depuis les conditions confuses de désignation du président de la Banque centrale européenne, en mai dernier, les Néerlandais et quelques autres nous en

veulent. Mettez en prime quelques antifrançais viscéraux, « flammigants » ou « murdochiens », et nous étions partis vers une injustice commode. La femme française aurait payé pour épargner tous les autres.

Cette dérive semble arrêtée. Le comité des experts, non sans hésitations à l'origine, a enquêté tous azimuts, du moins dans la mesure où il le pouvait en six semaines. Les principaux dysfonctionnements devraient être repérés, les éventuelles fraudes suffisamment pointées pour y aller voir de plus près. Trop de commissaires en portent la responsabilité politique, à commencer par le président Santer, pour que l'on puisse, une fois encore, y substituer l'abusives responsabilité pseudo-pénale d'une ou deux personnes clouées au pilori médiatique. La Commission, sous pression du Parlement européen, a au moins su en tirer les conséquences.

Cette crise peut produire le pire ou le meilleur. Le pire : une « kennethstarrisation » de la politique européenne ; la presse poubelle déchaînée et relayée ; l'honneur des personnes piétiné dans les médias, même sérieuses, qui titrent, donc simplifient, sur « l'affaire Cresson » en France, « l'affaire Marin » en Espagne, etc. ; la délation comme moteur principal de l'instruction ; l'enquête faite dans l'urgence, donc, nécessairement, trop vite ; les erreurs éventuelles à peu près irréparables... Bref, tous les maux dont souffre le triangle infernal justice-politique-mé-

dias, dont nous connaissons le paroxysme avec les procès du drame du sang contaminé. Au moins, ici, n'est-il question, au pire, que de favoritisme et de corruption, pas de morts.

Le pire encore : l'Europe décriée, l'Europe assimilée à quelques margouillins en bout de chaîne lorsqu'il lui fallut gérer une multitude de nouvelles tâches sans qu'on lui donne les moyens de le faire, l'Europe insultée par les nationalistes de mauvaise foi en quête de mauvaises voix. Mais le meilleur, aussi, si les Européens savent élever la voix, rappeler que les fraudes sont infimes par rapport à ce qui se passe, pour les fonds communautaires mêmes, dans les Etats nationaux, montrer qu'au niveau européen la responsabilité politique fonctionne. Le meilleur si de nouvelles procédures sont mises en place, des codes de conduite définis, des mœurs modifiées et, demain, une Commission plus forte retrouvée.

Rousseau avait déjà repéré le paradoxe de la démocratie. Sans mœurs civilisées, les bonnes institutions ne peuvent naître, mais ce sont les bonnes institutions qui civilisent les mœurs. Citoyens et responsables travaillent tous sur cette contradiction. Lorsqu'ils échouent, le cercle devient vicieux. A nous tous de le rendre vertueux.

Olivier Duhamel est député socialiste européen et professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

**Le résultat net consolidé part du groupe** s'établit à 132,7 millions d'euros (870,5 MF) en 1998, en progression de 5,3% par rapport à 1997. Hors provisions de restructuration, le groupe dégage un résultat net en hausse de 19% à 149,9 millions d'euros (983 MF).

L'année 1998 marque une **nouvelle étape du développement international** du groupe Seita. Deux opérations importantes de croissance externe ont été réalisées, l'une en Finlande, au profit de son activité cigarettes en Europe du Nord, l'autre aux Etats-Unis. Grâce à l'acquisition de la société américaine Consolidated Cigar Holdings, le groupe rééquilibre ses activités en renforçant son pôle cigares et devient le numéro un mondial de ce secteur. Consolidated Cigar sera intégré dans les comptes de la Seita dès 1999 et devrait apporter une contribution positive dès la première année.

La stratégie de **développement sur les marchés européens**, où le chiffre d'affaires de la Seita a progressé de près de 20% en 1998, s'appuie sur la croissance de ses marques de cigarettes blondes et notamment de sa marque phare Gauloises Blondes.

**En France**, les ventes de cigarettes blondes de la Seita se sont redressées (+7,1% en volume). L'objectif pour la Seita est de reconquérir durablement sa place de numéro deux sur ce marché.

L'année 1998 a vu d'autre part le lancement de la démarche **Performance 2001** qui concerne tous les secteurs d'activité de l'entreprise et touche l'ensemble des processus de fonctionnement. Performance 2001 s'appuie sur trois leviers principaux : le développement des activités, l'amélioration de la qualité des services et la réduction des coûts.

**Le chiffre d'affaires net consolidé** s'élève à 2 949 millions d'euros (19 346 MF) et progresse de 4,8% à périmètre constant. Plus représentatif de l'activité de l'entreprise, le chiffre d'affaires économique atteint 1 150 millions d'euros (7 541 MF), en hausse de 4,6%. Cette progression résulte en partie des variations de périmètre (pour 2,1%), mais aussi de l'amélioration de la production vendue (+1,2%) et de la marge commerciale (+11%).

**Le résultat d'exploitation** s'élève à 235,7 millions d'euros (1 546 MF), en progression de 23% par rapport à 1997. Cette évolution s'explique par les bonnes performances de la société mère, par les économies réalisées sur les frais fixes de production, et par l'amélioration de la contribution des filiales, notamment de ZPT Radom intégré en année pleine et dont les résultats sont en hausse significative.

**Le résultat financier** s'établit à 25,1 millions d'euros (165 MF) et progresse de 15,4% par rapport à 1997. Malgré le contexte difficile des marchés de taux, la trésorerie de la société mère dégage une performance largement positive du fait d'un taux de rendement hors obligataire supérieur à celui de 1997.

**Le résultat exceptionnel** de -29,3 millions d'euros (192 MF), contre -7,9 millions d'euros (52 MF) en 1997, est constitué à hauteur de 27 millions d'euros (177 MF) de provisions pour restructuration au sein de la société mère.

**Le bénéfice net par action** s'élève, pour 1998, à 2,55 euros (soit 16,73 F).

**Le dividende net** proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 1999 sera de 1,22 euro (8 F) par action, assorti d'un avoir fiscal de 0,61 euro (4 F), soit une progression de 10% par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 1997. Cela représente un taux de distribution de 47,8% du résultat net part du groupe contre 45,9% en 1997.

Le groupe a lancé en octobre 1998 un **programme de rachat d'actions** portant sur 10% du capital, principalement en vue d'annulation. Le groupe, qui détenait 3,6% d'autocontrôle fin 1998, dont 1,6% au titre de la couverture des stock options, proposera à la prochaine assemblée générale une résolution lui permettant de poursuivre ce programme.

Le groupe Seita poursuivra en 1999 l'effort engagé en matière d'amélioration de ses performances commerciales ainsi que de sa rentabilité. Commentant ces résultats et ces perspectives, Jean-Dominique Comolli, Président-Directeur Général de la Seita, a déclaré : "Soyez certains que nous mettrons tout en œuvre pour développer nos positions et continuer à améliorer notre rentabilité afin de faire du groupe Seita l'un des plus performants en Europe".



**FINANCE** Comment se terminera le double raid boursier de la BNP sur la Société générale (SG) et sur Paribas pour créer le groupe SBP ? Les salariés des trois banques concer-

nées s'interrogent et s'inquiètent. Mais ils sont certains d'une chose : que la BNP réussisse ou échoue, rien ne sera plus comme avant. ● LE CONSEIL des marchés financiers

(CMF) devait faire savoir, mercredi 17 mars, si l'offre publique d'échange (OPE) des titres Paribas et Société générale contre des actions BNP est recevable. L'accord de l'autorité de

marché est indispensable pour la poursuite de l'opération. ● LA PYRAMIDE des âges devrait, dans les prochaines années, permettre aux banques de réduire les effectifs sans

plans sociaux massifs. ● L'ASSUREUR français Axa, actionnaire de la BNP, de la Société générale et de Paribas, souhaite toujours entrer dans le tour de table du Crédit lyonnais.

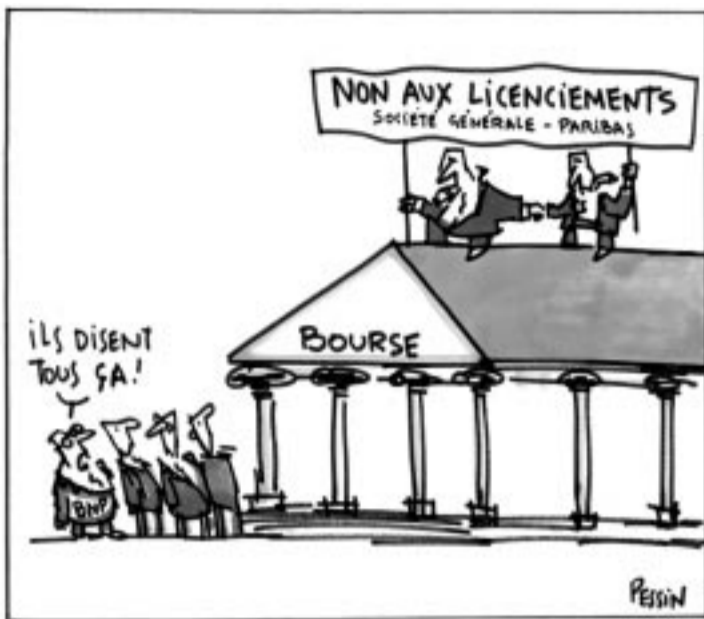
# 130 000 salariés de banques françaises plongés dans l'incertitude

Les syndicats de la BNP, de Paribas et de la Société générale s'indignent de voir leur sort suspendu à la décision de la Bourse. Le Conseil des marchés financiers devait donner, mercredi 17 mars, son avis sur la recevabilité de la double offre de la BNP

**LES 130 000 SALARIÉS** de la Société générale (SG), de Paribas et de la BNP se préparent à de longues semaines, voire de longs mois, d'incertitudes et d'interrogations. Ils ne savent pas comment se terminera le double raid boursier de la BNP sur SG et Paribas pour créer le groupe SBP. Ils ne savent pas si la banque du boulevard des Italiens parviendra à remettre en cause le rapprochement SG-Paribas engagé depuis le 1<sup>er</sup> février.

Ils sont certains d'une seule chose : rien ne sera plus comme avant. Les trois groupes en sortiront unis dans SBP, avec les risques que cela comporte pour l'emploi, ou sous la menace de banques étrangères. Les représentants syndicaux, amers, déboussolés, sont peu rassurés par les discours de leurs dirigeants.

Daniël Bouton, PDG de la Société générale, et André Lévy-Lang, président du directoire de Paribas, sont pourtant bien décidés à mettre en avant l'intérêt de leurs salariés pour faire capoter l'offensive de la BNP. « Nos collaborateurs sont terrifiés à l'idée d'une fusion à trois. Ils ont vu qu'une fusion à deux était déjà très difficile, alors à trois... », rappelait M. Lévy-Lang le 15 mars. « J'ai dû fermer mon adresse Intranet, tellement les messages affluaient, clairement en faveur du projet SG Paribas », et donc contre le projet SBP de la BNP, affirmait le même jour M. Bouton.



« La méthode choisie par la BNP est inacceptable, martèle un proche de M. Bouton. Les salariés de la Générale n'accepteront pas d'être pris par effraction, surtout pas par Michel Pébereau après le raid de son frère Georges en 1989. Dès le 1<sup>er</sup> jour, il y a eu des tracts violemment opposés à l'opération. » Les dirigeants de la Société générale et de Paribas assurent que l'offensive de la BNP a renforcé, voire créé, la cohésion encore imparfaite entre les équipes de leurs deux banques.

Les salariés de la Générale ne cachent pas leur hostilité à l'opération BNP. « Au début les gens étaient remontés, sur le thème : ceux de la BNP veulent nous prendre nos emplois. Nous avons reçu un message de la direction nous demandant de ne pas faire de déclaration malveillante à l'égard de la BNP pour ne pas heurter les clients », raconte Michel Origier, représentant du syndicat de l'encadrement SNB-CGC à la Société générale. « Les gens sont forcément inquiets : dans le réseau

en province, le personnel sait que quand il y a trois agences sur le même place cela ne restera pas éternellement comme ça », poursuit-il.

De là à afficher une solidarité totale avec la direction, il y a un pas que les syndicalistes ne veulent pas franchir : « puisque la direction avance des arguments sociaux et les menaces de suppressions d'emplois dans le projet BNP, nous espérons, lors que le projet BNP aura échoué, qu'elle fera de la Société générale une banque plus sociale », demande Arnaud Jean de la CFDT... sans illusions. « Le personnel a soutenu Marc Viénot lors du raid de 1989, mais, la politique sociale n'a pas changé pour autant », se souvient M. Origier.

## PAS DE DESCENTE DANS LA RUE

Les équipes ne sont pas prêtes à descendre dans la rue et s'interrogent sans fin sur toutes les options : « Que se passera-t-il si on ne se met pas à table pour discuter et que le projet BNP réussit ? », ne peut s'empêcher de souligner M. Origier. Il est atterré qu'« une affaire franco-française soit tranchée par le marché et par les investisseurs anglo-saxons ». Ces derniers détenaient au 31 décembre 48 % du capital de la Société générale et environ 40 % de celui de Paribas et de la BNP. « Nous ne pouvons pas seulement combattre l'offre de la BNP. C'est le fonctionnement du système qui doit globalement être mis en cause.

Même si les discussions sur les 35 heures ont laissé des traces entre organisations syndicales, il faut tout de même que nous réussissions à prendre une position commune, au niveau fédéral », demande M. Origier.

qui « entraînerait une inquiétude pour la solidité de l'épargne à long terme, compte tenu de la profitabilité très incertaine du projet publié et de la désorganisation qu'elle impliquerait ».

Si du côté de la Société générale,

## Crédit lyonnais : Axa toujours candidat

L'assureur français Axa souhaite toujours entrer dans le tour de table du Crédit lyonnais : « Axa a un intérêt de principe à une prise de participation de l'ordre de 6 % dans le capital du Lyonnais, en fonction des modalités de privatisation » qui seront rendues publiques dans les semaines à venir. « Nous avons participé à beaucoup de privatisations, qui ont été l'occasion de bons placements pour nous. Par ailleurs, nous avons un partenariat avec le Crédit lyonnais sur l'assurance-emprunteur [contrat d'assurance collectif souscrit par un banquier visant à prémunir ses clients emprunteurs contre un défaut de paiement en cas d'accident, décès ou perte d'emploi], qui enregistre un chiffre d'affaires de 700 millions de francs par an. » Les membres du groupe d'actionnaires partenaires que souhaite constituer le gouvernement pourront détenir chacun entre 1 % et 10 % du capital de la banque. — (AFP)

A côté de ces investisseurs étrangers, les actionnaires savent que leurs actions pèsent peu, même si tous ensemble, ils représentent le premier groupe d'actionnaires identifié des banques privatisées. Ils se mobilisent tout de même. L'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de la Société générale (ASSACT) a indiqué lundi 15 mars qu'elle soutenait l'opération de fusion SG-Paribas et s'est déclarée « opposée à l'OPE hostile initiée par le président de la BNP »,

les positions sont claires, elles le sont moins du côté des salariés de Paribas. Ceux-ci n'apprecient pas unanimement le projet SG Paribas, en particulier dans le domaine de la banque d'investissement et des activités de marché où SG avait pris l'ascendant sur Paribas. Ils voient dans l'offre de la BNP un moyen de tout faire échouer. Il ne sera toutefois pas facile pour la BNP d'en tirer un avantage décisif.

Sophie Fay

## TROIS QUESTIONS À ...

### JEAN-MARIE GIANNO

**1 Administrateur CGT de la BNP, vous ne vous êtes pas opposé à la double offensive sur Paribas et sur la Société générale, mais seulement abstenu lors du conseil du 9 mars. Pourquoi ?**

Je pense que des rapprochements bancaires en Europe sont nécessaires pour consolider les bases domestiques et pour que les établissements jouent pleinement leur rôle dans le marché de l'euro. En France, SBP [Société générale-BNP-Paribas] serait une grande banque, mais au plan européen, elle aurait une part de marché de 7 %, celle de la BNP en France. L'accus fondamental — emploi stable, cohésion sociale, culture d'entreprise, compétences — doit toutefois être préservé. Cela veut dire que les opérations ne doivent pas être téléguignées par les seuls impératifs des marchés financiers, par

des objectifs de rentabilité très élevés qui tuent l'emploi. C'est parce que les objectifs fixés par la BNP sont très élevés que je me suis abstenu. Une grosse interrogation pèse sur le devenir des réseaux, des back-offices, des plates-formes informatiques. Entre la promesse qu'il n'y aura pas de licenciements et les baisses d'effectifs qui se dessinent — et que l'on vit déjà tous les jours dans la banque —, nous voulons des perspectives plus précises, pour chaque bassin d'emplois.

**2 Une alliance européenne aurait-elle été préférable pour la BNP ?**

J'y aurais été aussi favorable. La BNP était la plus avancée des banques françaises par son partenariat avec la Dresdner Bank. Mais il subsistait des différences de culture, de stratégie et de puissance entre les deux banques, et, surtout, le poids de l'actionnaire principal de la Dresdner, l'assureur Allianz, était trop important par rapport à celui du

premier actionnaire de la BNP, AXA.

**3 Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?**

Dominique Strauss-Kahn ne va pas au bout de sa logique. Il dit vouloir établir un contrat de mutation avec les banques, souhaiter la constitution de groupes bancaires français puissants, mais il s'abstient de toute action et laisse faire le marché. Où est la ligne du gouvernement ? Même si ces affaires relèvent du secteur privé, il peut peser sur certains enjeux (emploi, rôle des banques vis-à-vis de l'économie). J'attends que le ministre et les autorités de tutelle s'impliquent plus concrètement. Même aux Etats-Unis, le directeur du Trésor ou le gouverneur de la banque centrale s'intéressent à la restructuration du secteur bancaire, et la Banque centrale européenne lui a consacré son premier rapport.

Propos recueillis par Sophie Fay

## La pyramide des âges au secours de l'emploi

AVEC une unanimité touchante, Michel Pébereau (BNP) et Daniel Bouton (Société générale) expliquent que l'emploi est au cœur de leur stratégie. A plusieurs reprises, M. Pébereau et Bernard Lemée, directeur général de la BNP, chargé des ressources humaines, ont affirmé qu'en cas de fusion entre la BNP et l'ensemble Société générale-Paribas, il n'y aurait pas de « licenciements collectifs ». En revanche, ils admettent bien volontiers que les effectifs du nouvel ensemble diminueraient, mais à un rythme de 2,5 % à 3 % par an, essentiellement par le biais des mesures d'âge.

La pyramide des âges du secteur bancaire devrait, dans les prochaines années, permettre aux banques de réduire les effectifs sans plans sociaux massifs. Dans la revue *Banque magazine* (janvier 1999), Olivier Robert de Massy, directeur des affaires sociales de l'Association française des banques (AFB) explique que « l'évolution démographique laisse prévoir à la fois l'arrivée d'un grand nombre de salariés à l'âge de la retraite à partir de 2004-2005 et une augmentation de l'âge moyen des salariés ». Selon ses projections, « en dix ans, l'âge moyen est passé de 36 à 42 ans ; à ce rythme, il sera proche de 50 ans en

l'an 2000 ». Les mesures d'âge sont un des seuls points sur lesquels les partenaires sociaux de la branche semblent capables de s'entendre. L'accord sur les 35 heures, signé le 4 janvier 1999 avec le seul SNB-CGC, prévoit que « les partenaires sociaux engageront une négociation visant à mettre en place un dispositif de préretraites totales et/ou progressives contre embauche de jeunes. Un tel dispositif devrait concerner de 15 000 à 20 000 salariés sur la période de 2003-2005 ».

Les syndicats non signataires du texte sur les 35 heures devraient accepter de se rendre le 26 mars à l'AFB pour ouvrir des négociations. Après avoir étudié si un accord de branche sur ce thème est plus pertinent ou non que des accords d'entreprise, il reviendra aux partenaires sociaux de fixer les trois paramètres principaux : l'âge de départ en préretraite, les niveaux de revenus de remplacement et le nombre de jeunes embauchés. La BNP affirme ne pas avoir tenu compte d'éventuelles préretraites de branche dans ses projections. Même si, évidemment, celles-ci lui faciliteraient la tâche.

Frédéric Lemaître

## La balle est dans le camp des autorités de tutelle

**LA BATAILLE** qui oppose la BNP à la Société Générale et à Paribas entre dans une phase critique. C'est en principe mercredi 17 mars que le Conseil des marchés financiers (CMF) jugera recevable ou non l'Offre Publique d'Echange (OPE) des titres Paribas et Société générale contre des actions BNP. L'accord de l'autorité de marché est indispensable pour la poursuite de l'opération.

L'exercice est délicat pour cette institution composée de seize personnalités choisies au sein de la communauté financière par le ministre des finances. Preuve de la gravité de sa décision, l'institution se réunira sans son président, Jean-François Lepetit qui est également directeur de la gestion actif-passif à la BNP, et en l'absence de Dominique Hoenn, membre du comité exécutif de Paribas. Une précaution indispensable afin que la décision du CMF ne puisse être contestée.

Le Conseil va porter pas un jugement de fond sur le projet industriel de la BNP. Il est en revanche attentif au traitement réservé aux actionnaires de la Société générale et de Paribas. Le Conseil va en premier lieu jauger « les objectifs et les intentions » de la BNP. Il devra ensuite apprécier « la parité d'échange, en fonction des critères d'évaluation objectifs usuellement retenus et des caractéristiques de

la société visée ». Cela risque d'être un véritable casse-tête. Car il n'est pas proposé aux actionnaires de Paribas et de la Société générale de l'argent sonnante et trébuchante mais des titres de la BNP. Or la valeur de ces actions dépendra de la situation de l'établissement à l'issue de l'offre.

### ÉQUATION À 22 INCONNUES

Si M. Pébereau parvient à prendre le contrôle de Paribas et de la Société générale, les calculs ayant servi à démontrer la pertinence de son offre restent valables. Mais c'est loin d'être la seule issue possible. La Société générale a chiffré à vingt-deux le nombre de situations dans lesquelles pourrait se trouver la BNP à la clôture des offres. L'établissement risque, par exemple, de mettre la main sur Paribas sans pour autant obtenir la majorité dans la Société générale. Un cas de figure qui valoriserait différemment l'action de la banque dirigée par Michel Pébereau. « Il va falloir que la BNP explique ce qu'elle fait dans chacune de ces situations », juge M. Bouton. La BNP reste très discrète sur ses intentions au cas où son scénario favori ne se déroulerait pas.

Malgré cette équation à 22 inconnues, les probabilités sont minces pour que le CMF déclare irrecevables les offres de la BNP, comme le réclame Colette Neuville, prési-

dente de l'Association des actionnaires minoritaires et représentante des petits porteurs au Conseil de surveillance de Paribas. Plus vraisemblablement, le CMF pourrait prendre un peu de temps et demander des précisions sur les projets alternatifs de la BNP en cas de non-réussite de l'une des offres.

Une fois connue la décision du CMF, la seconde autorité boursière, la Commission des opérations de Bourse (COB) pourra à son tour se prononcer sur l'opération lancée par la BNP. Le gendarme de la Bourse est chargé de viser deux notes d'informations destinées à éclairer les actionnaires de la Société générale et de Paribas. Ces textes doivent notamment préciser les « intentions pour les douze mois à venir, relatives à la politique industrielle, financière et sociale des sociétés concernées ».

Ces documents d'une centaine de pages chacun doivent permettre aux actionnaires des deux établissements de décider de répondre ou non aux sollicitations de la BNP. Mais pour faire leur choix, « ils doivent connaître le projet industriel de la banque de Michel Pébereau au cas où elle ne prendrait le contrôle que de l'une ou l'autre des deux banques », souligne M<sup>me</sup> Neuville. Des détails qui n'auraient pas été communiqués par la BNP à la COB lorsqu'elle lui a transmis son

« brouillon » de notice d'information, au lendemain du dépôt de son offre.

Le gendarme de la Bourse lui aurait donc demandé de préciser ses intentions au cas où elle prendrait uniquement le contrôle de Paribas. Ce n'est pas avant le début de la semaine prochaine qu'il devrait viser les versions définitives des deux notes. Car il attend aussi... la décision du Comité des établissements de crédit et entreprises d'investissement (Cecei).

### TOUJOURS UN ESPOIR

Celui-ci doit se réunir lundi 22 mars. Il sera le lieu d'un débat animé, au cours duquel le ministère de l'économie et la Banque de France pourront faire valoir leur point de vue. Certains, à la Société générale et à Paribas, ne cachent pas leur espoir que si le CMF déclare l'offre recevable, le Cecei puisse la bloquer en raison de l'incertitude que la double OPE fait peser sur l'actionnariat des deux banques. Ils mettent en avant l'article 15 de la loi bancaire qui permet au Cecei d'apprécier « l'aptitude de l'entreprise requérante à réaliser ses objectifs de développement dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement du système bancaire ».

Joël Morio

## Baroud d'honneur aux Chantiers navals du Havre

### ROUEN

de notre correspondant  
Les salariés des Ateliers et Chantiers du Havre (ACH) et l'Union départementale CGT de Seine-Maritime ont appelé, mardi matin 16 mars, à un rassemblement régional devant l'entreprise pour exiger du gouvernement un plan de relance de la construction navale au Havre. Pour les 800 salariés et quelque 500 intérimaires qui travaillent encore sur les deux sites du chantier, il s'agit d'une ultime démarche en direction des pouvoirs publics et des actionnaires des ACH.

Les Ateliers et Chantiers du Havre devront fermer leurs portes en octobre 2000, après avoir livré le second des trois navires chimiquiers commandés en 1995 par l'armement norvégien Stolt Nielsen. C'est cette commande, mal préparée et inadaptée aux compétences du chantier, qui a plongé le chantier dans une situation de quasi-faillite, en raison de retards importants de livraisons.

Le premier chimiquier, actuellement en cours d'armement, ne sera achevé qu'en juin, avec deux ans de retard. Le deuxième pourrait prendre la mer en octo-

bre 2000. Pour le troisième, l'Etat, qui a déjà « avancé » aux ACH près de deux milliards de francs, soit plus du double du montant du contrat pour deux navires, a ordonné de jeter l'éponge. Le gouvernement préfère appuyer les projets industriels dans la Basse-Seine. Le montant total des investissements, décidés ou à l'étude, y avoisine les douze milliards de francs.

### LIVRAISON

Mais, pour les « métallos » des ACH, des cadres aux ouvriers, qui seront reçus mercredi 17 mars par le secrétaire d'Etat à l'industrie, se posent des questions plus immédiates sur la pertinence du plan de fermeture.

Les rumeurs circulent, au Havre, sur un possible refus de l'armateur Stolt Nielsen de prendre livraison du premier navire s'il n'est pas disponible dans la première semaine d'avril. Il serait alors mis en vente sur le marché et les ACH n'en toucheraient qu'un produit limité, à une échéance indéfinie. Ce scénario pourrait provoquer l'arrêt immédiat du chantier.

Etienne Banzet



Alain Richard, ministre de la défense

## « Le contexte européen recèle plus d'une possibilité pour assurer des partenariats »

Le ministre de la défense, Alain Richard, réfute, dans un entretien au *Monde*, les accusations de bradage des intérêts du groupe public Aerospatiale dans le projet de fusion avec Matra. « S'il y a d'un côté les très grands atouts du savoir-faire, du

fonds de commerce et des ressources technologiques considérables d'Aerospatiale, explique le ministre, il y a aussi des facteurs qui viennent en soustraction : les risques techniques assumés dans les contrats de vente des Airbus, les

conditions de garantie sur les variations du dollar pour des chiffres de ventes importants, la faible marge dégagée sur certains contrats... » M. Richard voit désormais pour les groupes français des « pistes multiples d'alliances ».



ALAIN RICHARD

« Le gouvernement a été accusé de brader les intérêts du groupe public Aerospatiale en cédant 33 % de son capital à un partenaire stratégique privilégié, Matra. Que répondez-vous ?

— Nous avons décidé une double transformation d'Aerospatiale. D'une part, l'entreprise fusionne avec Matra hautes technologies (MHT) avec qui elle obtient d'importantes synergies industrielles. D'autre part, elle devient une société cotée dont les actions circuleront sur les marchés et établiront sa valeur. Si nous avons fait ce choix, c'est pour permettre au nouvel ensemble de trouver pour ses projets, dans la durée, des financements beaucoup plus amples que ce que le budget de l'Etat, seul, apporterait. Tous nos partenaires, notamment les syndicats avec qui j'en ai parlé fréquemment, ont compris cette stratégie. La plupart l'approuvent et les autres ne proposent pas d'alternative.

— Au moment de ce changement, on ne peut pas décréter la valeur qu'on désire pour Aerospatiale, ni la déduire d'une théorie. On l'établit en conformité avec les méthodes qui ont cours sur les marchés envers toute entreprise, base de la confiance pour ceux qui y investissent. S'il y a d'un côté les très grands atouts du savoir-faire, du fond de commerce et des ressources technologiques considérables d'Aerospatiale, il y a aussi des facteurs qui viennent en soustraction : les risques techniques assumés dans les contrats de vente des Airbus, les conditions de garantie sur les variations du dollar pour des chiffres de ventes importants, la faible marge dégagée sur certains contrats, entre autres éléments, doivent entrer en compte pour dire la valeur de mise sur le marché d'Aerospatiale. MHT, lui, a déjà sa valeur testée selon les mêmes critères.

— Mais pourquoi le gouvernement se tait-il ?

— S'il avait eu la légèreté d'afficher une estimation illusoire esquissant ces réalités, il aurait fait

échouer le renforcement d'Aerospatiale et les chances industrielles qu'il porte. La commission des participations et des transferts, qui examine de manière indépendante le projet de fusion et qui fixera ensuite la valeur de vente du nouvel ensemble sous le contrôle des marchés, nous démentirait à juste titre. C'est elle qui, selon la loi du 6 août 1986, fixe la valeur de l'entreprise ou qui détermine la parité en cas d'apport d'actifs d'une autre société. Ses évaluations seront rendues publiques. Toute expression extérieure d'une autorité officielle enfreindrait l'indépendance de la commission et justifierait des recours judiciaires contre la procédure. Ceux qui ont émis des critiques polémiques sur ce sujet, appuyées sur des calculs de coin de table, ne peuvent avoir que deux motivations. Ou ils déforment la réalité par esprit de système en sachant que la loi nous interdit de leur répondre, chiffres en mains, jusqu'à la mise sur le marché. Ou ils s'opposent en fait à l'ouverture du capital d'Aerospatiale et à l'alliance avec Matra mais n'osent pas assumer cette position sans issue.

— La juste valorisation sera confirmée, dans quelques semaines, lors de la mise en vente des actions qui, chacun le sait déjà, sera un grand succès notamment chez les salariés. Mais il serait contraire à la loyauté du débat de laisser d'ici-là sans réponse des accusations injustes et de fausser ainsi l'appréciation des citoyens.

— Dassault-Aviation a conser-

vé toute son autonomie de manœuvre. Etait-ce ce que vous cherchiez ?

— Le pacte d'actionnaires entre Aerospatiale-Matra et Dassault Aviation prévoit des prises de décisions communes sur toutes les questions majeures intéressant la vie de la société : filialisation d'activités, acquisition ou cession d'actifs, nouveaux programmes. C'est le niveau de convergence nécessaire entre les deux ensembles et c'est celui qu'on peut atteindre aujourd'hui par voie d'accord.

— Après la fusion entre British Aerospace (BAe) et Marconi, que peut devenir le projet de grande société européenne de l'aéronautique et de défense (EADC), et Thomson-CSF n'est-il pas isolé ?

— Le groupe allemand DASA entretient des relations nombreuses avec Aerospatiale-Matra, source de synergies potentielles. C'est le cas dans Airbus, dans Eurocopter, dans la future société Matra-Marconi-DASA, ce qui représente des perspectives d'activités très importantes. De son côté, Thomson-CSF a de nombreuses opportunités d'alliances en Italie, en Allemagne et aussi en Grande-Bretagne où les autorités ne souhaitent pas forcément avoir un fournisseur en situation de monopole. Mais, plus largement, puisque vous citez la grande société EADC, je trouve que le contexte européen recèle plus d'une possibilité, plus d'une formule pour assurer des partenariats.

— Toutes les réflexions autour de ce projet EADC ne sont-elles pas bloquées tant que BAe n'aura pas digéré Marconi ?

— Les entreprises françaises dans leur nouvelle configuration ont des pistes multiples d'alliances cohérentes avec nos préoccupations d'équilibre européen et d'autonomie stratégique à long terme. Et, donc, elles vont faire preuve de créativité.

— Je parlais à l'instant d'autonomie stratégique. Il faut bien entendre que notre préoccupation de convergence européenne est une

priorité, mais qu'elle n'exclut pas les partenariats transatlantiques comme celui qui marchait bien, par exemple, entre Snecma et General Electric pour les moteurs CFM. Mais nous devons garder la préoccupation, comme nos partenaires américains, de ne pas conclure d'alliances débouchant sur une subordination.

— Je ne peux pas vous répondre sur le délai précis que va demander la fusion BAE-Marconi. Ce qui est sûr, c'est que l'ensemble Aerospatiale-Matra sera, dans très peu de temps, en pleine capacité pour négocier avec ses partenaires tous les types d'accord d'intérêt commun.

— Voyez-vous clair dans le jeu du groupe espagnol CASA et dans celui du groupe italien Alenia-Finmeccanica en Europe ?

— CASA et Finmeccanica sont des acteurs importants dans l'industrie européenne et nous souhaitons qu'ils soient partenaires des grandes entreprises françaises qu'ils connaissent bien. La stratégie de leurs dirigeants, que je rencontre régulièrement est cohérente avec la nôtre : privilégier la logique industrielle et des alliances renforçant leurs compétences sans faire disparaître leur identité.

— La survie des industries de l'aéronautique et de défense passe-t-elle nécessairement par le gigantisme ?

— L'industrie de défense est une industrie à fort contenu technologique. Pour se maintenir au meilleur niveau, les grands industriels ont besoin de la taille permettant de financer un effort durable de recherche et développement. C'est ce qui a conduit le gouvernement à réunir les principales capacités françaises qui étaient trop divisées en mai 1997. Mais la concentration n'est pas la panacée et nos deux pôles, centrés l'un sur l'électronique de défense, l'autre sur l'aéronautique, pourront, grâce à leurs capacités nouvelles, développer des stratégies diversifiées. »

Propos recueillis par Jacques Isnard

## Soyouz, petite sœur adoptive d'Ariane

La fusée a lancé quatre satellites américains. Starsem, société franco-russe, est devenue le principal client du lanceur

BAÏKONOUR (Kazakhstan)

de notre envoyé spécial

Quarante ans après Spoutnik et Gagarine, c'est peu ou prou la même fusée qui s'est envolée de Baïkonour

### REPORTAGE

La vieille garde russe apprend peu à peu à partager son savoir-faire

(Kazakhstan), lundi 15 mars à 8 h 06. Mais désormais, les passagers sont américains, quatre satellites Globalstar de la société Loral, et les sièges des « copilotes » occupés par la société française Aerospatiale et européenne Arianespace.

Sept ans après la disparition de l'URSS, les fusées mythiques de la conquête spatiale soviétique sont exploitées par des sociétés russo-occidentales et louées par les opérateurs de télécommunications qui remplissent l'espace de constellations de dizaines de satellites. Mardi à Baïkonour, c'est la société franco-russe Starsem, constituée d'Aerospatiale (35 %), d'Arianespace (15 %), de l'agence russe RKS (25 %) et du centre spatial de Samara (25 %), qui a transformé l'essai avec le lancement réussi de son deuxième vol, un mois après le premier tir.

Pour Dimitri Koslov, directeur général et constructeur général du centre spatial de Samara (Russie), il ne s'agit pourtant que du 1627<sup>e</sup> Soyouz. M. Koslov, qui, à quarante ans, est l'un des derniers survivants de l'épopée spatiale communisme, s'amuse à remettre les pendules à l'heure en offrant sa propre photo, en tenue militaire et décoré de l'ordre des héros de l'Union soviétique, à Jean-Yves Le Gall, le jeune PDG de Starsem, qui venait de lui remettre la photo du 1<sup>er</sup> vol commercial de Soyouz, commercialisé par Starsem.

C'est sous le portrait de Lénine que le client américain Globalstar savoure un succès qui efface le traumatisme commercial et financier de la perte de douze satellites en sep-

tembre 1998, dans l'explosion d'une fusée Zenith. Globalstar estime pouvoir inaugurer son réseau de téléphonie mondiale, en septembre prochain, un an après son concurrent Iridium.

La vieille garde russe apprend peu à peu à partager son savoir-faire, en échange de la contribution commerciale, technique et financière de la partie française. Starsem est devenu le principal client du lanceur Soyouz, avec, en 1999, sept fusées sur vingt-deux.

### LANCEMENTS À BAS COÛTS

A 35 millions de dollars le tir, contre plus de 100 millions de dollars pour Ariane IV, Starsem compte bien s'imposer sur le marché des lancements à bas coûts pour des petits satellites en orbite basse qui ne nécessitent pas la puissance de gros lanceurs. Arianespace étudie déjà, avec Starsem, la possibilité de mixer davantage les technologies européennes et russes. La coiffe d'Ariane IV sera prochainement utilisée pour loger des satellites plus gros sur Soyouz et le troisième étage cryogénique de la fusée européenne pourrait être également greffé sur le lanceur russe. Starsem envisage même de lancer un jour Soyouz depuis le site guyanais de Kourou pour augmenter les capacités du lanceur russe, au risque de faire de l'ombre à sa famille d'adoption Ariane.

L'évolution du marché et des prix des lanceurs concurrents pourrait favoriser une telle décision. Starsem n'est pas le seul exemple de coopération russo-occidentale. L'américain Boeing s'est associé à l'ukrainien NPO et au norvégien Kvaerner pour lancer les fusées Zenith depuis une plateforme pétrolière « SeaLaunch » ancrée à l'équateur. L'autre américain Lockheed-Martin a choisi de s'associer au russe Khrounitchev pour commercialiser le puissant lanceur Proton.

Une fois n'est pas coutume, c'est de l'ex-Union Soviétique que souffle le vent de la concurrence et de la dérégulation du marché des lanceurs.

Christophe Jakubyszyn

L'ABS,  
LE DOUBLE AIRBAG<sup>(1)</sup>,  
L'AIR CONDITIONNÉ,  
LE DÉTECTEUR DE PLUIE<sup>(2)</sup>  
ET L'ANTI-DÉMARRAGE CODÉ SONT ACQUIS.  
VOTRE SENS DES AFFAIRES DOIT ÊTRE INNÉ.

Peugeot 605 à partir de 135 000 F TTC. Prix spécial pour une 605 Pléiade - 2.0i, essence, A.M. 99 au lieu de 160 000 F TTC (tarif conseillé au 4/01/99). Offre spéciale valable du 01/03/99 au 30/04/99 dans le Réseau Peugeot affichant l'opération. (1) Coussins gonflables de sécurité. (2) Essuie-vitre avant à détecteur de pluie. Modèle présenté : 605 Exécutive, 2.0i, essence, A.M. 99 avec option peinture métallisée.

605 PEUGEOT



# Jean-Marie Cavada achève la réorganisation de Radio France

La mise en place des organigrammes est terminée et les nouveaux responsables des chaînes de la radio publique, dotés des pleins pouvoirs, font l'apprentissage de leur autonomie. France-Inter, France-Culture et France-Musique sont invitées à développer une politique de marques

UN PEU PLUS de trois mois après son installation à la présidence de Radio France, Jean-Marie Cavada devait présenter, mardi 16 mars devant le comité central d'entreprise, les derniers éléments de sa réorganisation de la radio publique. Toujours dans une période d'état de grâce, celui que certains surnomment « Laurent-Désiré Cavada » ou « serial speaker », doit cependant percevoir une légère tension due aux incertitudes liées à l'autonomie des chaînes sur l'affectation de certains personnels.

A France-Inter, France-Culture et France-Musique, Jean-Luc Hees, Laure Adler et Pierre Bouteiller s'entourent d'une équipe d'une demi-douzaine de personnes, chargées de les épauler sur les programmes, l'information et l'administration. Ils ont souvent puisé dans les bataillons de la maison, comme Jean-Luc Hees, qui a débauché Marie-

Christine Meyer de la direction du budget ; quelquefois, ils ont choisi à l'extérieur, comme Laure Adler, qui est allée chercher son adjoint, Olivier Kaepelin, au ministère de la culture. Ces nominations ont provoqué le départ des anciens responsables, installés au septième étage, dans un couloir surnommé « allée des cyprès » ou « allée de la honte », suivant le moral de celui qui en parle.

## « BELLE » ET « INTELLIGENTE »

Une fois achevée la mise en place des organigrammes, les directeurs se retrouvent à la tête de petites entreprises sur lesquelles ils ont tous les pouvoirs et dont ils sont totalement responsables. Au risque d'être régulièrement interpellés sur leur téléphone portable par Jean-Marie Cavada, qui les tient pour comptables de tout ce qui se passe dans leur chaîne. En revanche, ils jouissent d'une maîtrise complète de leurs antennes,

contrairement au système précédent où tout ce qui relevait de l'information ou de la musique par exemple devait passer par la direction de la musique ou de l'information.

Le plus angoissé est sans doute Jean-Luc Hees, nouveau patron de France-Inter. Avec une audience supérieure à 11 points, la station généraliste se porte plutôt bien et toute intervention sur son mécanisme sera délicate. « Je veux faire une belle radio intelligente », se contente de dire M. Hees, qui va devoir régler dans les semaines qui viennent deux problèmes difficiles : celui du remplacement de son magazine « Synergies » et celui de « Quoi qu'il en soit » de Pierre Bouteiller, deux émissions phares de la station.

A France-Culture et à France-Musique, l'amélioration de la courbe d'audience devrait être plus aisée. Laure Adler a déjà une idée bien précise de ce qu'elle

veut faire. « C'est être à l'avant-garde de la modernité que de réinstaurer des longues plages de plusieurs heures consacrées à des portraits, à des épisodes de l'Histoire. Mais il faut aussi des formats plus courts et donner la parole à des gens plus jeunes pour atteindre le public des 18-35 ans », explique-t-elle.

A France-Musique, Pierre Bouteiller se fait discret. Il a été le dernier à choisir ses collaborateurs et se trouve un peu empêtré dans les polémiques que provoque le dessaisissement d'une partie des pouvoirs de la direction de la musique, qui a longtemps eu un droit de regard total sur tous les programmes musicaux diffusés par la Maison ronde et qui va devoir se contenter de la gestion des orchestres nationaux. Une réforme que les syndicats devaient critiquer lors du comité central d'entreprise.

La tension sociale qui régnait au

Mouv', la radio pour les jeunes, a obligé Jean-Marie Cavada à intervenir plus vite que prévu. Il a dû se rendre lui-même à Toulouse pour calmer des troupes, ligüées contre Olivier Nanteau, fondateur et directeur du Mouv' et annoncer son remplacement par Marc Garcia. Fondateur d'Europe 2, ce natif de Bordeaux s'est immédiatement installé dans la ville rose. Il se donne jusqu'à la fin du mois pour rendre plus lisible la grille des programmes. Ensuite, il s'occupera de l'améliorer, en y intégrant des thèmes mal ou peu traités comme les sports, les sciences, par exemple.

## « ROI DU CASTING »

En ce qui concerne les dossiers transversaux, la direction des ressources humaines a travaillé sur le passage à 35 heures et le nouveau patron de la technique, Sylvain Anichini, prépare son calendrier de modernisation. Outre la défini-

tion d'une « stratégie de réseau », permettant d'y voir clair dans la répartition des fréquences, ce dernier réfléchit à de nouveaux produits sur le satellite, comme la création de programmes spécifiques composés par exemple avec les stocks de France-Culture.

En cohérence avec l'organisation mise en place, Jean-Marie Cavada encourage ses directeurs à mener une politique de marques, dont il n'est pas absent. Il vient d'accompagner les orchestres dans leur tournée en Afrique du Sud et sera présent à la soirée du Printemps des poètes, au théâtre de l'Odéon, ainsi qu'au Salon du livre, où six stations du groupe feront des émissions en direct. En matière de communication, le « roi du casting », comme le surnomment certains, s'attribue évidemment un rôle à sa mesure.

Françoise Chivot

## Le groupe Lagardère cède Skyrock à Morgan Grenfell Private Equity

JEAN-LUC LAGARDÈRE, président du groupe qui porte son nom, a fini par tenir la promesse qu'il avait faite à Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), il y a dix-sept mois, au cours d'un déjeuner. La vente de Skyrock devrait enfin se réaliser.

Le groupe Hachette Filipacchi Médias et le fonds d'investissement Morgan Grenfell Private Equity, du groupe Deutsche Bank, ont annoncé, lundi 15 mars, qu'ils étaient parvenus à un accord pour la cession de 87,56 % des actions détenues par Hachette dans Vortex, éditrice de Skyrock. Le montant de la transaction s'élève à 250 millions de francs (38,11 millions d'euros) pour 100 % de la société. De leur côté, Morgan Grenfell et Pierre Bellanger, le fondateur et PDG de Skyrock, ont annoncé qu'ils s'associaient « au sein d'une société qui prendra la dénomination d'Orbus SA et dont le capital sera détenu à 80 % par une société contrôlée par Morgan Grenfell Private Equity et à 20 % par Pierre Bellanger ».

Ce dernier en sera le PDG et assurera la direction des filiales. Orbus fera l'acquisition de 100 % du capital de Vortex.

Cette cession est suspendue à l'accord du CSA. Arnaud Lagardère, nouveau président d'Europe 1 Communication, et Gérard de Roquemaurel, PDG d'Hachette Filipacchi Médias, accompagnés d'un représentant de la banque Lazard, ont présenté le dossier, lundi matin, aux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le CSA doit s'assurer des intentions du nouveau propriétaire quant au respect du format et du fait que ses participations éventuelles dans d'autres médias n'enfreignent pas la législation anti-concentration.

La cession de Skyrock va permettre au groupe Europe 1 de relancer son développement, notamment en étant candidat à de nouvelles fréquences, ce qui était impossible tant que le groupe restait propriétaire de cette station.

F. Ch.

## L'audience de la presse a fléchi en 1998

Une hiérarchie inchangée		
AUDIENCE D'UN NUMÉRO MOYEN EN 1998		
en milliers de lecteurs		
<b>PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE</b>		
1 L'ÉQUIPE	2 522	8 NOUVELLE RÉPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST
2 LE MONDE	2 030	9 LA DÉPÊCHE DU MIDI
3 LE PARISIEN AUJOURD'HUI	1 983	10 L'EST RÉPUBLICAIN
4 LE FIGARO	1 380	11 LA MONTAGNE
5 LIBÉRATION	954	12 LE COURRIER DE L'OUEST (Presse-Océan, Le Maine libre, L'Éclair)
6 LES ÉCHOS	754	13 L'UNION (L'Ardennais, Libération Champagne, L'Est Éclair)
7 FRANCE-SOIR	674	14 MIDI LIBRE
8 LA TRIBUNE	468	15 DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE
9 L'HUMANITÉ	355	16 LE TÉLÉGRAMME
10 LA CROIX	320	17 LE RÉPUBLICAIN LORRAIN
<b>PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE</b>		
1 OUEST-FRANCE	2 259	18 PARIS-NORMANDIE (Havre libre, Le Havre Presse)
2 LE PROGRÈS (Le Journal de Saône-et-Loire, Lyon Matin, Lyon Figaro, Le Bien public- Les Dépêches)	1 364	19 L'ALSACE
3 LA VOIX DU NORD	1 113	20 LE COURRIER PICARD
4 SUD-OUEST	1 089	21 L'INDÉPENDANT
5 LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ (Vaucluse Matin)	899	22 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE
6 NICE-MATIN (Corse Matin, Var Matin)	874	23 LE POPULAIRE DU CENTRE
7 LA PROVENCE	747	

Sources : Ipsos, SPQR, Europan.

périure à la plupart des variations enregistrées, à la hausse ou à la baisse. Le sondage est réalisé par l'Ipsos, pour l'EuroPQN, auprès d'un échantillon de 19 786 personnes, représentatif d'une population de 47 millions de Français, âgés de 15 ans et plus.

La hiérarchie des journaux n'a pas changé malgré la baisse des principaux titres. Elle est la même depuis 1995. L'Équipe reste le quotidien le plus lu, avec 2,5 millions de lecteurs. Sa progression est régulière, depuis 1993. Ouest-France est le premier quotidien régional, avec 2,259 millions de lecteurs. Le Monde est le premier quotidien généraliste, avec 2 millions de lecteurs. Il baisse de 6,7 % par rapport à 1997. Depuis 1993, il oscille entre 2 et 2,2 millions de lecteurs, malgré une progression régulière de sa diffusion. Il est talonné par Le Parisien, qui - avec son édition nationale Aujourd'hui - flirte avec la barre des 2 millions de lecteurs, légèrement en dessous cette année, juste au-dessus en 1997. Libération tourne autour du million de lecteurs depuis plusieurs années, malgré une baisse de 6,7 % en 1998.

## DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : la Société européenne des satellites (SES), opérateur d'Astra**, a annoncé, vendredi 12 mars, une augmentation de 11 % de son bénéfice net en 1998, à 176 millions d'euros. Le chiffre d'affaires est également en hausse de 15 %, à 517 millions d'euros.

■ **NC Numéricable, la filiale câble de Canal Plus, s'est félicitée d'avoir « gagné une deuxième fois contre France Télécom »**. La cour d'appel de Paris a rejeté, lundi 15 mars, le recours de France Télécom contre la décision du Conseil de la concurrence de geler le prix de la redevance payée par NC Numéricable à l'opérateur de télécoms.

■ **Le réseau de télévision américain NBC et le groupe japonais Sony** seraient en pourparlers pour rapprocher leurs activités audiovisuelles, selon le magazine The New Yorker du 15 mars. - (AFP)

■ **PUBLICITÉ : Publicis, deuxième réseau en Europe, poursuit son implantation en Asie**. Le groupe français a acquis 60 % de l'agence sud-coréenne Wellcomm et 60 % de l'agence chinoise Ad-Link.

Toutes ces variations peuvent s'expliquer par la marge d'erreur de l'étude. La situation est plus délicate pour Le Figaro, dont la chute d'audience est jugée significative par le Centre d'étude des supports de publicité (CESP). Le quotidien de la rue du Louvre a baissé de 11 %.

Depuis 1995, Le Figaro est passé de 1,705 à 1,380 million de lecteurs. Des chiffres qui montrent la nécessité de la nouvelle formule du quotidien, que son PDG, Yves de Chaisemartin, a prévue pour septembre. En revanche, à France-Soir, la nouvelle formule semble avoir atténué la chute d'audience, comme celle de la diffusion.

## LA POR PLUS FÉMININE

Le lecteur de la presse quotidienne nationale est plutôt masculin et actif. Six lecteurs de quotidiens nationaux sur 10 habitent en province. Un lecteur sur trois a moins de 35 ans et les deux tiers, moins de 50 ans. La durée moyenne de lecture est de 32 minutes. Les journaux régionaux sont lus plus rapidement : 25 minutes. Leur lectorat est plus âgé : 47,8 % ont plus de 50 ans, mais les moins de 35 ans représentent 26,4 % de leurs lecteurs. La presse régionale est plus féminine que la presse nationale : 48,9 % de lectrices contre 39,2. L'audience de la presse régionale augmente surtout chez les lecteurs les plus urbains.

Le taux de pénétration est très variable d'une région à l'autre. L'Alsace et la Bretagne arrivent en tête avec plus de 60 %. La région parisienne est lanterne rouge avec 18,1 %. Dans seulement cinq régions, plus de la moitié des habitants sont lecteurs des quotidiens régionaux : Lorraine, Limousin, Pays de la Loire, Auvergne, Champagne-Ardenne. On trouve sous la barre des 40 % la Picardie, la Haute-Normandie, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

Enfin, quotidien du septième jour, Le Journal du dimanche fait aussi partie de l'enquête EuroPQN. Face à la concurrence des suppléments dominicaux des journaux de l'Ouest et de L'Équipe, le JDD a cédé du terrain, passant de 1,5 à 1,282 million de lecteurs, une chute jugée significative par le CESP, ce qui justifie la relance du journal du groupe Hachette, entamée le 7 mars (Le Monde du 4 mars).

Alain Salles



## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

● **RHODIA : la filiale chimique de Rhône-Poulenc**, associée à l'autrichien Donau Chemie, a lancé, mardi 16 mars, une contre-offre publique d'achat (OPA) de 455 millions de livres (300 millions d'euros) sur la société britannique Albright Wilson, qui fait l'objet d'une offre de l'américain Albemarle.

● **BOEING : le constructeur aéronautique américain** a annoncé, lundi, la suppression de 6 700 emplois supplémentaires. Le groupe avait annoncé, en octobre 1998, la nécessité de supprimer 48 000 emplois d'ici à la fin de l'an 2000.

● **AEROSPATIALE/MATRA : les syndicats CFTD des deux groupes** ont émis, lundi, un avis négatif sur la fusion, « en raison du manque d'engagements réels, sérieux et tangibles affichés en matière d'emploi » (lire aussi l'entretien avec Alain Richard page 23)

● **DUPONT : pour se renforcer dans les biotechnologies**, le groupe chimiste américain a acquis, lundi, 80 % du semencier Pioneer Hi-Bred, leader mondial du secteur, pour 7,7 milliards de dollars (7,1 milliards d'euros).

## SERVICES

● **TÉLÉPHONIE : Intel, Microsoft, Hewlett-Packard et Nortel** ont annoncé une alliance dans le but de développer des solutions intégrant les technologies de communication « voix et données » pour les entreprises.

● **DUTY FREE : six pays européens ont voté**, lundi, contre la proposition allemande, soutenue par six autres pays, de reporter au 31 décembre 2001 l'interdiction des ventes hors taxes dans les aéroports et les ferries des pays de l'UE. Celle-ci doit intervenir le 1<sup>er</sup> juillet.

● **VEBA : le conglomérat allemand** a vendu, en une seule fois, les 10,2 % qu'il détenait dans Cable & Wireless, pour 1,8 milliard de livres (1,8 milliard d'euros), à la suite de désaccords avec la direction de la société de téléphone britannique. Veba enregistre une plus-value de 1,3 milliard d'euros.

● **AIR FRANCE : FO a perdu sa place de premier syndicat** des personnels au sol d'Air France, au profit de la CGT, le 11 mars, à l'occasion des élections des

délégués du personnel et aux comités d'établissement. Ces élections étaient les premières depuis la fusion, en septembre 1997, d'Air France et de l'ex-Air Inter.

## FINANCE

● **FUJI/SUMITOMO : les deux banques japonaises** ont l'intention de vendre une partie de leur énorme portefeuille de participations. Fuji, dont le portefeuille est estimé autour de 3 200 milliards de yens (24,6 milliards d'euros), veut céder l'équivalent de 200 milliards de yens par an et Sumitomo 100 milliards de yens par an.

● **NOMURA SECURITIES : la plus grande maison de commerce japonaise** a demandé un élargissement de ses crédits auprès de banques japonaises. Selon les rumeurs, Nomura aurait essuyé d'importantes pertes dans l'immobilier.

## RÉSULTATS

● **CRÉDIT SUISSE : le groupe financier helvétique** a réalisé en 1998 un bénéfice net consolidé de 3,1 milliards de francs suisses (1,94 milliard d'euros), contre 397 millions de francs suisses en 1997. La banque d'affaires Credit Suisse First Boston (CSFB) a accusé une perte nette de 221 millions de francs suisses, due principalement à l'effondrement du marché russe.

● **NOVARTIS : le groupe suisse** a réalisé en 1998 un résultat net de 6,064 milliards de francs suisses (3,8 milliards d'euros), en hausse de 16 %, pour un chiffre d'affaires de 31,7 milliards de francs suisses. Novartis estime avoir réalisé 89 % du programme sur trois ans de réduction des coûts lié à la fusion du nouveau groupe.

● **SIDEL : le numéro un mondial des machines à souffler des bouteilles en plastique** a annoncé, lundi, une hausse de 40,4 % de son résultat net de 1998 à 476 millions de francs (72,57 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 5,25 milliards de francs, en progression de 25,7 %

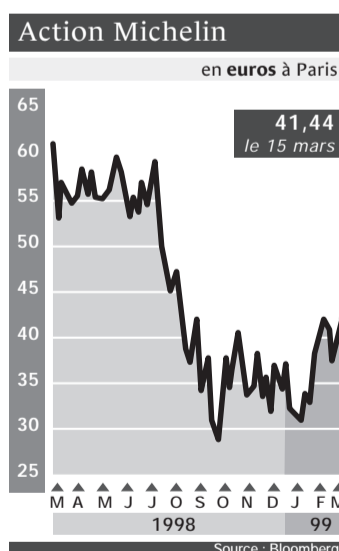
● **VEDIOR : le groupe de travail temporaire et de nettoyage** Vedior a annoncé, mardi, un bénéfice net 1998 en hausse de près de 25 % par rapport à son exercice précédent, à 226 millions de florins (102,7 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 8,9 milliards de florins (4 milliards d'euros), en hausse de 20 %.

## VALEUR DU JOUR

## Baisse des bénéfices de Michelin

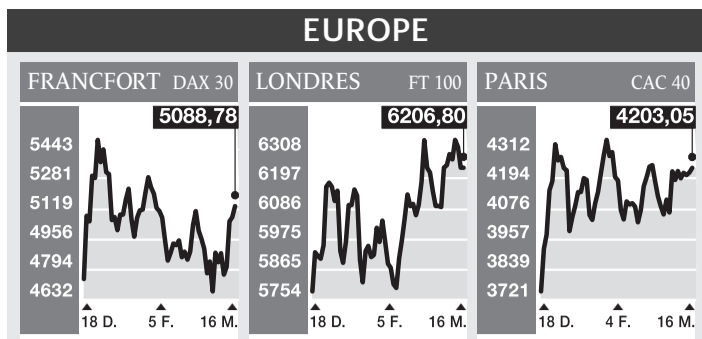
POUR SON CENTENAIRE, Michelin a terminé l'année 1998 moins mal qu'il ne l'avait commencée. Le fabricant de pneumatiques français a malgré tout annoncé, lundi 15 mars, une baisse de 9,5 % de son bénéfice net part du groupe à 536 millions d'euros (3,513 milliards de francs) par rapport à 1997, pour un chiffre d'affaires en progression de 2,8 % à 12,49 milliards d'euros (81,9 milliards de francs). Cette chute est essentiellement due à un mauvais premier semestre, au cours duquel les ventes de Michelin ont été affectées par des problèmes de disponibilité des pneus destinés au marché du remplacement (ventes aux particuliers).

En revanche, les ventes se sont améliorées au second semestre, permettant à la marge d'exploitation de se redresser, rompant ainsi avec trois semestres consécutifs de baisse. Ce retournement autorise le groupe à tabler sur une « amélioration sensible » de son résultat 1999. Michelin, d'une légendaire prudence, s'est même risqué à prévoir une croissance des ventes en volumes de 4 % cette année. La demande devrait rester soutenue en Europe et surtout en Amérique du Nord. L'Asie « semble avoir touché son plus bas et montre des signes de reprise dans certains pays, tandis que l'Amérique du Sud est en récession », a souligné le groupe. Michelin réalise plus de 50 % de ses ventes en Europe, environ 30 % en Amérique du Nord et seule-



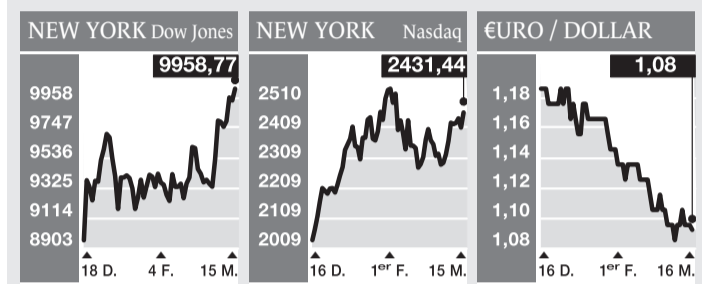
ment 15 % dans les pays émergents. « Il faudrait à terme un gros tiers en Europe, un tiers en Amérique du Nord et un petit tiers dans les pays émergents », a déclaré Eric Bourdais de Charbonnière, le directeur financier. L'Asie est la principale faiblesse de notre couverture géographique et il faudra la combler. » Mais si Michelin poursuit ses discussions avec le Coréen Woosung, un groupe de taille modeste, une alliance de grande envergure – pour faire pièce au rapprochement entre Goodyear et Sumitomo – n'est pas à l'ordre du jour. « Laissez-nous le temps », a plaidé M. Bourdais de Charbonnière. A l'ouverture de la Bourse de Paris, mardi 16 mars, le titre Michelin s'inscrivait en hausse de 3,8 %, à 43 euros.

Stéphane Lauer



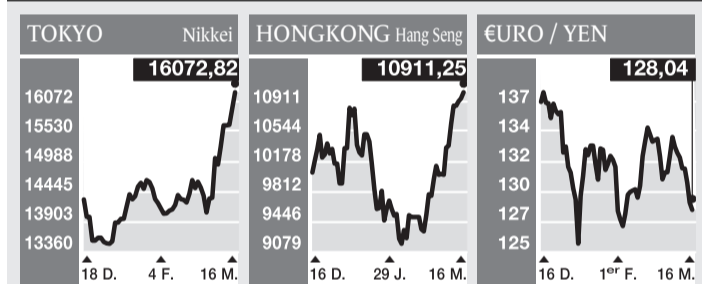
Europe 10h15	Indices sélection	cours 16/03	Var. % 15/03	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3604,05	0,59	7,83
EUROPE	STOXX 50	3586,22	0,59	8,01
EUROPE	EURO STOXX 324	312,14	0,47	4,62
EUROPE	STOXX 653	297,93	0,46	6,71
PARIS	CAC 40	4203,05	0,43	6,60
PARIS	MIDCAC	0,00	....	....
PARIS	SBF 120	2820,63	0,38	6,18
PARIS	SBF 250	0,00	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00	....	....
AMSTERDAM	AEX	538,85	0,71	0,09
BRUXELLES	BEL 20	3362,72	0,57	-4,32
FRANCFORT	DAX 30	5088,78	1,18	1,73
LONDRES	FTSE 100	6206,80	-1,20	5,51
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00	....	....
MILAN	MIIBTEL 30	36946,00	-0,33	5,10
ZURICH	SPI	7278,20	0,52	1,64

## AMÉRIQUES



Amérique 10h15	Indices sélection	cours 15/03	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9958,77	0,83	8,47
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1307,26	0,98	6,35
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2431,44	2,10	10,89
TORONTO	TSE INDEX	6606,00	0,67	1,85
SAO PAULO	BOVESPA	10414,00	8,77	53,51
MEXICO	BOLSA	278,28	1,53	19,70
BUENOS AIRES	MERVAL	417,40	2,31	-2,94
SANTIAGO	IPSA GENERAL	115,34	0,16	49,79
CARACAS	CAPITAL GENERAL	3961,74	-1,52	-17,27

## ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 10h15	Indices sélection	cours 16/03	Var. % 15/03	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	16072,82	1,86	16,11
HONGKONG	HANG SENG	10911,25	0,69	8,58
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	6,95
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	69,50	1,97	7,02
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2992,20	0,09	6,36
BANGKOK	SET	25,90	-2,70	0,86
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3756,97	-0,71	22,96
WELLINGTON	NZSE-40	2182,32	0,72	5,67

## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris progressait de 0,37 %, à 4 200,63 points, lors des premiers échanges mardi 16 mars. Il avait terminé la veille par une hausse de 0,24 %, à 4 185,12 points, dans une séance sans grande tendance.

## FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort a ouvert en baisse de 0,32 %, à 5 027,21 points, mardi 16 mars, corrigeant les gains enregistrés la veille. Lundi, les actions allemandes avaient gagné 0,24 %, à 5 043,23 points, soutenues par l'orientation positive de Wall Street.

## TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a clôturé la séance, mardi, en hausse de 1,9 %, à 16 072,82 points, dépassant ainsi le cap des 16 000 points pour la première fois depuis début août 1998. Le marché a été soutenu non seulement par la clôture, fin mars, de l'année fiscale japonaise, mais aussi par l'espoir d'un redressement de l'économie, conforté par la hausse du yen face au dollar.

## MONNAIES

L'EURO a perdu du terrain, mardi matin, se négociant à 1,0837 contre le dollar et à 127,76 contre le yen, après la démission collective des membres de la Commission européenne dans la nuit de lundi à mardi (lire pages 2 et 3) et face à la bonne tenue du yen.

## NEW YORK

L'INDICE PHARE du marché boursier américain, le Dow Jones, a établi un nouveau record en clôture de séance, lundi 15 mars, progressant de 0,83 % à 9 958,77 points. Ce seuil a été atteint dans un volume d'échanges inférieur à la moyenne de ces derniers mois. 730 millions de titres ont ainsi changé de mains ; 1 529 actions étaient à la hausse et 1 436 à la baisse. En cours de séance, l'indice Dow Jones avait déjà établi un record en séance à 9 970,15 points, se situant donc à moins de 30 points du seuil psychologique des 10 000 points.

L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq s'est également affiché en hausse, lundi, de 2,10 % à 2 431,44 points, tandis que le Standard and Poor's 500 a franchi un nouveau plus haut en clôture, grimpant de 0,98 % à 1 307,26 points.

L'optimisme de la Bourse de New York, lundi, s'expliquait avant tout par les différentes annonces de fusions et acquisitions des sociétés américaines : d'une part, le rapprochement de Bank Boston et Fleet Financial pour un montant de 16 milliards de dollars, qui a créé la huitième banque américaine, et, d'autre part, celui de la firme de biogénétique Pioneer Hi-Bred avec DuPont de Nemours. L'indice Dow Jones a également été dopé par la hausse de 6,43 % de l'action UAL, société-mère d'United Airlines, dont la progression des résultats pour 1999 devrait dépasser de 20 % les anticipations des analystes.

## ÉCONOMIE

## L'économie japonaise a cessé de se détériorer

LES AUTORITÉS JAPONAISES ont estimé, mardi 16 mars, que l'économie de l'Archipel avait interrompu sa glissade, grâce à l'impact des plans de relance gouvernementaux adoptés en 1998. La deuxième économie mondiale « a cessé récemment de se détériorer », selon la Banque du Japon, et « est en train de repartir progressivement après avoir touché le fond », selon l'Agence de planification économique (EPA). Cette analyse convergente est contenue dans les rapports mensuels des deux institutions, publiés mardi à Tokyo. « L'économie est toujours dans une situation très difficile, la demande privée stagne encore, mais elle se redresse progressivement, soutenue par les mesures du gouvernement », souligne l'EPA. Le gouvernement se garde pourtant d'un trop grand optimisme, à la lumière des récents chiffres du produit intérieur brut, qui a encore reculé de 0,8 % au 4<sup>e</sup> trimestre par rapport au trimestre précédent.

Le ministère japonais du commerce international et de l'industrie (MITI) a revu, mardi 16 mars, à seulement +0,4 % la hausse de la production industrielle nipponne pour le mois de janvier. En février, le MITI tablait encore sur une progression de 0,8 %. La révision en baisse s'explique par l'activité moins soutenue que prévu de certains métiers agroalimentaires, a expliqué le MITI. Ce dernier estime toujours que la production industrielle connaît une phase de consolidation à bas niveau.

La masse monétaire japonaise a continué à décélérer en février, avec une progression de 3,5 %, contre +3,6 % en janvier, a annoncé mardi la Banque du Japon. Ces statistiques montrent que l'économie nipponne continue à fonctionner comme une véritable « trappe à liquidités » : le rythme d'expansion de la masse monétaire décroît régulièrement depuis son pic de novembre 1998 (+4,4 %).

Le ministre espagnol des finances, Rodrigo Rato, a indiqué que la Commission européenne tablait désormais sur une croissance « autour de 2 % » pour la zone euro en 1999. Dans ses prévisions d'automne, la Commission avait prévu une croissance de 2,6 % pour les onze pays de la zone. Selon le ministre espagnol, ce ralentissement serait dû en priorité au recul des exportations lié à la crise du commerce mondial.

Les ministres des Finances de Quinze (Ecofin) ont souhaité que l'Allemagne se montre plus ambi-

teuse sur la réduction de ses déficits en 2002, après l'examen de son programme budgétaire pluriannuel 1999-2002, lundi à Bruxelles. Le Conseil demande également à l'Allemagne de prendre des mesures « pour éviter que la dette publique ne reparte à la hausse » et demande au gouvernement d'accorder « davantage d'attention à l'investissement public » sans compromettre les objectifs du programme.

L'Ecofin a approuvé le programme de stabilité budgétaire français, qui prévoit de réduire le déficit public entre 0,8 et 1,2 % du produit intérieur brut en 2002, sur la base d'une croissance de 2,5 à 3 % par an.

FRANCE : l'économie devrait connaître au deuxième semestre 1999 une reprise « assez sensible », a estimé, lundi à Bruxelles, le ministre français des finances Dominique Strauss-Kahn. « Le deuxième semestre sera un semestre de reprise assez sensible et la France retrouvera en glissement la pente qui est la sienne entre 2,5 à 3 % et qu'on aurait dû avoir sur toute l'année s'il n'y avait pas eu les événements internationaux », a déclaré le ministre durant la réunion de l'Ecofin.

CHINE : le Parlement a réclaté l'examen rapide d'une loi contre les monopoles afin de favoriser la croissance économique du pays, a rapporté, mardi 16 mars, le quotidien officiel China Daily. Selon un député, cette loi ainsi que celle sur la concurrence déloyale deviendraient les deux piliers d'un cadre législatif complet sur la concurrence de marché.

POLOGNE : le président polonais Aleksander Kwasniewski a déclaré, mardi, que son pays pensait être en mesure d'adhérer à l'Union européenne d'ici à la fin de 2002, soit plus rapidement que prévu (2005). Selon M. Kwasniewski, son pays pourrait remplir les critères pour participer à l'euro entre 2006 et 2008.

FMI : le directeur général du FMI, Stanley Fischer, a plaidé pour une plus grande stabilité des changes entre les grandes monnaies, lundi 15 mars, devant la commission trilatérale rassemblant les responsables économiques japonais, européens et américains. « Il n'est pas évident que des pays en développement puissent supporter cela. » Pour sa part, James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, a plaidé pour « davantage de responsabilité sociale de la part du secteur privé » par rapport aux pays émergents où ils investissent.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

## Cours de change croisés

16/03 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	.....	0,84868	1,08675	0,16567	1,62030	0,68004
YEN	117,83000	.....	128,04000	19,52500	190,84000	80,14500
EURO	0,92017	0,78101	.....	0,15245	1,49110	0,62535
FRANC	6,03595	5,12345	6,55957	.....	9,78325	4,10600
LIVRE	0,61717	0,52410	0,67060	0,10220	.....	0,41970
FRANC SUISSE	1,47050	1,24800	1,59795	0,24350	2,38265	.....

## Taux d'intérêt (%)

Taux 15/03	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,87	2,91	4,12	5,03
ALLEMAGNE	2,94	3,12	4,01	5,01
GDE-BRETAG.	5,12	5,09	4,66	4,55
ITALIE	.....	3,02	4,27	5,25
JAPON	0,08	0,07	1,81	.....
ÉTATS-UNIS	4,97	4,60	5,16	5,53
SUISSE	0,56	1,17	2,37	3,84
PAYS-BAS	2,90	3	3,89	5,04

## Matières premières

En dollars	Cours 15/03	Var. % veille
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1378,5	-0,18
ALUMINIUM 3 MOIS	1168	-0,17
PLOMB 3 MOIS	496,5	-0,50
ETAIN 3 MOIS	5280	0,19
ZINC 3 MOIS	1038,5	-0,24
NICKEL 3 MOIS	5243	0,25
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	5,18	-2,36
PLATINE A TERME	78887,49	-2,62
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	283,5	-0,47
MAÏS (CHICAGO)	213	-0,35
SOJA TOURTEAU (CHG.)	128,6	.....
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	1194	-1,32
CAFÉ (LONDRES)	1692	.....
SUCRE BLANC (PARIS)	233	.....

## Matif

Cours 10h15	Volume 16/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	.....	.....	.....
MARS 99	.....	.....	.....
Euribor 3 mois	.....	.....	.....
MARS 99	.....	.....	.....

## Pétrole

En dollars	Cours 15/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	12,56	.....
WTI (NEW YORK)	14,5	0,35
LIGHT SWEET CRUDE	14,48	-0,10

## Or

En euros	Cours 15/03	Var. % 12/03
OR FIN KILO BARRE	8540	-1,04



# VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Argentaria** a terminé en hausse de 2,4 %, à 22,57 euros, lundi 15 mars, après que le président de la quatrième banque espagnole s'est déclaré ouvert à toute possibilité de rapprochement. Les investisseurs considérant **Banco Bilbao Vizcaya** comme un candidat possible à un rapprochement avec Argentaria, l'action de la seconde banque du pays s'est également appréciée de 2,4 %, à 13,93 euros.

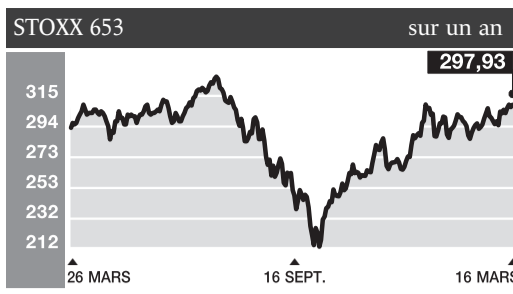
● Le titre **Cable & Wireless** a chuté de 9,6 %, à 750,5 euros, lundi, atteignant un plus bas niveau à 744,5 euros en cours de séance, après que le groupe allemand Veiba eut annoncé avoir cédé sa participation de 10,2 % dans la seconde compa-

gnie de téléphone britannique.

● L'action **Kuoni Reisen** s'est adjugé une hausse de 0,9 %, à 5 500 francs suisses, lundi. La société suisse vient de finaliser son rapprochement avec Final Choice Holidays, le troisième tour-opérateur britannique.

● La valeur **Repsol** a cédé 0,1 %, lundi, à 49,10 euros après que la première compagnie pétrolière espagnole s'est déclarée intéressée par Petrobras, le numéro un du secteur pétrolier au Brésil.

● Le titre **BASF** a progressé, lundi, de 3,67 %, à 33,9 euros, alors que la société allemande a affiché son intérêt pour la reprise de l'activité chimie du britannique Zeneca.



BENETTON GROUP	IT	1,58	+0,64
BERKELEY GROUP	GB	9,26	....
BRITISH AIRWAYS	GB	6,59	+1,60
BRYANT GROUP PL	GB	1,94	+0,77
CHARGEURS RM	FR	45,1	....
CLUB MED./RM	FR	87,9	+0,11
COATS VIVELLA	GB	0,56	-2,56
COMPASS GRP	GB	10,39	-0,14
COURTAULDS TEXT	GB	2,26	....
DL.LUFFTHANSA N	DE	20,25	+3,26
ELECTROLUX -B-	SE	16,16	....
EMI GROUP	GB	6,07	-0,97
EURO DISNEY/RM	FR	1,27	-1,55
FINNAIR	FI	5	+1,63
G WIMPEY PLC	GB	2,15	....
GRANADA GROUP P	FR	19,11	-0,08
HERMES INTL	FR	66,5	-0,89
HPI	IT	0,62	....
HUNTER DOUGLAS	NL	26,5	+1,92
KLM	NL	26,3	-0,94
LADBROKE GRP	GB	4,54	-0,97
MOULINEX/RM	FR	10,85	+0,93
NCL HDGC	NO	2,05	....
PATHE/RM	FR	237	+0,64
PENTLAND GRP	GB	1,56	....
PERSIMMON PLC	GB	3,52	....
RANK GROUP	GB	3,61	-2,41
SAIRGROUP N	CH	193,94	+0,49
SAS DANMARK A/S	DK	8,48	....
SEB/RM	FR	60,5	+0,33
THE SWATCH GRP	CH	607,12	+0,32
THE SWATCH GRP	CH	129,92	-0,56
WILLIAM BAIRD	GB	1,90	....
WILLIAM BOWDEN	GB	9,97	....
WOLFGANG AG	AT	44,2	-0,11
WWWWW UK UNITS	GB	0,67	....
► DJ E STOXX CYC GO P		156,54	+0,89

VALLEHERMOSO	ES	10,74	-0,46
WOOLWICH PLC	GB	5,62	-0,79
► DJ E STOXX FINS P		256,84	+0,43

## ALIMENTATION ET BOISSON

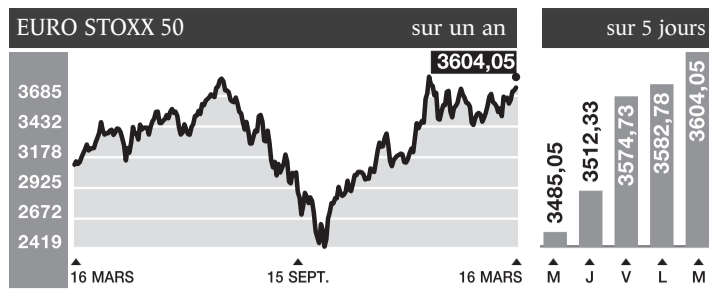
ALLIED DOMECQ	GB	7,42	-0,40
ASSOCIATE BRIT	GB	6,48	....
BASS	GB	13,76	+0,65
BBAG OE BRAU-BE	AT	43,65	....
BONGRAIN/RM	FR	350	+0,84
BRAU-UNION	AT	48,25	-0,06
CADBURY SCHWEP	GB	13,47	+0,67
CARLSBERG -B-	DK	40,38	....
CARLSBERG AS -A	DK	39,69	+1,03
CHR. HANSEN HLD	DK	92,16	....
CULTOR -I-	FI	17,3	....
DANISCO	DK	39,69	-1,34
DANONE/RM	FR	231,5	+1,98
DELTA DAIRY	GR	17,70	....
DIAGEO	GB	10,27	+0,87
ELAIS OLEAGINOU	GR	23,15	....
ERID.BEGH.SAY /	FR	125	+0,89
GREENCORE GROUP	GB	3,75	....
HEINEKEN	NL	46,25	+2,66
HELLENIC BOTTL	GR	28,90	....
HELLENIC SUGAR	GR	9,40	....
HUHTAMAEMI I VZ	FI	31,2	+0,65
KERRY GRP-A	GB	11,83	....
MONTEDEISON	IT	0,96	+2,13
NESTLE N	CH	1705,81	+0,26
PARMALAT	IT	1,36	....
PERNOD RICARD /	FR	54	+0,19
RAISIO GRP K	FI	7,1	+2,90
RAISIO GRP V	FI	6,95	+2,06
RIEBER & SON -B	NO	5,51	....
TATE & LYLE	GB	5,92	+1,01
UNICER R	PT	20,25	....
UNIGATE PLC	GB	6,13	....
UNILEVER	NL	69,4	+3,43
UNILEVER	GB	8,83	+0,68
► DJ E STOXX F & BV P		235,89	+1,10

## PHARMACIE

ASTRA -A-	SE	17,74	....
ASTRA -B-	SE	17,74	....
ELAN CORP	GB	80	....
GLAXO WELLCOME	GB	29,16	+0,92
NOVARTIS N	CH	1623,99	+0,66
NOVO NORDISK B	DK	94,12	+1,38
ORION A	FI	20,35	....
ORION B	FI	19,8	+0,25
RHONE POU-L/RM	FR	41,18	+0,44
ROCHE HOLDING	CH	16424,11	-0,02
ROCHE HOLDING G	CH	11305,43	+0,28
GENOFI/RM	FR	164,5	+0,67
SCHERING AG	DE	112,75	+1,67
SMITHKLINE BEEC	GB	12,82	+1,65

## BIENS D'EQUIPEMENT

ABB AB -A-	SE	11,26	....
ABB AB -B-	SE	11,26	....
ABB BADEN	CH	1189,88	+0,53
ADECCO CHERSEX	CH	471,58	+2,03
ALSTOM	FR	24,05	-1,03
ALUSUISSE LON G	CH	1068,08	+0,59
ASSOC BR PORTS	GB	4,24	....
ATLAS COPCO -A-	SE	22,24	....
ATLAS COPCO -B-	SE	21,96	....



SIDEL/RM	FR	72	+2,86
BTR SIEBE	GB	4,29	-0,34
SITA/RM	FR	209,7	+0,24
SKF -A-	SE	12,95	....
SKF -B-	SE	13,40	....
SOPHUS BEREND -	DK	27,04	....
SOPHUS BERENDS	DK	26,24	-0,91
STORK NV	NL	18	+1,12
SULZER FRAT.SAI	CH	599	+4,81
SVEDALA	SE	15,49	....
SVENDBORG -A-	DK	7938,11	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,97	+2,40
TOMRA SYSTEMS	NO	34,01	....
ULSTEIN HOLDING	NO	20,76	....
UNITOR	NO	8,21	....
VA TECHNOLOGIE	AT	72,48	+0,58
VALMET	FI	9,6	+1,05
► DJ E STOXX IND GO P		317,04	+0,59

## ASSURANCES

AGF/RM	FR	50,1	-0,60
ALLEANZA ASS	IT	11,05	....
ALLIANZ AG	DE	310	+2,38
ALLIED ZURICH	GB	12,92	-0,57
ASPIS PRONIA GE	GR	14,69	....
AXA/RM	FR	123,7	+1,06
CGU	GB	14,35	-0,10
CORP.MAPFRE REG	ES	19,88	+1,33
ERGO VERSICHERU	DE	126	-0,40
ETHNICKI GEN INS	GR	45,12	....
FONDIARIA ASS	IT	4,72	+0,43
FORSIKRING CODA	DK	102,93	....
FORTIS AMEV NV	NL	74,7	....
GENERALI ASS	IT	36,65	-0,27
GENERALI HLD VI	AT	204	....
INA	IT	2,62	+0,38
IRISH LIFE	GB	8,65	....
LEGAL & GENERAL	GB	11,43	+0,26
MUENCH RUECKVER	DE	209,5	+1,85
NORWICH UNION	GB	6,60	+0,23
POHOJLA GRP-B	FI	54	....
PRUDENTIAL CORP	GB	11,43	+1,85
RAS	IT	10,2	+2
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,76	-0,17
SAMPO -A-	FI	30,39	+0,30
SWISS RE N	CH	2096,81	+0,06
SEGUROS MUNDIAL	PT	26,95	....
SKANDIA FOERSAE	SE	15,94	....
STOREBRAND	NO	6,86	....
SWISS LIFE BR	CH	588,38	-0,21
TOPDANMARK AS	DK	164,82	....
TRYG-BALTICA	DK	24,42	....
ZURICH ALLIED N	CH	611,49	+0,41
► DJ E STOXX INSU P		359,4	+0,93

## MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	8,34	+0,36
CANAL PLUS/RM	FR	253,5	-1,17
CARLTON COMMUNI	GB	9,14	-0,16
ELSEVIER	NL	13	+1,56
HAVAS ADVERTISI	FR	175,2	....
INDEPENDENT NEW	IR	3,9	+2,50
LAGARDERE SCA N	FR	33	+1,23
MEDIASET	IT	8,69	+0,46
PEARSON	GB	19,14	+0,08
REED INTERNATIO	GB	7,92	+2,30
REUTERS GROUP	GB	13,95	+1,08
SCHIBSTED	NO	10,91	-0,53
TF1	FR	160	+0,76
UNITED NEWS & M	GB	8,80	-1
WOLTERS KLUWER	NL	174,9	+0,81
WPP GROUP	GB	7,76	-0,38
► DJ E STOXX MEDIA P		312,63	+0,47

## BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL	35,45	+0,28
ASDA GROUP PLC	GB	2,14	-1,37
ATHENS MEDICAL	GR	19,76	....
AUSTRIA TABAK A	AT	67	-0,62
BEIERSDORF AG	DE	66,5	+0,76
BIC/RM	FR	45,25	+0,56
BRIT AMER TOBAC	GB	7,91	+1,33
CASINO GP/RM	FR	82,8	+0,79
CFR UNITS -A-	CH	1439,73	+1,41
CPT MODERNES/R	FR	513	....
DELHAIZE	BE	87,45	+1,10
ESSILOR INTL/R	FR	304	+1,33
ETS COLRUYT	BE	680	+0,82
FYFFES	BE	2,12	-5,92
GIB	BE	36,1	+0,28
GOODY'S	GR	26,76	....
IMPERIAL TOBACC	GB	9,82	+2,48
KESKO OY	FI	14,31	+1,13
L'OREAL/RM	FR	583,5	+0,69
MODELO CONTINEN	PT	18,49	....
PAPASTRATOS CIG	GR	14,93	....
PROMODES/RM	FR	560	+0,45
RECKITT & COLMA	GB	10,95	+0,68
SAFWAY	GB	3,71	....
SAINSBURY J. PL	GB	5,19	....
SEITA/RM	FR	60,5	....
SMITH & NEPHEW	GB	2,57	-2,26
STAGECOACH HLDG	GB	3,53	-0,83
TABACALERA REG	ES	20,33	+1,09
TAMRO	FI	3,85	....
TESCO PLC	GB	2,40	-1,22
TNT POST GROEP	NL	29,45	+0,68
► DJ E STOXX N CY G P		485,84	+0,36

## COMMERCE DISTRIBUTION

ARCADIA GRP	GB	3	....
BOOTS CO PLC	GB	13,46	+1,57
CARREFOUR/RM	FR	655	-0,98
CASTO.DUBOIS/R	FR	192	+3,23
CENTROS COMER P	ES	20,25	+0,90
CONTINENTE	ES	27,83	+0,29
DIXONS GROUP PL	GB	19,26	-0,46
GEHE AG	DE	46	....
GREAT UNIV STOR	GB	11,69	+0,90
GUILBERT/RM	FR	135	-0,74
HENNES & MAURIT	SE	68,71	....
JERONIMO MARTIN	PT	33,03	....
KARSTADT AG	DE	347	-0,86
KINGFISHER	GB	12,21	+1,73
MARKS & SPENCER	GB	5,83	+2,08
METRO	DE	64,8	+1,25
NEXT PLC	GB	10,36	-7,18
PINAULT PRINT/	FR	155,5	-0,32
RINASCENTE	IT	7,1	+2,01
STOCKMANN A	FI	20,7	+2,48
VALORA HLDG N	CH	206,43	+0,30
W.H SMITH GRP	GB	8,92	+0,17
WOLSELEY PLC	GB	7,23	+3,62
► DJ E STOXX RETL P		348,83	+0,34

## HAUTE TECHNOLOGIE

ALCATEL/RM	FR	119,9	+0,25
ALTEC SA REG.	GR	31,67	....
ASK PROXIMA	NO	6,04	....
BAAN COMPANY	NL	6,3	-1,56
BARCO	BE	175	+0,57
BOWTHORPE	GB	7,09	....
BRITISH AEROSPA	GB	6,05	+0,49
BRITISH BIOTECH	GB	0,28	+5,56
CAP GEMINI/RM	FR	150	....
COLOPLAST B	DK	95,53	+0,42
DASSAULT SYST./	FR	35,1	-1,40
ERICSSON A	SE	24,44	....
FINEMECCANICA	IT	0,98	....
FREINUS MED C	DE	58	....

GAMBRO -A-	SE	8,33	....
GAMBRO -B-	SE	8,45	....
GETRONICS	NL	36	-2,04
GN GREAT NORDIC	DK	27,58	-0,49
INSTRUMENTARIUM	FI	29,43	....
INTRACOM N	GR	62,82	....
KON. PHILIPS EL	NL	68,55	+1,41
MERKANTILDATA	NO	9,26	+0,64
MISYS	GB	9,94	+1,21
NERA ASA	NO	1,93	+1,85
NETCOM ASA	NO	27,68	....
NOKIA -A-	FI	133,9	+1,98
NOKIA -K-	FI	134	+2,37
NYCOMED AMERSHA	GB	7,33	+0,82
OCE	NL	24,3	+0,41
OLIVETTI	IT	2,93	+0,34
RACAL ELECT CON	GB	6,44	....
RADIOMETER -B-	DK	43,73	....
ROLLS ROYCE	GB	4,10	....
SAGEM	FR	525	+3,96
SAP AG	DE	265	+1,92
SAP VZ	DE	290	+0,35
SEMA GROUP	GB	9,94	+3,08
SIEMENS AG	DE	59,9	+1,78
SIRTI	IT	5,45	-1,27
SMITHS IND PLC	GB	15,98	+0,37
STMICROELEC SIC	FR	84	+1,20
TANDBERG DATA A	NO	3,52	....
THOMSON CSF/RM	FR	28,78	+0,35
WILLIAM DEMANT	DK	53,82	-1,23
ZODIAC/RM	FR	182	+1
► DJ E STOXX TECH P		377,46	+1,29

## SERVICES COLLECTIFS

ANGLIAN WATER	GB	10,68	+0,98
BRITISH ENERGY	GB	8,41	+2,16
CENTRICA	IT	1,71	+1,77
EDISON	IT	8,92	+0,88
ELECTRABEL	BE	354	+0,85
ELECTRIC PORTUG	PT	18,82	....



VALEURS FRANÇAISES

Le titre Rhodia a gagné 0,58 %, mardi 16 mars au matin. Rhodia et Donau Chemie ont lancé une contre-offre sur Albright & Wilson, à 145 pence par action. Rhodia précise qu'il garantira la dette, principal moyen de financement de l'acquisition. L'action Michelin a débuté la séance du mardi 16 mars sur une hausse de 3,01 %. Le groupe a publié un résultat net 1998 en baisse de 9,5 %, à 536 millions d'euros. Toutefois, la marge d'exploitation a augmenté à son second semestre passant de 8,2 % à 9 %. Le titre Sidel a gagné 3,57 % lors des premières transactions du mardi 16 mars. Le marché a ainsi réagi à la publication d'une hausse de 40,4 % de son résultat net 1998, à 72,3 millions d'euros. L'action Total a progressé de 0,18 %, mardi 16 mars au matin, alors que la Commission européenne sur la concurrence a repoussé de deux semaines son approbation de la fusion entre Total et Petrofina. La commission demande aux deux groupes de revoir leur position dans le stockage de produits pétroliers. L'action Galeries Lafayette a grimpé de 2,24 %, dans les premières transactions du mardi 16 mars. Le groupe devrait accélérer ses investissements, augmenter la rentabilité des capitaux propres et proposer la division du nominal de ses titres afin d'augmenter la liquidité du marché.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 16 MARS Cours relevés à 10h 15 Liquidation : 24 mars

Table of French stock market data including columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ♦ cours précédent. DERNIÈRE COLONNE RM (1): Lundi daté mardi; % variation 31/12; Mardi daté mercredi: montant du coupon en euros; % variation daté jeudi: paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi: compensation; Vendredi daté samedi: nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 15 MARS Une sélection. Cours relevés à 17h 35

Table of new market data including columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

SECOND MARCHÉ

MARDI 16 MARS Une sélection. Cours relevés à 10h 15

Table of second market data including columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 15 mars

Table of SICAV and FCP data including columns for fund names, unit values, and dates.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data (continued) including columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Logos and information for Banque Populaire Asset Management and CDC Asset Management.

Logos and information for Caisse d'Épargne and Crédit Agricole.

Logos and information for CFC Paris and CFC Lyon.

Logos and information for SG Asset Management and La Poste.

LÉGENDE \* Hors frais. \*\* A titre indicatif.





### L'appel de la forêt

Polyester froissé et veiné comme une écorce d'arbre chez Issey Miyake, faux pelage de loup chez Xuly Bet, palette de vert décliné à l'infini : pour l'automne-hiver 2000, les tissus ont répondu à l'appel de la forêt et se réapproprient la nature de façon artificielle. Le Salon européen des tisseurs Première Vision, qui a accueilli 39 340 visiteurs au Parc des expositions de Villepinte, du jeudi 11 au dimanche 14 mars, confirme la tendance sur l'été 2000. Au-delà des traditionnels imprimés fleuris, l'herbier est revisité avec « des mélanges de fleurs et de feuilles marécageuses indistinctes », « des superpositions hybrides évoquant des galets ou des strates archéologiques » ou des enductions « traces de limace », selon les cahiers de tendance. Fournisseur des couturiers et des créateurs de mode, l'Italien Orsini enchâsse même des feuilles dans une mousseline de coton. Les brodeurs traditionnels se convertissent à cette nature high-tech, comme Hurel et sa soie viscosée appliquée de silicone, qui évoque une eau de source. Le retour au chic rustique encourage aussi les mailles au tricotage arachnéen et les laines floquées comme un tapis de mousse.



**Bouillons de renard et d'organdi barbe-à-papa, pour la collection rose de Jeremy Scott, présentée à L'Elysée-Montmartre.**

●  
**Photographies de Hien Lam Duc/VU**



PRÊT-À-PORTER HIVER 1999

## Paris entre paillettes et malaise

De peaux de bête en cuir glacé, la mode parisienne a revêtu sa tenue de survie pour les derniers frimas du siècle, dans une bataille entre chic sauvage et lignes vives

**ENTRE DÉCOUPAGES** graphiques en noir et blanc, appels de la forêt et rêves mondialistes magnifiés par Jean Paul Gaultier, les défilés de l'hiver 1999-2000, organisés à Paris entre le 8 et le 15 mars, laissent derrière eux une sensation mélangée de beauté, d'énergie et de malaise. Sur fond de noirceurs néo-punks, la capitale du luxe semble avoir du mal à vendre la mode comme un des plaisirs de la vie.

Cuirs glacés et peaux de bête, photographes en eau hurlant comme des loups, bottes de sept lieues de Christian Louboutin et escarpins en vipère d'Alain Tondowski : dans une tension extrême liée à un calendrier « peau de chagrin » surchargé – plus de 140 défilés organisés entre le 8 et le 15 mars, sans compter les présentations en *show-rooms* –, l'hiver 1999-2000 a déboulé dans un ouragan.

En prévision des derniers frimas du siècle, la capitale a donné l'impression d'avoir revêtu sa tenue de survie, digne d'une jungle peuplée de braconniers, de chèvres griffées et de lapins teints, traquant la nouveauté comme une proie. « Nouveauté » justifiant bien des impostures, liée à une confusion entre le « stylisme » (choix du mannequin, maquilleur, coiffeur, mélanges de vêtements) et le vêtement lui-même. Liée également au tissu, à la coupe, à la mise au point... Les véritables critères de la mode qui ont valu à Junyo Watanabé, ou à Rei Kawakubo les ovations les plus sincères.

Face à une très belle saison milanaise sortie de son étai minimaliste, pour entrer dans une danse de couleurs, l'enthousiasme est là, magnifié par le travail sur une marque, à l'identité reconceptualisée par Michael Kors chez Céline, Alber Elbaz chez Yves Saint Laurent, ou Martin Margiela chez Hermès qui apportent avec sérénité un nouveau souffle au prêt-à-porter de luxe français : de tissus double face réversibles en soies imperméables, une manière de concilier le confort inspiré du sport et le sens de la construction, au nom d'un certain idéal pragmatique de l'allure.

Alors que Li Edelkoort, prêtresse des tendances, annonce pour l'hiver 2000-2001, l'avènement d'un



design « autiste », avec des panoplies « technologiques à l'extérieur, douces et humaines à l'intérieur », la mobilité, la protection justifient des panoplies transformables, à partir de recherches inspirées de l'*outdoor* : doudounes-édredon en duvet de plumes chez Martin Margiela et Jean Paul Gaultier – qui les double d'un charme de mousseline ou de dentelle chair... –, coupent en coton waterproof APC, vestes à manches amovibles de Christophe Lemaire.

### ROSE CHIPOLATA

Après la folie du Nylon, un intérêt se fait à nouveau sentir pour les matières naturelles, dans une profusion de gros tricotés faits main, de tissus mis en relief. C'est ce nouvel âge techno-artisanal, qu'exalte Comme des Garçons, ou

**A gauche : jupe de plumes de faisán, façon tweed, par Michael Kors (Céline).**

**Au centre : biais et spirales de drapés par Rei Kawakubo (Comme des Garçons).**

**A droite : lignes précises et ajustées d'un tailleur noir de Thierry Mugler.**

**Rustique chic : robe et gilet en peau de bête, de la Coréenne Lee Young Hee.**

Junyo Watanabé avec ses vestes couture qui se mettent aisément en boule pour former un sac-globe cerclé de métal.

Pourtant le malaise s'installe avec des premiers pas difficiles : beige grès et rose chipolata, cynisme néo-70 chez Guy Laroche, ratage fardé de prétention chez Balmain, pochettes-surprises dorées chez Nina Ricci pour un hommage à Promod. Des marques semblent désertifiées par des exercices de style, qui les cloîtent dans un rapport très narcissique à « l'image ». Le manque d'enjeux fait qu'on assiste à Paris à des scènes démentes : une acheteuse de Bloomingdale refoulée chez Ricci, des Chinois en perdition dans la foule hostile, des bureaux de presse débordés par les crises de nerfs, avec des services d'ordre de concert rock qui confondent fan-club et acheteurs.

Alors qu'il est question qu'Alexander McQueen et Hussein Chalayan désertent les défilés de Londres pour New York, et que Jean Paul Gaultier subit le choc d'une grève surprise des photo-







## Jean-Paul Gaultier : défilé brillant, mais sans images



ture ont déjà doublé sur la saison d'été. Ces images de défilés, publiées six mois avant la vente des modèles en boutique, représentent 20 % des 1 500 parutions saisonnières du créateur français. « *Le jeu est faussé. Dans les défilés, il y a de plus en plus de photographes indépendants qui revendent partout leurs photos et moins de photographes de magazines. A terme, on pourrait réclamer des droits et transformer les défilés en spectacle payant* », ajoute Donald Potard.

**AVEC UN BUDGET** de 1,7 million de francs, dont 30 % consacrés à la « cabine » de 45 mannequins, le défilé de Jean-Paul Gaultier n'a été suivi que par 1 photographe et 2 équipes de télévision, vendredi 13 mars (on en attendait respectivement 85 et 40 !). « *Nous ne dépensons que 3 millions de francs par an en publicité. L'absence de couverture rédactionnelle est d'autant plus pénalisant pour une maison de notre dimension* », explique Donald Potard, président de Jean-Paul Gaultier, qui a réalisé 500 millions de francs de chiffre d'affaires en 1998, en dehors de l'activité parfum, et dont les ventes de haute cou-

ture ont déjà doublé sur la saison d'été.

Devant les réticences des industriels français, le plus parisien des couturiers a confié une grande part de sa production aux usines italiennes Fuzzi et Aeffe - qui fabriquent notamment pour Narciso Rodriguez, Alberta Ferretti, Moschino -, et il présente depuis deux ans ses collections de prêt-à-porter masculin à Milan. Pour accueillir son dernier défilé haute couture en janvier 1999, Jean-Paul Gaultier avait d'ailleurs choisi l'ambassade d'Italie à Paris.

Anne-Laure Quilleriet

graphes, la citadelle se fissurerait-elle ? La réalité industrielle ou commerciale semble toujours éclipsée au profit du « défilé », sans qu'une véritable remise en question d'une situation de monopole médiatique datant du début des années 80 ne semble envisagée.

Deux milliers de journalistes et photographes du monde entier se sont donc livrés au rituel carnassier de saison. Les voici témoins d'une nouvelle bataille entre chic sauvage-rustico-poilu-crêpu et lignes vives, blanc Prozac et noir krach, accessoires de colliers de chien et de talons-lame.

Peau d'Ane contre les maîtresses du « raider » : la guerre du feu est déclarée, à l'image d'un ordre du monde fin de siècle où s'opposent sans concession libéralisme effréné et utopies communautaires. Si c'est à Milan que les plus beaux portraits de tueuses à radar anti-OPA ont été ciselés par Tom Ford chez Gucci - entre bottes d'anaconda parme et velours rouge Borgia -, Paris radicalise la tendance jusqu'à la noirceur. Cotton ou papier immaculé revoilé de tulle chez Jean Colonna, subtiles lacérations punk-couture chez Martine Sitbon dans un jeu d'aiguilles rompues et de fragments imprimés.

Sur un échiquier existentiel, le noir surligné de blanc détermine, sous l'influence des Néerlandais Viktor and Rolf, et des interminables minutes d'attente. En face, l'autre école retrouve les ronces d'un Larzac mondialisé par Kenzo et érotisé par Emanuel Ungaro dans une célébration psychédé-



**Jean-Paul Gaultier : fourrures, paillettes et trompe-l'œil photographiés dans la maison mère du faubourg Saint-Antoine.**

**Caresse de maille et de plumes par Sonia Rykiel, dans un hommage aux nuits parisiennes.**

co-folklo du mouton retourné, de l'agneau de Mongolie permanenté et brodé, glissant sur la peau de pétroleuses rondement décollées.

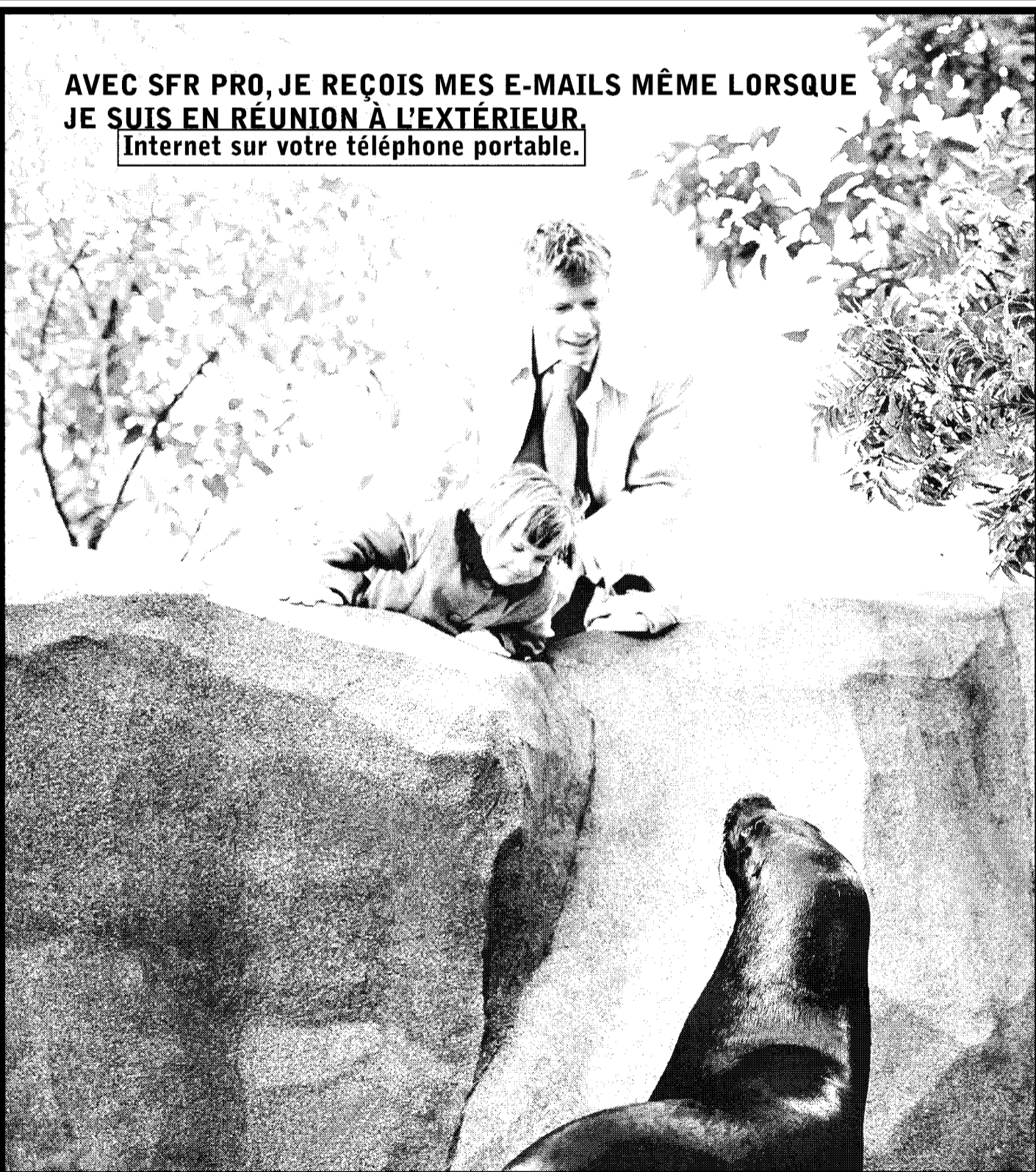
Quand Sonia Rykiel triomphe avec son petit pull pailleté de rouge lipstick et ses grands manteaux de maille, Thierry Mugler - l'un des derniers à savoir allonger sans aplatis - signe les plus belles robes noires du réveillon. L'euphorie est là, qui renaît chez les babouchkas urbaines d'Eric Bergère, ou l'éclair rose Saint Laurent lancé par Jeremy Scott : une collection à croquer comme un bonbon de renard et d'organdi, bouillonnements *shocking* pour retrouver le plaisir de l'enfance et se laisser hâler sous le soleil rose du plaisir.

Laurence Benaïm

**En cuir lustré, brodées, ergonomiques, à scratches, plates, à talons-lames : les bottes ouvrent la marche de l'hiver 1999-2000 d'un pas décidé. Ici, un modèle de Thierry Mugler.**



**AVEC SFR PRO, JE REÇOIS MES E-MAILS MÊME LORSQUE JE SUIS EN RÉUNION À L'EXTÉRIEUR.**  
Internet sur votre téléphone portable.



**Pro**

DES FORAITS ET DES SERVICES QUI CHANGENT TOUT.

SFR Pro, c'est la **formule idéale** pour tous ceux qui veulent simplifier leur vie au quotidien. Idéale avec le choix parmi **7 forfaits de 100 à 600 minutes, à partir de 199 FTTC par mois (165 FHT)**. Idéale avec le **changement de**

**Forfait gratuit** autant de fois que souhaité. Idéale, avec tous les **services inclus**, le double appel, la présentation du numéro, TransContinents, la facture détaillée et signal conso. Idéale pour recevoir ou envoyer des **e-mails**. Idéale, pour aller au zoo le mercredi après-midi et rester en contact avec mon travail. Pour en savoir plus, appelez le 0 800 426 426 et si vous êtes abonnés SFR, appelez votre service clientèle.

SFR est une marque de  Cegetel



François Ledrappier, président du Comité national de la recherche scientifique

# « Avec ou sans Allègre, nous voulons réformer la recherche »

Les scientifiques préparent le colloque qui devrait clore en juin la mission parlementaire nommée par le gouvernement

Les chercheurs n'ont pas emboîté le pas aux enseignants qui manifestent, cette semaine, contre le ministre de l'éducation nationale et de la recherche et ses projets de réforme. François Ledrappier, président de la Confé-

rence des présidents de section du Comité national de la recherche scientifique, affirme, dans un entretien au *Monde*, que « l'objectif de la communauté scientifique est de réformer positivement la recherche ». Il souligne

que, face aux projets de Claude Allègre, les chercheurs ont choisi de ne pas dresser « un front du refus », mais, au contraire, d'organiser « une vaste consultation ». Se félicitant de la mission confiée par le gouvernement

aux députés socialistes Jean-Yves Le Déaut et Pierre Cohen, qui devrait s'achever par un colloque national sur la recherche, au mois de juin, il appelle les chercheurs à « faire vivre le débat ».

« Les chercheurs se sont fortement mobilisés contre les projets de Claude Allègre, notamment lors de la réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique du 14 décembre 1998. Depuis, on ne les entend plus beaucoup. Sont-ils rentrés dans le rang ?

— Pas du tout. La journée du 14 décembre a été une étape. Elle a montré que la communauté scientifique aspirait à une réflexion collective sur l'organisation de la recherche en France et qu'elle entendait prendre en charge sa rénovation. A cette occasion, des pistes ont été tracées et une série de propositions concrètes — qui viennent d'être consignées dans les Actes de cette journée — ont été avancées. Nous sommes maintenant entrés dans une autre phase. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier le débat, en y impliquant plus large-

ment les chercheurs, au-delà du seul CNRS. Nous avons progressé sur ce front, puisque nous avons tenu des réunions avec les représentants d'autres organismes, notamment l'Inserm, l'INRA et le CEA, ainsi qu'avec la Conférence des présidents d'université.

— Le premier ministre a confié aux députés socialistes Jean-Yves Le Déaut et Pierre Cohen une mission de réflexion sur la recherche, qui se terminera sans doute par un colloque. Est-ce le débat national que vous réclamez ?

— Nous nous acheminons effectivement vers la tenue d'un colloque national. Peu importe le nom ou la forme. Ce qui compte, c'est que les problèmes de la recherche, les attentes des chercheurs et de la société ainsi que les solutions possibles soient débattus le plus largement. La mission confiée aux deux parle-



FRANÇOIS LEDRAPPIER

mentaires porte sur l'ensemble de l'organisation de la recherche en France. Cela va dans le sens que nous souhaitons. Le débat que refusait Claude Allègre aura donc lieu. A nous maintenant de le faire vivre.

— Précisément, vous êtes désormais au pied du mur. Il vous faut faire des contre-propositions, sous peine de donner raison au ministre, quand il raille les « révolutionnaires du statu quo »...

— Face à l'offensive du ministre, les chercheurs auraient pu réagir en dressant un front du refus. Cela n'a pas été le cas. Au contraire, ils ont choisi d'organiser une vaste consultation allant au-delà des seuls projets de réforme du CNRS. Claude Allègre est un adepte du mouvement brownien et de l'agitation tous azimuts, mais la résultante est nulle. Nous voulons être plus constructifs.

» Pour autant, nous n'allons pas sortir des propositions toutes faites de notre chapeau. Cela ne marche pas. C'est dans la discussion, petit à petit, que les points de blocage du fonctionnement de la recherche pourront être identifiés et des solutions trouvées. C'est le principe de la maïeutique socratique.

— Quels thèmes souhaitez-

scientifique rassemble un millier de participants à la Maison de la chimie de Paris. Ceux-ci réaffirment leur opposition aux projets de réforme de Claude Allègre.

● 17 février 1999 : Lionel Jospin confie une mission de réflexion sur les problèmes de la recherche aux députés socialistes Jean-Yves Le Déaut (Meurthe-et-Moselle) et Pierre Cohen (Haute-Garonne). Il leur demande d'organiser « une large concertation » sous les formes qu'ils jugeront « adéquates ». Les deux parlementaires prévoient, en accord avec les représentants des chercheurs, de réunir un colloque national le 19 juin, après les élections européennes.

## Cinq mois de conflit

● 10 octobre 1998 : un projet de décret modifiant l'organisation et le fonctionnement du CNRS est présenté à son conseil d'administration. Il prévoit notamment la disparition des unités propres de recherche et une association systématique avec l'Université.

● 5 novembre et 3 décembre 1998 : plusieurs milliers de chercheurs manifestent, à Paris et en province, contre « la transformation du CNRS en agence de moyens » et contre « le pilotage autoritaire de la recherche ». Ils réclament « un débat national » sur l'avenir de ce secteur.

● 14 décembre 1998 : une réunion extraordinaire du Comité national de la recherche

## Découverte au Kazakhstan d'une tombe scythe vieille de 2 400 ans

LA TOMBE d'un riche prince scythe nomade, vieille d'environ 2 400 ans mais en très bon état de conservation, a été découverte à l'automne 1998 dans les monts Altaï, au Kazakhstan, par des chercheurs italiens, français et kazakhs.

Recouverte d'un tumulus haut de 1 mètre et large de 25 mètres, la sépulture contenait des statues en bois recouvert d'or, représentant des animaux fantastiques ou réels, ainsi que les cadavres de 3 chevaux harnachés dans un parfait état de conservation, ce en raison du mode de construction du complexe funéraire. Enfoui sous terre, il a permis à l'eau de passer au travers des pierres, créant un état de gel permanent. Financées en partie par la compagnie pétrolière italienne ENI, les fouilles, qui ont dû être interrompues pour l'hiver, vont reprendre avec le retour du printemps. Les chercheurs devraient en profiter pour atteindre le sépulcre du prince, qui se trouve à environ quatre mètres sous le niveau du sol. — (AFP)

### DÉPÊCHES

■ **ASTRONOMIE : l'Agence spatiale européenne (ESA)** a annoncé, lundi 15 mars, que son comité de programme scientifique avait donné son accord pour la réalisation, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, de deux observatoires spatiaux baptisés Planck et First. Destinés à vérifier des modèles cosmologiques, Planck étudiera le rayonnement « fossile » considéré comme un « écho » du Big Bang, la grande explosion initiale supposée avoir donné naissance à l'Univers. Quant à First, qui sera le plus grand télescope spatial travaillant dans les domaines infrarouge et submillimétrique, il recherchera des systèmes planétaires et étudiera des processus tels que l'évolution des galaxies. Il donnera des informations très détaillées sur les objets les plus froids et ceux qui sont masqués par la poussière. Ces deux observatoires, qui seront placés à environ 1,5 million de kilomètres de la Terre, devraient être lancés ensemble, en 2007. — (AFP)

■ **ESPACE : une fusée russe Soyuz**, affrétée par le consortium franco-russe Starsem, a mis sur orbite 4 nouveaux satellites de télécommunications de la constellation Globalstar, lundi 15 mars, à partir du cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan). Cela porte à 16 — sur 48 prévus — le nombre d'engins déjà lancés pour le compte de Globalstar.

■ **INFORMATIQUE : des leçons de musique associées à un logiciel** amélioreraient significativement les capacités des élèves en mathématiques, selon une étude publiée dans l'édition du 15 mars de la revue *Neurological Research*. Le rythme conduit les élèves à manipuler les ratios, les fractions et les proportions. Le programme informatique associé comprend des exercices de spatialisation à l'aide d'assemblage de puzzles et d'arrangement de pièces géométriques dans un ordre donné. L'expérience a été menée par le professeur Gordon Shaw de l'université de Californie pendant quatre mois avec 136 élèves de l'une des écoles les moins performantes de Los Angeles. Une amélioration de 27 % des résultats en mathématiques a été enregistrée après cette courte période d'application.

■ **MÉTÉOROLOGIE : une bouée météo-océanographique** doit être mise à l'eau cette semaine entre la Corse et le continent, ce qui permettra à Météo-France d'affiner la prévision marine de la zone ligurienne. Baptisée « Côte d'Azur », cette bouée, la première de Météo-France en Méditerranée, sera ancrée par 2 300 mètres de fond à 55 km au sud-est de Nice, une zone où le vent est particulièrement difficile à observer et à prévoir. La bouée mesurera aussi la température de l'air, de la surface de la mer, l'humidité et la houle. Jusque-là, les rares données disponibles en Méditerranée étaient fournies par les stations embarquées sur 14 navires marchands et par 9 sémaphores. — (AFP)

## Le risque de mortalité attribué au radon « domestique » serait surévalué

LE RADON, ce gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre et qui s'insinue dans les habitations, « ne peut pas être considéré comme un problème de santé publique prioritaire », estimait, il y a un an, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Cet avis a inspiré la récente circulaire des ministères du logement et de la santé sur la prévention du risque radon (*Le Monde* du 30 janvier).

Pourtant, un rapport d'experts américains chargés d'étudier les effets biologiques des radiations ionisantes (BEIR) a estimé que, en 1995, sur les 157 400 Américains morts du cancer du poumon, entre 15 400 et 21 800 avaient été victimes de l'inhalation du radon. Où est la vérité ? Certes, il apparaît nettement que le tabagisme est un facteur aggravant, voire multiplicateur. Parmi les victimes évoquées par le BEIR, 2 100 à 2 900 « seulement » seraient des non-fumeurs. Il n'en reste pas moins que le radon, gaz lourd, classé cancérigène pulmonaire par le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC), est considéré par le *surgeon general* — l'équivalent américain de notre ministre de la santé — comme la deuxième cause de cancer du poumon.

Il y a un an, l'Institut de protection contre les rayonnements ionisants (IPSN) rendait public un rapport alarmant, inspiré du BEIR, évoquant plusieurs centaines de morts par an en France. Ces projections furent aussitôt qualifiées de « délire sécuritaire » par Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Le « risque radon » est-il surévalué ? Le débat,

très technique, est loin d'être clos. Il renvoie à celui, plus vaste, des faibles doses radioactives. Y a-t-il un seuil en deçà duquel l'impact de la radioactivité est nul, ou existe-t-il toujours un risque quelle que soit la dose ? Plusieurs études récentes montrent que l'existence d'un seuil n'est pas exclue pour certains types d'exposition. En particulier celles liées au radon « domestique ».

### BOMBARDEMENT DE PARTICULES ALPHA

La plus marquante vient d'être publiée par l'un des membres du comité BEIR, David Brenner, dans les *Actes de l'Académie des sciences* américaine (19-22 janvier). Avec son équipe du centre de recherche biologique de l'université de Columbia (New York), il a mis au point une technique permettant de bombarder le noyau de cellules animales avec une seule particule alpha, du type de celles issues de la désintégration des descendants du radon. L'expérience a permis de constater que ces cellules présentaient un risque d'évolution cancéreuse identique à des cellules témoins n'ayant subi aucune exposition radiologique. Illustration apparemment éclatante du fameux effet de seuil !

Jusqu'ici, faute de canon à particules suffisamment précis, les études portaient sur des populations de cellules soumises à un flux de particules alpha dimensionné pour atteindre, en moyenne, mais en moyenne seulement, chaque noyau. Le taux d'évolution cancéreuse était bien plus élevé dans ces échantillons, sans doute parce que certains noyaux étaient bom-

bardés par plusieurs particules, quand d'autres n'étaient pas touchés du tout. Or, dans les habitations présentant des niveaux habituels de radon, il est « improbable », rappelle David Brenner, qu'une même cellule du système broncho-pulmonaire soit traversée par plus d'une particule alpha au cours de son existence. Aussi conclut-il que les extrapolations tirées de cohortes de mineurs, soumis à des pics d'exposition plus élevés, conduisent « à une surestimation du risque pour des niveaux d'exposition plus faibles », de type domestique. Les projections inquiétantes du BEIR et, en France, de l'Institut de protection contre les rayonnements ionisants (IPSN), devront sans doute tenir compte de ces observations.

Georges Monchaux, du laboratoire de cancérologie expérimentale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) à Fontenay-aux-Roses, juge cette étude « tout à fait séduisante et méthodologiquement astucieuse », même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une première. Une équipe de Los Alamos (Nouveau-Mexique) avait fait des expériences similaires sur des lignées de cellules fibroblastiques humaines. Ces résultats concordent avec certaines expérimentations animales : « Chez le rat, pour des faibles débits de doses, l'incidence cancéreuse est identique à celle observée chez des témoins non exposés », indique Georges Monchaux. Cette étude est donc selon lui « une contribution à une idée très à la mode chez les microdosimétristes », dont beaucoup mettent en doute la pertinence d'une relation linéaire entre l'impact des fortes et des faibles

doses. Sans surprise, les épidémiologistes sont moins enthousiastes envers cette expérience, qui relativise leurs modèles et projections. Ils rappellent les incertitudes liées à la transposition d'un modèle cellulaire à l'exposition réelle d'un humain : comment les particules alpha arrivent-elles à l'arbre bronchique ? Les cellules de souris sont-elles réellement comparables à celle de l'homme ? David Brenner n'élude pas ces questions, et indique que la prudence s'impose « avant d'appliquer ces conclusions à l'estimation du risque chez les humains ».

Moins dangereux que prévu pour les faibles concentrations, le radon n'en reste pas moins redoutable à des taux plus élevés. Sans doute est-il urgent de continuer à recenser les habitations et bâtiments publics où il est susceptible de se concentrer — 60 000 se situeraient au-dessus du seuil d'alerte de 1 000 becquerels par mètre cube d'air, 300 000 au-dessus du seuil dit « de précaution » fixé à 400 Bq/m<sup>3</sup> —, afin de mettre en œuvre les systèmes de ventilation qui permettent d'écartier ce gaz pernicieux.

Hervé Morin

★ Des fiches techniques proposées conjointement par l'IPSN et la Fédération française du bâtiment (FFB) présentent diverses techniques de réduction du radon, leur efficacité et le coût de l'installation. Dossier diffusé par le Centre de documentation sur la sécurité nucléaire, tél. : 01-46-54-80-07.

## Polémique sur la radioactivité naturelle de la Manche

LE NORD-COTENTIN présente une radioactivité naturelle hors du commun, si l'on en croit un rapport établi par Jean Pronost, chargé de l'enquête publique relative aux autorisations de rejets et à l'emprise maritime de la centrale nucléaire de Flamanville (Manche). Selon le commissaire enquêteur, les doses provenant de la radioactivité naturelle (gaz radon et divers radionucléides présents dans la chaîne alimentaire) seraient « plus de 1 000 fois » supérieures à celles dues à l'activité de la centrale. Elles atteindraient environ 11 millisieverts par an pour un adulte, et 17,86 mSv/an pour un enfant de un à deux ans, contre 0,01 mSv/an pour les doses d'origine industrielle. La limite de dose artificielle

admissible pour le public est fixée à 1 mSv/an par la réglementation.

Révélés par *Le Figaro* du 5 mars, ces résultats surprenants ont poussé le préfet de la Manche à demander l'avis des « organismes compétents ». Selon un communiqué de l'Institut de protection contre les rayonnements ionisants (IPSN), « ils ne peuvent être interprétés comme représentatifs ». Ces chiffres résulteraient du « choix systématiquement majorant fait par le commissaire enquêteur », lequel ne précise d'ailleurs pas l'origine de certaines mesures.

L'IPSN estime l'exposition naturelle du Nord-Cotentin à 2,7 mSv/an, une valeur légèrement supérieure à la moyenne nationale, estimée à 2,4 mSv/an. Néanmoins,

l'organisme n'exclut pas « de larges variations selon les régions » et qu'un « faible pourcentage de nos concitoyens soit vraisemblablement exposé à des doses dues à l'irradiation naturelle de l'ordre de 10 mSv/an ».

### EXPERTISE RÉTICENTE

L'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) — qui indique n'avoir pas été officiellement saisi par le préfet de la Manche — estime « peu crédibles » les chiffres avancés par Jean Pronost. Les mesures de l'OPRI indiquent que la radioactivité ambiante dans la Manche est d'environ 1 mSv/an et que le facteur de multiplication qui permet de rendre compte de la contamina-

tion par divers radionucléides porte la dose au maximum à 3 mSv/an.

Contredisant ses confrères de l'IPSN, Jean-Luc Pasquier, directeur scientifique de l'Office, estime peu probable que ce niveau puisse être dépassé en France, hormis sur les sommets, où la dose peut être majorée de 50 %, et sur des tâches très ponctuelles.

Les deux organismes ont « expertisé » avec réticence les travaux du commissaire enquêteur, qui tendent, de fait, à relativiser l'impact sanitaire d'activités qu'ils ont pour mission de surveiller. Didier Anger, conseiller régional (Verts) de Basse-Normandie, évoque pour sa part « une manœuvre de diversion, visant à minimiser l'impact de

l'activité industrielle ». Greenpeace, souvent prompt à dénoncer la radioactivité artificielle, n'a pas communiqué sur le sujet.

Jean Pronost a déjà réalisé nombre d'enquêtes publiques relatives au secteur nucléaire (redémarrage de Superphénix, couverture du centre de stockage de la Manche, laboratoires d'enfouissement des déchets radioactifs, mines de la Cogema, contamination à Villejust...), aux conclusions souvent controversées. A Flamanville, outre une baisse de 50 % des rejets de la centrale, il préconise un bilan global de la radioactivité naturelle, n'ayant procédé sur place, reconnaît-il, qu'à « un coup de flash ».

H. M.



# Paire d'as

Nouvelles cartes en main, Pierre Gagnaire et Alain Passard jouent gros et gagnent

POUR UN PEU, on irait les voir dans leur loge. Magnifique, cher maître, magnifique ! Quelle aisance, quel arrondi, quelle grâce ! Mais ce sont eux qui font la sortie des artistes, l'envolée des clients. Merci, merci, tout s'est bien passé, épatant, content pour vous, content pour moi, revenez quand vous voulez. Faut voir. Des félicitations à plein poignet, du compliment en gerbe, de la reconnaissance éternelle. Heureux chefs que Pierre Gagnaire, chez Pierre Gagnaire, et Alain Passard, aimable absolument, à l'échelle de coupée de l'Arpège.

Ici, le succès n'a qu'un seul devoir ; aller toujours de l'avant vers le succès. C'est une demande pressante de la part des escouades de rescapés des listes d'attente qui fréquentent ces deux restaurants en espérant venir y trouver la vérité. Quelle vérité ? Celle du goût le plus élaboré de l'époque facturée au prix de la recherche la plus juste ; ou le contraire. A la baguette, des as dont il n'est pas excessif de penser - si dans cette même école on mettait, à Anney, Marc Veyrat hors concours - qu'ils sont les cuisiniers les plus inventifs de cette fin de siècle.

Ils vont le dire tous les deux. A périodes heureuses, créations heureuses. Trente ans de peine et de marche forcée pour Gagnaire à tenter de rassembler un auditoire et trois ans de travail rebondissant dès lors qu'il l'aura trouvé. Il s'était naufragé à Saint-Etienne ; le voilà en haut de l'affiche à Paris, toujours imprévisible et pareillement guerroyeur, mais rassuré de savoir enfin sur quel terrain lutter. Ciel tout aussi clair pour Passard le studieux, qui prend, lui, possession dans l'allégresse d'une maturité qu'il sait désormais pouvoir maîtriser.

Manière de plaisanter et de fixer des limites, quels étaient à leur table les plats qui comptabilisaient le plus de succès ? Chez l'Arverne à l'âme tourmentée, c'était net. Royale

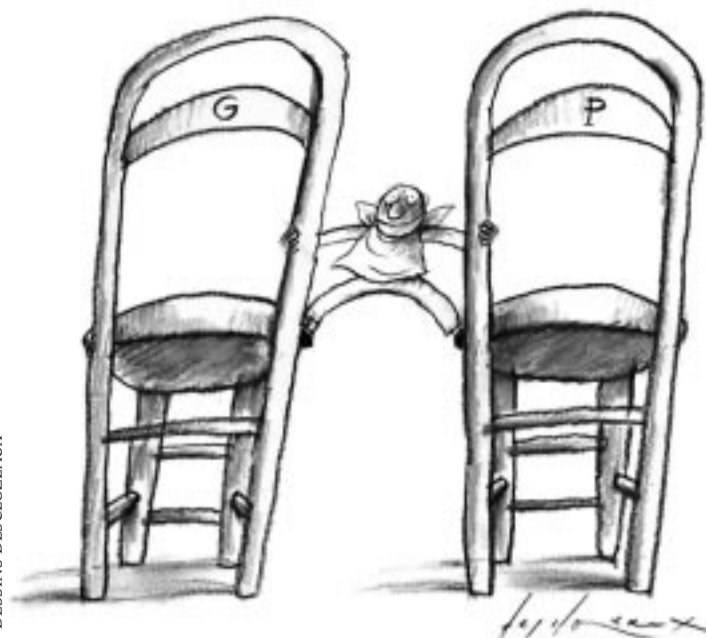
d'oursin au sansho (plante aromatique à tendance anisée et poivrée), tartare de saint-jacques au caviar d'Aquitaine (d'Aquitaine, on appréciera), biscuit praliné au caillé de brebis, pousses d'épinards et poireaux. Casting à faire peur. Forcément une épreuve pour le mangeur. Le plat se déguste en apnée. Quand on refait surface, il est dévoré. Restent en bouche des sonorités de combat à mort entre des frères ennemis qui auraient réussi à se comprendre.

## ÊTRE ATTENTIF

Mais plus fort encore. Voici une darne d'un poisson du fond des océans telle que le capitaine Nemo rêve encore de la voir accommoder. Arrivant en droite ligne des bonnes pages du Petit Gagnaire illustré, la proposition est la suivante. Pavé de gros turbot saisi au beurre et terminé en papillote sur un lit de fenouil et citron de Menton. A part, bouquet d'artichauts poivrade servi en moscovite, c'est-à-dire froid. Là, il conviendra d'être attentif et de ne pas passer à côté d'une chose très considérable. Gagnaire, le subversif qui nous voulait du bien.

Aux provocations de l'un vont répondre les ententes cordiales de l'autre. Passard est un doux à la pensée rapprochant. Rien ne le préoccupe davantage que les harmonies souples. Sa carrière en témoigne ; pas une ombre au tableau, pas un faux pas, pas un contretemps. Et s'il joue avec le feu, c'est essentiellement pour en tirer le meilleur parti. L'amadoueur de flammes, c'est lui. Lui qui demande à ses hommes de longues heures de veille au-dessus des viandes et des volailles ; qui les met en sentinelles sourcilleuses de la chaleur tournante, retournante et convaincante.

Dans quelques jours, sa carte de printemps se meublera d'un nouveau locataire sur lequel il compte avec confiance pour renforcer sa réputation de rôtisseur des grands



DESSINS DESCLIZEAUX

équilibres. Un coucou (poulet) de Malines (Belgique) aux écrevisses, morilles et émulsion d'estragon, dont les premiers goûteurs-testeurs - nous en étions - disent déjà beaucoup de bien. Réchauffé d'un plumage angora, et donc exempté de graisse, l'animal pratique la gymnastique suédoise, la promenade en sous-bois ou en prairie et est nourri aux céréales de luxe avec autant d'attention que le serait un enfant de riche dans une pension soucieuse de reverser à leurs parents des lardons en bonne santé. Une merveille.

Ecrevisses du lac Léman, braisées et traitées au vin jaune, et morilles comme on n'en cueille plus. Sauce en nuage d'estragon, une idée de l'estragon, et cuisson encore tenue secrète. Alain Passard est ici au mieux de sa forme et déjà très sûr de son coup.

Il faut comprendre. Passé le cap trivial du prix, ces deux artistes ont les mains libres. A nous les échappées en savanes profondes, les découvertes en fleuves limpides, les trouvailles en vergers des supplices. Rien ne les arrête. Bavarois d'avocat d'Andalousie à la crème de caviar sevruga, pour Passard, et tout de

suite derrière, ou avant, poêlée de civelles et ris d'agneau de lait à l'ail doux, pour Gagnaire. Un coup je te vois, un coup je te vois pas. Huîtres de marennes en gelée à la truffe du Périgord, à L'Arpège ; pressé de tourteau, ormeaux, ventre de thon blanc et mousses de concombre chez Gagnaire-Gagnaire. On ne s'en sort plus. Le CAC 40 peut prendre tous les mauvais coups qu'il veut, il faut tout de même passer à table. Pas de blague.

Alors, ils bossent, les décrypteurs de l'impossible, les compagnons du tour du goût, les devins. Ils mijotent, concassent, concoctent, réduisent, expriment. Leur cervelle fume, l'intelligence s'arc-boute, l'impatience les rend héroïques. Ils le savent. Dans l'ombre, de jeunes couteaux s'aiguisent, des lames se préparent. La gastronomie, cet antique drame de succession.

## Jean-Pierre Quélin

★ Pierre Gagnaire, Hôtel Balzac, 6, rue Balzac, 75008 Paris. Tél. : 01-44-35-18-25. Menu : déjeuner, 500 F (76,22 €) ; diner, 950 F (146,15 €) ; carte : 1 000-1 200 F (152,43/304,86 €).

★ L'Arpège, 84, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : 01-45-51-47-33. Menu : déjeuner, 390 F (59,45 €) ; diner, 960 F (146,34 €) ; carte : 1 000-1 200 F.



XIV<sup>e</sup> siècle, les habitants de la région avaient l'habitude d'acheter contre une pièce de monnaie des flûtes de pain, modèle miniature de vos baguettes. Avec les dévaluations successives, les boulangers se mirent à façonner avec de moins en moins de pâte ce pain que l'on achetait contre une piécette. Il se réduisit peu à peu comme une peau de chagrin et donna naissance à ce "ghèrsin", puis gressin, la minuscule pièce de panification que nous connaissons aujourd'hui.

La recette originelle ne se compose que de farine, eau, levain, malt et sel. « Ce n'est que plus tard, précise Guioanni Gai, président du Consortium pour la valorisation du gressin turinois, que les boulangers piémontais ont incorporé un peu de matières grasses à leur pâte : huile d'olive, beurre ou saindoux, mais en aucun cas des œufs. » On trouve en grandes surfaces des gressins bio au sésame qui ne sont pas mal.

Ceux-ci sont fabriqués en Alsace sur des machines italiennes (Hédiard se fournit ici). Evidemment ces gressins très fins et obtenus mécaniquement n'ont rien à voir avec les produits artisanaux que l'on trouve dans le

Piémont. Anna Chierici, qui importe, au nom de Qualitalia, la fine fleur des produits italiens, propose deux gressins travaillés à la main : le Tenuta Castello (version savoureuse dans un emballage élégant) et les gressini Fongo, de très grands formats fabriqués à l'ancienne par Mario, un boulanger piémontais à qui la saveur rustique du saindoux n'est pas pour déplaire.

## Guillaume Crouzet

★ Gressins bio au sésame, Moulin des moines. 10 F (1,52 €) environ les 125 g. Chez Qualitalia (tél. : 01-47-07-11-44) en vente par correspondance : Tenuta Castello, 34 F (5,18 €) les 350 g. Fongo 53 F (8,07 €) les 400 g.

## BOUTEILLE

# Shiraz (Australie)



## Clare Valley 1995

Les premières vignes, en Australie, furent plantées en 1788, dans la propriété du Gouverneur, au centre de Sydney, et le vignoble gagna bientôt toutes les régions de ce pays ensoleillé. Longtemps ignoré des Français, le vignoble australien produit des vins dont l'étiquette mentionne le nom du cépage, sans pour autant interdire les assemblages de vins de cépages différents. Un usage qui peut paraître aux antipodes de notre réglementation, mais qui ne nuit pas à la qualité de certains vins tout à fait exceptionnels comme ceux d'Australie-Méridionale (capitale : Adélaïde).

Ainsi, la bouteille produite par Hardy Laesingham (clare valley 1995), une syrah pure intense, dominée par des notes de pin, fait-elle excellente figure dans une confrontation à l'aveugle entre quelques grandes syrahs de la vallée du Rhône, de Marcel Guigal ou de la maison Chapoutier. « Un vin très suave, très élégant », note Eric Verdier, dégustateur et président de Culture et Goût, que nous rapprocherions volontiers, pour sa complexité, d'une grande syrah pure du regretté Jacques Reynaud à Château Rayas (Château-neuf-du-Pape).

A côté de la production de masse, comme le notait déjà Hugh Johnson, l'Australie peut produire des vins rouges comparables aux meilleurs du monde, à des prix très compétitifs.

★ Clare Valley 1995 : 89 F (13,57 €). Importation directe par Vins du Monde. Claude Gillois. 54, rue Barreau. 44160 Pontchâteau. Tél. : 02-40-01-64-01. Télécopie : 02-40-45-60-96. vismond@wanadoo.fr

## TOQUES EN POINTE

# Bistrot

## CHEZ PAULINE

Nous étions prévenu : « Pauline, c'est fini ! » Cette mise en garde d'un client de trente ans, bonne fourchette de surcroît, aux goûts classiques, et dont la table et la cave sont bien tenues, ne pouvait être prise à la légère. Le souvenir mitigé d'un colvert dégusté l'an passé chez Pauline - bistrot chic de tradition bourgeoise - revenait en mémoire. Mais de là à en dresser l'épithète ! Sur la salade de coquilles et de queues de langoustines, rien à dire, sinon regretter l'accompagnement de choux-fleurs (trop cuits) à l'huile de noix. A l'inverse, la daube de marassin en cassoulet met surtout en valeur la finesse des haricots, au détriment d'un gibier qui aime une marinade corsée. En revanche, épatante salade de tête de veau en gribiche et non moins agréable petit salé à l'embeurrée de choux verts nouveaux.

C'était donc une fausse alerte ! Rares sont les tables sûres et régulières ; aucune n'est à l'abri d'un accident, même les plus grandes. Au Grand Véfour, Cocteau notait sur le livre d'or : « Un chef-d'œuvre ne peut être autre chose qu'une catastrophe sur la ligne où l'heureuse médiocrité circule librement. » Déjà, sur la carte de printemps s'annoncent les asperges vertes du Midi et la salade de crabe à la purée d'avocat. Formule (2 plats) : 170 F (25,92 €) et 220 F (33,54 €). A la carte, compter 400 F (60,98 €).

★ 5, rue Villedo, 75001 Paris. Tél. : 01-42-96-20-70. Fermé samedi midi et dimanche.

# Brasserie

## COQUIBUS

Issy-les-Moulineaux, c'est un monde où cohabitent usines désaffectées et nouvelles industries, tramway, chemin de fer et parcs paysagers bordés de quartiers neufs.

Une banlieue en mutation qui conserve, dans son centre piétonnier vivant, une inimitable brasserie d'autrefois. Cuisine sincère et généreuse, atmosphère bon enfant, bonne cave, et carte journalière, il n'en faut pas plus pour fixer les habitués qui plébiscitent la hure de tête et langue de veau sauce gribiche, le saucisson de canard en brioche tiède et la crème de lentilles vertes du Puy à l'œuf poché. Choix important de poissons (rascasse, julienne, mérou) et surtout, délicieuse saucisse maison, confite puis grillée, aux haricots tarbais. Un délice. Quelques fromages et choix de desserts élaborés et savoureux. Une bonne idée : le Hennessy-café (café + 1 cl de Cognac VSOP) : 25 F (3,81 €). Menu-carte : Formule (2 plats) à 130 F (19,82 €). Entrée, plat, fromage ou dessert : 170 F (25,92 €).

★ 16, avenue de la République, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 01-46-38-75-80. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

## Le gressin

L'histoire veut que ce petit bâtonnet de pain sec doive sa gloire à un quasi-miracle survenu à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le jeune duc Vittorio Amadeo II se mourait lentement d'un grave mal intestinal, auquel le médecin de la cour de la maison de Savoie, l'abbé Baldo Pecchio, mit fin en prescrivant un sévère régime à base de gressin (médicament autant qu'aliment puisque sa mie ne contient presque pas d'eau). Reconnaisant, le fantôme du duc hante toujours, paraît-il, les galeries du château de Venaria Reale à Turin, s'avançant avec, dans une main, la bride de son cheval et, dans l'autre, un petit cerge doré qui n'est rien d'autre qu'un gressin ardent éclairant son chemin.

Selon Giuseppe Braco, universitaire et président de l'association des boulangers du Piémont, « le mot dérive en fait du dialecte piémontais : "ghèrsa", qui signifie pain. Au

**GASTRONOMIE**  
Publicités

**PARIS 5<sup>e</sup>**  
**LA FERME DU PERIGORD**  
1, rue des Fossés St-Marcel  
Près Jardin des Plantes  
- 01.43.31.69.20 -  
Auberge au charme rustique. Salon.  
Menus 135 F et 220 F + Carte  
Menu touristique 165 F (apéritif & vin comp.)

**LES GRANDES MARCHES**  
Place de la Bastille  
Au pied de l'Opéra de la Bastille, une grande adresse pour un repas de qualité.  
Huîtres toute l'année, poissons du marché, plats traditionnels et vins à découvrir.  
Tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.  
Réservation : ☎ 01 43 42 90 32  
\* 1 entrée, 1 plat, 1 dessert.

**PARIS 5<sup>e</sup>**  
**TOUTOUNE**  
Un décor ensoleillé, tout le charme de la Provence... "Simple avec des produits frais et raisonnables" JC Ribaut.  
Chef de cuisine : Christophe DARNEY  
Menu 138 F au déjeuner en semaine  
Carte menu à 188 F avec la soupère de Saison d'office (198 F le dimanche)  
5, rue de Pontoise - Tél. 01.43.26.56.81

**PARIS 6<sup>e</sup>**  
**Yugaraj**  
Spécialités Indiennes  
"Yugaraj demeure, dans sa catégorie, l'un des plus sûrs représentants parisiens". GaultMillau 99 - 14/20  
A midi le Delhi-Express 130 F  
Carte environ 180 F à 190 F  
14, rue Dauphine 01.43.26.44.91 - Fermé lundi midi

**PARIS 6<sup>e</sup>**  
**BISTROT & RESTAURANT**  
LA CATALO GNE  
Maison de la Catalogne  
VINS ET PRODUITS CATALANS  
4-6-8, cour du Commerce St-André / 01.55.42.16.19  
Au Bistrot Formules à 78 F et 85 F + tapas  
Salon de thé après-midi. Ouvert 7j/7  
au 1<sup>er</sup> et. Restaurant avec Menu-Carte à 180 F  
poss. Banquets et Cocktails - Fermé Lundi.

**PARIS 6<sup>e</sup>**  
**Vagenende**  
Maison classée, fondée en 1904  
Cuisine traditionnelle et du marché  
Service continu TLJ de midi à 1h du matin  
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

**PARIS 6<sup>e</sup>**  
**La Chope d'Alsace**  
Repas d'affaires  
Menu 169 F  
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6<sup>e</sup>  
Rés : 01 43 26 67 76  
Ouvert jusqu'à 2 h du matin  
Parking rue de l'Ecole de Médecine

**PARIS 7<sup>e</sup>**  
**LA TERRASSE**  
Face à l'Ecole Militaire, qualité et tradition.  
au 1<sup>er</sup> étage son restaurant gastronomique.  
Menu 180 F (vin et café compris).  
Menu prestige à 215 F avec homard.  
- Banc d'huîtres -  
2 pl. de l'Ecole Militaire - ☎ 01.45.51.62.60

**PARIS 7<sup>e</sup>**  
**LES MINISTERS**  
Menu 175 F apéritif et vin compris  
Nouveau : Livraison de Fruits de Mer sur tout Paris  
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37  
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

**PARIS 9<sup>e</sup>**  
**TY COZ** 01.48.78.42.95/34.61  
35, rue St Georges  
PLATEAU de FRUITS de MER 195 F  
POISSONS - CRUSTACES  
Menu de la "Mer" le soir : 170 F  
F/dim., lundi soir - Climatisé

**PARIS 11<sup>e</sup>**  
**LE JARDIN du CURÉ**  
Béni soit qui bien y mange !  
"Cuisine du marché à l'excellent rapport qualité/prix". Menu 89 F et 129 F. Ferm. dim. soir  
6 av. Parmentier 11e - 01 43 79 19 61  
46 r. Jacques Hillairet 12e - 01 43 42 18 22

**PARIS 11<sup>e</sup>**  
**Bistrot Paul Bert**  
"Charmant, réservé, vieux style, ...  
Les plats sont simples, renouvelés pour accompagner une épatante cave de vins..." Menu déj. 68 F et Carte  
18, rue Paul Bert ☎ 01.43.72.24.01  
**L'Ecailler du Bistrot**  
Huîtres et crustacés sur place ou à emporter  
22, rue Paul Bert ☎ 01.43.72.76.77

**PARIS 15<sup>e</sup>**  
**A TIPAZA**  
COUSCOUS - TAGINES  
GRILLADES AU FEU DE BOIS  
Poissons - Carte env. 160 F  
155, rue Saint Charles  
01.45.54.01.17 - Ouvert TLJ.

**PARIS 15<sup>e</sup>**  
**RESTAURANT DE L'AEROCUB DE FRANCE**  
à 200 m d'altitude au 56<sup>e</sup> étage (ascenseur direct)  
une Vue de Paris à vous couper le souffle !  
Tous les jours, déjeuner dîner Bar-Cocktail  
Tour Maine-Montparnasse  
33, Av. du Maine 15<sup>e</sup> - Tél. 01 40 64 77 64

**PARIS 16<sup>e</sup>**  
**RESTAURANT DE L'AEROCUB DE FRANCE**  
MENU-CARTE À MIDI 150 F  
6, RUE GALILÉE - 75116 PARIS  
☎ 01.47.20.42.51 - FAX : 01.47.20.68.35

Au Théâtre de Nesle (6<sup>e</sup>)  
**le Vin en Scène**  
par Eric SANSON - poète et comédien  
Cette pièce met en scène un maître de chai qui vante les mérites et les délices du vin.  
au Théâtre de Nesle, 8 rue de Nesle, Paris 6<sup>e</sup>  
Du mardi au samedi, séances à 19 h et 20 h 30.  
Réservation au ☎ 01 46 34 61 04



# La réforme du droit de bail indispose les propriétaires

**P**ARMI les nouveautés de la déclaration de revenus 1998, la réforme du droit de bail et de la taxe additionnelle n'aura pas échappé aux propriétaires bailleurs. Ces taxes, qui s'élevaient chacune à 2,5 % du montant du loyer, sont remplacées par deux nouvelles contributions : la contribution représentative du droit de bail (CRDB) et la contribution additionnelle à la contribution représentative du droit de bail (CACRDB).

L'objectif était de simplifier le système. En effet, les propriétaires bailleurs n'auront désormais qu'une seule déclaration à faire en même temps que celle de leurs revenus, et à un seul endroit, alors qu'auparavant il fallait déposer cette déclaration au lieu de situation de l'immeuble. Le paiement ne sera pas effectué séparément en novembre mais interviendra en même temps que l'impôt sur le revenu (mensualités ou tiers provisionnel, selon l'option choisie). Enfin, le droit de bail concernera désormais les loyers encaissés pendant l'année civile, alors qu'auparavant les propriétaires payaient en novembre pour la période qui courait à cheval sur

deux ans, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 septembre précédent. Les taxes seront désormais calculées sur les loyers effectivement perçus, et non plus sur les loyers inscrits dans le bail, ce qui soulagera les propriétaires aux prises avec des locataires impécunieux.

**L'objectif était de simplifier le système. En effet, les propriétaires bailleurs n'auront désormais qu'une seule déclaration à faire**

Cette réforme aurait été bien perçue si l'administration fiscale n'avait eu recours à des dispositions transitoires violemment contestées. Logiquement, les propriétaires n'au-

raient dû payer en 1999 que la partie des taxes dues pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 1998, ce qui se serait traduit par une baisse des revenus fiscaux de l'Etat en 1998 de neuf douzièmes de 10 milliards, soit 7,5 milliards. Pour maintenir les rentrées au niveau habituel, les services de Bercy ont décidé que les propriétaires devront déclarer en 1999 le droit de bail acquitté en novembre 1998 pour la période allant d'octobre 1997 à septembre 1998. Ce montant servira de référence pour estimer la prochaine taxe due par le propriétaire en 1999.

Les propriétaires acquitteront la

nouvelle contribution en même temps que leurs impôts de 1998, en septembre 1999. Ils ont donc le sentiment d'une double imposition, ce que conteste le ministère des finances : « Il n'y a pas de double imposition, puisque les propriétaires auraient, de toute façon, versé la même somme en novembre 1999 pour une période qui aurait été comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1998 et le 31 décembre 1999. Ce qui prête à confusion, c'est que la période - janvier-septembre 1998 - aura servi deux fois à la même base d'imposition. » On estime même que les propriétaires qui auront augmenté leur loyer dans l'intervalle seront gagnants, puisque le

montant des taxes sera calculé sur les loyers de l'année précédente.

A l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), on reconnaît que les propriétaires bailleurs ne paieront pas plus qu'avec l'ancien système, mais on s'indigne de ce que l'Etat ne remboursera le trop-versé éventuel « qu'en fin de bail, c'est-à-dire plusieurs années après, et si les contribuables le demandent ».

Les propriétaires qui ont interrompu la location pendant neuf mois pourront réclamer, l'année suivant la cessation ou l'interruption de la location, « un dégrèvement d'un montant égal à celui du droit de bail et de la taxe addition-

nelle acquittés pour un immeuble, au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1998 » (article 234 de- cides du code général des impôts, Journal officiel du 31 décembre 1998).

Cette restitution sera tardive, puisqu'elle ne s'appliquera qu'à partir de l'an 2000 et à l'expiration du bail, sans donner lieu à un versement d'intérêts. Enfin, il faudra que les locaux soient restés vacants pendant au moins neuf mois consécutifs. Ce point a suscité l'indignation des organisations de propriétaires, car il est rare qu'un local reste vacant neuf mois. Ceux qui n'auront pas rempli cette condition seront forcément lésés. L'UNPI réclame le remboursement du trop-perçu avant le 31 décembre 1999.

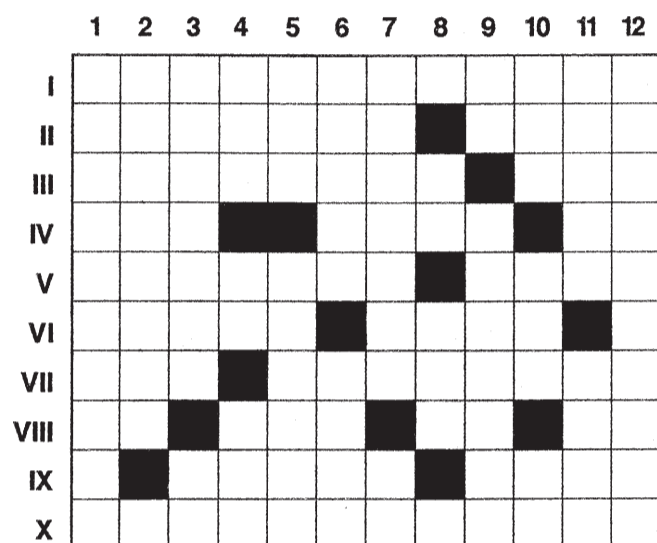
Au ministère, on explique que l'abaissement du délai aurait entraîné des difficultés de gestion insurmontables. Quoi qu'il en soit, le Conseil constitutionnel saisi par les sénateurs a tranché : le nouveau système ne lèse pas les propriétaires et n'est pas contraire à la Constitution.

Michaëla Bobasch

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99064

♦ SOS Jeux de mots :  
3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



### HORizontalement

I. Grande ouverture, grande aventure. - II. Mauvais terrain pour faire du vélo. Bas pour les femmes. - III. Quitte l'office après le service. Gardé quand ça va mal. - IV. Clandestin puis interdit, il est au pouvoir depuis 1994. Ruines au Proche-Orient. La moitié de tout. - V. Dégagements désagréables. Rencontre d'eau douce et d'eau salée. - VI. Mise à nu. Pas encore lavé. - VII. Passage historique. Produit de substitution. - VIII. Per-

sonnel. Livré avec son plan d'exécution. Voyelles. Note. - IX. Appelés à la barre. Mouvement incontrôlable. - X. Mises à feu.

### Verticalement

1. Ne se prend plus qu'en poudre. - 2. Belle fin pour une truite. - 3. Rencontre sans risque. Pour communiquer à distance. - 4. Possessif. Points. Alliance du rouge et du blanc. - 5. Perçut à moitié. Fit tout pour obtenir. - 6. Réduit en esclavage par les Spartiates. A un

jour près, on les retrouve aux mêmes dates. - 7. Rapide dans l'échange. Personnel. - 8. Grains de sel. Lieu où professeurs et étudiants font l'ouverture. - 9. Possessif. Pour prier en passant à Rome. - 10. Finit dans le Rhin. Pain rond. Point de départ. - 11. Met le feu aux pavillons. Patrouille de nuit. - 12. Assurent les réputations.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 99063

#### HORizontalement

I. Surexploités. - II. Université. - III. Si. Aride. GMT. - IV. Joules. Sceau. - V. An. User. Enta. - VI. Vé. Sabrait. - VII. Epées. Défini. - VIII. Netsukes. - IX. Toi. Vis. Néon. - X. Entrât. Bases.

#### Verticalement

1. Sus-jacente. - 2. Union. Péon. - 3. Ri. Vêtit. - 4. Evaluées. - 5. Xérés. Suva. - 6. Prises. Kit. - 7. LSD. Rades. - 8. Oies. Bès. - 9. It. Cerf. Na. - 10. Tégénaires. - 11. Matin. OE. - 12. Situations.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gunsbourg  
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

## SCRABBLE

PROBLÈME N° 113

### Les quatrième et cinquième mots

#### 1. Quatrième tirage : CEILOPT

a) Trouvez 3 mots de huit lettres en le complétant avec 3 lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

Ecrivez sur la grille la solution qui est donnée ci-dessous.

#### 2. Cinquième tirage : EILSSU

b) Trouvez et placez 2 sept-lettres. c) Placez un mot qui rapporte plus de 100 points.

#### 3. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) B C E H O S U. Trouvez un sept-lettres. A E I N R U Z. En utilisant 2 lettres différentes du tirage précédent, trouvez 2 huit-lettres.

#### Solutions dans Le Monde du 24 mars.

Solution de a) ci-dessus : CAPITOLE, édifice public, K 7, 74.

#### Solutions du problème paru dans Le Monde du 10 mars.

Chaque solution est localisée sur la



grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) TONIQUE, 1 D, 104 faisant NANISASSE, ou l'anagramme ONTIQUE, (connaissance) qui se rapporte aux objets du monde.

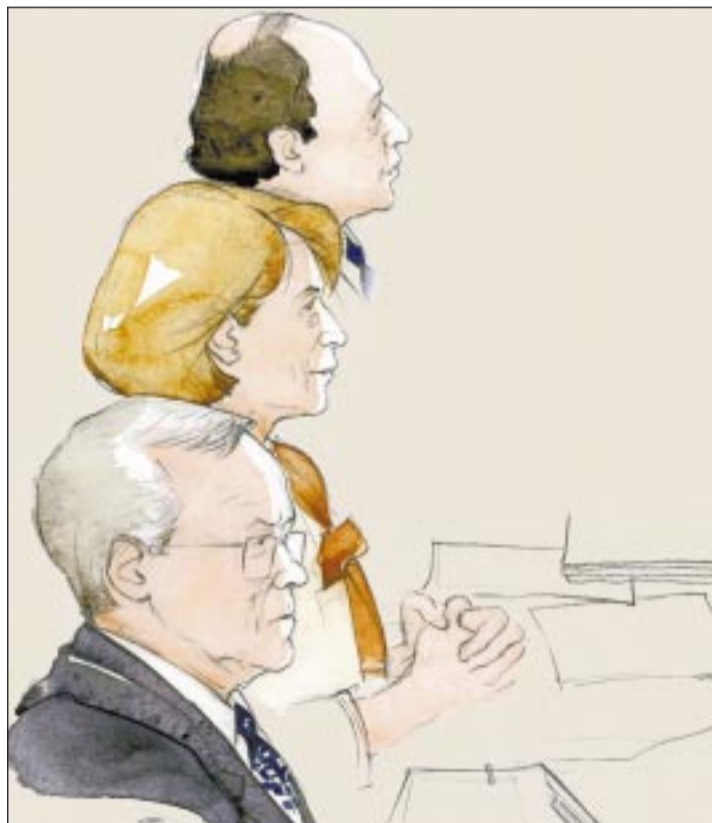
b) COQUINET, A 8, 104 - ROQUE-

TIN, petite bobine, C 8, 82 - QUESTION, 5 C, 80 - NOETIQUE, intellectuel et non pas affectif, 14 F, 75.

c) DIA-ISO-LEP-PHO-PLA-PLU-PRO-TEC-TEU-

d) AVANCER.

Michel Charlemagne



## Le Monde

### UN PROCÈS TRÈS PARTICULIER

Historique ? Surréaliste ? Le procès du sang contaminé dans lequel ont comparu trois anciens ministres fera date et laissera un goût d'imperfection.

Le Monde publie les comptes rendus de Jean-Michel Dumay et des articles inédits afin d'éclairer ce procès hybride où les victimes n'ont pas eu le droit de se constituer parties civiles et où l'accusation a clairement requis la relaxe. A lire aussi : les réquisitions et le jugement.

Une publication de référence, illustrée par Noëlle Herrenschildt

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 20 F

Le Monde  
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

La place du marché : achetez vos livres, CD, cédéroms, vidéos, DVD.



**THÉÂTRE** Dix ans après sa mort, le 15 avril 1989, Bernard-Marie Koltès est de plus en plus lu, étudié, joué, en France et dans le monde. ● EN FRANCE, la plupart des universités l'étudient, et

*Quai Ouest* a été au programme du bac (option théâtre). Mais, même pour des étudiants qui en font un objet de thèse, cette œuvre radicale n'est bien servie que « par des metteurs en scène eux-

mêmes en marge de l'institution, qui en préservent la violence ». ● PATRICE CHÉREAU, qui a monté quatre pièces de Koltès, a largement contribué à le faire connaître de son vivant. Mais de jeunes

metteurs en scène, comme le Lyonnais Jean-Christophe Sais, se confrontent directement à des textes qui peuvent « vraiment perturber ». ● LES ÉDITIONS DE MINUIT viennent de publier

deux pièces de jeunesse et un recueil d'entretiens. ● KOLTÈS sera célébré par diverses manifestations, de mars à octobre, à Metz, sa ville natale, à Paris, à Bobigny, à Dijon et à l'étranger.

## Bernard-Marie Koltès, contemporain de référence

Pour l'auteur, mort le 15 avril 1989, à l'âge de quarante et un ans, le théâtre était peut-être le seul art qui permettrait de « retrouver la vraie vie ». La modernité et la radicalité de six grandes pièces de plus en plus lues et jouées touchent de nouvelles générations et de nouveaux territoires

**DIX ANS APRÈS** sa mort, le 15 avril 1989, Bernard-Marie Koltès est un auteur de plus en plus lu, étudié, joué, en France et dans le monde. Traduite en une trentaine de langues – et même en alsacien –, jouée dans une quarantaine de pays, son œuvre atteint de nouveaux territoires et de nouvelles générations. De grands maîtres de théâtre ont défendu ses pièces au début, comme Patrice Chéreau et Hubert Gignoux en France, puis Peter Stein en Allemagne. A présent, elles attirent des artistes trop jeunes pour avoir vu ces spectacles fondateurs ou trop éloignés pour en passer par ces références. Koltès est joué en Afrique du Sud, à Porto-Rico, en Nouvelle-Zélande ou au Japon. Un *Roberto Zucco* a même été interdit à Shanghai.

En France, sous l'influence de l'institution théâtrale, l'éducation nationale a découvert l'écrivain. La plupart des universités l'étudient et *Quai Ouest* a été au programme du bac littéraire (option théâtre). Un dossier pédagogique, *Koltès, combats avec la scène*, a été établi pour les professeurs, notamment par Anne-Françoise Benhamou, l'une des premières universitaires à s'être intéressée à l'écrivain (collection « Théâtre aujourd'hui », Centre national de documentation pédagogique, 1996).

Bernard-Marie Koltès touche les jeunes, observent les enseignants, en particulier à travers *Roberto Zucco*, pièce inspirée de l'histoire vraie d'un homme qui avait tué sept personnes, dont ses parents, avant de

se suicider, et *Quai Ouest*, récit d'une famille à l'abandon dans un hangar désaffecté. A l'université Paris-III-Censier, dix-neuf mémoires et thèses ont déjà été soutenus sur cette jeune œuvre, dont deux sur *Roberto Zucco*. Par comparaison, neuf ont été consacrés au théâtre de Marguerite Duras et trente-neuf à celui de Samuel Beckett. Les étudiants ont ainsi analysé le thème de la famille chez Koltès ; l'espace mythique de la rencontre ; les éléments du tragique... Signe que l'auteur s'est imposé comme un classique, l'université Paris-IV, vieux fief conservateur, accueille actuellement sa première thèse sur l'auteur de *Combat de nègres et de chiens*.

« NE MÉRITE PAS LA PRUDENCE »

« Pour moi qui connaissais le théâtre antique, élysabéthain et classique, la première pièce de Koltès a été un choc devant le côté brut de ce théâtre des hommes », explique Juliette Mage, étudiante en maîtrise d'études théâtrales à Censier, qui a joué quelques textes de l'auteur. Attirée par sa radicalité, elle estime que l'œuvre « ne doit pas être embellie, ne mérite pas la prudence esthétique ». Elle n'est bien servie que « par des metteurs en scène eux-mêmes en marge de l'institution, qui en préservent la violence ».

Radicale, mais inscrite dans l'histoire du théâtre, affirment des étudiants de la même filière d'études. « Koltès avait une très grande connaissance du théâtre et de la tragédie. Pour moi, ses pièces sont des tragédies modernes, ancrées à l'inté-



A New York, en 1983 : « Je n'écris pas avec des idées, [mais] avec des gens. »

rieur de notre quotidien, de notre société, écrites dans une langue novatrice. Elles nous déséquilibrent, nous bousculent, par exemple quand il joue avec des clichés sur les rapports raciaux dans *Quai Ouest* », explique Béatrice Houplain, qui a déjà mis en scène *Roberto Zucco* avec des élèves.

Dans les cours et les conservatoires de théâtre, l'auteur est un fa-

vori des candidats aux auditions ou aux épreuves libres. *Quai Ouest* est devenu un classique – une rengaine, se plaignent des membres de jury. Anne Bouvier, qui vient de sortir du Conservatoire supérieur national d'art dramatique, a réussi ses concours en présentant des extraits du *Retour au désert*. En dernière année, elle a travaillé son écrivain fé-

licite avec Catherine Marnas, metteur en scène spécialiste de cette œuvre, invitée par le Conservatoire pour répondre à la demande des élèves. « J'aime ce qu'il dit. J'aime le rythme, la poésie de cette langue qui se respire d'une façon si particulière », dit Anne Bouvier.

Avant ce travail, qui a débouché sur le spectacle *Matériau Koltès*,

l'élève comédienne avait étudié « beaucoup de classiques mais aucun auteur plus récent que Claudel et Genet ». Selon elle, « les profs ne s'intéressent pas tellement à Koltès. Ils disent qu'il n'est peut-être pas un si grand auteur. Sa réputation serait un peu surfaite parce qu'il est mort jeune, parce qu'il a été défendu par Chéreau. »

LES ÉLÈVES EN PHASE

En fait, quand les professeurs enseignent l'œuvre aux lycéens et aux étudiants, ils sentent souvent les élèves en phase avec la modernité du texte et des thèmes, comme celui de l'exclusion, le grand nombre de personnages adolescents, l'importance des histoires familiales. En outre, l'œuvre, éditée chez Minuit, est aisément disponible. Enseignant à l'Institut d'études théâtrales de l'université Paris-III, Joseph Danan observe que « Koltès est devenu le contemporain de référence ».

Cet engouement coïncide avec un mouvement plus large. Dans les années 70, les grands metteurs en scène s'attachaient à la relecture des textes classiques. « Peu de gens s'intéressaient aux contemporains. A présent, les étudiants sont attirés par des pièces ou des romans récents », remarque Anne-Françoise Benhamou. Eveillée par Koltès, la génération grandie dans la crise chercherait ainsi, chez les auteurs les plus contemporains, des voix poétiques qui lui parlent du monde brouillé dans lequel elle se débat.

Catherine Bédarida

## « Ma biographie n'a aucun intérêt »

**DE LUI**, Bernard-Marie Koltès, ils veulent tout savoir. Ceux qui ont vu les mises en scène de Patrice Chéreau et sentent, confusément, l'œuvre continuer de croître après



**BIBLIOGRAPHIE** et la beauté du monde. Afléure le désir d'approcher une existence de l'intérieur, comme si pouvait s'y trouver posée une morale, dont l'écriture, d'avoir en si peu de temps triomphé du temps, fournirait la clef. Aux uns et aux autres Koltès signifie qu'ils avaient raison d'espérer en cet art « qui finit tranquillement », le théâtre, le seul peut-être qui conduirait à « retrouver la vraie vie ».

Il ne se posait pas en exemple. Il était devenu Koltès par une inhabituelle constance, qui ne l'avait porté à une exigence si haute qu'en le contraignant à garder ses distances avec ce qui n'était pas lui-même. Et d'autant plus qu'il prenait conscience de son exception et de son influence. Dans sa création, il paraissait accumuler une part d'ombre d'égale épaisseur, tenace, un gisement qui aurait été plus bavard que l'œuvre. Et dix ans après sa mort, on n'avait jamais autant rêvé de l'attirer au dehors pour l'exposer à une pleine lumière.

Devant cette pression, les Editions de Minuit ont cédé. Des pièces de jeunesse, qu'il « n'aimait plus », comme *Les Amertumes*, ne se retrouvaient-elles pas en consultation libre sur Internet, dans des transcriptions discutables ? Il faudrait s'y résoudre : l'œuvre ne serait pas contenue dans les six grandes pièces écrites entre 1977 (*La Nuit juste avant les forêts*) et 1989 (*Roberto Zucco*), auxquelles

s'ajouteraient *Sallinger* et *Tabataba*. S'y adjoindraient d'autres textes personnels, des entretiens, des témoignages. Restait à livrer l'intime de la correspondance.

Le titre du recueil d'entretiens que publie Minuit est une maladresse. Sous le nom de Bernard-Marie Koltès, *Une part de ma vie* suggère, plus que la signature, sa présence active dans l'édition. Un à-peu-près qui n'est pas plus dans les habitudes de Minuit que les fantaisies orthographiques qui constellent l'ouvrage. Koltès n'est pas là pour dévoiler « une part » de sa vie, et les entretiens ne seront pas l'« autobiographie involontaire » annoncée au dos de couverture. L'appétit biographique devra se tourner vers d'autres, moins récents que lui : « *Ma biographie n'a aucun intérêt. C'est la vie la plus banale qui soit, à part ma profession... J'ai eu des expériences décisives, mais elles sont inracontables.* »

Le racontable, ici concentré en dix-neuf entretiens, n'en est pas moins une mine. Chaque intervention manifeste un ton différent selon l'interlocuteur, d'autant plus sensible que Koltès y réaffirme ses convictions, celle notamment qu'il « n'écrit

pas avec des idées [mais] avec des gens ». Durant six ans, les propos accompagnent grosso modo le cycle des mises en scène de Patrice Chéreau, de *Combat de nègre et de chiens* jusqu'au *Retour au désert*. Nombre d'entretiens, accordés à des journaux (dont *Le Monde*) et des revues, en France et en Allemagne, ont déjà été repris dans des ouvrages consacrés à l'auteur de *Quai Ouest* – on en retrouvera des extraits significatifs dans la sage et complète synthèse monographique d'Anne Ubersfeld.

RACONTER « SANS RÉSOUDRE »

Le regard de Koltès est ici indirect, l'auteur devenant son propre observateur, tout en se gardant de la paraphrase. Au risque parfois réducteur de la formule : « *Les matches de boxe, c'est un résumé de tout l'art dramatique.* » Ou, plus original : « *Le cinéma et le roman voyagent, le théâtre pèse de tout notre poids sur le sol.* » C'est de l'écriture qu'il parle le plus largement, le plus librement : « *Je n'ai aucune raison d'écrire une pièce, sauf le fait d'écrire* », avoue-t-il. Il dit le désir de raconter « sans résoudre », sa recherche « des phrases utiles » et conclut par son refus

d'écrire « quelque chose sur un sujet quelconque ».

Devant chacun, il réaffirme la place, centrale, du Noir « *ni par sympathie, par solidarité ou par attrait sexuel* », et l'Afrique, comme métaphore. Celle de l'amour : « *Le mot le plus superficiel et le plus vague que je connaisse.* » Celle de la langue enfin, qui ne l'intéresse jamais plus que « *lorsqu'elle est altérée* », et dont il note que « *le rapport d'un homme avec une langue étrangère est un des plus beaux qu'on puisse établir ; et peut-être aussi celui qui ressemble le plus au rapport de l'écrivain avec les mots* ». Partout afléure l'exigence de beauté, qu'il n'aura cessé d'interroger jusqu'aux derniers moments : « *La seule morale qui nous reste est la morale de la beauté.* »

Jean-Louis Perrier

★ *Une part de ma vie*. Entretiens (1983-1989), Minuit, 156 p., 75 F (11,43 €). *Les Amertumes*, Minuit, 60 p., 49 F (7,47 €). *L'Héritage*, Koltès, 78 p., 49 F (7,47 €). *Bernard-Marie Koltès*, d'Anne Ubersfeld. Actes Sud-Papiers, 212 p., 55 F (8,38 €).

au même moment une série de lectures et de spectacles.

● **Retour de voyage à Metz.** La ville natale de l'écrivain propose notamment *Matériau Koltès*, mis en scène par Catherine Marnas. Opéra-Théâtre de Metz. Tél. : 03-87-55-51-71. Du 26 au 29 octobre.

● **Autour du monde.** Koltès est au centre de colloques (Naples, avril), de manifestations spéciales à Bruxelles, Dublin, Atlanta, New York, Florence, en Australie et au Japon.

● **Renseignements.** Email : fkoltes@club-internet.fr. Télécopie : 01-34-12-56-06.

lorraine de l'écrivain accompagnent la plupart des manifestations à Metz, Bobigny, Saint-Denis...

● **Festival Dijon en mai.** Un spectacle rare, le *Roberto Zucco* mis en scène par le Lituanien Oskaras Korsunovas, et un pari, avec le *Sallinger* mis en scène par le jeune Jean-Christophe Sais (repris au Théâtre Gérard-Philipe au début 2000). Théâtre national de Bourgogne. Tél. : 03-80-68-47-47.

● **A Paris.** A l'automne, le Théâtre de la Ville (la salle parisienne qui a programmé le plus de pièces de Koltès) programme *Matériau Koltès*, de Catherine Marnas. Le Théâtre ouvert, de Lucien Attoum, organise

### 1999, l'année Koltès

- **Au cinéma.** Du 16 au 31 mars, le 10<sup>e</sup> festival Théâtres au cinéma salue Patrice Chéreau, Bernard-Marie Koltès et Jean Genet. Un film inachevé de Koltès, *La Nuit perdue*, est présenté pour la première fois (le 29 mars), ainsi que les longs-métrages qu'il aimait et le documentaire réalisé par son frère (B.-M. Koltès, *comme une étoile filante*). Magic Cinéma, rue du Chemin-Vert, 93000 Bobigny. Tél. : 01-41-60-12-34. M<sup>o</sup> : Bobigny-Pablo-Picasso.
- **Exposition Enfances.** Vingt-huit panneaux présentant la jeunesse

## Après Chéreau, de jeunes metteurs en scène touchés par l'œuvre

**FRANÇOIS** Koltès, réalisateur de cinéma, a hérité du droit d'auteur sur les œuvres de son frère, Bernard-Marie. En dix ans, sa ligne de conduite n'a guère varié : il dit oui à presque tous ceux qui, amateurs ou professionnels, veulent monter les pièces, à condition que l'intégrité du texte soit respectée. « *Je refuse les adaptations car c'est un auteur récent, dont il faut d'abord faire connaître l'œuvre telle qu'elle est.* » Au fil des ans, les demandes ont évolué : « *En France, les pièces de Koltès sont moins jouées dans les théâtres nationaux mais beaucoup plus par les petites compagnies, les metteurs en scène indépendants ou les écoles.* »

*La Nuit juste avant les forêts* est la pièce la plus montée – avec un seul comédien, sa production est économique –, suivie par *Dans la solitude des champs de coton*, largement popularisée grâce aux deux mises en scène successives de Patrice Chéreau. Dans le milieu professionnel, Koltès est devenu une référence, et ses œuvres remplissent les salles. Mais les quatre pièces données par Patrice Chéreau restent intouchables pour la plupart des metteurs en scène de sa génération, ceux qui ont vu ses spectacles.

« *J'adore* Dans la solitude des champs de coton, mais j'aurais du mal à la monter après l'avoir vue magnifiquement mise en scène par Chéreau », explique Catherine Marnas qui a pourtant largement travaillé sur les pièces de Koltès. Michel Didym, originaire de Lorraine comme l'auteur, a monté *La nuit juste avant les forêts* et *Sallinger*, deux pièces qui n'ont pas été jouées par Chéreau. A Toulouse, Paul Berger, directeur du Théâtre du Pavé, a cependant mis en scène *Quai Ouest* en 1998, très attiré par la pièce et ju-

gant que « *chacun doit être libre d'entreprendre une recherche théâtrale, quel que soit l'auteur.* »

A vingt-huit ans, Jean-Christophe Sais ignore ses préoccupations. Un jour, ce comédien lyonnais a découvert *Sallinger* : « *Le rapport à la mort, la notion d'infini, l'écriture sublime m'ont vraiment perturbé.* » Sachant peu de choses de Koltès, il a décidé de monter cette œuvre « *très poétique et très obscure, en évitant de plaquer des interprétations qui ferment la lecture de la pièce.* »

« Le rapport à la mort, la notion d'infini, l'écriture sublime m'ont vraiment perturbé »

Il se sent touché par la « *pudeur* » des mots et des situations. « *Les personnages sont tragiques au sens où ils ont dépassé leur drame, ils ne se lamentent jamais mais sont extrêmement lucides.* »

Jean-Christophe Sais a réuni cinq comédiens, dont trois sont encore élèves au conservatoire. Avec les conseils de François Regnault, l'un des premiers admirateurs de Koltès, il a présenté récemment à des professionnels une esquisse de la pièce. Plusieurs théâtres lui ont fait confiance : ce *Sallinger* sera joué à Dijon (du 19 au 22 mai), à Tours et, au début de l'année 2000, au Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis.

C. Ba.

La fameuse tragédie du riche Juif de Malte

de Christopher Marlowe

mise en scène Bernard Sobel

12 mars / 18 avril - Théâtre de Gennevilliers - Location 01 41 32 26 26



SAMEDI 20 MARS 17H

flûte à bec et direction

MALA PUNICA PEDRO MEMELSDORFF

D'AMOR RAGONANDO BALLADES DU NEO-STILNOVO EN ITALIE (1380-1410)

tous les mélomanes curieux d'émotions raffinées et inédites sont conviés

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4 95<sup>e</sup>



# La kitsch-attitude mène l'offensive dans la danse

« Home-made », ces spectacles incarnent le lien affectif (régressif ?) entre la maison et la scène

**MADONES** enguirlandées de loupottes multicolores, fausses pelouses vert fluo et nains de jardins, le kitsch habille la danse contemporaine. Riposte acide à l'épuration post-moderne, aux scénographies somptueuses des années 80, cette esthétique bas de gamme à la séduction clinquante bazarde sur le plateau des stocks de gadgets à trois francs six sous. Reflet de la tendance décorative en vogue actuellement ? Agitation de surface par peur du vide ? Difficulté à s'affirmer ? Vite dit.

Ce (mauvais) goût revendiqué pour la pacotille, qui réjouit les uns et crispe les autres, inscrit la danse dans une stratégie nouvelle de proximité. Foin d'hermétisme, il s'agit d'être proche de soi, des gens, du populaire pour lequel ces chorégraphes ont beaucoup de tendresse. Les adeptes s'appellent : Marco Berrettini, Laure Bonicel, Christophe Haleb, Mark Tompkins, Claudia Triozzi, Frédéric Werlé. Parmi leurs références : Jeff Koons, Pierre et Gilles, Cindy Sherman, plasticiens, Claude François, le foot et la télévision. Et s'ils rient jaune à l'idée que leurs spectacles soient étiquetés « kitsch », ils finissent tous par admettre l'évidence. Kitsch, ils sont. Sans cynisme, ni démagogie.

Question d'amour et d'authenticité. Ils apportent sur scène leur enfance, leur milieu social. Quand Laure Bonicel, dans son autoportrait *Untitled 01*, jaillit de son sac Tati avec une foultitude de bidules, on a l'impression de la surprendre en train de s'amuser comme une gosse. « Lorsque mes parents ont assisté à la pièce intitulée *Blue Bosquet*, ils m'ont immédiatement revue gamine dans le jardin avec mes cabanes en plastique. Je ne l'avais pas du tout réalisé. Je commence à épurer mes spectacles. Sans doute suis-je

en train de prendre confiance en moi. »

Protection de soi, nostalgie doublée de sentimentalisme, cette esthétique incarne un lien affectif (régressif ?) entre la maison et la scène. « Home-made », les spectacles participent d'abord d'un mode de vie. « *Mon solo Park ressemble à mon appartement, commente Claudia Triozzi. Je ne me sers que de mon propre mobilier. Travaillant sur la mémoire, j'aime que les choses aient vécu. Si j'avais un peu plus d'argent pour travailler, peut-être mes spectacles auraient-ils une autre apparence.* »

## UN DOUTE INCONFORTABLE

Rien n'est moins sûr. Économique, cette attitude est aussi éthique. « *Quand ma lampe de salon convient à mon spectacle, pourquoi en achèterais-je une autre ?*, constate Frédéric Werlé. *Mes moyens financiers limités m'aident à ne pas me laisser embarquer dans des délires trop imposants.* » Le mouvement pour le mouvement ne lui suffisant plus, il revendique des pièces hétérogènes comme la vie.



« Manurêva », de Laure Bonicel. Une chorégraphe qui apporte sur scène son enfance.

On y danse, on y chante du Joe Dassin, on y cause de ses points noirs, on y donne la recette de la quiche lorraine. De la quiche au kitsch ? Frédéric Werlé y accueille aussi ses copains, fussent-ils non-danseurs. Tel Constantin Leu, costaud barbu à la présence massive. Qu'il se mette en slip ou dégaîne sa hache dans *La Kermesse héroïque*, son côté premier degré sème un doute inconfortable. Spectacle ou pas ?

## Claudia Triozzi, la machine humaine

A partir de meubles très ordinaires, Claudia Triozzi conçoit des machines infiniment perverses. Elles sont au cœur des tableaux vivants qui constituent son solo *Park*. Assise à côté d'une table pourvue d'un bras métallique au bout duquel est fixée une éponge, la chorégraphe s'active à un nettoyage mécanique, tout en appuyant sur des sonnettes avec ses pieds. Chaque geste entraîne la chute de brochettes de saucisses qui finissent par lui recouvrir le visage comme un casque.

Un peu plus tard, elle remplit des coupes à glace qui tombent par terre en même temps qu'elle grille sa chaussure sur un réchaud. Humaine machine happée dans un engrenage dont le sens lui échappe. *Park* sidère par sa cruauté froide, sa dinguerie déterminée. Certains soirs, Claudia Triozzi manque de courage pour se glisser dans cet état de tension coupante et désespérée. Comme si cette danse révélait, à sa façon sauvagement décalée, une réalité inavouable.

Cette irruption de la « vraie vie » dans une œuvre chorégraphique crée un hiatus violent. Ce choc, Marco Berrettini le cultive avec délectation. Dans *Un maximum d'élan*, il pose telle quelle sur le plateau une femme, Eliane Adatto, rencontrée dans un meeting Nutella. Son corps marqué, son regard brut font basculer la pièce dans une zone non balisée où soudain tout peut arriver. Jouant avec les limites, Marco Berrettini s'approprie les faits divers (mort de Diana, histoires de meurtrier), écrit des chansons rigolotes et danse, quand c'est absolument nécessaire. Ses pièces, qui traitent par ailleurs de l'Europe ou de l'idéologie nazie, frôlent parfois le dérapage. « *On peut être attendri ou dégoûté par la sous-culture, mais elle ne nous est pas si étrangère que ça. Et il m'importe plus de faire passer des sensations que d'avoir un style chorégraphique.* » Contre les jolis gestes produits au kilomètre, contre le savoir-faire, ce kitsch subversif, à prendre au moins au cinquième degré, cultive le non-sens.

« *Le public a envie d'être dans la beauté et la pureté, commente Mark*

Tompkins, qui n'a de cesse depuis vingt ans de secouer les clichés et travaille actuellement sur l'adolescence. *Le kitsch l'emène dans un territoire plus trouble où il est obligé de s'interroger sur son propre jugement et sa morale.* » Cette mise à mal des valeurs établies, Christophe Haleb la pousse jusqu'à l'outrance. Dans *La Marche des Vierges*, un homme noir travesti en madone se fait violer tandis qu'un autre se pavane en robe de mariée dans *Sous les pieds des citoyens vivants*. « *A force de s'autoréguler, on va finir par étouffer. Avec le kitsch, j'attaque les institutions qui figent la pensée, le pouvoir de la majorité. Il me permet de rester mobile, libre et vivant.* »

## Rosita Boisseau

★ Frédéric Werlé, du 22 au 27 mars, dans le cadre de Charlevoix-Danses, au Théâtre 140 à Bruxelles. Claudia Triozzi, le 25 mars à Ajaccio. Marco Berrettini, le 27 mars à Ajaccio. Mark Tompkins, du 27 au 30 avril à Strasbourg. Christophe Haleb, le 8 mai à Cergy-Pontoise.

# Le rapport Poirot analyse les dysfonctionnements de la BNF

**PARMI** les revendications des personnels de la Bibliothèque nationale de France lors des grèves qui l'ont paralysée à l'automne 1998 figurait la création de commissions chargées de pointer les dysfonctionnements de l'établissement. Albert Poirot, inspecteur général des bibliothèques, a suivi leurs travaux et vient de remettre ses conclusions, après avoir rencontré 310 personnes, soit plus de 10 % des effectifs de la BNF-François-Mitterrand. Son rapport – sévère – vient d'être déposé sur le bureau de Catherine Trautmann, ministre de la culture.

Puisqu'il s'agit d'une synthèse, Albert Poirot pointe d'abord les

causes de la grève : pannes du système informatique, faisant remonter des revendications plus anciennes, horaires d'ouverture, régime des vacataires, « *fort ressentiment* » contre la direction de la BNF « *accusée d'impéritie et d'autoritarisme* ». Il constate ensuite que le site de Tolbiac « *secrète une ambiance sécuritaire pénible pour le public comme pour le personnel* » et que les échanges qu'il a pu avoir « *ont souvent traduit un mal-être, un réel malaise social et psychologique, (...) une morosité provoquée par l'environnement* ». Le rapporteur ajoute que « *le bâtiment du site François-Mitterrand accumule les contre-performances* ».

Leurs causes ? « *La bibliothèque ne se remet pas d'un lourd déficit de programmation* », c'est-à-dire de définition des contraintes avant le concours d'architecture. La climatisation est défectueuse, les nombreuses portes, détériorées et trop lourdes, les couloirs intérieurs « *interminables et consternants* ». Il a constaté l'absence d'un confort minimal pour les personnels qui contraste avec le luxe des espaces destinés aux lecteurs, et un manque paradoxal de place (pour le dépôt légal notamment) dans un bâtiment de 160 000 m<sup>2</sup> de surface utile. Les rayonnages denses mobiles, dits « compactus », à commande électrique, fonctionnent toujours difficilement.

La maintenance (le département des moyens techniques) a été sous-estimée : « *un seul serrurier, certes assisté d'un jeune titulaire de CAP, affronté à l'entretien des 10 000 portes et trappes que comprend le bâtiment* ». De plus, « *les solutions architecturales et techniques retenues au titre du projet ne sont pas les plus économes du financement public* ».

## 40 % DE NON-TITULAIRES

Les problèmes posés par la diversité des statuts du personnel échappent largement à la direction de la BNF mais pèsent gravement sur le manœuvre de la lourde machine. Sur 2 890 personnes employées par l'établissement (2 061 pour le seul site de Tolbiac), 40 % sont non titulaires, avec des ré-

gimes qui sont un véritable casse-tête (21 pour les seuls vacataires). Une réforme est en cours, mais « *le chantier [administratif] est compliqué car il met en jeu au moins cinq ministères* ». Enfin, les méthodes de la direction sont globalement contestées : « *centralisation excessive* », « *lenteur des réponses* », « *autoritarisme* », « *contrôles tatillons* », « *manque de délégation* », « *goût du secret* ».

On devine entre les lignes le reproche d'Albert Poirot envers la direction de la BNF d'avoir transféré à Tolbiac l'organisation du travail, déjà archaïque, qui existait rue de Richelieu. Et c'est sans doute ici, dans le domaine technique de l'encadrement, des horaires, de l'évolution des carrières, de la formation que les commissions sont intervenues avec le plus de précision.

L'afflux du public, pourtant attendu, engendre de nouvelles tensions, notamment dans la bibliothèque haut-de-jardin destinée au grand public (essentiellement étudiant). Le rapport suggère vigoureusement l'amélioration de l'accueil et de l'orien-

tation des lecteurs ainsi que celui des réservations toujours insuffisant. L'ouverture, sept jours sur sept, des salles de lecture, prévue par la direction avant les grèves, toujours réclamée par certains lecteurs et contestée par le personnel, est également analysée. En raison des difficultés que connaît la BNF, le rapporteur n'est pas favorable à un changement prématuré : « *Une décision à ce sujet ne saurait être prise dans l'urgence* ».

Enfin, M. Poirot passe en revue certains problèmes qui pour être peu connus du public n'en sont pas moins inquiétants, car ils touchent à la raison d'être de la BNF : retard du catalogage des ouvrages en stock (63 706 pour le seul haut-de-jardin) ; baisse des crédits d'acquisition (-27 % en 1999) ; absence de réflexion suffisante sur les problèmes touchants à la conservation des documents. La BNF « *doit maîtriser les conséquences de sa croissance en particulier sur le plan de son organisation* », conclut le rapporteur.

E. de R.

## COMMENTAIRE

### ET L'INFORMATIQUE ?

Albert Poirot, qui n'a pas été tendre pour la direction de la Bibliothèque nationale de France, indique que « *les changements ne se feront pas sans l'encadrement et encore moins contre lui. Mais le corollaire de cette affirmation est que l'encadrement ne doit pas sous-estimer l'importance des améliorations à apporter* ». Cette conclusion, légèrement tautologique, indique que les principaux efforts à fournir pour remettre la BNF sur les rails sont du côté de l'organisation du travail et des relations avec le personnel.

On ne peut que lui donner raison sur ce point. Les solutions passent par une concertation accrue entre la direction, qu'il est inutile de diaboliser davantage, et un personnel déstabilisé par un emménagement hâtif, conséquence d'une programmation à géométrie variable. Une tâche difficile mais possible.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont une lourde responsabilité dans les dysfonctionnements, mais il est sans doute trop tard pour reprendre l'aménagement d'un bâtiment qu'il va falloir bricoler à grands frais – « *il y aura toujours 270 mètres entre les tours* », indique un syndicaliste.

En revanche, et c'est le principal reproche qu'on peut adresser au rapport, l'analyse du volet informatique de la BNF reste insuffisante : deux pages à peine sur qua-

rante-sept. Outil essentiel pourtant, puisqu'il conditionne la bonne marche de l'établissement, de la gestion des lecteurs à celle des personnels en passant par les circuits du livre. Le rapport indique tout au plus qu'une version renforcée du système informatique, livrée par la société Cap-Gemini, est en cours d'installation, que le catalogue informatisé devrait être basculé sur Internet « *à partir de mars* » – en réalité courant avril – et que la deuxième phase de la montée en puissance du système (catalogage et dépôt légal) sera repoussée prudemment en septembre 1999. C'est peu pour un élément de cette importance.

Emmanuel de Roux

Pour fêter la St Patrick, St Patrick vous fait une fleur

Partez avec votre voiture de Cherbourg ou Roscoff. Pour connaître l'ensemble de nos propositions demandez notre brochure au 01 42 66 90 90 ou auprès de l'Office de Tourisme Irlandais ou chez votre agent de voyages.

390F par personne aller-retour jusqu'au 27 mai 1999

IRISH FERRIES

Transports et Voyages c/o Irish Ferries  
32, rue du Quatrième Septembre - 75002 Paris  
Minitel 36 15 Irish Ferries (2,23F/min)

21ème - LIC. 07/95 0101

# Peter Zumthor obtient le prix Mies-Van-der-Rohe

LE SIXIÈME prix Mies-Van-der-Rohe d'architecture a été attribué le 8 mars, à Weimar (Allemagne), au Suisse Peter Zumthor pour le musée d'art qu'il a construit à Bregenz (Autriche). Ce prix, fondé en 1987 par la Commission européenne, le Parlement européen et la Fondation Mies-Van-der-Rohe de Barcelone, est accompagné d'une récompense de 50 000 euros (328 000 francs).

Peter Zumthor, né en 1943 à Bâle, a déjà obtenu le prix Carlsberg en 1998. Il a édifié plusieurs bâtiments en Suisse, notamment, dans les Grisons, les exceptionnels thermes de Vals. Il construit actuellement le centre de documentation sur le régime nazi de Berlin ainsi que le pavillon helvétique pour l'Exposition universelle de Hanovre, en l'an 2000. C'est un voltigeur de la lumière et un puriste de la ligne droite, sous les auspices du plus rigoureux des architectes américains d'origine allemande : Ludwig Mies Van der Rohe. C'est dans le pavillon dessiné par Mies en 1929 pour l'exposition de Barcelone qu'aura lieu, le 16 avril, la cérémonie de remise du prix.

Le jury, présidé par l'historien Vittorio Lampugnani, est composé d'architectes ou d'experts en ce domaine, parmi lesquels le lauréat de l'année précédente : Dominique Perrault, auteur de la Bibliothèque nationale de France. Les lauréats précédents ont été Alvaro Siza, Norman Foster, Esteve Bonell et Nicholas Grimshaw. Parmi les bâtiments retenus figuraient notamment la « maison » de Rem Koolhaas à Bordeaux, le Centre de culture de Lucerne, de Jean Nouvel, le Studio de Bernard Tschumi au Fresnoy, et un bel immeuble d'Odile Seyler, à Paris. Un expert par pays – pour la France, la critique Jacques Lucan – propose une liste au jury.

## DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : censurées par les autorités chinoises de Shanghai, les représentations du *Pavillon aux pivôines*, chef-d'œuvre de l'opéra chinois du XVII<sup>e</sup> siècle, seront finalement données du 7 au 25 juillet, dans le cadre du Festival du Lincoln Center, à New York. Ce spectacle sera repris au Théâtre de Caen, du 9 au 13 novembre, puis à la Grande Halle de La Villette à Paris, du 26 novembre au 5 décembre. Téléphone : 001 212 875 5127 (New York) ; 01 40 03 74 00 (Paris) ; 02 31 30 76 00 (Caen).

■ **DANSE** : le premier concours international de chorégraphie classique de Paris, organisé le 12 mars à l'Auditorium des Halles à Paris, par le Festival international de danse de Paris n'a décerné ni grand prix ni premier prix. Sept chorégraphes représentant la France, l'Allemagne, la Norvège, les Philippines et les Etats-Unis étaient en lice. Un deuxième prix a récompensé l'ensemble du chorégraphe autrichien Jorg Mannes. Dmitrij Simkin, Russe devenu Allemand, a reçu un prix d'encouragement pour *As Long As You Lust*.

# A la Saint-Patrick, la Bretagne chantante investit Bercy

## RENNES

de notre correspondante régionale

Ce 16 mars, veille de la Saint-Patrick, Bercy est une île bretonne. Sur scène, les quatre piliers de la musique breizh : Alan Stivell, Gilles Servat, Tri Yann et Dan Ar Braz. Dans la salle, des Bretons de Paris, des Bretons de Bretagne venus par cars entiers et des Parisiens enamourés de musique celtique.

Les quatre pionniers ont trente ans de carrière derrière eux, ils ont tourné sur les mêmes scènes, se connaissent, mais joueront pour la première fois ensemble. Un cinquième groupe armoricain, Armens, abaissera la moyenne d'âge de ces artistes prêts à célébrer « *une grande messe laïque bretonne* », dixit Jean-Louis Jossic, de Tri Yann.

## UNE FÊTE DE FAMILLE

Il y a pourtant un saint dans l'affaire : Patrick, le patron des Irlandais. « *C'est un Breton insulaire* », précise Jean-Pierre Pichard, directeur du Festival interceltique de Lorient et organisateur du concert. Au terme d'un long développement historique, il reconnaît : « *Le lien entre Saint-Patrick et la Bretagne est un peu tiré par les cheveux* ».

Peu importe. L'Irlande est le phare du monde

celtique, auquel la Bretagne appartient. Il fallait bien choisir une date pour cette fête de famille. La Saint-Patrick est depuis quelques années très populaire en France. Va pour la Saint-Patrick.

Il fallait aussi une salle. Grande. Ils ont eu la plus vaste de France (16 000 places), qui se trouve à Paris. Un peu paradoxal pour des artistes qui depuis trente ans défendent et illustrent sans relâche la culture bretonne. Ils auraient pu jouer à Rennes, à Brest ou à Nantes... Mais les salles locales sont désormais trop petites pour accueillir un public qui a grossi au fil des années 90.

Aujourd'hui à la crête de la vague celte, dont témoigne le succès de Manau et la manie des compils celtiques, les quatre grands regardent vers le passé sans amertume. Pourtant, après la flambée des années 70, la France n'a plus voulu d'eux. Pendant les années arides, ils se sont interrogés, mais ils n'ont pas plié. Les scènes bretonnes, irlandaises, canadiennes les ont accueillis. Bercy n'est pas une revanche, mais une occasion de se féliciter du « *travail* » accompli au fil des décennies sur scène, en faveur, dit Jean-Louis Jossic, d'une « *Bretagne créative* ».

Gaëlle Dupont



# Pollock à Londres : un autre éclairage

Après New York, la ville accueille une rétrospective de l'œuvre du peintre américain

**JACKSON POLLOCK.** Tate Gallery, Millbank, Londres SW1P. Tél. : 00-44-171-887-8007. Tous les jours de 10 heures à 17 h 40, samedi de 10 heures à 17 h 40. Entrée : 7,5 £. Jusqu'au 6 juin. Catalogue : 336 pages, 50 £.

En passant de New York (*Le Monde* du 19 décembre 1998), à Londres, la rétrospective Pollock s'est délestée : le MOMA présentait 160 peintures et œuvres sur papier, la Tate Gallery en compte 80. Soit moitié moins. Mais c'est encore bien, très bien même, largement assez pour justifier le déplacement. L'exposition n'ira pas ailleurs, et il faudra attendre des années avant qu'une nouvelle occasion se présente de revoir aussi largement l'œuvre dans tous ses états du « héros » reconnu de la peinture américaine d'après-guerre. Rappelons que celui-ci n'avait fait l'objet d'aucune grande exposition, en Europe comme aux Etats-Unis, depuis celle de 1982 au Centre Georges-Pompidou, qui comportait une vingtaine de dessins.

Le parcours chronologique accorde, à Londres comme à New York, une large place aux travaux antérieurs aux grands drippings de 1947-1950. *Birth, The She-Wolf, Male and Female, Guardians of the secret, Pasiphaé...* Tous les tableaux importants du début des années 40 sont là avec leur poids de mystère, leur singulier imbroglio de figures mythiques minotauriennes ou pas, de dessins semi-automatiques, de pictogrammes et de couleurs ; avec leur archaïsme, leur violence sauvage et leur vitalité. Mais ils ne sont pas accompagnés d'autant

d'œuvres sur papier, de ces recherches orageuses ou très posées, infiniment précieuses, moins pour la mise en évidence des sources multiples de l'artiste, de Thomas Henry Benton et des muralistes mexicains à Picasso et Miro – lesquelles sont décelables à travers les peintures –, que pour la façon dont Pollock s'y prend pour canaliser sa violence et tenter de résoudre ses contradictions, en naviguant entre une écriture spontanée et la discipline du trait, entre la présence et l'absence d'images et de figures.

L'exposition de Londres ne regorge pas non plus de très grandes peintures des années 47 à 50, qui sont fragiles et ne circulent pas beaucoup. *Number 13A, 1948 : Arabesque* avec son écriture blanche sur fond rouge sombre, *Summer-time : Number 9A (1948)*, une frise presque primesautière qui appartient à la Tate Gallery, *Number 3, 1950* et sa grisaille, *Lavender Mist : Number 1, 1950* et ses douceurs violettes, *Number 32, 1950*, un réseau dramatique de couleures noires sur fond blanc, *One : Number 31, 1950*, aux odeurs de terre brûlée... Le choix reflète la richesse de l'œuvre produite au cours de ces quelques années bénies, quand Pollock mieux que jamais dans sa peau, circulait autour des toiles au sol et faisait gicler les couleurs de quelque brosse, bâton ou boîte trouée.

Mais tel que le parcours est orchestré, ce Pollock-là, celui du photographe Hans Namuth, champion de l'action painting et initiateur de l'expressionnisme abstrait, est moins saisissant. L'alternance dans les salles de grands et de petits tableaux ramène le travail d'alors à des proportions moins américaines. S'agirait-il de le remettre à



« Number 19, 1951 » (1951). Huile et émail sur toile (154,9 x 134,6 cm).

une plus juste place dans le cours houleux de l'œuvre ? On peut le penser d'autant que les dernières années – les mal aimées, souvent considérées comme le début de la fin, parce que marquées par la résurgence des thèmes et des figures du début des années 40 –, sont bien représentées, notamment par un ensemble fort de peintures noires et blanches gonflées de corps.

## MOINS DE CHOC VISUELS

Si l'exposition de la Tate Gallery est sensiblement différente de celle de New York, ce n'est pas seulement parce qu'elle est réduite. Les enjeux n'y sont pas les mêmes.

La distance à l'œuvre y est autre, logiquement. Il ne s'agit plus d'immerger le visiteur dans l'œuvre au complet, quitte à le submerger, pour lui faire perdre les habitudes de regarder Pollock à travers l'écran appauvrissant de la critique formaliste. En Europe, on n'a pas forcément un tel besoin. Les An-

glais, beaucoup moins immédiatement concernés, naturellement plus cool, bénéficiant, aussi, du « débroussaillage » de l'exposition américaine, avaient plus de recul pour faire la leur, et en ont pris.

Moins d'emphase, moins d'orages, moins de chocs visuels. L'espace est autre. Les salles très hautes ainsi que l'accrochage espacé assurent une respiration différente aux œuvres. Les plus grandes impressionnent moins, paraissent plus fermées, d'emblée plus construites, plus classiques, plus lointaines. Mais il y a aussi, pour rapprocher de l'œuvre, cette lumière zénithale qui permet de plonger comme jamais dans l'épaisseur de la peinture, de déceler le moindre relief, de se perdre dans l'imbroglio des couleurs, des gouttes et des coups de brosse et presque de revivre le vertige du temps d'exécution.

Geneviève Breerette

## La savoureuse conversation de M<sup>me</sup> de Sévigné et M. de La Fontaine

**LA VEUVE ET LE GRILLON,** salon musical autour de Madame de Sévigné et Monsieur de La Fontaine. Musiques de d'Anglebert, Marchand, Charpentier, Lully, etc., textes de Daniel Soulier. Mireille Laroche (m. en s.), Françoise Denieau (danse et chorégraphie). Chénice Adélaïde, quai de la Loire, Paris 19<sup>e</sup>, le 11 mars. Prochaines représentations, du jeudi au samedi à 20 h 30, dimanche à 15 heures, jusqu'au 27 mars. Représentation supplémentaire, le 24 mars, à 20 h 30. Tél. : 01-53-38-49-49.

C'est dans la Péniche-Opéra, promu salon nautique littéraire, que nous sommes conviés – à la fois témoins et presque partenaires tant la distance avec la scène est réduite – à un rendez-vous savoureux en bonne compagnie. A partir d'un beau texte de Daniel Soulier et d'un montage musical judicieux et soûlement intégré, Mireille Laroche et ses comparses nous offrent la

conversation, comme ce siècle en avait le génie, de deux esprits pour le moins antithétiques : Madame de Sévigné, « la veuve » en deuil permanent de l'existence, et le sieur de La Fontaine, « grillon » chantant dans le foyer des plaisirs. Nous les voyons passer de la séduction à la joute et aborder les grands enjeux de leur temps – sans que l'effroyable démon pédagogique s'interpose en tiers. Grâce soit rendue à Daniel Soulier : on le sent si familier des œuvres et du temps qu'il sait garder la belle langue sans afféterie fâcheuse et nous en régaler.

## INCLINATIONS CONTRADICTOIRES

Madame de Sévigné, dont la vie ne fut donc, à l'en croire, que souffrances, ne quitta pourtant jamais ce ton tantôt lyrique et passionné, tantôt précis et acéré qui fit le sel de ses écrits et transforma un corpus épistolaire en œuvre littéraire. Lues et relues, copiées, commentées, ces lettres sont autant de chroniques talentueuses à quoi on donnait d'ailleurs des titres : ainsi « celle du cheval » ou « celle de la prairie »,

mandée à Madame de Coulanges par la sœur de Madame de Montespan. Toutefois, si diverse soit-elle par tous les tons employés, M<sup>me</sup> de Sévigné resta centrée sur la foi et sur la passion qu'elle vouait à sa fille.

Avec La Fontaine, nous tenons en revanche un auteur du foisonnement, tant il se présente comme un fatras d'inclinations contradictoires : complexité qu'il cultiva en marge des genres classiques, pour se constituer délibérément en poète insulaire. « *Acante est un homme inégal à tel point/Que d'un moment à l'autre on ne le connaît point* ». La Fontaine est partout : cercle janséniste, la Cour et le Temple, la ville et le jardin, le tripot et l'Académie, enseigneur du roi et fidèle à Fouquet, son premier protecteur ; il n'est pas de genre où il ne se soit essayé, des contes grivois aux poésies chrétiennes, la fable se révélant parfaite pour les voix multiples d'un auteur protéiforme.

La confrontation n'est pas sans intérêt et pose au-delà de son inscription historique la question universelle du bon usage de la vie... Béatrice Cramoix (qui assure aussi la direction musicale) campe la marquise avec zèle et chaleur,

même si son chant n'a pas la régularité d'exécution d'une grande interprète et si l'on est parfois gêné par un jeu souligné comme par excès de conviction. Bernard Deletré incarne un fabuliste tantôt méditatif, tantôt gouléant en diable et grivois avec malice, mariant avec la même aisance l'art de dire et celui de chanter – sans compter celui de se taire, qui n'est pas le moindre : il sait alors sur son visage jouer encore la volupté rêveuse et les instants d'angoisse propres au maître de Château-Thierry, qui ne paraît simple qu'à ceux qui ne l'ont pas lu !

Les musiques ne sont en rien un écran au texte mais partie prenante de l'échange. De même les intermèdes chorégraphiques, qui font respirer l'ensemble sans en distraire. Les musiciens sont tous bienvenus ici, particulièrement Sylvia Abramowicz à la viole de gambe. On regrettera toutefois que le public ne soit pas suffisamment averti des compositeurs qu'on lui donne à entendre, nombre d'entre eux n'étant pas des plus connus : là, pour le coup, un brin de pédagogie eût été nécessaire !

Marie-Aude Roux

## INSTANTANÉ

### PAROLES POLITIQUES

On parlera politique, mardi 16 mars au soir, au « ciné-citoyen », ciné-club municipal du 11<sup>e</sup> arrondissement. Deux films alimenteront les débats, en présence du psychanalyste Gérard Miller et de la réalisatrice Esti. Le premier est un extrait du discours d'André Malraux du 4 septembre 1958, où il exhorte le peuple à se rallier au général de Gaulle et à la nouvelle Constitution. Voilà pour l'emphase et la transe discursive. Le second, présenté en avant-première de sa diffusion sur Arte (le 30 mars, à 20 h 45), nous introduit dans les arcanes de l'apprentissage moderne, c'est-à-dire audiovisuel, à cet art ancien qu'est la rhétorique. C'est tout l'intérêt du film d'Esti, précisément intitulé *La Parole en politique*.

La réalisatrice filme Bernard Carayon, maire de Lavaur et conseiller général RPR du Tarn, en croisant ses interventions publiques lors de la campagne pour les régionales de

mars 1998, avec le travail qu'il mène en compagnie du conseiller en communication, Karim Selah. En contrepoint de ce montage alterné, Esti introduit des extraits d'un entretien avec Philippe Séguin qui dit son refus d'un monde « à la *Antonioni* », en définissant l'opinion publique sur le modèle des juges de l'ancien temps : « *Il faut la considérer comme une garce qui n'a pas le droit d'entrer dans le prétoire.* »

Le « premier », oscillant entre élève docile et honnête homme, se livre à des exercices saugrenus, s'observe sur le moniteur vidéo. Le « second » tente d'enflammer les foules en égrenant d'un ton lyrique des formules à l'emporte-pièce. Etonnant contraste qui suggère l'abîme existant entre le Carayon numéro un (homme subtil citant en privé Marx et Jaurès) et le Carayon numéro deux (homme de son parti qui exalte en public « les valeurs françaises »).

Jacques Mandelbaum

★ Ciné-citoyen : 16 mars, 20 heures, 15, rue Merlin, Paris 11<sup>e</sup>.

## SORTIR

### PARIS

#### L'Avenir oublié

Ce texte de Slimane Benaïssa, mis en scène et interprété par l'auteur, s'articule autour de deux jeunes : Un Israélien qui refuse d'être mobilisé et un Palestinien qui ne parvient pas à se faire intégrer dans l'armée israélienne. Par ce jeu de miroirs croisés, Slimane Benaïssa, en collaboration avec André Chouraqui, nous livre une réflexion sur la parenté culturelle des deux camps. Acteur, auteur et metteur en scène algérien, Slimane Benaïssa est exilé en France depuis 1993. *Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 3 avril. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.*

#### Gianmaria Testa

Italien à la voix italienne, Piémontais au charme intelligent, Gianmaria Testa a trouvé sa voie par son dernier album *Lampo* (chez Tôt ou Tard), qu'il met en scène aujourd'hui, avec sa guitare et ses musiciens dont le trompettiste et pianiste David Lewis, complice d'Arthur h. Gianmaria est chef de

gare, il compose des instantanés poétiques, des brèves de vie, d'où ni les odeurs de campagne ni les ambiances d'été, d'automne, d'hiver...

*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Château-d'Eau. Les 16, 17, 18, 19 et 20, à 20 h 30. Tél. : 08-03-80-88-03. 120 F.*

### GRENOBLE

#### Joseph Jarman

L'autre idée de la musique noire : Joseph Jarman, saxophoniste et multi-instrumentiste (Pine Bluff, Arkansas, 1937), musicien de blues et de rock and roll, rallié à la cause des avant-gardistes de Chicago (Richard Abrams, Roscoe Mitchell), membre de l'Art Ensemble, interprète de John Cage, comédien musical, personnalité secrète, Jarman improvise dans (avec, contre, pour) les sculptures et installations de Kirilli au Musée d'art moderne de Grenoble : exception, expérience, excès, grande expectative.

*Musée d'art moderne, 5, place Lavalette, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-63-44-44. Le 17 mars, à 19 heures et 20 heures. 80 F et 60 F.*

## GUIDE

### REPRISES

**Allons donc, papa !** de Vincente Minnelli. Américain, 1951, noir et blanc (1 h 21). Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5<sup>e</sup> (01-43-54-42-34). **Lolita** de Stanley Kubrick. Britannique, 1962, noir et blanc (2 h 35). Action Ecoles, 5<sup>e</sup> (01-43-29-79-89). **Les mains qui tuent** de Robert Siodmak. Américain, 1944, noir et blanc (1 h 27). VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5<sup>e</sup> (01-43-54-51-60 +).

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Milnet, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

### VERNISSAGES

**Décors de paquebots** Espace Landowski, Musée des années 30, 28, avenue André-Morizet, 92 Boulogne-Billancourt. Tél. : 01-55-18-53-70. Mardi de 12 heures à 18 heures ; mercredi et samedi de 10 heures à 18 heures ; jeudi de 14 heures à 20 heures ; vendredi de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 13 heures à 18 heures. Du 16 mars au 16 juin. 30 F. **The Black Photo Album, Johannesburg, 1890-1950** Fnac Montparnasse, 136, rue de Rennes, Paris 6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Montparnasse-Bienvenue. Tél. : 01-49-54-30-00. De 10 heures à 19 h 30. Fermé dimanche. Du 16 mars au 24 avril. Entrée libre.

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **L'île morte** de René Zahnd, mise en scène d'Henri Ronse, avec Claude Mathieu, Jean-Marie Galey, Jérôme Pouly et Jean-Claude Drouot. Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Sulpice, Sévres-Babylone. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-44-39-87-00. De 65 F\* à 160 F. Jusqu'au 22 avril. **La Leçon** d'Eugène Ionesco, mise en scène de Christian Schiaretti, avec David Bouvret, Emmanuelle Dézy et Salem. Théâtre Berthelot, 6, rue Marcellin-Berthelot, 93 Montreuil. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-48-58-92-09. Durée : 1 heure. De 50 F\* à 90 F. **Miroirs noirs** d'Arno Schmidt, mise en scène de Patrick Sommier, avec Yann Collette et Marie Cariès. *Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Le 16, à 20 h 45. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F\* à 140 F. Jusqu'au 11 avril.* Hélène Collerette (violin), Nadine Pierre (violoncelle), Emmanuel Strosser (piano).

**ESPECES D'ESPACES** SUR UN TEXTE DE GEORGES PEREC

MISE EN SCÈNE CECILE BAKÈS AVEC ELISABETH CATROUX THÉÂTRE 71 ET FRANÇOIS MALAKOFF CLAVIER DU 5 AU 23 MARS À DEUX PAS DU MÉTRO MALAKOFF-PLATEAU DE VANVER 01 46 55 43 45

Schubert : *Trio pour piano, violon et violoncelle D 897*. Chausson : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 3*. Beethoven : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 97 « l'Archiduc »*. *Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Passy. Le 16, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 80 F.*

**Anne-Sophie Schmidt (soprano), David Selig (piano)**. Francis Poulenc : voyages. *Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris 13<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Quai-de-la-Gare. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.*

**Orchestre Colonne** Mendelssohn : *Concerto pour violon et orchestre*. Dvorak : *Symphonie h 8*. Narboni : *Oz*. Constantin Bogdanas (violin), Didier Benetti (direction). *Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Ternes. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-33-72-89. De 50 F à 195 F.*

**Brigitte Chataignier, Michel Lestréhan** Danse et art martial du Kerala. *Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Paul. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-42-74-44-22.*

**La la Human Steps** Edouard Lock : *Salt*. *Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.* **Junior Ballet** Lar Lubovitch : *Marimba*. Douglas Becker : *Jewish Songs*. Félix Blaska : *Tamtam et percussions*. Ashley Page : *Création*. *Conservatoire national supérieur de musique, 209, avenue Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-Pantin. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-40-40-46-46.*

**Annabelle Mouloudji** *Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Trocadéro. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-53-65-30-00. Entrée libre. Jusqu'au 21 mars.*

**Stan Laferrière Tentet** *Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Le 16, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.* **The Brian Setzer Orchestra** *Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Anvers. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 140 F.*

**Yann Tiersen** *Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Opéra, Madeleine. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 140 F.* **Bretagnes** *Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-Bercy. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-44-68-44-68.*

**Artango** *Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Hôtel-de-Ville. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-42-71-46-50. 120 F. Jusqu'au 8 mai.*

**Ricardo Vilas** *Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Pigalle. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. De 60 F à 80 F.*

**Taoufik Bestandji** *Centre culturel algérien, 171, rue de la Croix-Nivert, Paris 15<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Boucicaut. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-45-54-95-31. 80 F.*

### RÉSERVATIONS

**Michael Brecker** *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Château-d'Eau. Le 26 mars. Tél. : 01-45-23-51-41.*

**Elvin Jones** *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Château-d'Eau. Les 29 et 30 mars. Tél. : 01-45-23-51-41.*

**Orbital** *Elysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Anvers. Le 14 avril. Tél. : 01-44-92-45-45.*

### DERNIERS JOURS

**20 mars :** **Trois monologues** de Bernard Noël, mise en scène de Charles Tordjman, avec Serge Maggiani. *Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue rue Saint-Martin, Paris 3<sup>e</sup>. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.* **La Seconde Surprise de l'amour** de Marivaux, mise en scène de Daniel Mesguich. *Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9<sup>e</sup>. Tél. : 01-53-05-19-19. De 40 F à 160 F.*

# SALON MONDIAL DU TOURISME

Pour partir dans le monde entier, suivez les pointillés !

18-21 mars

Tarif réduit 40 F au lieu de 50 F sur présentation de cette annonce à l'entrée. Offre valable pour une personne.

PARIS EXPO - PTE DE VERSAILLES 10H À 19H - NOCTURNE VENDREDI 21 H



## EN VUE

■ Lundi 15 mars à Mexico, onze guérilleros zapatistes ont disputé, en passe-montagne noir, une partie de football contre une équipe de vétérans.

■ La compagnie brésilienne des chemins de fer (RFFSA), condamnée à des dommages et intérêts après la mort accidentelle d'un cheminot, offre à sa veuve, **Osmarina de Figueiredo**, employée de maison, qui habite Rio, 105 locomotives diesel hors d'usage rouillant au dépôt des chemins de fer de Bauru à 800 kilomètres de chez elle.

■ Un ouvrier d'une centrale hydro-électrique péruvienne, hospitalisée depuis « de façon prolongée », avait rapporté chez lui, dans la poche arrière de son pantalon, un bâtonnet d'iridium 192 ramassé dans un champ.

■ « En général, pour qu'une femme s'en prenne à un homme de cette façon, il faut qu'il soit comme **Arnold Schwarzenegger** ou **Bill Clinton** », estimait, lundi 15 mars, devant un tribunal de Tel Aviv, une magistrate doutant de la version de **Shlomo Nour** qui, accusé du viol de **Miss Israël**, soutenait : « Le violé c'est moi ! »

■ **Hillary Clinton** répondra, jeudi 18 mars, sur Internet (<http://www.americaonline.com>) aux questions sur son chat **Stocks** et son chien **Buddy**.

■ Les habitants de Wiseman's Bridge, en Grande-Bretagne, où **George** s'est réfugié après avoir échappé à des chasseurs, iront chercher leur courrier au village voisin : « Nous arrêtons les distributions lorsqu'il y a un chien dangereux, c'est pareil avec les faisans », leur a expliqué le porte-parole de la Poste royale.

■ L'inspecteur adjoint **Jatan Singh** déclare : « Aujourd'hui, je n'en veux plus à personne », après avoir, pour apaiser ses instincts brutaux, suivi pendant dix jours à New Delhi, en compagnie d'un millier de policiers indiens, l'enseignement hindou du Vipassana : méditation, silence, abstinence sexuelle et régime à base de fruits et de céréales.

■ Des députés argentins, s'inspirant du cas **Pinochet**, ont demandé sans succès l'inculpation du **Prince Charles**, en visite officielle, pour les atteintes aux droits de l'homme commises par la Grande-Bretagne en 1982 aux Malouines.

■ Les six millions de livres versés chaque année par l'Etat britannique fondent comme neige entre les mains de la reine mère qui, de fête en fête, habituée aux fastes surannés de l'empire colonial, va sur ses quatre-vingt-dix-neuf ans sans compter : elle doit quatre millions de livres (40 millions de francs) à son banquier.

**Christian Colombani**

# Un an après la catastrophe écologique d'Aznalcollar

La presse espagnole donne des prévisions contradictoires concernant le nombre d'oiseaux migrateurs qui vont mourir, empoisonnés par les déchets toxiques qui ont envahi le parc naturel andalou le 25 avril 1998

LA PRESSE espagnole se mobilise à l'approche du premier anniversaire de la catastrophe écologique d'Aznalcollar, en Andalousie, où, le 25 avril 1998, venus de la rupture d'un bassin de rétention d'une mine de pyrite, 6 millions de tonnes de déchets toxiques avaient envahi le lit du fleuve Guadimar, menaçant de s'infiltrer dans le parc tout proche de Doñana. Ce parc, réserve unique, inscrite au patrimoine de l'humanité, d'une faune et d'une flore protégées, s'étend en bord de mer et sert de refuge aux

derniers exemplaires du lynx ibérique et de l'aigle royal. Mais il est surtout connu pour les centaines d'espèces d'oiseaux qui ont trouvé refuge sur ses marais. Or le quotidien catalan *La Vanguardia* vient de lancer un cri d'alarme. A l'en croire, la moitié des quelque 40 000 oiseaux migrateurs venus passer l'hiver sur les terres clémentes de Doñana rentreront empoisonnés, à des degrés divers, dans leur pays d'origine.

Parmi les espèces les plus menacées figureraient les cigognes, dont

« RAFAEL DEL PINO PRESIDENTE LA EMPRESA FAMILIAR - PAGINA 62 »  
**LA VANGUARDIA**

El resumen de la farmacia de Doñana ahora a veinte pollos muertos  
**La contaminación afecta a la mitad de los gansos de Doñana**

la moitié de celles qui vivent dans le parc présentent des signes de contamination à l'arsenic, et les oies sauvages, dont beaucoup proviennent de Suède. Selon *La Vanguardia*, les oies, habituées à se

réunir dans une zone très protégée du parc, auraient dû se déplacer cet hiver, en raison d'une avarie du contrôle du réseau hydrographique qui s'est traduite par l'assèchement d'un marais, pour trouver l'humidité qui leur convient, presque aux portes du parc, dans la zone de « Entremuros », là précisément où s'était arrêtée la coulée toxique. Résultat, explique le journal (s'appuyant sur les études d'une équipe de scientifiques qui a travaillé en Suède cet été avant d'aller plus tard contrôler les oies

une nouvelle fois, en Andalousie), le sang de ces oiseaux montre des traces de métaux tout à fait significatives. Entre autres du zinc, du cuivre et de fortes quantités de plomb et de cadmium. Ce qui signifie, d'après les sources de *La Vanguardia*, que « beaucoup de ces oiseaux vont mourir, tandis que d'autres, très affaiblis par cette contamination, ne pourront pas reprendre leur route vers le nord, ou auront des problèmes de reproduction. »

Affirmations qui n'ont pas manqué de faire sensation, dans le climat de polémiques qui règne sur l'évaluation de la contamination du parc. Mais peut-être le panorama n'est-il pas aussi noir : en effet, dans un autre article consacré aux conséquences de la catastrophe d'Aznalcollar, publié, celui-ci, dans *El País* et intitulé « Les oiseaux de la discorde », le président du Conseil supérieur d'investigations scientifiques (CISC), Cesar Nombela, dont certains travaux servaient de base à *La Vanguardia*, réfute cette version alarmiste. D'après M. Nombela, « il n'existe encore aucune base scientifique pour étayer pareille affirmation ». En revanche, d'après lui, « 5 % des oiseaux [soit 2 000] mourront à coup sûr » en « conséquence » de la catastrophe de 1998, tandis que, autre certitude, les écrevisses et mollusques qui prolifèrent à l'embouchure du Guadalquivir montrent des taux de contamination encore trop élevés pour la consommation.

**Marie-Claude Decamps**

## DANS LA PRESSE

### EUROPE 1

**Alain Duhamel**

■ On voit trop facilement à qui la crise va profiter : les anti-européens de tout poil vont en faire leurs choux gras, ils commencent déjà. Les libéraux tiennent là une circonstance idéale pour, de leur côté, partir en guerre contre l'Europe de la bureaucratie, de la réglementation et des gabegies. Quant aux pays comme la France qui tentent depuis toujours de pousser une conception volontariste de l'Europe, avec des objectifs sociaux et des politiques communes, ils se trouvent pris à contre-pied. Le paradoxe est que de cette crise sortira plus de démocratie, de contrôle et de transparence (...) Il est absurde d'avoir été obligé, pour en arriver là, de passer par un psychodrame nauséabond et destructeur.

### RTL

**Michèle Cotta**

■ De mémoire d'Européen, on n'a jamais vu ça. La Commission de Bruxelles montrée du doigt dans un rapport en forme de réquisitoire, la démission de ses 20 membres, collectivement déclarés coupables de mauvaise gestion, dénoncés conjointement pour avoir perdu le contrôle de leur administration et laisser passer sans réagir fraudes et corruption. Un des deux commissaires français, ancien premier ministre de surcroît, Edith Cresson, dénoncée pour favoritisme et aussi, plus sérieusement, pour n'avoir pas sanctionné le détournement, par un prestataire extérieur, de 150 millions d'euros, près de 1 milliard de francs.

### FRANCE-SOIR

**Yves Thérard**

■ Hier, l'Europe a offert aux Français un bel exemple de trans-

parence. Aussitôt soupçonnée, la Commission de Bruxelles fut soumise, à la demande des députés de Strasbourg, au contrôle d'un comité des sages réputés indépendants. Le verdict tombé, sans concession sur la gravité des faits, les accusés devaient désormais démissionner de leurs fonctions. On rêve d'une procédure aussi rondement menée sur les bords de la Seine, du côté du Palais-Royal, et ailleurs. Suivez mon regard...

### LIBÉRATION

**Jacques Amalric**

■ Avec un peu de chance, cet épisode peu glorieux de la vie communautaire devrait sonner le glas de coutumes qui n'ont jamais grandi l'exécutif européen : le manque de transparence, la connivence généralisée et l'utilisation, par les chefs d'Etat et de gouvernement, des postes de commissaires à leur disposition pour recycler des gloires fanées et leur offrir

autant de pantoufles en remerciement de services rendus. C'est une bonne chose que les prochains commissaires soient soumis à la confirmation des parlementaires européens. Il ne restera plus, ensuite, qu'à renforcer la légitimité de ces mêmes parlementaires - eux-mêmes ne sont pas, loin de là, au-dessus de tout soupçon - en terminant avec la pratique très française du scrutin de liste nationale à la proportionnelle.

### LA CROIX

**Bruno Frappat**

■ Dans trois mois, les peuples élimineront les « eurodéputés ». Il reste à souhaiter qu'ils dominent le désenchantement qui menace, face aux trahisons de l'idéal européen. Il faudra leur prouver, d'ici là, que l'Europe reste bien un service rendu aux peuples qui la composent et non l'abri propice de certains, une Babel des tentations, des réseaux et du mépris.

**www.iagora.com**

Etrangers dans tous les pays, rencontrez-vous !



IAGORA est un lieu virtuel de rencontre et de débat entre « internationaux », c'est-à-dire, comme l'explique Philippe Nègre, cofondateur du site, entre « gens qui veulent aller à l'étranger, y ont vécu ou s'apprêtent à y vivre, et qui s'intéressent à tout ce qui est international ». De nos jours, cela fait beaucoup de monde : les rubriques vont du football à la cuisine et les sections conduisent, « En dehors des sentiers battus », au « Choc culturel » assuré. Ainsi, Adriana Abdenur promène sur le monde un regard humoristique, légèrement égocentrique et merveilleusement multi-centré. Parlant couramment six langues, elle révèle d'une plume agile les réalités emmêlées de notre univers « glocal » (global-local). iAgora permet aussi de suivre la découverte de la siesta espagnole par des Texans, ou la correspondance entre un enfant de Calcutta et un journaliste en quête de clips de musique indienne...

Les conseils pratiques sont classés selon trois activités essentielles : études, travail, voyages. iA-

gora a volontiers recours à l'interactivité, avec notamment des forums et des enquêtes en ligne, mais refuse le « tout-virtuel » et appelle ses lecteurs à créer des groupes de rencontre dans le monde réel.

La carte des pays sur lesquels on

trouve des informations détaillées se précise lentement. Tous les textes ont une version anglaise, mais beaucoup d'informations sont également disponibles en espagnol et en français. Le visiteur peut à tout moment changer de langue et de pays, ce qui permet au site d'être

multilingue sans être cloisonné. Les créateurs de iAgora, Philippe Negre (père espagnol, mère française) et son ami Sacha Lévy (mère américaine, père français), vivent à New York, mais se sont connus au lycée français de Barcelone. Leur vie d'expatriés leur a permis de découvrir qu'en tous lieux « il ne nous fallait pas longtemps pour nous retrouver au cœur de la communauté des non-nationaux », qu'ils définissent ainsi : quels que soient leur origine et leur pays d'accueil du moment, « ils ont en commun d'être différents ». Philippe, pour sa part, se sent assez français culturellement, mais plutôt espagnol pour les relations sociales.

iAgora aurait sans doute séduit le moine Hughes de Saint-Victor, qui écrivit au XII<sup>e</sup> siècle : « L'homme qui trouve sa patrie douce n'est qu'un tendre débutant ; celui pour qui chaque sol est comme le sien propre est déjà fort ; celui-là seul est parfait pour qui le monde entier est comme un pays étranger. »

**Francis Pisani**

## SUR LA TOILE

### ALTERN

■ Dans un entretien accordé à la chaîne de télévision Paris Première dont la diffusion est prévue pour le 30 mars, Estelle Hallyday, qui vient de gagner un procès contre l'hébergeur de sites Altern dans une affaire de diffusion de photos, a déclaré que les dommages et intérêts qu'elle devrait recevoir seraient reversés à une œuvre de charité, et réaffirme qu'elle considère son action en justice comme justifiée. Le jugement avait entraîné de nombreuses protestations, car il visait l'hébergeur du site incriminé et non pas son auteur. Suite à cette affaire, Altern a dû cesser ses activités, fermant ainsi plus de 30 000 sites francophones. Une réunion publique de soutien à cet hébergeur a lieu à la Mutualité à Paris, mercredi 17 mars à 20 heures. - (AFP)

### GANGS

■ La police de Fayetteville (Géorgie) a arrêté cinq adolescents, accusés d'avoir créé un site Web dans le but de recruter des nouveaux membres pour leur gang local. L'ACLU (Union américaine pour les droits civiques) a décidé de soutenir les cinq jeunes inculpés, qui nient les accusations. - (AP)

Abonnez-vous au **Monde** pour seulement **173<sup>F</sup>** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173<sup>F</sup> (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

### Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : [ ]

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : <b>LE MONDE</b> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom : .....			
Prénom : .....			
N° ..... rue .....			
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° ..... rue .....			
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Cle RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99<sup>ctt</sup>/min)

\*Le Monde\* (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. U.S. and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

## Un journaliste à l'ancienne

par **Alain Rollat**

LES ACCROS du vinaigre décapé-télé sont légion, mais il est rare qu'un présentateur se fasse éreinter comme Marc-Olivier Fogiel l'a été dans les colonnes de *Libération* au lendemain de son face-à-face avec Bernard Tapie : « Le freluquet talqué de TV Plus (...) persifle (...), confond insolence et muflerie (...), veut avoir le dernier mot (...) Trop léger, trop petit (...) Un post-adolescent mal fini, dont la frivolité égotiste éclôt en symbiose avec la chaîne qu'il habite (...) Pauvre petit prince qui s'est cru plus malin que le flambeur de reverbères ! (...) Un sale petit garçon. » Cela frisait le délit de « sauvagisme », l'outing façon Act-Up.

Alain Duhamel n'est pas Marc-Olivier Fogiel. Il ne pratique pas l'interview-spectacle. Il ne cherche pas à faire de l'audience en reprochant aux autres de ne pas savoir en faire autant. Il n'interroge pas ses invités à coups de

cutter. Il ne profite pas de sa position pour les mettre au supplice. Sa gourmandise n'est pas cruelle. Son sens des convenances n'a d'égal que son culte de la connivence. Faut-il, pour autant, être méchant avec lui ? Faut-il lui reprocher de faire partie des meubles ? Faut-il l'accuser d'être une antiquité vivante ? Faut-il lui faire grief de pratiquer, depuis trente ans, le journalisme à l'ancienne ? Faut-il, pour faire plaisir à la galerie, le dire lisse, poussiéreux, cumulard, archaïque ?

On se posait la question en le retrouvant, lundi soir, tel qu'en lui-même, pour la première de « L'Entretien », sa nouvelle émission de France 2, en train de s'entretenir, en effet, le mot n'est pas trop fort, avec cet autre éternel de l'académie audiovisuelle qu'est Jacques Delors. Un dino-saure en rencontrait un autre, en pleine nuit, et ils se racontaient,

en pleine nuit, de passionnantes histoires de dinosaures insomniaques. Bien qu'Alain Duhamel ait réussi un tour de force en obligeant son partenaire à faire le grand écart entre Philippe de Villiers et Alain Krivine, sans se démarquer de François Bayrou, cette conversation avait fatalement un intérêt paléontologique.

Faut-il donc épauler le vétérinaire Duhamel et faire d'une pierre deux coups en l'expédiant au bûcher promis au jeune Fogiel ? L'affaire mérite réflexion. Brûler Duhamel, condamner son respect pour la politique, ne serait-ce pas sacrifier ce que nous avons adoré, renier notre héritage, imposer une part de notre propre écriture ? Brûler Fogiel, ne serait-ce pas assassiner l'irrévérence, dénier à l'image le droit d'être iconoclaste avec les autres images, tuer le fond pour vice de forme ? Nous ne jetterons pas la première allumette.



MARDI 16 MARS

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Sétif, détonateur de la guerre d'Algérie. Forum Planète  
 23.20 La Vie des uns pour la vie des autres. Forum Planète

MAGAZINES

19.00 Archimède. Voir : Jeunes pousses. Pourquoi : Des petites bêtes. Expérience : L'épreuve finale. Sciences animées : Diversité génétique. Portrait : Christine Rollard, arthologue. Application : Un vaccin d'avenir. Arte  
 20.00 20 h Paris Première. Pierre Perret. Paris Première  
 20.50 Les Chemins de l'impossible. Les petits matadors de Colombie. Killer Road au Kenya. M 6  
 21.00 Le Gai Savoir. Pourquoi les philosophes ? Invités : Elie Wiesel ; Remo Forlani ; André Comte-Sponville ; Dominique Lecourt ; Jean-François Revel. Paris Première  
 21.50 Thema. Georges Perec. Arte  
 22.45 La Vie à l'endroit. Les grands héritiers. France 2  
 23.25 Nimbus. Amiante : une bombe à retardement. France 3  
 0.10 Zone interdite. Chasseurs de primes. M 6  
 0.40 Le Cercle. Festival «Les Météores». France 2  
 1.45 Saga-Cités. Ecoles plurielles. L'école des Pâquis. Valeurs familiales. France 3

DOCUMENTAIRES

20.05 Les Tribus indiennes. [12/20]. Les Ménominées. Planète  
 20.05 La Carte des Kerguelen. [2/2]. Odyssee  
 20.15 Reportage. Les Oranges de l'exil. Arte  
 20.30 Les Oubliés de la Libération. La victoire en couleurs. Odyssee  
 20.30 Les Massacres de Sétif. Un certain 8 mai 1945. Forum Planète  
 20.45 La Vie en face. Tristan Da Cunha. Une île à l'écart du monde. Arte  
 20.45 Les Descendants. [6/13]. Histoire  
 21.05 Quelques jours avec Josef. Planète  
 21.25 L'X inconnue. L'école polytechnique sur le divan. Odyssee  
 22.45 L'Histoire du jazz. Mezzo  
 23.00 Les Celtes. [2/6]. Histoire  
 23.15 Inoubliable Berlinette. Odyssee  
 23.20 L'Épopée des fusées. [10/13]. Bénéfices de la recherche. Planète  
 0.00 Conférences de presse. 16 mai 1967 [1/2]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

18.30 Football. Coupe de l'UEFA. Parme - Bordeaux (Fra). 20.30 Lyon - Bologne. 21.45 Celta Vigo - Marseille. Canal +  
 20.00 Hockey sur glace. Championnat de France. Ligue Elite. Quart de finale. AB Sport  
 2.05 Basket NBA. Minnesota - Lakers. Canal +

MUSIQUE

20.05 Ensemble Currende. Motets, de Roland de Lassus. Muzzik  
 20.45 Quatre Saisons à Toulouse. Par l'Orchestre du Capitole, dir. Michel Plasson. Mezzo  
 23.10 The Nat «King» Cole Show 7. Enregistré le 9 juillet 1957. Muzzik  
 23.45 Te Deum, de Haydn. Par l'Orchestre baroque La Petite Bande et le Chœur de chambre de Namur, dir. Sigiswald Kuijken. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 Meurtre sur répondeur. Gary Sherman. RTL 9  
 20.55 Les Montagnes bleues. Paolo Barzman [2/2]. France 2  
 21.20 La Femme du veuf. Michel Favart. RTBF 1  
 22.25 Jennie, lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [3/3]. Festival  
 0.10 Les Avocats du diable. André Cayatte. Festival

SÉRIES

20.55 La Vie à cinq. Les retrouvailles de la Saint-Valentin. Téva  
 23.00 Star Trek, la nouvelle génération. [2/2]. La descente aux enfers (v.o.). Canal Jimmy  
 23.50 Star Trek, Deep Space Nine. [2/2]. Le cercle (v.o.). Canal Jimmy  
 0.40 Cop Rock. Potts Don't Fail Me Now (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

18.30 Mask ■■ Peter Bogdanovich (Etats-Unis, 1985, v.o., 120 min) ○. Ciné Cinéma 1  
 18.45 Les Amants de Véronne ■■ André Cayatte (France, 1948, N., 105 min) ○. Ciné Classics  
 18.50 Trois places pour le 26 ■■ Jacques Demy (France, 1988, 100 min) ○. Cinéstar 1  
 19.30 La Mort aux trousses ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1959, 145 min) ○. Cinétoile  
 20.30 Tant qu'il y aura des hommes. Fred Zinnemann (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 120 min) ○. Ciné Classics  
 20.30 Y aura-t-il de la neige à Noël ? ■■ Sandrine Veysset (France, 1996, 90 min) ○. Ciné Cinéma 1  
 20.30 Jude ■■ Michael Winterbottom (GB, 1996, 120 min) ○. Ciné Cinéma 2  
 21.55 L'Invraisemblable Vérité ■■ Fritz Lang (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 85 min) ○. Cinétoile  
 22.15 Le Nom de la rose ■■ Jean-Jacques Annaud (Fr. - It. - All., 1986, 130 min) ○. Cinéstar 1  
 22.30 Jalousie ■■ Pietro Germi (Italie, 1953, N., v.o., 90 min) ○. Ciné Classics  
 23.20 Les 400 coups ■■ François Truffaut (France, 1959, N., 95 min) ○. Cinétoile



23.40 Un homme qui dort ■■ Bernard Queysanne et Georges Perec. Jacques Spiesser (France, 1974, N., 85 min) ○. Arte  
 0.15 Une étoile est née ■■ George Cukor (EU, 1954, version courte, 150 min) ○. Ciné Cinéma 2  
 0.55 La Voleuse ■■ Jean Chapot (France - Allemagne, 1966, N., 90 min) ○. Cinétoile  
 2.50 Seven ■■ David Fincher (Etats-Unis, 1995, v.o., 125 min) ○. Ciné Cinéma 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1  
 17.40 Beverly Hills. 18.30 Exclusif. 19.10 Le Bigdil. 20.00 Journal. 20.40 Le Résultat des courses. 20.42 Boom, Météo. 20.50 Les Visiteurs ■■ Film. Jean-Marie Poiré. ○. 22.50 High Secret City. 0.35 Minuit sport.

FRANCE 2

17.20 Cap des Pins. 17.50 Hartley, cœurs à vif. 18.45 Et un, et deux, et trois. 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.20 Qui est qui ? 20.00 Journal, Météo. 20.55 Les Montagnes bleues. Téléfilm. Paolo Barzman [2/2]. ○. 22.30 Bouche à oreille. 22.45 La Vie à l'endroit. Les grands héritiers. 0.20 Journal, Météo. 0.40 Le Cercle. «Les Météores».

FRANCE 3

17.45 Le Kadox. 18.18 L'Euro, mode d'emploi. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Cosby. 20.35 Tout le sport. 20.50 Spécial Bouvard du rire. 22.55 Météo, Soir 3. 23.25 Nimbus. Amiante : une bombe à retardement. 0.25 Magazine olympique. 0.50 Fac, mode d'emploi. 1.45 Saga-Cités. Ecoles plurielles.

CANAL +

16.45 Michael Keal contre la World News Company ■■ Film. Christophe Smith. ○. 18.15 Football. Jour d'Europe. 18.30 Parme - Bordeaux. 20.30 Lyon - Bologne. 21.45 Celta Vigo - Marseille. 0.00 Résumés. 0.27 Les Sales Blagues de l'Echo. 0.30 L'Oiseau au plumage de cristal ■■ Film. Dario Argento (v.o.). ○.

Le Monde TELEVISION

CANAL +

18.15 Jour d'Europe Coupe de l'UEFA Quarts de finale retour  
 Les trois équipes en tête du championnat de France de première division, Bordeaux (en déplacement à Parme à partir de 18.30), Lyon (qui reçoit Bologne à 20.30) et Marseille (qui dispute sa rencontre à Vigo, en Espagne, coup d'envoi fixé à 21.45), vont tenter de se qualifier pour les demi-finales de la Coupe de l'UEFA.

FRANCE 2

22.45 La Vie à l'endroit Héritiers d'un nom, d'une fortune ou d'une dynastie, riches ou pauvres, ils doivent assumer un destin ou une légende qu'ils n'ont pas choisis, s'accommoder d'un aïeul parfois encombrant et concilier leur propre vie avec le poids écrasant du passé. Mireille Dumas a recueilli leur témoignages, d'une étonnante sincérité. Loin des sempiternels feuilletons sur le gotha dont raffole la télévision.

ARTE

23.40 Un homme qui dort ■■ Point final d'une soirée Thema, inventée par Bernard Queysanne autour de Georges Perec et de ses « Espèces d'espaces », qui débute à 21.50, ce film est l'adaptation à l'écran, en 1974, de l'œuvre épynomique de l'écrivain, écrite sept ans plus tôt. Ce mariage parfait de la littérature et du cinéma, interprété par Jacques Spiesser avec la voix off de Ludmilla Mikael, reçut le prix Jean-Vigo 1974.

MERCREDI 17 MARS

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Marchands d'armes, marchands de mort ? Invités : Martine Bernard ; François Heisbourg ; Bernard Jacquemard ; Henri Martre ; Xavier Raufer. Forum Planète  
 23.10 Castrats, la voix des anges. Invités : Ivan Alexandre ; Patrick Barbier ; Alain Duault ; Dominique Fernandez ; Duy-Thong Nguyen. Forum Planète

MAGAZINES

13.25 M 6 Kid. La monnaie. M 6  
 13.50 On s'occupe de vous. France 3  
 14.00 20 h Paris Première. Pierre Perret. Paris Première  
 14.05 Les Dossiers de l'Histoire. Shoa [1/2]. Histoire  
 14.58 Questions au gouvernement. A l'Assemblée nationale. France 3  
 15.10 En juin, ça sera bien. La Cinquième  
 16.05 Saga-Cités. Spécial Prévention et sécurité. France 3  
 17.30 Le Club. Bertrand Tavernier. Ciné Classics  
 18.00 Stars en stock. William Holden. Dustin Hoffmann. Paris Première  
 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Robert Altman ; Chris O'Donnell ; Patrick Menais ; Christophe Dechavanne. Canal +  
 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. Nicole Notat. LCI  
 20.00 20 h Paris Première. Jean-Michel Ribes. Paris Première  
 20.05 Check-Up. La sclérose en plaques. La narcolepsie. TSR  
 20.15 Strip-tease. Nénesse fait du foin. Perdu de vue. Les nourritures terrestres. RTBF 1  
 20.35 Les Dossiers de l'Histoire. Shoa [2/2]. Histoire  
 20.50 Des racines et des ailes. Les nouveaux paradis. Vienne : toute la ville danse. Juges de crise. France 3  
 21.00 Paris modes. Spécial lingerie. Paris Première  
 21.05 Strip-tease. Au cœur des ténèbres (16, rue de la Loi). Un mâle dominant. Les compagnons de la chanson. On ne prête qu'aux pauvres. TV 5  
 22.40 Ça se discute. Anorexie, boulimie, d'où viennent nos troubles alimentaires ? France 2  
 23.25 Un siècle d'écrivains. Jean Anouilh ou l'homme libre. France 3

DOCUMENTAIRES

17.00 La Carte des Kerguelen. [2/2]. Odyssee  
 17.40 Pourquoi Vincent Van Gogh s'est-il suicidé ? [2/2]. Planète  
 17.45 L'Histoire des grands ballets. [17/20]. Les ballets russes de Diaghilev. Mezzo  
 18.25 Cinq colonnes à la une. Planète  
 18.30 Le Monde des animaux. La Seiche géante d'Australie. La Cinquième  
 18.30 Les Celtes. [2/6]. Histoire  
 19.00 Connaissance. Les Cadeaux de la nature. [3/3]. Le caoutchouc. Arte  
 19.30 Conférences de presse. 16 mai 1967 [1/2]. Histoire  
 19.30 La Chine, dragon millénaire. La cité aux mille jardins. Odyssee  
 19.35 La Guerre du Golfe. [3/4]. Tempête du désert. Planète  
 20.00 Voyage en Patagonie. [4/4]. La Terre de feu. Odyssee  
 20.30 La Corse, une montagne dans la mer. Histoire et traditions. Odyssee  
 20.35 Un âge passe. Autoportrait en vieil ours. Planète  
 20.55 Liban, bout à bout. Téva  
 21.25 Nemadi. Odyssee  
 21.35 Les Tribus indiennes. [12/20]. Les Ménominées. Planète  
 21.45 Les Femmes du Sud. Mezzo  
 22.05 Seul sur la glace. Richard Byrd. Odyssee  
 22.10 Profil. Yehudi Menuhin. [1 et 2/2]. Le violon du siècle, album-souvenir. Arte  
 22.30 Les Castrats. Souvenirs d'un autre temps. Forum Planète  
 22.40 Quelques jours avec Josef. Planète  
 23.35 L'Invincible Albion. TSR  
 23.50 Toutes les drogues du monde. Une devise forte : les drogues. Odyssee  
 0.05 Lonely Planet. [13/39]. Japon. Planète  
 0.15 Les Quatre Dromadaires. Le Monde merveilleux des bébés animaux. France 3  
 0.55 L'Épopée des fusées. [10/13]. Bénéfices de la recherche. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.00 Volley-ball. Coupe de France. Demi-finale. Paris-Volley - Asnières. Eurosport  
 20.00 Handball. Coupe du monde. Suède - France. AB Sport

20.35 Football. Ligue des champions. Quart de finale retour : Inter Milan - Manchester United. TF 1

DANSE

22.45 Coppélia. Chorégraphie d'Oleg Vinogradov. Musique de Léo Delibes. Par les ballets du Kirov. Mezzo

MUSIQUE

18.00 The Nat «King» Cole Show 8. Enregistré le 16 juillet 1957. Muzzik  
 19.00 Année Beethoven. Enregistré en 1970. Avec Robert Casadesu, piano. Muzzik  
 20.00 Musica. Ariane à Naxos. Mise en scène : Marco Arturo Marelli. Musique de Leo Delibes. Par l'Orchestre de la Staatskapelle de Dresde, dir. sir Colin Davis. Arte  
 20.45 Amadou et Mariam. Tradus musicaux de Rennes, novembre 1998. Mezzo  
 22.55 Natacha Atlas - Transglobal Underground. Route du Rock, Saint-Malo 1997 et 1998. Paris Première  
 0.15 Matmatah. Elysée Montmartre, Paris 1999. M 6  
 0.50 Concert 100 % celte. Concert. M 6

TÉLÉFILMS

18.05 Le Fils du cordonnier. Hervé Baslé [3/3]. Téva  
 20.30 Un chien écrasé. Daniel Duval. Festival  
 20.50 Vacances volées. Olivier Panchoy. M 6  
 20.55 Nora. Edouard Molinaro. France 2

SÉRIES

18.30 Magnum. Meurtre 101. 13<sup>ème</sup> Rue  
 20.15 Ellen. Salad Days. RTL 9  
 20.40 Homicide. Frank a perdu la tête. Série Club  
 21.30 Le Caméléon. Once in a Blue Moon (v.o.). Série Club  
 22.20 Friends. The One with the Inappropriate Sister (vo). Canal Jimmy  
 22.35 Ally McBeal. Branle-bas de combat. Les cloches. M 6  
 23.05 3<sup>e</sup> planète après le Soleil. Seven Deadly Clips (v.o.). Série Club  
 23.45 La Loi de Los Angeles. Un tendre délit. Téva  
 0.15 New York Police Blues. Fusillade au parking (v.o.). Canal Jimmy  
 0.55 Spin City. Strip-tease (v.o.). Canal +  
 1.25 Fallen Angels. Demain, je meurs (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

13.30 La Voleuse ■■ Jean Chapot (France - Allemagne, 1966, N., 85 min) ○. Cinétoile  
 14.15 Les Amants de Véronne ■■ André Cayatte (France, 1948, N., 105 min) ○. Ciné Classics  
 14.25 Seven ■■ David Fincher (Etats-Unis, 1995, 125 min) ○. Ciné Cinéma 1  
 16.30 Un sac de billes ■■ Jacques Doillon (France, 1975, 100 min) ○. Ciné Cinéma 1  
 16.30 Mask ■■ Peter Bogdanovich (Etats-Unis, 1985, v.o., 120 min) ○. Ciné Cinéma 3  
 17.35 Sept morts sur ordonnance ■■ Jacques Rouffio (France, 1975, 115 min) ○. Festival  
 18.30 Jude ■■ Michael Winterbottom (GB, 1996, v.o., 120 min) ○. Ciné Cinéma 3



19.00 Jalousie ■■ Pietro Germi. Avec Roldano Lupi, Luisa Ferida (Italie, 1953, N., v.o., 90 min) ○. Ciné Classics  
 19.30 La Fille de Ryan ■■ David Lean (Grande-Bretagne, 1970, 190 min) ○. Cinétoile  
 20.30 Sergeant York ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 135 min) ○. Ciné Classics  
 22.15 Seven ■■ David Fincher (Etats-Unis, 1995, v.o., 125 min) ○. Ciné Cinéma 3  
 22.20 Yanks ■■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1979, v.o., 135 min) ○. Ciné Cinéma 1



22.45 Eve ■■ Joseph L. Mankiewicz. Avec Bette Davis, Anne Baxter (EU, 1950, N., v.o., 135 min) ○. Ciné Classics  
 0.00 Scaramouche ■■ George Sidney (Etats-Unis, 1952, 110 min) ○. Cinétoile  
 1.00 Saint Louis Blues ■■ John Cromwell (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 95 min) ○. Ciné Classics  
 1.10 Une étoile est née ■■ George Cukor (Etats-Unis, 1954, version longue, 175 min) ○. Ciné Cinéma 3  
 1.15 Mask ■■ Peter Bogdanovich (Etats-Unis, 1985, 120 min) ○. Ciné Cinéma 2  
 1.50 Deux heures à tuer ■■ Yvan Govar (France - Belgique, 1965, N., 100 min) ○. Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1  
 16.30 Vidéo gag. 16.45 Au cœur des flammes. ○. 17.35 Beverly Hills. ○. 18.25 Exclusif. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo. 20.35 Football. Ligue des champions. Inter Milan - Manchester. Les temps forts des rencontres. 0.05 Idéal Palace. Le Taj Mahal de Bombay : Sous le signe du dieu éléphant. 1.00 Mode in France. [6/8].

FRANCE 2

16.35 Des chiffres et des lettres. 17.05 Un livre, des livres. 17.10 Cap des Pins. ○. 17.40 Rince ta baignoire. 18.10 Friends. ○. 18.45 Et un, et deux, et trois. 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.20 Qui est qui ? 20.00 Journal, Météo. 20.55 Nora. Téléfilm. Edouard Molinaro. ○. 22.40 Ça se discute. Anorexie, boulimie, d'où viennent nos troubles alimentaires ? 0.55 Journal, Météo. 1.20 Le Cercle. Entendre sa mort.

FRANCE 3

16.05 Saga-Cités. 16.40 Les Minikeux. 17.45 C'est pas sorcier. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Cosby. ○. 20.35 Tout le sport. 20.50 Des racines et des ailes. Les nouveaux paradis. Vienne : toute la ville danse. Juges de crise. 22.50 Météo, Soir 3. 23.25 Un siècle d'écrivains. Jean Anouilh ou l'homme libre. 0.15 Les Quatre Dromadaires. Le Monde merveilleux des bébés animaux. 1.10 Nocturnales. Festival interceltique de Lorient : Jacques Pellen, Celtic Procession [2/3].

CANAL +

16.45 C+ Cléo. ▶ En clair jusqu'à 21.00 18.30 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 21.00 Par amour pour Gillian ■■ Film. Michael Pressman. ○. 22.28 Les Sales Blagues de l'Echo. Un taxi pour l'enfer. ○. 22.30 Speed 2, cap sur le danger. Film. Jan De Bont (v.o.). ○. 0.30 South Park. Roger Ebert devrait manger moins gras. ○. 0.55 Spin City. Strip-tease. ○. 1.15 Un grand cri d'amour ■■ Film. Josiane Balasko. ○.

ARTE

19.00 Archimède. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 Reportage. Les Oranges de l'exil. 20.45 La Vie en face. Tristan Da Cunha. Une île à l'écart du monde. 21.50 Thema. Georges Perec. L'écriture mode de vie. 21.55 Georges (...) Perec. 23.05 Lire et traduire Perec. 23.40 Un homme qui dort ■■ Film. Bernard Queysanne et Georges Perec. ○. 1.05 La Cité des fourmis. 1.55 Insectes en société.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Notre belle famille. 20.40 E=M6 découverte. 20.50 Les Chemins de l'impossible. Les petits matadors de Colombie. Killer Road au Kenya. 22.35 La Nuit du mal. Téléfilm. Nathaniel Gutman. ○. 0.10 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. Composer pour l'opéra aujourd'hui. 4. Soif de lyrisme. 20.30 Agora. 21.00 Poésie studio. 22.10 Mauvais genres. 23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert à quatre. Œuvres de Poulenc, Prévost, Debussy, Corigliano. 22.30 Musique pluriel. 23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Water Music (extraits), de Haendel, par le Concert des Nations, dir. Jordi Savall. 20.40 Vadim Repin, violon. Œuvres de Schubert, Mozart, Prokofiev, Tcherépnine, Chostakovitch, Paganini. 22.36 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mendelssohn, Brahms.

Le Monde TELEVISION

TÉVA

20.55 Emotions libanaises  
 Comment reconstruire sa vie après dix-sept années de guerre ? La réalisatrice Olga Nakkas, revenue dans son pays après sept ans d'absence, construit son documentaire *Liban bout à bout* comme un puzzle sur les témoignages de femmes aux origines et aux parcours très différents et pose la question complexe de l'identité libanaise, déchirée entre Orient et Occident.

ARTE

22.10 Profil : Yehudi Menuhin  
 De ses premiers cours de violon à l'âge de cinq ans à la grande figure musicale et humaniste du XX<sup>e</sup> siècle qu'il était devenu, huit chapitres pour une vie de musicien prodige et de chef d'orchestre. Un portrait réalisé, en 1994, par Bruno Monsiegeon, violoniste lui-même, au terme de quinze heures d'entretien avec Yehudi Menuhin, mort le vendredi 12 mars.

CINÉ CLASSICS

22.45 Eve ■■ Eve Harrington, jeune femme radieuse, reçoit la récompense de la meilleure actrice de théâtre de l'année. Dans la salle, ses amis et ses ennemis se souviennent. S'inspirant d'une nouvelle de Mary Orr, Joseph Mankiewicz a construit, avec une suprême habileté, un scénario dans lequel personne n'est épargné. Une très caustique et brillante étude de mœurs.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA  
 ○ Tous publics  
 ○ Accord parental souhaitable  
 ○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans  
 ○ Public adulte  
 ○ Interdit aux moins de 16 ans  
 ○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

■ On peut voir  
 ■■ A ne pas manquer  
 ■■■ Chef-d'œuvre ou classique  
 Les symboles spéciaux de Canal +  
 DD Dernière diffusion  
 ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants



## A chacun ses sages !

par Pierre Georges

QU'EST-CE donc que la Commission, pour ses ennemis et les amis de ses ennemis ? Un monstre Molloch, budgétivore, anonyme, au dessus des pays, donc des lois ? La grande société anonyme à irresponsabilité illimitée des technocrates associés faisant le malheur ou le bonheur coutumier des peuples selon son bon vouloir ? Un gouvernement sans gouvernail, échappant à tout contrôle politique sérieux pour n'en faire qu'à sa tête, qu'à ses directives, avec la morgue et la suffisance qu'autoriserait le statut supra-national ?

Qu'est-ce donc que la Commission qui fit tant d'usage et en fera encore plus dans le vocabulaire fleuri de ses contempteurs de tréteaux et ses défenseurs de la veuve Nation et de l'orphelin citoyen ? Le gang immun des eurocrates ? La cour du roi Pétaud, comme pétau-dière à finances ? Du pape népot, comme népotisme institutionnalisé ? La cour des miracles administratifs, des maquis subventionnés, des lobbies si peu masqués et des emplois fictifs ?

Voyez un possède ses classiques, tous ses classiques. Jusqu'à et y compris l'ignominieux discours de l'extrême droite française sur les « fédérastes », les « mafias » de Bruxelles, discours exutoire de toutes les xénophobies ordinaires, discours cache-sexe des fureurs et appétits nationalistes.

La Commission, porteuse de tous les péchés de l'Europe, la Commission, haïe, honnie, vilipendée, caricaturée est tombée. Le nez dans son ruisseau. Et l'on a encore dans l'oreille le mot fâcheux, facile, mais tellement dans le ton ordinaire du moment, de François d'Aubert, sur cette « loi du silence », sur cette

« euromerta » enfin brisée.

C'est excessif, mais c'est vrai. La Commission est tombée par là où elle avait précisément péché : la défaillance et le silence coupables de certains de ses commissaires sur des pratiques condamnables et, pour certaines, presque coutumières, semble-t-il, de népotisme, de fraudes, d'opacité et de connivence instituées en principe régaliennes de fonctionnement. Le constat est sévère. La chute de tous pour les excès de quelques uns, dans un exercice de responsabilités et de sanctions collectives, est rude.

Pour autant, dût-on user d'un paradoxe, ce fameux rapport des Sages nous semble la meilleure chose qui pouvait arriver à la Commission. Le signe évident d'un fonctionnement enfin normal et démocratique de l'institution européenne. Il y a eu des fautes, certes longtemps masquées. Il y a sanction politique, même tardive. C'est aussi simple que cela, une procédure bien conduite. Voici démolie le vaste soupçon d'immunité, d'impunité, d'irresponsabilité qui plombe, depuis des années, l'action et même l'idée européennes. Et voici, administrée du lieu où on l'attendait le moins, une vraie leçon à certaines présumées démocraties-nations.

Inutile d'épiloguer. A chacun selon ses Sages et sa détermination ! Reste enfin un dernier point : le rôle de la presse en cette affaire. Il ne fut pas mince, sous les menaces, pourtant, de représailles, de mise à l'index communautaire. A commencer par celles visant l'auteur des révélations, un confrère belge de la Lanterne, journal populaire bien nommé.

## Cuba condamne à de lourdes peines de prison les dissidents du « groupe des quatre »

Le Canada décide de revoir l'ensemble de ses relations avec La Havane

LA HAVANE

de notre envoyé spécial

Malgré les appels à la clémence lancés par le Vatican, le Canada et plusieurs pays européens, la justice cubaine a lourdement condamné, lundi 15 mars, quatre dissidents qui avaient réclamé la démocratisation de l'île dans un document intitulé « La patrie appartient à tous ». Dans son bulletin de la mi-journée, la télévision cubaine a brièvement annoncé le verdict du tribunal de La Havane : cinq ans de prison pour Vladimiro Roca, quatre ans pour Félix Bonné et René Gomez, trois ans et six mois pour l'économiste Marta Beatriz Roque. Le procureur avait requis des peines de six ans de prison contre Vladimiro Roca et de cinq ans pour les trois autres dirigeants du « groupe de travail de la dissidence intérieure », qui avaient été arrêtés en juillet 1997.

Lors du procès, qui s'est tenu il y a seulement quinze jours, après un an et demi de détention sans jugement, le « groupe des quatre » avait été accusé d'acti-

tés contre-révolutionnaires financées par les Etats-Unis. Dans un long article, le quotidien du Parti communiste Granma s'est efforcé de justifier « l'inéluctable nécessité de juger les quatre apatrides », présentés comme les relais du « plan de subversion » mené par les Etats-Unis. Lundi, dans la soirée, Magaly de Armas, l'épouse de Vladimiro Roca, n'avait toujours pas reçu la copie officielle du jugement. « Je n'ai pas été surprise par le verdict. Ce qui m'a étonnée, ce fut d'en prendre connaissance par la télévision », a-t-elle déclaré, avant de manifester son intention de faire appel.

« POUR QUEL DÉLIT »

« Je ne sais toujours pas pour quel délit ils ont été condamnés. Nous allons nous pourvoir en cassation devant le tribunal suprême car ils sont innocents », soulignait, pour sa part, M<sup>re</sup> José Angel Izquierdo, avocat de deux des accusés.

La plupart des Cubains ont découvert l'existence des quatre dis-

sidents à l'occasion du procès. Aucune réaction n'était perceptible dans les rues de La Havane après l'annonce du verdict. « Ma grande surprise a été d'apprendre que le fils de Blas Roca [l'un des fondateurs du Parti communiste et l'un des héros de la Révolution] était le leader de ce groupe », confiait une étudiante. Autant la propagande officielle est restée discrète sur le procès de ces quatre symboles de la dissidence, autant elle a couvert avec un grand luxe de détails la comparution devant les tribunaux de deux Salvadoriens accusés de plusieurs attentats à la bombe contre des hôtels de La Havane en 1997. Un jeune touriste italien, Fabio di Celmo, avait été tué par l'une des explosions. L'accusation a requis la peine de mort contre Ernesto Cruz Leon et trente ans de prison contre Otto Rodriguez Llerena. Les deux accusés ont reconnu les faits qui leur sont reprochés.

Par ailleurs, la nouvelle loi durcissant la répression contre les opposants et les journalistes indé-

pendants est entrée en vigueur lundi. Votée par le Parlement à la mi-février, cette « loi de protection de l'indépendance nationale et de l'économie » prévoit des peines pouvant aller jusqu'à vingt ans de prison pour les personnes coupables de collaborer avec les Etats-Unis.

« UN REGRETTABLE MESSAGE »

Parmi les premières réactions aux condamnations frappant les quatre dissidents, le Canada, le plus important partenaire commercial de Cuba, a annoncé qu'il allait « revoir l'ensemble » de ses relations avec l'île communiste. « C'est un regrettable message que les autorités cubaines envoient à leurs amis de la communauté internationale en faisant de la simple participation à une manifestation pacifique un crime passible d'emprisonnement », a déclaré le premier ministre canadien, Jean Chrétien, dans un communiqué.

Jean-Michel Caroit

## Le chef des ultra-orthodoxes du Shass devant la justice des hommes

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Prières de masse devant le Mur des lamentations, mobilisation des enfants des écoles religieuses et menaces à peine voilées à l'égard des juges, accusés de poursuivre un nouveau Dreyfus : les activistes du Shass, parti ultra-orthodoxe des juifs séfarades, n'ont négligé ni le Ciel ni la Terre pour éviter à leur chef, Arieh Deri, une déshonorante condamnation pour détournement de fonds publics, corruption, falsification de documents et abus de confiance. Mercredi 17 mars, la justice dira si leurs prières ont été exaucées et leurs menaces entendues. Si tel n'était pas le cas, plusieurs responsables du Shass ont prédit que la colère de leurs troupes ne pourrait être contrôlée. La menace est suffisamment sérieuse pour avoir poussé les autorités à prendre quelques précautions.

L'affaire remonte à 1990, lorsque la police ouvre une enquête pour détournement de fonds : Arieh Deri, ancien ministre de l'intérieur, est soupçonné d'avoir fait verser aux institutions religieuses de son parti de l'argent illégalement prélevé sur le budget des collectivités locales. Un rapport de la Cour des comptes, un an plus tard, ne laisse aucun doute sur les transferts opérés en 1988, année électorale durant laquelle le Shass a mené une vigoureuse campagne. L'affaire se pimente avec la découverte de versements sur le compte personnel d'Arieh Deri, dès lors soupçonné d'avoir personnellement bénéficié de pots-de-vin.

Durant près de dix ans, Arieh Deri, qui poursuit sa carrière politique, va utiliser toutes les arcanes

du droit et de la procédure pour se défendre et éviter un procès au fond. En août 1993 - il est alors ministre dans le gouvernement Itzhak Rabin -, cinq juges de la Cour suprême estiment que les soupçons qui pèsent sur lui sont suffisamment sérieux pour qu'il démissionne, ce qu'il fait, contraint et forcé, quatre jours plus tard. Le procès, qui s'ouvre peu après, va durer des années.

PROCÉDURE CONFUSE

L'accusation est fortement charpentée, mais les témoins se rétractent ou se défilent, des avocats démissionnent, les pièces s'accumulent, les audiences se prolongent ou sont renvoyées durant des mois pour diverses raisons. Bientôt la justice s'enlise, incapable de synthétiser les dépositions des cent quarante-sept témoins et de maîtriser les quelque 41 000 pages du dossier. Comme la loi israélienne lui en donne la possibilité, Arieh Deri tentera plusieurs fois en vain de conclure un arrangement avec l'accusation.

Après quelque neuf années de procédure confuse, la justice est désormais prête à rendre son verdict. Entre-temps Arieh Deri, chef d'un parti comptant neuf députés et, surtout, des dizaines de milliers de fidèles, est devenu un élément essentiel du jeu politique local. La gauche, qui ne peut exclure qu'elle aura besoin de lui dans une future majorité, ne s'est pas montrée exagérément agressive et Benyamin Nétanyahou, qui compte sur les « hommes en noir » pour être réélu premier ministre, s'est déclaré convaincu qu'il serait acquitté.

Alertée par l'émotion qui monte des rangs religieux, la radio, faveur rare, a reçu l'autorisation de diffuser, en direct de la salle d'audience, le verdict qui sera prononcé mercredi, à 10 heures du matin, par le tribunal de Jérusalem.

Georges Marion



GREY SCANDINAVIA

«Désolé, mon avion décolle, je rappelle plus tard...» Fini de vous excuser! En optant pour SAS, vous ne ferez plus attendre personne. Concrètement? Attachez votre ceinture, décrochez le téléphone qui se trouve dans l'accoudoir de votre siège et appelez qui vous voulez.

Faciliter vos voyages, c'est l'essence même de notre philosophie. Et les téléphones individuels à bord ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres tels que différentes options d'enregistrement, choix de menus à bord, salons d'affaires dans les aéroports, ...

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages ou SAS au 0 801 25 25 25, consultez 3615 FLY SAS (2,23 Frs/mn) sur Minitel ou visitez notre site Internet [www.sas.se](http://www.sas.se) - Bienvenue à bord!